This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

40.
917.

CORRESPONDANCE INÉDITE

DE HENRI IV

ET DU LANDGRAVE DE HESSE.

Imprimé chez Paul Renouard, rue Garancière, n. 5.

BIBLIOTHECA · BODLEIANA

HENRI IV.

à Paris chez Ant. Aug. Renouard.

CORRESPONDANCE INÉDITE

DE

HENRI IV

ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE,

AVEC

MAURICE-LE-SAVANT

LANDGRAVE DE HESSE;

ACCOMPAGNÉE DE NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENS HISTORIQUES

PAR M. DE ROMMEL,

DIRECTEUR DES ARCHIVES DE L'ÉTAT ET DE LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE A CASSEL,
CHEVALIER ET COMMANDEUR DES ORDRES HESSOIS.

PARIS.

JULES RENOUARD ET Cie,

LIBRAIRES DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

RUE DE TOURNON, N° 6.

1840.

917.

BIBLIOTHECA · BODLEIANA

A SA MAJESTÉ

LOUIS-PHILIPPE Ier,

ROI DES FRANÇAIS.

Respectueux hommage

De son très humble et très obéissant serviteur,

CHR. DE ROMMEL.

CERTIFICAT.

Nous soussignés, Christophe de Rommel, directeur des archives et de la bibliothèque publique à Cassel, en Hesse électorale; et Charles Bernard-Nicolas Falkenheiner, docteur en philosophie et archiviste d'état au même lieu, attestons que le manuscrit intitulé: « *Correspondance inédite de Henri IV, roi de France et de Navarre, avec Maurice, landgrave de Hesse* », qui va être imprimé chez MM. Jules Renouard et Comp^e^. à Paris, contient des copies parfaitement conformes aux pièces authentiques et originales, conservées dans les archives de la Hesse électorale, lesquelles nous avons soigneusement comparées avec les copies mentionnées. En foi de quoi nous avons souscrit ce certificat de main propre, et apposé nos sceaux.

Christophe de ROMMEL.

L. S.

Charles-Bernard-Nicolas FALKENHEINER.

L. S.

Vor mir, dem unterzeichneten Notar, sind erschienen die mir persönlich bekannten Herrn Dr. Dr.

Christoph von Rommel, Director des Kurhessischen Staatsarchivs und der öffentlichen Bibliothek hierselbst,

und

Karl Bernhard Nikolaus Falkenheiner, Archivar des genannten Kurhessischen Staatsarchivs.

Und haben erklärt, das vorstehende Certificat gelesen, genehmigt, auch eigenhändig vollzogen und besiegelt zu haben.

Urkundlich meiner Unterschrift und meines beigedruckten Amtssiegels.

Geschehen zu Kassel am vier und zwanzigsten Juli, achtzehnhundert neun und

dreißig, im neunzehnten Jahre der Regierung Seiner Königlichen Hoheit Wilhelm des II., Kurfürsten von Hessen.

Der Kurfürstlich Hessische Notar
Hofrath Becker.

L. S.

(Cass. St. liegt um Geb. 6.).

Daß Herr Hofrath Becker dahier als Kurfürstlich Hessischer Notar in dem diesseitigen Obergerichts-Bezirk bestellt ist, und vorstehende Urkunde in der vorgeschriebenen Form vollzogen hat, wird hierdurch unter dem Obergerichts-Directorial-Siegel der Wahrheit gemäß bezeugt. So geschehen zu Cassel am vier und zwanzigsten Juli, achtzehnhundert neun und dreißig.

Für den abwesenden Obergerichts-Präsidenten,
Der Geheime Justizrath
Gießé.

L. S.

Vorstehende eigenhändige Unterschrift des Herrn Geheime-Justizraths Gießé dahier beglaubigt.

Cassel, am 25ten Juli 1839.

Der Vorstand des Kurfürstlich Hessischen
Justiz-Ministeriums
Mackeldey.

L. S.

Vu pour légalisation de la signature de M. Mackeldey, Conseiller d'état préposé au Ministère de la justice.

Cassel, le 25 juillet 1839.

Le ministre d'état et des affaires étrangères,
De Steuber.

L. S.

Pour légalisation.
Cassel, 25 juillet 1839.
De Cabre.

L. S.

INTRODUCTION.

C'est rendre à l'histoire un service incontestable que d'enrichir son domaine de documens ensevelis depuis des siècles dans le secret des archives. Et lorsque ces documens se rapportent aux grandes entreprises qui malheureusement ont échoué, à ces vastes projets politiques, qui n'ont pu recevoir une entière exécution, malgré les efforts et le dévoûment de leurs auteurs, le service est en quelque sorte inappréciable. En effet, ces documens intimes mettent à découvert tous les motifs secrets, tous les ressorts cachés qui échappent souvent aux recherches les plus laborieuses et à la sagacité conjecturale des historiens. Aucune combinaison spirituelle, aucun artifice ingénieux ne peuvent remplacer ou suppléer ces témoignages incontestables du passé, contre lesquels viennent se briser les théories nouvelles aussi bien que les opinions héréditaires. Aussi, les gens véritablement amis des études historiques, les préfèreront-ils toujours aux discours fleuris d'écrivains habiles, mais qui, plus occupés de faire briller leurs talens que de faire triompher la vérité, ne craignent pas de la dénaturer en déplaçant sans cesse les causes et les effets.

Par malheur, il est arrivé bien souvent qu'une funeste insou-

ciance laissa honteusement périr ces précieuses reliques de nos ancêtres, ou bien que, tombées entre des mains avares ou défiantes, elles furent cachées à tous les yeux. Un tel état de choses n'était conforme ni aux besoins, ni aux lumières de notre époque. La France, l'Angleterre et l'Allemagne ont simultanément donné l'exemple, et partout on s'est mis à recueillir avec soin les débris échappés aux ravages des temps; de tous côtés, les archives se sont ouvertes pour offrir aux études des hommes laborieux leurs inépuisables richesses. Encouragés par des sociétés patriotiques, par des princes noblement jaloux de la mémoire de leurs aïeux, par ces esprits supérieurs que les événemens politiques ont appelé à diriger les affaires de l'état, ils se sont mis à l'œuvre, s'empressant de débrouiller, de comparer, d'éclairer et de publier les monumens relatifs à l'histoire de leur pays; leurs travaux ont prouvé que, pour bien connaître nos institutions civiles, il fallait en rechercher les origines et en suivre la filiation, et que rien n'était plus propre que des études historiques solides et profondes à former le jugement sur les événemens graves qui signalent le siècle dans lequel nous vivons.

Chacun doit cultiver son champ selon ses moyens et ses forces. Après avoir été témoin des grandes catastrophes politiques des premières années de ce siècle; après m'être vu forcé par l'invasion étrangère d'aller chercher un refuge sur les bords de la mer Noire, dans une université russe à laquelle je consacrai plusieurs années; lorsqu'il me fut enfin permis de revoir ma patrie, je voulus lui payer ma dette, autant qu'il était en moi, en me dévouant tout entier à l'étude de son histoire. Je reconnus d'abord que la Hesse, berceau principal des anciens Francs, et qui avait vu s'élever dans son sein les premiers couvens de Saint-Boniface, renfermait dans ses archives et dans ses bibliothèques les documens les plus précieux pour l'histoire générale de l'Europe, depuis les temps de Charlemagne jusqu'à nos jours. Les relations qui, dès l'origine, s'étaient établies entre les Princes allemands et les Rois de France, et qui se maintinrent toujours constantes à travers les siècles, durent principalement fixer mon attention; mais lorsque je parvins à l'époque de la grande réforme, je fus frappé de voir combien avait été intime la correspondance de Henri IV avec les Princes Protestans de l'Allemagne, et particulièrement avec le Prince qui régnait alors sur la Hesse. Ces documens nouveaux excitèrent au plus haut

point ma curiosité, et devinrent pour moi l'objet de recherches et d'études spéciales.

On pourrait faire remonter l'origine des relations entre les Rois de France et les Princes de la Hesse, à une antique affinité de race. En effet, sous les dynasties Mérovingienne et Carlovingienne, qui possédaient des domaines dans la Hesse, on trouve déjà, dans cette partie de l'Allemagne, des comtes francs qui étaient parens des comtes de Paris et de Lorraine; et ce fut un prince de la race de Charlemagne, Louis-le-Barbu, qui fonda la maison des Landgraves de Thuringe, seigneurs et comtes de la Hesse. L'héritière de ce prince, Sophie, fille de sainte Elisabeth, ayant été mariée à l'un de ces anciens ducs de Brabant, également issus de la race de Charlemagne, fut la mère de Henri, premier seigneur et Landgrave de Hesse. Les Landgraves, ses successeurs, se trouvaient donc être parens des Rois de France, par leur double origine qui, du côté paternel par Louis-le-Barbu, et du côté maternel par les anciens ducs de Lorraine et de Brabant, remontait à Charlemagne; et dans les temps plus modernes cette parenté se renouvela par le mariage de Guillaume II, père de Philippe-le-Magnanime, avec Yolande, fille de Frédéric II, duc de Lorraine et comte de Vaudemont.

Mais, pour entrer en alliance politique avec les Rois de France, rivaux des Empereurs, il fallait à des Princes de l'Empire des motifs plus puissans que les souvenirs d'une ancienne parenté. Ils y furent déterminés par le mouvement religieux qui s'opéra en Allemagne au XVIe siècle, et qui, en répandant partout des idées d'indépendance et de discussion, les excita à secouer le joug.

Le premier Hessois qui en donna l'exemple, fut *Philippe-le-Magnanime* [1]. Fils unique de Guillaume II, et d'Anne de Meklembourg (femme aussi spirituelle qu'énergique), ce prince réunit

[1] L'historien de Thou le nomme: *Vir celsi et ingentis animi*, et il ajoute: « Philippus illustrissima et antiquissima toto imperio gente ortus, ut qui initia sua ad Carlovingos nostros referret, atque adeo ad profugas illos Caroli ultimi illius stirpis, qui Aureliani in carcere decessit liberos. » Année 1567. *Voy.* aussi l'*Histoire généalogique de la maison souveraine de Hesse*, Strasbourg 1819. — De Thou a rendu également une entière justice à Guillaume-le-Sage, dont il vante en plusieurs occasions l'attachement pour la France. *Voy.* lib. LXIII. — On peut consulter aussi l'ouvrage de M. Léon de Laborde; *Histoire de la gravure en manière noire;* 1839, pag. 56, qui renferme l'éloge de Maurice-le-Savant.

dans ses mains toute la Hesse et les comtés qui en dépendaient, et devint par là un des plus puissans princes de l'Empire, tandis que les autres s'affaiblissaient par des partages continuels. Ardent réformateur, il ne craignit pas de se constituer l'adversaire de Charles-Quint, et pendant un demi-siècle il exerça, sur toutes les affaires de l'Allemagne, la plus grande influence. Devenu le chef principal de la ligue protestante, allié avec l'électeur de Saxe, et même avec le duc de Bavière, quoique celui-ci fût resté catholique, ce fut lui qui ouvrit les premières négociations avec François Ier, lorsque ce prince se déclara contre l'ennemi commun. Ces Princes de l'Empire engagèrent le Roi de France, qui avait disputé vainement la couronne impériale à son heureux rival, à faire tous ses efforts pour empêcher au moins que la succession ne devînt pour ainsi dire héréditaire dans la maison de Habsbourg; et à l'occasion de l'élection de Ferdinand, frère de Charles-Quint, comme Roi des Romains, ils conclurent ensemble une alliance solennelle à Scheiern, couvent obscur de Bavière, le 26 mai 1532. Ferdinand fut cependant reconnu comme coadjuteur et successeur à l'Empire. Mais lorsqu'il usurpa, au nom de l'Empereur et au grand profit de la maison d'Autriche, le duché de Wurtemberg, le Landgrave Philippe, après avoir donné refuge au prince légitime, voyant qu'on s'obstinait à repousser toutes ses réclamations en faveur d'une cause si juste, se décida à en appeler au sort des armes, avec le secours du Roi de France. Il leva donc une armée de vingt mille hommes, chassa les Autrichiens, et rétablit dans ses états le duc de Wurtemberg, qui depuis adhéra à la ligue protestante. Ce triomphe, qui valut au Landgrave le surnom de *Magnanime*, fut principalement dû à son alliance avec le Roi de France, qu'il renouvela en personne dans une conférence secrète tenue à Bar-le-Duc. Ce fut alors que le Landgrave, après avoir reçu la promesse d'un secours pécuniaire pour la défense du duc de Wurtemberg, arrêta, de concert avec le Roi de France, un traité dans lequel furent réglées les affaires les plus importantes touchant la politique et la religion. Mais François Ier, fatigué vers la fin de son règne d'une guerre presque continuelle contre un rival trop souvent heureux, et dominé d'ailleurs par le cardinal de Tournon, abandonna par une fatalité désastreuse la cause qu'il avait si constamment et si vivement soutenue, au moment même où, après de longues hésitations, la guerre venait enfin d'éclater entre Charles-Quint et la ligue protestante. L'électeur de Saxe et le Landgrave

de Hesse, chefs de l'expédition, se trouvant ainsi abandonnés à eux-mêmes, et privés de tout secours étranger, échouèrent dans leur entreprise, et Charles-Quint resta le seul maître de l'Empire.

Guillaume-le-Sage, fils aîné de Philippe-le-Magnanime, renoua l'alliance avec Henri II, successeur de François Ier, et l'engagea à s'unir de nouveau avec les Princes Protestans. Les motifs étaient pressans; son père Philippe-le-Magnanime, au mépris de la capitulation qui lui avait été accordée, et des garanties que lui avaient données deux électeurs de l'Empire, se trouvait par une insigne perfidie jeté dans la prison où il fut retenu pendant cinq années. Ainsi, au moment où l'asservissement de l'Allemagne et l'oppression de la religion évangélique allaient s'accomplir, le vieux Landgrave, tombé au pouvoir du fanatisme espagnol, était en péril de la vie. Cependant, les deux électeurs, Maurice de Saxe son gendre, et Joachim de Brandebourg, s'étaient engagés secrètement par une obligation remise au fils du Landgrave, comme garantie de l'exécution du traité, à partager le sort de Philippe jusqu'à sa délivrance, dans le cas où les conditions promises par l'Empereur ne seraient point observées. Guillaume, usant de cette obligation, fit sommation réitérée aux électeurs d'exécuter leur promesse, et à force de leur représenter vivement qu'en abandonnant son père ils se couvriraient d'opprobre aux yeux de toute l'Europe, il sut les amener à dégager leur parole. L'électeur de Saxe, qui, en servant la cause de l'Empereur pour s'élever lui-même, avait tant contribué au malheur de sa patrie et de son beau-père, résolut enfin de le sauver. Guillaume et Maurice s'assurèrent de l'assistance du Roi de France, qui, prenant les armes contre Charles-Quint, s'avança vers le Rhin. Les Princes alliés, entre lesquels on remarque aussi un margrave de Brandebourg et un duc de Mecklembourg, se rendirent, accompagnés d'un ambassadeur de France, à Friedewald, château caché dans les forêts de la Hesse. Ce fut l'ambassadeur de France, Jean de Fresses, évêque de Bayonne, qui, par un trait d'esprit, détermina la conclusion du traité. Un coup de foudre tombant sur le château, avait jeté la terreur dans l'âme des Princes assemblés, qui tiraient de cet accident un sinistre présage; mais il les rassura à l'aide d'un exemple analogue choisi si habilement dans l'histoire de l'antiquité, que le traité contre Charles-Quint fut signé le même jour, 5 octobre 1551. Henri II le ratifia solennellement à Chambord, le 15 janvier de

l'année suivante. Les alliés déclaraient dans ce traité, qu'en prenant la défense de la nation germanique et de sa liberté, ils chercheraient avant tout les moyens d'arracher le Landgrave au pouvoir de Charles-Quint. La victoire de Maurice de Saxe et de Guillaume de Hesse, la délivrance du vieux Landgrave et de son compagnon d'infortune, l'électeur Jean-Frédéric, la décadence de Charles-Quint, le renversement de sa domination en Allemagne, et enfin les premières garanties données à la liberté évangélique : telles furent les conséquences immédiates de cette heureuse alliance.

Philippe reprit le gouvernement de ses états, mais lié désormais à l'Empereur par les promesses qu'il avait été obligé de lui faire, il se borna à donner des secours aux Huguenots et aux membres de la maison naissante de Bourbon, qui s'étaient fait remarquer par leur attachement sincère à la religion réformée. Il ne cessa, jusqu'à sa mort arrivée en 1567, de donner des preuves du plus vif attachement à la reine de Navarre, Jeanne d'Albret, et à son jeune fils. Guillaume-le-Sage, fondateur de la ligne aînée de Hesse-Cassel, se montra plus indépendant que son père, et conservant une gratitude pieuse à la mémoire de Henri II, il s'allia de nouveau avec Charles IX et Henri III, derniers rejetons de la maison de Valois, et peut-être conserva-t-il long-temps l'espoir de les soustraire à l'influence de la faction papiste. Tout en agissant avec une extrême circonspection, il voulut profiter de l'autorité dont il jouissait auprès de la cour comme auprès des chefs Huguenots, pour jouer le rôle de médiateur. Il sollicita donc Charles IX et sa mère, Catherine de Médicis, d'accorder aux membres de la religion réformée une paix solide et sincère, et d'établir même en France un consistoire particulier pour les affaires de cette religion ; en même temps, il exhortait les Huguenots à profiter des exemples récens de l'Allemagne, pour apprendre à modérer leurs prétentions.

La politique espagnole, qui mettait à chaque instant en péril l'équilibre européen, en menaçant à-la-fois la France, l'Angleterre et les Princes Protestans, ne pouvait laisser de doute sur les ambitieux projets de Philippe II, avide comme son père de la domination universelle. Il fallait songer à les arrêter; le dévoûment du Landgrave à la France était connu, et la reine d'Angleterre, qui avait été la

marraine d'une de ses filles, avait pour lui une amitié particulière. Aussi, lorsque Elisabeth forma avec Charles IX une ligue offensive et défensive, fut-il chargé par ce prince et par sa mère, d'accord avec Coligny et les autres chefs calvinistes que l'on berçait alors des plus belles espérances, de gagner à cette cause les Princes Protestans d'Allemagne. Il profita de la fête du baptême de son fils aîné, Maurice, pour réunir, à Cassel, l'électeur Auguste de Saxe, le palatin Jean-Casimir et le duc de Brunswick, et les engager à conclure avec la France un traité d'alliance pour un secours réciproque en troupes et en argent (au mois de juin 1572). Quelques autres princes allemands hésitaient encore à donner leur adhésion, lorsque les événemens de la Saint-Barthélemy, (24 août 1572), la conduite sanguinaire de Charles IX, le massacre de plus de trente mille protestans, et le triomphe de la faction papiste, frappant d'épouvante tous les Princes Protestans, vinrent détruire tout d'un coup les effets d'une négociation qui devait avoir pour l'Europe entière les conséquences les plus importantes. Cependant, la profonde aversion qu'inspira au Landgrave une trahison si lâche, et si fatale à la cause évangélique, dut céder devant des motifs de haute politique. Rassuré par les promesses réitérées du Roi de France, qui s'engageait à maintenir dorénavant les édits de pacification donnés en faveur des Huguenots, et craignant surtout l'influence pernicieuse du roi d'Espagne, il ne crut pas devoir rompre entièrement l'alliance qui avait été jusqu'alors entretenue avec la maison de Valois, et ce fut lui qui, à l'aide de ses liaisons avec la Pologne, contribua principalement à procurer cette couronne au duc d'Anjou, frère de Charles IX. Il ouvrit à ce prince le chemin de l'Allemagne, et le traita même magnifiquement aux frontières de la Hesse. Lorsque Henri III, devenu Roi de France, poussé par une ligue révolutionnaire, recommença la cinquième guerre de religion (en 1577), le Landgrave, au témoignage de l'historien de Thou (lib. LXIII), n'épargna aucune instance pour s'opposer à cette entreprise aussi malheureuse qu'impolitique. Pendant quelque temps, il se borna à entretenir avec le Roi une correspondance politique sur les affaires de l'Empire, persistant toujours néanmoins à lui représenter: « Que le maintien strict des édits de pacification étoit le seul et « unique moyen de conserver sa couronne, de la remettre en sa « première fleur et splendeur, de se faire obéir de ses sujets et « même de se faire respecter des princes étrangers. » Bien informé

de l'état des esprits en France, il prévoyait la fin désastreuse du dernier Valois; il paraît même qu'il eut des renseignemens précis sur les projets dirigés contre la personne du Roi; car plusieurs semaines avant l'attentat dont ce prince périt victime, il lui adressa l'avertissement secret (qui malheureusement arriva trop tard) de prendre garde aux *têtes rasées*.

Après la catastrophe, le Landgrave ne dut pas hésiter à prendre parti pour Henri IV, qui l'honorait du titre de père, qui faisait comme lui profession de la religion réformée, et qui, dès son avénement à la couronne, renouvela vis-à-vis de lui l'engagement d'établir en France la liberté évangélique. Déjà en effet, et lorsqu'il n'était encore que roi de Navarre (1583), Henri, pour étouffer la ligue papiste et se défendre contre le roi d'Espagne, avait concerté, sous les auspices de la reine d'Angleterre, avec le Landgrave et quelques autres Princes de l'Empire une confédération protestante, dont la conclusion fut suspendue, au grand regret de Henri et de Guillaume, par une réaction luthérienne, dirigée en Allemagne contre les Calvinistes. Mais l'avénement de Henri IV au trône ouvrit aux négociations de la France avec les Princes Protestans, une nouvelle et glorieuse carrière. Sollicité par Harlay seigneur de Sancy, de Frênes, Henri de la Tour vicomte de Turenne, et Jacques de Bongars, ambassadeurs du Roi, qui lui rapportèrent l'adhésion de la reine d'Angleterre, le Landgrave fit des démarches auprès des Princes Protestans, et parvint à former une ligue en faveur de Henri IV. Dans une assemblée secrète tenue à Cassel (en 1590), des subsides considérables furent accordés au Roi de France par la Hesse, la Saxe, le Brandebourg, la maison Palatine, le Wurtemberg, le Brunswick, le Meklembourg, le Holstein, et même par le roi de Danemark. Les intrigues de l'Autriche, qui fomentait la guerre entre la France et l'Espagne, et la mort déplorable des deux princes qui avaient accueilli ce projet avec le plus d'ardeur (l'électeur de Saxe, Christian I, et le palatin Jean-Casimir) retardèrent malheureusement l'exécution du traité de Cassel, qui était alors d'un secours si nécessaire à Henri IV et à la cause commune; cependant le Landgrave fit personnellement tout ce qui était en son pouvoir, il prêta au Roi cent mille florins, lui procura une autre somme de la part de quelques villes allemandes, et renfroça ce beau corps d'armée allemande, qui sous le commandement du prince Christian d'Anhalt entra en France, en 1591.

Guillaume se fiait sur l'assurance qui lui était donnée par les ambassadeurs du Roi, « que celui-ci ayant cassé tous les édits « contraires aux adhérens de la religion réformée, ne réclamoit les « subsides des Princes Protestans que pour être mieux obéi, et « pour établir la liberté de l'Evangile. » Mais les Princes Protestans virent bientôt avec défiance, que Henri IV, au lieu de divulguer les intrigues ourdies par le Pape contre sa personne et sa couronne, gardait avec le St-Siège des ménagemens auxquels l'on ne devait pas s'attendre de sa part, et le Landgrave Guillaume crut alors devoir insister pour qu'une constitution plus solennelle fût publiée en faveur de la religion réformée. De leur côté, les Princes Protestans, voyant les promesses qui leur avaient été faites oubliées ou méprisées, hésitèrent à continuer les secours qu'ils avaient fournis jusque-là pour une lutte qui ne leur paraissait plus avoir le même objet, le triomphe de l'évangile. Cette détermination eut pour résultat de hâter l'abjuration de Henri IV qui, réduit à des secours insuffisans, ne tarda pas à se trouver hors d'état de soutenir la lutte contre le parti papiste. La mort prématurée du Landgrave lui épargna le chagrin d'être témoin d'un événement amené par une nécessité peut-être inévitable, mais qui ne pouvait être que douloureux pour lui.

Maurice surnommé le *Savant*, prince énergique et réformateur zélé, lui succéda le 24 août 1592. Ce prince surpassa en gloire, et son aïeul Philippe-le-Magnanime et son père Guillaume-le-Sage, en appliquant les progrès de la réforme à toutes les branches de la civilisation et de la littérature. Orateur, philologue, philosophe, chimiste, mathématicien, théologien, poète, auteur de pièces dramatiques, compositeur de musique, réformateur des écoles, fondateur et même directeur d'une académie à Cassel, il fut regardé comme un modèle d'érudition par tous ses contemporains, qui lui décernèrent à l'envi le surnom qui le distingue; et après sa mort vingt académies et douze nations concoururent à faire son éloge. Distingué par une grande sévérité de mœurs, ami intime de la ville et de l'église de Genève, amateur zélé de la langue et de la littérature françaises, il joignait à ces rares qualités des maximes et des inclinations politiques entièrement conformes à l'esprit de Henri IV. Elisabeth, reine d'Angleterre, ne cessa également de lui donner des marques d'une estime constante et sincère. Mais le jeune prince, restreint à une partie de

la Hesse, et arrêté par son oncle le Landgrave de Hesse-Marbourg, dont le riche héritage devait être partagé entre la ligne aînée de Cassel et la ligne cadette de Darmstadt, évita d'abord avec une grande circonspection toute alliance étrangère. Ce ne fut que vers la fin du règne de la reine d'Angleterre, qui avait long-temps soutenu avec Henri IV et les Princes Protestans l'équilibre de l'Europe contre les envahissemens du roi d'Espagne, qu'on remarque un changemeut complet dans les relations politiques du Landgrave. Continuellement en butte aux vexations des généraux espagnols du côté du Rhin (où il possédait le comté de Catzenelnbogen et la forteresse de Kheinfels), il sut apprécier, d'un côté, l'esprit dominant et réactionnaire de toute la maison de Habsbourg, la conduite faible et chancelante de l'Empereur Rodolphe, et, de l'autre, la marche énergique, les vues politiques et les maximes généreuses de Henri IV; peu-à-peu il commença à fonder sur ce Roi magnanime l'espoir de sa propre grandeur et le salut de sa maison, de son parti, et de la Chrétienté tout entière. Après avoir parcouru la France en 1602, et vu le Roi, avec lequel il eut une conférence secrète où furent traités tous les points importans qui constituèrent depuis la *cause commune* (voyez les pièces de notre recueil n° VII, p. 53), il établit avec lui, depuis l'an 1603, cette correspondance politique et intime, que nous reproduisons ici d'après les pièces authentiques.

Les affaires de l'Angleterre et du faible successeur d'Elisabeth, Jacques I; l'état chancelant des Provinces Unies des Pays-Bas; les différends continuels entre le duc Charles IX de Suède, proche parent du Landgrave, et le roi Sigismond de Pologne, neveu du duc; l'affection commune de Henri IV et du Landgrave pour la maison de Brandebourg, qui dépendait encore de la Pologne pour le duché de Prusse; les troubles et la guerre de la Hongrie, ouvrant aux Turcs la frontière d'Allemagne; la faiblesse et l'intolérance de l'Empereur Rodolphe; les jalousies et les intrigues des archiducs ses frères et cousins; la couronne impériale devenue, au grand préjudice de la liberté germanique, presque héréditaire dans la maison d'Autriche; les troubles de l'évêché de Strasbourg, objet de collision entre les partis protestant et catholique; l'ouverture prochaine de l'héritage de Clèves et Juliers, pays voisins de la république des Pays-Bas, menacés de la part de l'Autriche; le péril de la ville de Genève du côté de la Savoie; l'état intérieur de la France, et principalement l'affaire du duc de Bouillon, chef poli-

tique et remuant des Huguenots ; enfin la confédération projetée entre Henri IV et les Princes Protestans de l'Empire contre la maison de Habsbourg : tels étaient les objets qui pour le Roi ainsi que pour le Landgrave, constituaient leur *cause commune*, et sur lesquels Henri IV, rempli des plus salutaires projets pour la tranquillité et pour le bien public de l'Europe, aimait à s'entretenir avec un prince allié, qui du sein de l'Allemagne, où il avait partout des agens et des correspondans, se chargeait de l'informer de toutes les occurrences nouvelles.

L'importance de cette correspondance, jusqu'ici demeurée inconnue, est incontestable, car elle touche aux faits les plus graves de l'histoire de la France et de l'Allemagne. C'est un nouveau témoignage de la supériorité de Henri IV dans toutes les affaires politiques, et surtout du grand prix qu'il attachait à ses relations intimes avec les Princes Protestans. On y retrouve ces grands principes de politique qui ont fait la règle de conduite de toute sa vie, cette loyauté, cette bonne foi qu'il apportait dans les affaires publiques comme dans les actes de la vie privée. Enfin cette correspondance diplomatique fait connaître le grand Roi, mieux encore peut-être qu'il n'avait été connu jusqu'ici ; elle doit être, pour les hommes judicieux, un objet d'étude sérieuse, et elle fournira des matériaux précieux à l'historien qui, cédant à l'évidence des faits et reconnaissant enfin le principe de la grande réforme ecclésiastique comme une œuvre européenne, entreprendra d'écrire une histoire vraiment impartiale de cette époque si importante.

Sans doute cette correspondance, si malheureusement interrompue, se serait étendue sur un champ plus vaste, tant à l'égard de la politique que de la religion, si le ciel eût accordé à Henri IV quelques jours de plus. Et elle aurait acquis d'autant plus d'intérêt qu'une noble part était réservée au Landgrave dans les vastes desseins du monarque français. Ce prince avait compris quel rôle pouvait jouer la Hesse dans les affaires de l'Allemagne.

Il ne faudrait pas chercher dans les pièces, que nous publions ici, une révélation complète des projets de Henri IV sur l'Europe, encore bien que, selon le témoignage de Sully, le Landgrave y fût initié, et que même il eût été appelé à donner ses conseils. Des secrets d'une telle importance, qui ont tout le caractère d'une conspiration politique, ont besoin d'être parvenus à toute leur

maturité, pour être communiqués au moyen de dépêches et de lettres contresignées, comme celles-ci, par des secrétaires et des ministres d'état. D'ailleurs l'exécution de ces projets européens ayant été rompue tout-à-coup par la mort de Henri IV, il est à présumer que les principaux documens qui se rattachaient à cette négociation, ainsi que la correspondance qui s'y rapportait, ont été anéantis ou tout au moins retirés de leurs archives par les Princes intéressés, et surtout par ceux qui étaient dans la dépendance de l'Empire; c'est pour cette cause sans doute, comme on peut le remarquer, que, depuis le moment où Henri IV commença à entreprendre sérieusement l'exécution de ses desseins européens, c'est-à-dire depuis l'ouverture de la succession de Clèves et Juliers (en 1609), la correspondance même que nous publions, se trouve en partie mutilée.

Mais ce qui nous en reste n'en offre pas moins un immense intérêt. En effet, par cette correspondance intime entre un Roi catholique et un Prince protestant, nous sommes initiés à toutes les affaires de l'Europe; elle nous montre à découvert toutes les intrigues politiques qui s'agitaient alors, et nous y trouverons même tous les moyens de deviner ce qu'elle ne nous dit pas explicitement. Elle nous montre d'abord tous les préparatifs tentés pour l'élection d'un roi des Romains; puis nous assistons à l'entrevue secrète du Landgrave et du Roi de France; enfin nous voyons ces deux redoutables adversaires de la maison de Habsbourg, travailler de concert et sans relâche à former l'Union, afin de mettre des bornes aux envahissemens de cette ambitieuse maison qui prétendait à la domination universelle. Grâce à leurs constans efforts, au moment où s'ouvre la succession litigieuse de Clèves et de Juliers, cette Union est accomplie, et lorsque la guerre, si long-temps comprimée finit par éclater, le prince d'Anhalt et le fils aîné du Landgrave sont chargés d'aller porter au Roi les pièces les plus importantes sur la constitution de l'Empire. De vastes desseins allaient donc être mis à exécution lorsque le poignard de Ravaillac vint tout arrêter et frapper le Landgrave d'une inexprimable terreur.

Les mémoires de Sully, ami et confident du Roi, et quelques historiens contemporains parlent d'une manière précise des grands projets de Henri IV, sur lesquels notre correspondance offre tant de révélations importantes. Il est donc hors de doute qu'ils ont été réellement conçus par le Roi; voyons donc quel était le but de

ce prince, quels motifs le faisaient agir, quels moyens il comptait employer, et quel plan d'exécution son génie avait su préparer.

Depuis la grande réforme, toute la république chrétienne (expression alors bien usitée) était divisée en deux partis ou systèmes ; l'un, représenté par les Protestans, progressif et libéral, mais faible par l'isolement et la grande diversité de ses adhérens; l'autre, conservateur et même réactionnaire, mais plus compacte, plus uni, sous l'égide du Pape, de l'Empire germanique, et de la monarchie espagnole. La collision de ces partis sur les questions les plus importantes de la société européenne, entretenait une fermentation générale des esprits, pendant qu'une crise également dangereuse et universelle se préparait du côté de la politique. L'équilibre européen fut troublé du moment où la monarchie espagnole, la plus absolue de l'Europe, et les royaumes héréditaires et électifs de l'Autriche, furent réunis à la couronne impériale dans la même maison, sur la tête de Charles-Quint. Ce fut la reine d'Angleterre, Elisabeth, qui comprit la première que l'oppression du parti protestant devait troubler l'équilibre européen, en menaçant la liberté religieuse et politique de toutes les nations qui, depuis la grande réforme, se rangeaient peu-à-peu du côté du protestantisme, soit sous les privilèges d'une monarchie élective comme la Hongrie et la Bohême, soit par suite d'une confédération républicaine comme les Provinces-Unies des Pays-Bas. Aussi dans la guerre politique et religieuse des Provinces-Unies contre la domination espagnole, s'empressa-t-elle de secourir cette république naissante, prévoyant que de son maintien et de son indépendance devait principalement résulter le triomphe des grands intérêts du protestantisme et de l'équilibre européen. Ce grand héritage de la république chrétienne était dévolu à Henri IV au moment où il fut appelé à replacer la France au rang qui lui appartenait dans le système de l'Europe. Un tel Prince devait accepter sans la moindre hésitation une mission si glorieuse : l'amour de l'humanité, les véritables principes de la politique, la confiance qu'il devait avoir dans son génie, et peut-être aussi un juste désir de vengeance, tout lui faisait une loi impérieuse de prendre sous sa protection et de défendre avec vigueur contre le parti papiste et le parti espagnol, les intérêts des Princes de l'Empire, qui l'avaient constamment secouru dans la lutte si longue que lui-même avait eu à soutenir.

Doué d'un esprit vif et pénétrant, élevé et formé à l'école du malheur, au milieu des persécutions, des guerres civiles et d'une révolution qui n'avait pas duré moins de trente années; fatigué de ces carnages et de ces dévastations continuelles qu'il avait eus sans cesse sous les yeux depuis sa jeunesse la plus tendre; reconnaissant combien cette guerre, continuée sans interruption, devait être un fardeau insupportable pour toutes les nations, il aspira à une gloire plus solide et plus pure; il voulut peu-à-peu s'établir le médiateur entre ses voisins, ses alliés, et même les états les plus éloignés, pour terminer tous leurs différends. Son ardent désir de former en Europe un établissement inébranlable en donnant une direction utile à cette fermentation de tous les esprits, lui inspira le beau projet, digne d'un grand homme et d'un ami de l'humanité, de devenir le *pacificateur de l'Europe*, d'assurer la paix, la sûreté et la liberté religieuse à la république chrétienne. Il espérait y parvenir soit à l'aide de négociations diplomatiques, qui devaient enlever à la maison de Habsbourg la transmission de la couronne impériale, soit par des victoires et des conquêtes, s'il fallait recourir au moyen extrême d'une guerre qui devait être la dernière. Ce fut pour préparer l'exécution de ce vaste projet, qu'il travailla à cette confédération, protestante dans l'origine, étendue depuis sous le nom d'Union Très Chrétienne, et dont tous les efforts furent dirigés contre les maximes, l'ambition et les envahissemens de son grand adversaire, la maison de Habsbourg.

Cette maison divisée en deux lignes, espagnole et autrichienne, mais réunie dans toutes les circonstances critiques pour opprimer la liberté politique et religieuse des nations de l'Europe, après avoir envahi ou menacé l'Italie, la France et tous les pays de l'Empire germanique, après avoir épuisé ses alliés et ses adversaires par des impôts innombrables en hommes et en argent, continuait à alarmer la société européenne par ses maximes réactionnaires, par son esprit d'intrigue et par une ambition démesurée; passion qui travaillait également les hommes les plus faibles de cette famille comme ceux qui étaient doués de l'esprit le plus élevé. Ce fut surtout le gouvernement espagnol, qui pendant un demi-siècle excita la crainte, la jalousie et la vengeance de Henri IV. Philippe II, monarque taciturne et presque invisible à la nation généreuse, dont il parvint enfin à dénaturer le caractère, despote astucieux et avide d'une domination universelle, avait fomenté la

guerre civile en France, en s'associant aux démagogues les plus furieux, qui faisaient un exécrable abus de la religion. Depuis sa mort, arrivée en 1598, les ministres, les ambassadeurs et les généraux de Philippe III, son successeur, prince indolent et soupçonneux, continuèrent à soudoyer les complots et à diriger les conspirations sans cesse renouvelées, non-seulement contre la personne de Henri IV, mais même contre sa dynastie; partout ils prêchaient les maximes d'absolutisme et d'intolérance, dont ils firent à leur patrie une si funeste application en exigeant, en 1610, l'expulsion des Maures, habitans tranquilles et industrieux de l'Espagne. L'état chancelant des Pays-Bas, divisés par la religion, par un double gouvernement et par l'influence des partis contraires, était encore un objet d'inquiétude non moins grave pour le Roi de France et les Princes Protestans ses alliés, et formait un obstacle jusqu'alors insurmontable à la pacification de l'Europe. Il fallait d'abord détruire l'influence des provinces catholiques soumises à une fille de Philippe II et à son époux l'archiduc Albert, où se montraient des armées espagnoles toujours prêtes à combattre, et d'où sortaient les menaces incessantes de régicide poussées par le fanatisme; aussi le Roi de France et les Princes Protestans de l'Allemagne réunirent-ils tous leurs efforts pour soutenir et protéger la république des provinces évangéliques des Pays-Bas, comme formant un rempart assuré contre la domination espagnole et la prépondérance de la maison de Habsbourg.

Au lieu d'accommoder ces différends, au lieu de repousser l'influence pernicieuse des rois d'Espagne, qui tiraient leurs meilleures troupes de l'Allemagne, les Empereurs de la ligne Autrichienne incapables de tenir la balance entre le catholicisme et le protestantisme, ne firent rien pour resserrer les liens de respect et de féodalité qui leur rattachaient les Princes de l'Empire. La trop longue carrière de Rodolphe II, prince sans énergie, qui régna de 1576 à 1618, contribua surtout à affaiblir et à ternir la splendeur de la couronne impériale; Rodolphe, élevé à l'école des Jésuites, enseveli dans son musée de curiosités, adonné aux alchimistes et aux astrologues, ne se souciant ni des affaires de l'Allemagne, ni de la situation de ses états héréditaires troublés continuellement par des séditions et ravagés par les Turcs; Rodolphe laissa un champ vaste aux jalousies et à l'ambition des archiducs ses frères et ses cousins, ainsi qu'aux appréhensions des Princes de l'Empire. Les Protestans, occupés à recueillir les fruits de leurs

réformes, et voyant l'Empereur non marié, sans enfans légitimes, craignaient la suite d'un gouvernement semblable à celui de Charles-Quint. La succession de l'Empire presque héréditaire dans la maison d'Autriche, au grand préjudice de la liberté de l'élection, sapait insensiblement les constitutions de l'Empire et les privilèges des royaumes électifs, dépendans de l'Autriche. La couronne impériale et la constitution de l'Empire germanique, centre de l'Europe, devaient donc former la base principale des desseins européens de Henri IV. Il paraît néanmoins que ce fut le Landgrave de Hesse qui le premier conçut le projet de procurer au Roi de France la succession impériale, en lui faisant donner le titre de Roi des Romains. Henri IV, en accordant son consentement, le pria de conférer sur ce sujet avec quelques électeurs de l'Empire, mais, soit que ce projet ne fût pas accueilli par les autres Princes de l'Empire, soit que la modération et le désintéressement du Roi ne lui permissent pas d'insister sur une telle proposition, soit qu'il voulût renforcer sa confédération (appelée l'Union Très Chrétienne), par l'influence ou la neutralité d'un prince jaloux de l'Autriche, Henri IV, long-temps incertain, se décida enfin en faveur du duc de Bavière, sans abandonner pour cela ses vues sur la couronne impériale, qui serait évidemment pour tous un sujet de guerre. C'est pourquoi, pendant les dernières années de Rodolphe, après s'être soigneusement informé des obligations d'un Empereur d'Allemagne, et pendant que les archiducs, favorisés par le Roi d'Espagne, consumaient leurs efforts en intrigues, il résolut de surveiller et de protéger activement l'élection prochaine d'un Roi des Romains, et de porter pour cet effet, une fois l'affaire de Juliers terminée, toutes ses forces vers Francfort, siège de l'élection.

Avant tout, Henri IV devait avoir pour but d'abaisser la maison de Habsbourg qui, par la grandeur de ses possessions, par ses usurpations et par l'absolutisme de ses maximes en politique et en religion, formait le principal obstacle à ses desseins de pacification générale par l'établissement en Europe d'une république chrétienne. Aussi trouve-t-on dans son système de quinze états ou gouvernemens de l'Europe, d'abord quatre républiques, celle de Venise, la Suisse conjointement avec l'Alsace, la république des Pays-Bas, composée des dix-sept provinces, et une nouvelle république Italique qui, ayant le Pape pour chef et aidée

par un Roi de Lombardie (le duc de Savoie) devait chasser les Espagnols de toute l'Italie. Ensuite cinq monarchies électives, dont deux, la Hongrie (avec la Transylvanie, la Moldavie et la Valachie) et la Bohême (agrandie par la Moravie, la Silésie et la Luzace), suffisaient déjà pour opposer un juste contrepoids à la maison d'Autriche, car le privilège constitutionnel de l'élection devait finir par les faire passer à une autre dynastie. La monarchie d'Espagne et le pays héréditaire des archiducs en Allemagne demeuraient l'apanage de la maison de Habsbourg qui, dépouillée de ses autres possessions, eût été dédommagée de ses pertes en Europe, par ses conquêtes dans les Indes Orientales et Occidentales, sauf la liberté du commerce.

La république chrétienne, sans favoriser la licence des esprits et des sectes nouvelles, devait garantir liberté et protection aux trois religions principales, les religions catholique, luthérienne et calviniste; ce que l'Allemagne n'a depuis obtenu que par la paix de Westphalie. Enfin pour rendre ce nouvel ordre de choses permanent et invariable, pour substituer le droit à la force, Henri IV voulait organiser un conseil général, un tribunal suprême de l'Europe, chargé de décider en dernier ressort toutes les questions d'intérêts particuliers qui pourraient donner lieu à quelques collisions entre les divers états, et toutes les puissances composant la république chrétienne, devaient s'engager à faire exécuter les arrêts de ce conseil.

Quant à quelques projets réservés, comme l'exclusion des Moscovites et des Turcs des limites de la république chrétienne, il faut peut-être les attribuer à ces idées vagues que Villeroi aimait à appeler les fantaisies du duc de Sully.

Mais surtout il ne faut pas croire que Henri IV, en entreprenant une œuvre si longue et si difficile, en se réservant de faire accepter, par la puissante maison de Habsbourg, ce plan gigantesque, de gré ou de force, eût résolu d'en précipiter l'exécution par une attaque subite et injuste. Depuis long-temps il avait gagné les princes et les gouvernemens ennemis naturels de la domination espagnole et autrichienne, en Allemagne, en Italie et en Angleterre; le fils aîné de Jacques I, le prince de Galles lui avait même promis un secours éventuel. Les princes, les plus intimement initiés à ses projets, le Landgrave de Hesse, le prince d'Anhalt et Maurice d'Orange, qui eux-mêmes les avaient en partie proposés, ne les avaient

approuvés, selon l'assurance de Sully, « que moyennant qu'ils « fussent bien et à propos entamés et poursuivis par bon ordre, « les uns après les autres, afin de ne s'embarrasser de trop d'en- « treprises à-la-fois et trop éloignées les unes des autres » (*Mémoires de Sully*). Après la conclusion définitive de la confédération générale, et les immenses préparatifs, fruits de l'ordre et de l'économie de Sully, une fois terminés, des invitations, des représentations, des sommations même, devaient être faites à l'Empereur, au roi d'Espagne, et aux princes, dont l'assistance pouvait être douteuse, entre lesquels on ne remarque que le grand duc de Florence, et l'électeur de Saxe, intéressés dans la succession de Clèves et Juliers.

Cette succession litigieuse entre l'Autriche et les alliés de Henri IV (l'électeur de Brandebourg et le prince palatin de Neubourg), devait servir d'occasion et de prétexte aux mouvemens de l'armée française, commandée par le Roi en personne, et de toutes les troupes de l'Union. Dès les premiers mois de l'an 1610, tout se ressent des résolutions belliqueuses du Roi; tout présage une victoire décisive, une guerre courte, rapide, peut-être sanglante, mais nécessaire pour la pacification de l'Europe, et qui, selon les espérances de Henri IV, devait être la dernière de toutes. Un seul instant change les destinées de l'Europe. Henri IV, sur le point de partir, attendu par cent mille hommes prêts à combattre pour lui et pour la confédération chrétienne, est assassiné le 14 mai 1610, au milieu d'un peuple qui l'aimait. Peu de catastrophes ont été plus frappantes et plus funestes. Le poignard de Ravailiac, ou plutôt la faction des régicides, fomentée par l'Espagne, en perçant le cœur d'un ami de l'humanité, retarda d'un demi-siècle les progrès de la civilisation européenne. Au rêve brillant, au vaste et salutaire projet d'une république chrétienne qui s'évanouit avec son auteur, succéda un calme perfide, avant-coureur des plus terribles calamités.

Toute la profonde douleur que cette catastrophe fit éprouver au Landgrave et à la moitié de l'Europe, se manifeste dans les dernières lettres de cette correspondance. Averti par ses agens à l'étranger, que le poignard, plongé dans le sein du Roi de France, menaçait également les Princes Protestans et lui-même, il chercha d'abord à découvrir le fil d'une conspiration, dont il pensait que Ravaillac, l'écolier fanatique des jésuites, n'était qu'un aveugle instrument. Son chargé d'affaires dans les Pays-Bas, Philippe Dubois, lui mandait, en effet, les 21 et 27 mai (nouveau style), qu'il y avait

encore à Liège quatre-vingts de ces régicides; que, malgré l'empressement de l'archiduc Albert à ouvrir ses frontières au feu Roi, les jésuites résidens dans la province de Flandre, avaient été informés de l'attentat, avant qu'il fût commis et que même le marquis de Spinola, par un présage ou plutôt par un aveu, avait laissé tomber ce mot : *On fera la guerre en coche.*

Le Landgrave fit tous ses efforts pour soutenir une cause à laquelle il s'était dévoué, en exhortant à la concorde ses alliés les plus intimes, et les seigneurs de France, conseillers de la reine régente. Sully vivait encore; mais la France, privée des vertus et du génie de ce grand citoyen, qui avait si puissamment aidé le Roi à relever sa patrie, la France, abandonnée aux intrigues de cour les plus frivoles, à l'ambition haineuse des factions, la France, délaissant l'alliance du protestantisme, ne tarda pas à retomber dans un état d'anéantissement complet. A partir de cette époque, la correspondance du Landgrave devait cesser de présenter un grand intérêt, malgré l'opinion de quelques Princes de l'Empire qui, s'obstinant à solliciter son entremise auprès de la cour de France, supposaient qu'il devait jouir encore des avantages d'une alliance et d'une amitié si constamment entretenue. Bientôt même le conseil de la Reine Régente, Marie de Médicis, influencé par le parti renaissant des Guises, et privé de l'appui des partisans de la religion réformée, que Henri IV y avait introduits et soutenus, désavoua hautement la grande part que le Roi avait eue à la confédération protestante, conclue sous ses auspices; l'on alla même jusqu'à prétendre que le feu Roi n'avait contracté aucune obligation politique, et que la France était quitte envers les princes allemands, en se bornant à la protection des princes héritiers des pays de Juliers et Clèves. Ce changement subit d'un système politique auquel était lié l'intérêt de toute la république chrétienne, se manifesta malheureusement pendant la crise la plus dangereuse qu'ait eu à subir la maison d'Autriche, à l'avénement de Ferdinand II, prince despotique et intolérant (l'an 1620). L'ambassadeur de France, au lieu de maintenir la balance entre les partis, catholique et protestant, au lieu d'empêcher, par une médiation active et vigoureuse, cette grande guerre allemande, fatale à toutes les branches de la civilisation européenne, ne fit que la rendre plus nécessaire et plus violente en se renfermant dans une neutralité si préjudiciable à ses propres intérêts. Enfin, le traité

d'Ulm, qui fut exécuté avec perfidie, porta les derniers coups au parti protestant, en Allemagne; il anéantit cette même confédération qui avait été conclue sous les auspices du Roi de France, et rétablit la prépondérance et la domination de la maison de Habsbourg.

Depuis, le cardinal de Richelieu, après avoir terrassé les Huguenots en France, anéanti la force de la noblesse et détruit la puissance des parlemens, pour établir la monarchie sur des bases plus solides, voulut reprendre l'exécution d'une partie des projets politiques de Henri IV, afin de ne pas abandonner l'arbitrage de l'Europe à Gustave-Adolphe, ce héros suédois, que le destin donna au monde quelques années trop tard. Mais tandis que le pouvoir absolu et le despotisme avaient fait leur progrès dans le gouvernement intérieur de la France, ses relations extérieures, sous les ministères de Richelieu, et de Mazarin non moins astucieux que son prédécesseur, avaient perdu ce caractère de bonne foi, de loyauté et de tolérance religieuse que Henri IV avait su leur imprimer; la sympathie nationale qu'il avait si bien entretenue entre la France et l'Allemagne s'éteignit insensiblement, et l'ambition démesurée de Louis XIV, jointe à une intolérance superstitieuse, détruisit enfin tout espoir que le système politique de Henri IV pût être jamais réalisé. En réveillant les mêmes appréhensions et les mêmes défiances, qui avaient forcé les Princes Protestans à s'unir pour défendre les droits de son aïeul, Louis XIV les contraignit à former encore une nouvelle union, mais pour diriger cette fois tous leurs efforts contre la France. En révoquant l'édit de Nantes, il rompit le contrat social de pacification religieuse par lequel Henri IV avait payé son trône, il abandonna cinquante mille familles pieuses et paisibles au fanatisme de ces mêmes prêtres, qui n'admettaient point de transaction; la cruauté de l'oppression ne fit qu'augmenter la conviction et la persévérance évangélique des Protestans opprimés; ils durent fuir devant la persécution, et presque tous portèrent dans des pays étrangers leurs biens, leurs talens, leur industrie, et leur vengeance. Ce furent les successeurs des anciens alliés de Henri IV, les électeurs de Bandebourg, et les Landgraves de Hesse, qui recueillirent les fruits de cette émigration.

OBSERVATIONS SUR LE MANUSCRIT.

Les pièces qui composent la correspondance que nous mettons au jour, sont toutes ou les originaux, ou les minutes des lettres conservés dans les archives de Cassel; nous avons placé en tête de l'introduction le certificat public qui atteste leur authenticité.

Nous avons dû nous attacher à reproduire avec l'exactitude la plus rigoureuse les pièces que nous avions sous les yeux; nous avons donc conservé l'orthographe avec toutes les variations qui sont si communes à une époque où la langue française n'était pas encore fixée. Nous nous sommes bornés seulement à faciliter l'intelligence du texte en accentuant les mots et en ajoutant la ponctuation.

Toutes les lettres du Roi sont souscrites de sa main; sa signature, qui est d'ailleurs bien connue, est toujours écrite de la même manière (*Henry*) et se compose de caractères allongés, tous d'une hauteur égale. Chacune de ces lettres porte le contreseing d'un secrétaire d'état au département des affaires étrangères, et le sceau de France composé des fleurs de lis sous la couronne de France, entourées du collier de l'ordre du Saint-Esprit.

Comme nous n'avons pas reproduit la signature des secrétaires d'état, il nous suffira de remarquer ici qu'elles ont été contresignées jusqu'en 1594 par M. de Revol; de 1594 au mois de septembre 1606 par M. de Villeroi; et depuis cette époque jusqu'à la mort du Roi par M. Brulart. On sait quel rôle important ces trois hommes d'état ont joué dans les affaires du temps.

M. de Revol qui avait joui d'un grand crédit sous Henri III, conserva jusqu'à sa mort, arrivée le 17 septembre 1594, la confiance de Henri IV; « c'estoit, dit l'Étoile, un homme de peu de montre, mais grand d'esprit et d'entendement, qui craignoit Dieu et avoit l'âme droite contre l'ordinaire des courtisans de sa profession. »

Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroi, était un des vieux courtisans de Catherine de Médicis; il avait marqué dans la ligue et ne fut rappelé dans le conseil d'état qu'en 1594, malgré la

constante opposition de la sœur du Roi. Dès ce moment, il se montra tout dévoué à Henri IV dont il appuyait constamment l'avis dans le conseil. Il fit toujours paraître, dit Sully, son habileté par son silence et par sa grande retenue à parler en public (*Mémoires de Sully, Collection* PETITOT, t. VIII, p. 71, 72); mais il était le rival de Sully et se montra le constant adversaire des projets que ce grand ministre avait sur l'Allemagne. Désireux d'opérer un rapprochement entre le Roi et la maison de Habsbourg, Villeroi s'efforça de détourner Henri IV de l'entreprise qu'il voulait tenter: c'est même à cause de sa résistance qu'après la soumission du duc de Bouillon, le Roi s'empressa de saisir le prétexte d'une maladie qui n'avait rien de grave pour remettre ses fonctions à Pierre Brulart. Villeroi continua néanmoins à participer aux travaux du conseil, mais il n'y exerça plus aucune influence jusqu'à la mort du Roi. A cette époque il prit une grande part à la direction des affaires, et ce furent ses conseils surtout qui portèrent la Reine Régente à s'éloigner des Princes Protestans pour se réconcilier avec la maison de Habsbourg. Il contribua beaucoup à donner alors à la politique française cette marche timide et vacillante qui caractérise la régence de Marie de Médicis. Il est mort en 1617.

Brulart était le fils du chancelier de Sillery. Après la mort du Roi, il se rattacha à la politique autrichienne; mais il finit par se rendre suspect et fut enveloppé dans la disgrâce qui frappa son père, lorsque Richelieu fut appelé à entrer dans le conseil, en 1624.

Ces trois hommes d'état n'ont joué d'autre rôle dans notre correspondance que d'avoir été initiés aux secrets qu'elle renfermait et dont l'importance était telle que, depuis 1607, elle fut constamment écrite en chiffres, mais d'anciennes copies authentiques se trouvant jointes aux lettres originairement chiffrées, nous avons pu les substituer aux lettres primitives. Toutefois quelques passages de plusieurs lettres n'ayant pas été traduits, nous n'avons pas cru devoir les supprimer, quoique généralement on pût deviner le sens des chiffres par les réponses du Landgrave. Nous nous sommes attachés à reproduire au contraire, dans toute leur exactitude, ces chiffres dont nous n'avions pas la clef, et nous avons donné quelques exemples des passages chiffrés dont la traduction

se trouvait soit en marge, soit en interligne. Nous avons voulu faciliter ainsi le travail de ceux qui désireront peut-être entreprendre un déchiffrement complet.

Nous avons d'ailleurs indiqué par des points quelques mots demeurés illisibles ou écrits en chiffres, qu'il n'était pas utile de reproduire.

Quant aux lettres du Landgrave, nous n'avons pu les reproduire que d'après les minutes ou brouillons conservés dans nos archives; les originaux, s'ils existent encore, ne pourraient guère se retrouver qu'en France, mais leur découverte est d'ailleurs peu importante; car les brouillons, dont nous avons fait usage étant écrits pour la plupart de la propre main du Landgrave, et les autres par ses secrétaires, leur texte nous semble présenter tous les caractères d'authenticité désirables.

CHR. DE ROMMEL.

CORRESPONDANCE

INÉDITE

DE HENRY IV

ET DU

LANDGRAVE DE HESSE.

I.

LETTRE DU ROI AU LANDGRAVE.

Condoléances du Roi sur la mort de Guillaume le Sage, père du Landgrave. — (15 octobre 1592.)

Mon cousin, j'ay entendu avec très grand regrêt et déplaisir le trespas de feu mon cousin votre père, pour la perte que je y ai faicte d'ung très bon amy et pour l'ennuy que je m'asseure qu'elle vous a laissé en votre particulier. Toutesfois, considérant que Dieu l'a appelé à meilleure vye, comme il a passé celle cy en sa crainte et amour, cela doibt servir de consolacion à ceulx qui l'aimoient, mesmes à vous particulièrement, mon cousin, avec ce que sa mémoire demeure pleine d'honneur et louange pour sa singulière piété et vertu, vous laissant aussy grand nombre de bons amys qu'il avoit acquis, et qui vous seront ung asseuré support en vos affaires; d'autant plus volontiers que au devoir de ceste

amityé est conjoinct votre propre mérite. De ma part je l'ay congneu tant affectionné en tout ce qui s'est présenté par delà pour mon service, et en ay ressenty de si bons effects, que la souvenance m'en demeurera à jamais; qui me donnera autant plus d'occasion, avec l'ancienne amityé qui estoit entre nous, et que je desire continuer en votre personne, de vous rendre tous les bons offices qui pourront dépendre de moy, en ce qui sera pour votre bien et contentement; comme je vous en ay bien voullu asseurer par la présente. Attendant la preuve que vous en recevrez aux occasions qui s'en pourront offrir, ainsy que le sieur de Fresnes, mon ambassadeur en Allemagne, vous dira plus amplement de ma part; sur lequel me remettant, je prie Dieu, mon cousin, vous avoir en sa sainte garde.

Escript au camp de Champs le xv^e^ jour d'octobre 1592.

HENRY.

II.

LE ROI AU LANDGRAVE.

Intrigues du roi d'Espagne en France et motifs qui contraignent le Roi de rappeler son ambassadeur d'Allemagne. — (20 juin 1593.)

Mon cousin, les affaires de mon royaume ont pris un tel chemin depuis quelque temps que le roy d'Espagne, continuant toujours ses pratiques et desseings, a peu faire tenir une forme d'estats dans Paris pour faire procedder à l'eslection

de sa fille ou de quelque prince qui fust à sa disposition. Ce que j'ai jugé si pernicieux pour le bien de mon estat et de ceulx qui sont conjoincts en ma cause, que j'ay estimé à propos de convoquer une notable assemblée de princes, officiers de ma couronne, seigneurs et autres notables personnages tant d'une que d'aultre religion, pour regarder ensemble à ce qui est de la religion et de l'estat et les unir étroitement par ce moyen pour faire une forte opposition à mes ennemis. Je suis contrainct d'appeler à ceste fin près de moy de divers lieux ceulx qui peuvent, aux occasions présentes, m'assister de leurs sages advis et conseils, entre lesquels j'ay faict choix du sieur de Fresnes, conseiller en mon conseil d'estat et mon ambassadeur près les princes protestans de l'Empire (1), tant pour la singullière affection qu'il a tousjours portée au bien de mes affaires que pour la suffisance et expérience qu'il s'est acquise par le continuel maniement d'iceux. Voilà pourquoy je luy mande fort expressément qu'il s'achemine près de moy au plustot qu'il luy sera possible, tant pour m'assister aux occasions présentes que pour entendre par luy l'estat de vos affaires, et les résolutions que l'avancement des desseings de nos communs ennemis vous peuvent suggérer à l'advenir. Je le pourray renvoyer près de vous selon que je jugeray sa demeure y estre nécessaire pour mon service et la corres-

(1) Voyez sur les dernières négociations de M. de Fresnes auprès du landgrave Guillaume mon *Histoire moderne de Hesse* (Neuere Geschichte von Hessen). Vol. I, livre II, chap. II, *in fine*.

pondance estroite qui doit estre près de nous. Cependant il vous fera part de l'estat de mes affaires, comme je lui en escris bien au long pour vous en donner advis. Et je prieray Dieu, mon cousin, qu'il vous aye en sa saincte et digne garde.

Escript au camp de Dreux le xxe jour de junius 1593.

Votre afectyoné cousyn,

HENRY.

III.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE DU LANDGRAVE,

Concernant l'abjuration du Roi. — (Juillet 1593.)

Lettre de M. de Fresnes, ambassadeur du Roi auprès des princes protestans (écrite en latin, datée de Francfort le 1er juillet), dans laquelle il explique les motifs qui ont dû porter le Roi à subir cette nécessité.

Après avoir rappelé la situation des affaires, la convocation des états à Paris sous les auspices du Pape et de la cour d'Espagne, le projet avoué d'élire un nouveau roi qui fût de religion catholique, les défections causées dans le parti par l'argent de Philippe II, enfin la scission qui s'est faite entre les protestans et les catholiques, qui avaient jusqu'alors soutenu le Roi, il ajoute :

« Que Sa Majesté, suivant en cela le conseil de ses amis et « des autres princes, avait consenti à tenir une conférence « avec les seigneurs et ecclésiastiques catholiques du parti

« modéré, au 25 de ce mois de juillet, et même à adopter « les cérémonies papales, comme le seul moyen d'éviter une « plus grande défection de ses sujets; de détruire cette accu- « sation de relaps qui servait de prétexte à la révolte; de « sauver sa couronne et d'attendre de nouveaux secours « étrangers. Que la reine Élisabeth d'Angleterre elle-même, « reconnaissant la nécessité où se trouvait le Roi, s'était déjà « engagée à lui donner une nouvelle assistance. » (1)

L'ambassadeur termine en invitant le Landgrave à bien peser la gravité des circonstances, et à donner au Roi le conseil qui lui paraîtra le plus convenable au bien de la Chrétienté.

Dans une lettre du 25 août (vieux style), le Landgrave exprime à Frédéric IV, électeur Palatin, son étonnement d'une telle nouvelle, et, bien que les lettres venues de Paris ne puissent plus laisser désormais aucun doute sur l'abjuration du Roi, il n'ose croire encore à une telle inconstance, à une telle défection.

Réponse de l'électeur, en date du 3 septembre, qu'il n'y avait plus le moindre doute à élever, le duc de Bouillon lui ayant donné la ferme assurance de la vérité de la nouvelle; mais qu'il ne cessait cependant d'espérer que le Seigneur

(1) Voyez la lettre d'Elisabeth sur l'abjuration du Roi (Raumer, Briefe aus Paris zur Erläuterung der Geschichte, vol. I, p. 402), où elle s'écrie : « Ah quels douleurs, quels regrets et gémissemens je sentis en mon âme, etc. »

daignerait jeter bientôt sur le Roi des regards de miséricorde, comme il en avait jeté autrefois sur saint Pierre.

Le 26 août, M. de Fresnes, rappelant une lettre précédente du Roi au Landgrave, en date du 30 juin (qui ne s'est point retrouvée dans les archives), sollicite une réponse, ajoutant que S. M. lui avait commandé de déclarer aux princes protestans de l'Empire « que jusqu'alors, pour le « bien public, il avait porté un fardeau surpassant les forces « d'un mortel, que son dévoûment pour la république chré- « tienne était et serait toujours inaltérable, mais que les cir- « constances exigeaient aujourd'hui une union plus intime « des esprits et des cœurs, et que si déjà en temps utile on « avait eu recours à ce moyen, la république chrétienne ne « se trouverait pas dans une position si critique. » (1)

Le 3 septembre, le Landgrave, s'excusant sur le prétexte d'un prochain voyage et d'autres affaires importantes, se borne à répondre à l'ambassadeur « que depuis quelque temps « il avait reçu, concernant Sa Dignité Royale (2), des nou-

(1) « Onus se sustinuisse publicum, cui ferendo mortales humeri impares « essent; eumdem sibi in rem publicam animum esse, futurumque, qui « fuerit; sed majorem animorum consiliorumque conjunctionem hæc tem- « pora requirere, quæ si adhibita fuisset tempestive, atque observata, non « tam præcipiti loco futuram rem publicam. »

(2) Le titre de *Dignité Royale*, s'appliquait en Allemagne aux souverains étrangers. Les princes de l'Empire n'accordaient ordinairement le titre de

« velles et des rapports dont il avait été surpris ; à savoir :
« qu'elle s'était tournée vers la religion papale, se courbant
« ainsi de nouveau sous un joug pesant, auquel auparavant
« elle s'était déjà soustraite ; que cette abjuration ne serait
« pas seulement un acte contraire à la haute et entière con-
« fiance qu'avaient eue dans le Roi, feu son père le Landgrave
« Guillaume, et les autres princes et électeurs protestans de
« l'Empire, confiance assez témoignée par leurs actions, mais
« qu'un tel changement de religion devait aussi inspirer la
« juste crainte que le Tout-Puissant, après avoir soutenu le
« Roi miraculeusement contre tous ses ennemis, ne retirât de
« lui sa main et ne le châtiât sévèrement ; quant à lui, qu'il
« ne pouvait croire encore à une telle inconstance, concernant
« une chose qui ne pouvait se prêter à aucune plaisanterie (1),
« et qu'en conséquence il priait l'ambassadeur de l'informer
« franchement de la vérité, et d'assurer néanmoins Sa Di-
« gnité Royale de ses bons offices. » (2)

Majesté qu'à l'Empereur lui seul. Le Landgrave l'a cependant employé pour Henry IV assez fréquemment, surtout depuis l'an 1598.

(1) Allusion aux différens propos imputés à Henry IV, qui aurait dit au sujet de sa conversion « Paris vaut bien une messe. » — « Ce sera dimanche que je ferai le saut périlleux. »

(2) « Nun mögen wir Euch günstiglich nicht verhalten, daß etliche Tage her « fast seltsame Zeitungen von vielen unterschiedlichen Oertern hergeschrieben « worden, und noch, daß nämlich die Königliche Würde sich zu der päpstlichen « Religion gewendet und sich unter das beschwerliche Joch, dessen sie sich einmal « entschüttet, wiederumb begeben haben sollen. Welches zwar, da dem also, « dem hohen und großen Vertrauen, so weiland unser gnädiger Herr Vater

Le Landgrave reçut enfin la déclaration du Roi (datée de Fontainebleau, le 15 septembre), dans laquelle sont exposés les motifs de sa conversion et les grands avantages qu'elle doit procurer.

Sans entrer dans la discussion de la question religieuse, le Roi donne l'assurance aux princes protestans « que, s'il ne se « fût pas rangé à la religion catholique, il se serait trouvé « hors d'état, et d'empêcher l'élection d'un roi, et de traiter « avec la Ligue, et de tirer ses sujets de la main des Espa- « gnols; que le premier fruit de sa conversion, au moyen de « la trève à laquelle le parti catholique s'était obligé, serait « l'affermissement de la paix dans le royaume, dont les res- « sources étaient entièrement épuisées; que cependant il n'en « regardait pas moins, comme étant la sienne propre, la cause « commune des princes de l'Empire et de la reine d'Angle-

« und andere nunmehr in Gott ruhende Chur- und Fürsten zu Seiner Königl. « Würde getragen, auch solches mit der That erwiesen, nit allein sehr hoch « zuwider were, sondern wir haben auch die Vorsorge, wenn dem also were, « es würde Gott der Almächtige, als der Ihr. Königl. Würde bisher fast « wunderbarlicher Weise gegen ihre Feinde erhalten, die Hand abthun und heftig « strafen. Wir wollen's aber vor unsere Person nit hoffen, noch eine solche Un- « beständigkeit, damit es sich gleichwohl nit scherzen läßt, J. K. W. zu trauen. « Damit wir wissen mögen, was hieran gewisses sey, so begehren wir günstig- « lich, Ihr wollet uns unverhohlen zuschreiben, wie es mit J. K. W. deshalb « eine Gelegenheit hat. Denn da es anders am dieselbe verhielte, als die Zeitun- « gen mitbringen, möchten wir solches gern vernehmen. Und wissen euch sonsten « auf diesmal bey J. K. W. zu verrichten nichts zu schreiben, allein daß Ihr « denselben unsre willige Dienste und alles Liebes und Gutes von unsertwegen « unbeschwert vermelden wollet. »

« terre contre l'ambition insatiable de l'Espagne ; que même « si le roi d'Espagne lui disputait désormais la couronne de « France, il comptait toujours sur leur assistance. »

A cette même époque, le prince Palatin, Jean I, duc de Deux-Ponts, communiquait au Landgrave une lettre de Catherine, sœur du Roi (depuis duchesse de Lorraine), dans laquelle se trouve la phrase suivante :

« Je vous supplie que, quelque chose que l'on vous dise, « vous ne croyiez que je veuille changer de religion ; car, « avec l'aide de Dieu, j'en ferai une si exemplaire confession, « que nul ne doutera que je ne sois résolue d'y finir mes « jours, que j'estimerois bien malheureux, si j'abandonnois « Dieu pour les hommes. Faites-moi le bien, je vous supplie, « d'en asseurer tous les gens de bien. »

IV.

EXTRAIT DE LA CORRESPONDANCE DU LANDGRAVE,

Sur le projet d'une confédération proposée par le Roi. — Négociations de Guillaume Ancel et du comte de Lincoln (1596-1597).

Lettre de créance du S. Ancel, en date du 16 août 1596.

« Mon cousin, envoyant le sieur Ancel, mon conseiller et maître d'hostel ordinaire, vers aucuns princes de la Ger-

manie, mes amys, pour leur faire entendre l'estat de mes affaires, et la résolution que j'ai prise pour le bien commun de nous tous, je lui ai commandé de vous voir et visiter sur cette occasion, et vous donner assurance de la continuation de ma bonne volonté et affection en votre endroit, dont je vous prie de le croire, et de tout ce qu'il vous dira et proposera de ma part, comme moi-même ; car il est personne en qui j'ai entière confiance, etc. »

La mission du conseiller Ancel avait pour objet d'établir une ligue défensive entre la France et les princes protestans de l'Allemagne, contre les entreprises de l'Espagne.

Arrivé dans la Hesse au commencement de l'année 1597, il ne négligea rien pour engager le Landgrave à seconder les projets du Roi ; il lui présente le tableau des menées perfides auxquelles se livrait depuis trente-quatre ans le roi d'Espagne Philippe II, dans le but d'asservir à sa domination et la France, et l'Angleterre, et les Pays-Bas, enfin toute l'Europe ; il rappelle ses attentats contre la reine Élisabeth, contre le Roi et contre le prince d'Orange ; il cite son édit de Madrid qui menaçait tous les princes hérétiques, tous les états protestans ; il met devant les yeux du Landgrave la récente invasion des Espagnols dans plusieurs provinces voisines de la Hesse, pendant que l'Autriche épuisait les princes d'Allemagne par les guerres de Hongrie ; il l'invite donc, au nom du Roi, à s'unir, dans une ligue défensive et offensive, aux deux couronnes les plus anciennes et les plus puissantes de l'Europe, la France et l'Angleterre, auxquelles se sont joints

les États-généraux, et le sollicite de lever à cet effet un régiment de troupes allemandes; cherchant, dans un discours pompeux, à le déterminer à prendre ce parti par les exemples des héros de l'antiquité, même d'Achille et d'Hector.

Les conseillers du Landgrave s'opposaient pour la plupart à l'exécution de ce projet, remontrant qu'une semblable alliance n'était ni permise, ni utile, ni nécessaire; que la Hesse ne pouvait se détacher ni de l'Empire, ni de l'Empereur; que le roi d'Espagne, comme duc de Bourgogne, était membre de l'Empire; que le parti du Pape et de Philippe II avait trop de puissance en Allemagne, pour qu'il fût possible de l'abattre; que, loin de l'affaiblir, cette confédération ne pourrait que lui donner une force nouvelle, parce qu'il profiterait facilement des troubles qui agitaient la France, l'Angleterre et les Pays-Bas, et qu'ainsi la ligue proposée n'aurait d'autre résultat que de troubler le repos de l'Allemagne, où elle porterait la division.

Ils représentaient en outre au Landgrave que toutes ces grandes fédérations, en imposant aux petits états un fardeau insupportable, tournaient toujours au profit des grands états et des étrangers; que ses ancêtres, Philippe-le-Magnanime et Guillaume-le-Sage, avaient eu dans leur testament la prévoyance de défendre à leurs successeurs de se mêler des affaires d'autrui; que l'Angleterre était gouvernée par une femme; que l'inconstance des Français était passée en proverbe, et que les Belges n'avaient su acquérir d'autre répu-

tation que celle d'un peuple odieux et diffamé (1) ; qu'on ne pouvait avoir d'ailleurs aucune espérance assurée de subsides ni du côté de la France, à cause de la pénurie où la guerre l'avait réduite, ni du côté de l'Angleterre, à cause de l'avarice de la reine Élisabeth.

Enfin ils ajoutaient que la Hesse n'avait rien à redouter pour sa religion ; qu'elle pouvait d'ailleurs se reposer du soin de sa défense sur la disposition naturelle de son territoire, sur les forteresses dont elle était munie et qui étaient parfaitement approvisionnées ; que les secours des cercles et de tout l'Empire ne lui manqueraient pas, et que son alliance naturelle la rattachait aux princes protestans d'Allemagne, mais surtout aux maisons de Saxe et de Brandebourg, dont elle ne pouvait pas se séparer, et qu'à l'égard de la Saxe, on n'ignorait pas quelle était sa répugnance contre l'union qui était proposée ; qu'il était d'ailleurs impossible que la Hesse songeât à faire aucune entreprise lointaine, avant d'avoir terminé ses différends avec la maison voisine de Brunswick.

Un seul conseiller du Landgrave, Georges Meysenbug, exprima un avis contraire.

Il remontra que cette alliance proposée n'avait rien de contraire aux lois qui régissaient l'Empire, puisqu'elle n'était autre chose que le renouvellement de cette ligue ancienne, formée par les princes protestans d'Allemagne avec des souverains étrangers pour le maintien de la religion réformée ;

(1) « Exosi et famosi. »

qu'il y avait nécessité aujourd'hui comme alors de s'unir contre le parti papiste et contre l'Espagne, dont le but évident était l'entier anéantissement des hérétiques ; que tôt ou tard la guerre étant inévitable, il valait mieux la porter sur-le-champ au dehors, que d'attendre qu'elle vînt éclater sur leur territoire ; que dans toute confédération il fallait plutôt s'attacher au sort des grandes puissances, en ayant soin d'exiger toutes les garanties convenables et même les cautions nécessaires, que de s'abandonner aux événemens ; que ni la constitution de l'Empire, ni la constitution des cercles de l'Allemagne ne donnaient à la Hesse une sûreté suffisante, et qu'en présence des attentats commis par les Espagnols et par les Belges contre l'intégrité du territoire, il fallait pourvoir à l'imminence d'un péril, qui devait frapper tous les yeux.

Le Landgrave, incertain d'abord sur le parti qu'il devait prendre, voyant qu'il n'était assisté ni par les autres princes protestans, ni par ses alliés les plus fidèles; que l'électeur Palatin, le marquis de Brandebourg-Anspach, et principalement son oncle, Louis de Marbourg, dont il attendait la succession prochaine de la Hesse-Marbourg, se refusaient à soutenir les projets de la France, reconnut avec eux qu'il ne pouvait accorder pour toute une année à des puissances étrangères le secours que l'on avait récemment refusé à l'Empereur, qui ne le demandait que pour six mois, afin de combattre l'ennemi héréditaire de la Chrétienté, et qu'il serait d'ailleurs très dangereux de se démunir de troupes, lorsque les attaques des Hongrois et des Turcs pouvaient devenir plus

menaçantes ; il se résolut donc à un refus, qu'il couvrit de diverses excuses, à savoir :

« L'épuisement de son pays, à cause des dernières années « stériles ; le péril dont la Hesse était menacée de la part des « Turcs ; son âge avancé, qui ne lui permettait de prendre « aucune résolution dans une affaire d'une telle importance, « sans l'avis des princes ses alliés ; mais il n'en promettait « pas moins de faire connaître au Roi, dans toutes les occa- « sions, qu'il était animé à l'égard de la France des mêmes « sentimens que ses ancêtres. » (Réponse du Landgrave à Guillaume Ancel, en date du 20 mars 1597.)

En s'éloignant de Cassel, pour continuer sa mission et proposer aux autres princes et villes de l'Empire la même alliance, Ancel se plaint de la résolution du Landgrave, qui aurait sans doute pour résultat d'entraîner aussi le refus des autres princes, dont les finances étaient moins florissantes.

« Ainsi, ajoute-t-il, je ne sais point où le Roi Très Chrétien, « abandonné de ses amis, pourra tourner ses regards. Pour « moi, je ne puis que réclamer l'indulgence de Votre Altesse, « dans le cas où je l'aurais trop importunée par la sollicita- « tion d'un si faible secours (1). »

(1) « Ita Christianissimus Rex, ab amicis desertus, quo se vertat, nescio. « Mihi Celsitudinis Vestræ venia petenda est, quod tantulum subsidium ni- « mis opportune forsitan exegerim. » (Norimbergi, 10 april. 1597). — Henry IV lui-même se plaint dans une lettre du même temps qu'il manquait d'argent, de munitions et de pain pour entretenir ses troupes (Raumer l. 1, p. 405).

Quelque temps après, le Landgrave entra en correspondance avec le comte de Lincoln, ambassadeur d'Angleterre auprès de Henri IV.

Le comte avait tenu à Cassel, sur les fonts de baptême, au nom de sa maîtresse comme marraine (1), la fille aînée du Landgrave; cérémonie qui avait resserré les nœuds d'une amitié entretenue avec la reine depuis le temps de Philippe-le-Magnanime et de Guillaume-le-Sage, et fondée sur les mêmes sentimens de religion et de politique, amitié devenue plus étroite encore avec Maurice-le-Savant, dont le penchant pour la littérature était si vivement partagé par la reine.

A son retour de Paris, le comte de Lincoln écrit au Landgrave en ces termes :

« Ayant communiqué au Roi le contenu de votre lettre, « j'ai trouvé qu'il en a éprouvé un double contentement pour « le regard du desir et volonté constante que vous y repré- « sentez, au vif et franchement, au bien et service de S. M., et « à raison du plaisant titre que tant amyablement vous vous « voulez attribuer d'estre son fils, lequel véritablement vous est « dû à beaucoup meilleur droit qu'à aucuns des autres princes, « qui ne s'accoutrent que comme gendres à S. M.; ce qui « vous a acquis le plus haut lieu en son amitié et bien- « veillance. »

Quelques passages de cette lettre, qui est d'une lecture

(1) Voyez mon *Histoire de Hesse* (Neuere Geschichte von Hessen), vol. II, p. 349, 390, 395.

très difficile, semblent annoncer que le Landgrave reçut alors de la part du Roi l'invitation à laquelle il répondit quelques années après, en faisant un voyage à Paris (en 1602).

V.

Pièces concernant la négociation de Bongars après la paix de Vervins. (mai 1598).

Jacques de Bongars (1), l'un des plus habiles négociateurs de Henri IV auprès des princes protestans d'Allemagne, fut chargé par le Roi, après la paix de Vervins, de se rendre en Allemagne pour détruire l'effet qu'avait dû y produire le traité qu'il venait de conclure avec l'Espagne, et renouer secrètement son ancienne alliance avec les princes protestans contre la puissance espagnole.

(1) Jacques de Bongars, mort à Berne en 1612, avait alors sa résidence ordinaire à la Cour de Cassel. Le Landgrave, qu'il appelle « un prince très bon, très sage, et grandement curieux de toutes choses excellentes et rares » (*Lettre de Bongars au marquis de Rosny*, Cassel, 1598, 27 oct.), lui communiqua, un mois après la mort de Philippe II, l'instruction secrète et pleine de repentir adressée par ce Roi à Philippe III son fils, pièce qu'il ne faut pas confondre avec son testament. Le Landgrave en avait eu par ses agens deux copies conformes, venant l'une de la Cour impériale et l'autre de la ville de Gênes (*Mémoires de Sully; collection* Petitot, tom. III, chap. XXI, p. 244). — Les pièces que nous donnons ici, relatives à cette nouvelle négociation de Bongars sont inédites; on peut consulter Flassan, tom. II, p. 185; Capefigue, *Histoire de la réforme, de la Ligue et du règne de Henri IV*, tom. VIII, p. 21; les *Mémoires de Bellièvre et de Sillery*, La Haye 1696, et les *Mémoires de Bongars lui-même*, ms. f° Bibl. Royale.

Lettre de créance donnée par le Roi à Jacques de Bongars, du 3 février 1599.

« Mon cousin, vous recevrez cette lettre par les mains du sieur Bongars, mon agent en Allemagne, que j'y renvoye présentement pour mes affaires, et parce que je fais beaucoup d'estat de vostre amytié et bonne volonté, j'ay commandé audit Bongars vous assurer de la mienne, en vous visitant de ma part, et vous dire, que j'espère remédier en peu de temps mes affaires en tel estat, que j'auray moyen de reconnoître l'assistance et les plaisirs que j'ay receus des princes de la Germanye, entre lesquels je sçay combien vous avez mérité de ceste couronne. Partant, croyez que s'il se présente quelque occasion de m'employer pour vous, je seray bien aise de vous tesmoigner par effect ma bonne affection, ainsi que le dit Bongars vous fera plus amplement entendre; sur lequel me remettant, je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ayt en sa très sainte et digne garde. »

A. a.

Déclaration (1) *faite par Bongars de la part du Roi au landgrave Maurice, datée d'Offenbach le 14 mars 1599, n. st.* (*Original latin.*)

Rex Christianissimus, cum ad Illustrissimos et Potentissimos Imperii Electores aliosque Principes amicos legaret

(1) Cette déclaration, qui est adressée aux trois landgraves de Hesse, alors régnans à Cassel, à Marbourg et à Darmstadt, fut remise au Landgrave de

Bongarsium, illorum Celsitudinibus et, in iis, Illustrissimis Principibus Dominis, Domino Mauritio, Domino Ludovico seniori, Domino Ludovico juniori, Hassiæ Landgraviis, etc., post dictam a Sua Majestate ipsorum Celsitudinibus salutem, exponere quæ sequuntur jussit :

Veterem esse regibus Francorum cum Illustrissimis Imperii Principibus amicitiam, maxime cum illustrissima Landgraviorum familia, quæ fuerit Majestati ipsius, nuper et olim, ipsis Principibus atque adeo Imperio utilis. Eam se, turbato regno, et difficillimis temporibus coluisse; colere etiam pacato et rebus melioribus constituisse. Ad id e majorum suorum Regum Christianissimorum exemplis invitari; e natura sua atque ingenio ferri; e publico rei christianæ commodo acceptisque nuper beneficiis obligari. Fuisse et hoc sibi, pacem cum rege Hispaniarum tractanti, propositum, ut se tandem eximeret inopiæ, ne æternum amicis oneri, aliquando etiam usui et commodo, esse posset. Et de pacis hispanicæ rationibus ad Illustrissimos Principes, et inter eos ad Illustrissimum Principem dominum Mauritium Hassiæ Landgravium, proxime præterita æstate, litteras dare Bongarsium a Majestate Sua in mandatis habuisse, et datas Majestatem Suam cognovisse; nihilominus repetere et fusius explicare totum negotium jussisse.

Hesse-Cassel, comme le chef de la branche aînée de la famille, et le représentant de la maison, et dont le père, Guillaume-le-Sage, avait d'ailleurs en cette qualité prêté au Roi des sommes considérables.

Nempe cum se Rex Christianissimus fatigatum, regnum æterno pæne bello oppressum, animam vix agentes miserrimos subditos, se tanto in posterum oneri omnino imparem videret; eorum, quorum rem armis suis gereret, quos periculis suis tutos præstaret, certa et stata auxilia invocanda et fœdus petendum putavisse, ut publicis viribus publica res gereretur; in illis fuisse aliquot Imperii Principes, ad quos, eo nomine, legatum magnificum dominum Ancelium petiisse et certa illa auxilia et fœdus constans, absque quo non posset Majestas Sua commune administrare bellum, sed necessitate illa extrema, quæ omni lege, omni jure fit major, ad pacem cum rege Hispaniarum cogi. Tulisse ab Illustrissimis Principibus responsum : ita res esse in Imperio constitutas, et inter alia ita turcico bello premi et periclitari Germaniam, ut alio vires suas et auxilia vertere Principes non possent. Fuisse jam tum in fœdere serenissimam Angliæ reginam et Illustres Belgii confœderatos Ordines; sed ex eo captum ab Hispanis Ambianum (1), munitissimam et opulentam urbem, arcem quodammodo Galliæ, in quam Rex Christianissimus omnem belli apparatum conjecisset, maximis sumptibus et multo ac veluti extremo subditorum sudore coactum ; eam a Majestate Sua, vix magna vi, contractis omnibus viribus exsanguis regni, receptam; et tum demum expertam esse Majestatem Suam, quæ haberet externa auxilia forte ad trahendum et sustinendum bellum satis fore, ad conficiendum non sufficere :

(1) Amiens, pris le 11 mars 1597, repris par le Roi le 25 septembre.

nec vires aut sibi domesticas superesse, aut ab amicis suppeditari tantas, quibus aut ab Hispanis occupatas urbes recipere, aut regnum miserrimosque subditos reficere posset; tum ad pacem, cujus mentionem Pontifex injecisset, animum adjecisse serio; id unicum fuisse regno servando remedium. Sed post illam, quam supremam actionum omnium legem esse constat, populi sibi a Deo commissi salutem, vicinorum et amicorum rationem secundam sibi fuisse. Itaque et serenissimam Angliæ reginam, et illos Illustres Ordines de rerum suarum statu, et in posterum, nisi quid ipsi novi adferrent, consiliis fecisse certiores; nihil clam illis actum: ipsius negotii initia, successus, articulos et momenta omnia, prout quæque acciderant, ad illos diligentissime ab ejus Majestate perlata, et, ne quid causari possent, in illorum gratiam dilatam in multos menses negotii conclusionem; Illustrissimos vero Imperii Principes etiam pace comprehensos, ut et illis fidem servaret Majestas Sua quam dederat, et his veteris amicitiæ memorem se comprobaret. Propositum nimirum Majestati Suæ fuisse, et regnum subditosque præsenti eripere exitio, et paulatim ita res suas, Deo dante, restituere, ut quantum amicis olim incommodi, tantum aliquando adferre posset commodi, ut quos gravasset sæpius inopia sua, opibus aliquando sublevaret. Sed loquitur res ipsa; neque ad Majestatis Suæ probanda consilia verbis opus. Et capita ipsa pacis, et quæ ex iis Majestas Sua tulit præcipua, ea palam sunt. Atque tota jam in eo est Majestas Sua, ut quam Deus dedit pacem, ita excolat, ut fructum ex ea

capere non ejus solum subditi, sed ipsi etiam amici possint.

Jussit addere, auctore quidem Pontifice pacem confectam, sed sine fraude, absque ullo ipsorum incommodo, qui inter Majestatis Suæ aut subditos aut amicos a Pontifice recesserant. Id Majestatis Suæ subditis liquido constare, amicis probatum iri, quotiescunque Majestatis Suæ animum experiri ipsi voluissent. Sane grave Majestati Suæ fuisse cognoscere quæ essent nuper ab Hispanis intra limites Imperii perpetrata, nulla habita aut libertatis Imperii, aut tot tantorumque Principum dignitatis meritorumque, aut pacis cum Majestate Sua recenter initæ ratione. Sed uti ad Illustrissimos Principes libere Majestas Sua, periclitantibus rebus suis, accesserit, et veteris ab iis amicitiæ fructum tulerit, ita petere ut scire se velint qua in re, quibus rationibus, aut ad hæc propulsanda mala aut alia avertenda pericula, utilis ipsis esse possit. Eumdem ipsis animum offerre, quem ipsi Majestati Suæ mediis in armis ostenderint, et eo quidem offerre promptius quo gratiam referentis ardentior et ad omnia paratior animus elucere debeat. Orare autem ut oculos hic Illustrissimi Principes, in iis Illustrissimi Domini Landgravii, aperiant, et verum esse agnoscant tandem quod a Majestatis Suæ legatis sæpissime dictum scriptumve sit : ita esse conjunctas Majestatis Suæ et Illustrissimorum Principum rationes, ut separari eorum consilia sine alterutrius aut utriusque damno non facile possint. Hoc nempe esse, quod Majestas Sua sæpe prædicaverit, commune se bellum suo periculo gerere, ad quod certi aliquid et constituti conferri ab Illustrissimis Prin-

cipibus æquum omnino fuisse. Nihilominus suam hic et auctoritatem et operam amicis Principibus offerre, atque orare ut ea libere, prout amicos decet, uti velint. Cæterum, pro ea quæ Majestati Suæ cum ipsis Illustrissimis Principibus intercedit amicitia, notum ipsis esse cupere :

Missurum brevi ad Imperatorem solemnem legationem, quæ intermissam cum illius Imperatoriæ Majestatis amicitiam repetat, et ordinarium apud eam legatum habere constituisse, qui præsentia sua integram illam cum ipsius Imperatoris Majestate servet. Significare hoc ut si quid sit, quo putent Illustrissimi Principes juvari se ab Sua Majestate posse, id scire ipsam velint. Sed neque clam illos habere velle in eo esse Pontificem, ut fœdus inter christianos principes in Turcam conciliet. Ad id se ab ipso Pontifice invitari, et paratam quidem esse Majestatem Suam, pro Christi nomine, in christiani nominis apertum hostem arma ferre, vitamque suam devovere. Sed existimare non posse cum fructu fœdus in Turcam institui, nisi pace inter omnes christiani nominis professores composita ; neque enim inter armatos versari inermem, sine suspicione et metu, posse. Petere ab Illustrissimis Landgraviis ut, quid hic sequendum Majestati Suæ judicent, amice aperire velint.

Ultimum profiteri Majestatem Suam, et grato animo recolere, utilem sibi, turbatissimis rebus suis, Illustrissimorum Principum, et in iis Illustrissimorum Landgraviorum, maxime vero illustrissimi patris felicissimæ recordationis, domini Wilhelmi, et amicitiam fuisse, et ipsorum pecuniis atque ex iis comparatis auxiliis rem suam sustentatam. Grave sibi diutius

in illorum ære esse; sed petere vehementer ut cogitare atque expendere velint, regno ad pudendam pœne inopiam redacto, nihilominus et dimittendum cum stipendio militem domesticum, et quibusdam, quorum eximia opera usus esset, reddenda præmia, et suspectos etiam quosdam atque prava agitantes conciliandos sibi, et elocandam sororem unicam fuisse, et muniendum limitem, et in eo urbes receptas aliaque oppida reparanda, et rebus in posterum necessariis confirmanda, aliosque sustinendos sumptus gravissimos, quibus, quamvis subditis ad omnia ferenda in tanta et virium et facultatum imbecillitate promptissimis, parem adhuc Majestatem Suam non esse. Sperare omnino, Illustrissimos Principes rationem habituros exhausti regni, quod e tam gravi et diuturno, externo civilique bello, velut e lethali morbo, lucem aspicere, caput attollere, et sese paulatim commovere incipiat. In id vero omni studio incumbere Majestatem Suam ut quamprimum fidem apud Illustrissimos Principes liberet, et se æris alieni nexu exsolvat. Propterea mandasse Bongarsio ut pecuniæ, quæ Majestati Suæ mutuo data sit, apud eos, quos Majestatis Suæ nomine conveniet Principes, rationem ineat, instrumenta inspiciat, et eorum exempla fideliter et authentice expressa referat.

Uno verbo, amicitiam cum Illustrissimis Principibus, et in illis cum Illustrissimis Dominis Landgraviis, sancte colere atque observare, eamque firmare officiis omnibus velle Christianissimum Regem. Sed ab eorum Celsitudinibus, atque ab ipsis Illustrissimis Landgraviis, quorum semper familia prudentiæ singularis et magnitudinis animi laude floruerit, Majestatem

Suam petere, *videant ne quid*, per hæc fraudis et insidiarum plena tempora, Imperii Principumque dignitas *damni capiat*. Ad id se et sua offerre Christianissimum Regem.

Bongarsius.

A. b.

Traduction.

Le Roi Très Chrétien, dépêchant son chargé d'affaires Bongars vers les très illustres et puissans électeurs et autres princes de l'Empire, ses amis, lui a ordonné de saluer leurs Altesses et en particulier les très illustres seigneurs Maurice, Louis l'aîné, Louis le jeune, landgraves de Hesse, de la part de Sa Majesté, et de leur exposer ce qui suit :

Qu'entre les rois de France et les princes de l'Empire, surtout la très illustre famille des Landgraves, avait toujours subsisté une vieille amitié, récemment utile à S. M., comme autrefois aux princes et à tout l'Empire, amitié que S. M. avait cultivée pendant les troubles et les temps les plus difficiles de son royaume, et qu'elle était résolue d'entretenir maintenant sous les auspices plus heureux de la tranquillité intérieure de la France. Qu'en cela le Roi ne faisait que suivre l'exemple des rois ses ancêtres ; que d'ailleurs son penchant naturel l'y portait ; et qu'enfin le bien général de la Chrétienté et les bons offices qu'il avait lui-même reçus tout récemment lui en imposaient l'obligation. Qu'en faisant la paix avec le roi d'Espagne, il avait eu l'intention de se tirer d'un

embarras qui le rendait perpétuellement à charge à ses amis, et de se mettre à même de leur être enfin de quelque utilité. Quant aux motifs dudit traité de paix, quoique le chargé d'affaires soussigné, selon les ordres de S. M., les eût déjà exposés, l'été passé, au très illustre prince, le landgrave Maurice, il lui était cependant enjoint d'expliquer encore cette affaire plus ampiement :

Savoir : le Roi Très Chrétien, voyant sa personne et son royaume épuisés par les fatigues d'une guerre presque perpétuelle, ses sujets réduits à la dernière misère, ses propres forces dorénavant insuffisantes à un fardeau si insupportable, crut devoir invoquer l'assistance certaine et déterminée de ceux dont il défendait la cause, auxquels, à ses propres périls, il procurait la sûreté. Il réclama donc leur alliance, afin de réunir les efforts de tous dans une guerre qui leur était commune. Il y eut parmi eux plusieurs princes de l'Empire auxquels le chargé d'affaires de S. M. demanda cette assistance, leur déclarant qu'à son défaut S. M. ne pouvait plus se charger seule de la guerre commune, et qu'elle serait forcée de conclure la paix avec le roi d'Espagne.

Les princes répondirent que la situation de l'Empire était telle, et le danger de la part des Turcs si pressant, qu'ils se voyaient hors d'état de porter ailleurs leurs forces et leurs secours. Le Roi obtint alors l'alliance de la reine d'Angleterre et des Etats confédérés des Pays-Bas. Mais les Espagnols depuis prirent Amiens, ville forte et opulente, l'un des remparts de la France, où le Roi avait ramassé, à grands frais et à l'aide

des derniers efforts de ses sujets, réduits à l'extrémité, toutes ses ressources pour la guerre. Cette ville fut à la vérité heureusement reprise, mais ce fut en réunissant tous les moyens d'un royaume épuisé. C'est alors que S. M. fut convaincue par l'expérience que des secours étrangers la mettraient peut-être en état de prolonger et de soutenir la guerre, mais non de la terminer; que ni ses propres ressources, ni celles de ses alliés ne pourraient suffire pour reprendre les autres villes de France occupées par les Espagnols et relever de la misère le royaume et ses sujets. C'est alors qu'après une proposition du Pape, le Roi songea sérieusement à faire la paix, comme au seul moyen capable de sauver ses états. Mais tout en reconnaissant le salut du peuple commis par Dieu à sa garde comme la loi suprême de toutes ses actions, il n'oublia pas ce qu'il devait à ses voisins et amis. Il informa à cet effet la reine d'Angleterre et les Etats confédérés des Pays-Bas de la situation de ses affaires et de ses desseins éventuels. On s'appliqua à ne rien leur cacher ni alors, ni actuellement : le traité, ses commencemens, ses progrès, ses articles, toutes les circonstances leur furent exposées ; même, pour éviter aucun reproche, on différa à cause d'eux la conclusion du traité pendant plusieurs mois (1), et les princes de l'Empire y furent compris, S. M. ne voulant pas manquer à la foi qu'elle leur avait promise et

(1) Néanmoins la reine Elisabeth se plaignit plusieurs fois au sujet du Traité de Vervins, de l'infidélité et de l'ingratitude de Henri IV (Raumer, tom. I, p. 417).

à l'amitié qui depuis si long-temps existait entre eux. S. M. n'avait en effet d'autre but que de sauver son royaume et ses sujets d'une ruine immédiate, espérant, avec l'aide de Dieu, rétablir peu-à-peu ses affaires, pour être aussi utile à ses amis qu'il leur avait été incommode, et même pouvoir un jour les aider de ses richesses, après leur avoir été si souvent à charge dans la mauvaise fortune. Une explication plus ample des raisons de S. M. serait superflue, vu les articles de la paix et ses résultats évidens. Aussi S. M. est entièrement occupée à lui faire produire ses fruits, afin que ses sujets et ses amis puissent un jour les recueillir.

Le Roi a ordonné de plus au soussigné d'ajouter l'assurance que, nonobstant que le traité fût conclu sous les auspices du Pape, il n'était pourtant ni désavantageux, ni dommageable à ceux qui étaient séparés de la cour romaine, soit parmi ses propres sujets, soit parmi ses alliés, lesquels s'en pourraient convaincre, aussitôt qu'ils voudraient éprouver les sentimens du Roi. Certainement il avait été très fâcheux pour S. M. d'apprendre les entreprises nouvelles des Espagnols sur le territoire de l'Allemagne, contrairement aux libertés de l'Empire, à la dignité et aux mérites de tant et de si grands princes, ainsi qu'à la paix récemment conclue avec le Roi; mais comme lui-même a eu recours à eux sans hésiter, pour recueillir les fruits de leur ancienne amitié, de même il souhaite d'être informé en quelle manière et par quels moyens il pourrait à son tour leur être utile, ou pour repousser les maux présens, ou pour les préserver des dangers à venir. Il était résolu de

leur prouver les mêmes sentimens qu'ils lui avaient témoignés durant la guerre, et même avec plus de promptitude et d'ardeur encore, comme il convient à celui qui veut se montrer reconnaissant. Cependant le Roi prie les princes, surtout les Landgraves, d'ouvrir ici les yeux et de reconnaître enfin cette vérité, souvent répétée par ses ambassadeurs, que leur cause et les desseins de S. M. sont si intimement unis, qu'il est impossible de les séparer sans dommage pour l'une ou l'autre partie, et même pour toutes deux. C'est pourquoi S. M. avait toujours déclaré qu'elle soutenait à ses propres périls une guerre commune, et qu'il était juste que les princes y contribuassent par un secours certain et déterminé. Néanmoins le Roi offrait actuellement aux princes, ses amis, son appui et son influence, et les priait d'en user librement, comme il convenait à des amis.

En conséquence, il leur fait savoir qu'il enverra bientôt à l'Empereur une ambassade solennelle, pour renouveler avec Sa Majesté Impériale l'amitié interrompue depuis quelque temps, et que, pour l'entretenir constante, il a résolu de faire résider auprès d'elle un ambassadeur ordinaire. Il donne aux princes cet avis, afin qu'ils voient s'il pourrait en cette occurrence leur être de quelque utilité et qu'ils le lui fassent savoir. De même il ne voudrait pas leur cacher que le Pape est occupé de former une alliance des princes chrétiens contre les Turcs; que lui-même, sur l'invitation du Pape, est prêt à porter les armes au nom du Christ, et à se dévouer personnellement pour combattre l'ennemi de la Chrétienté; que

cependant on ne peut espérer aucun fruit de cette confédération, sans établir préalablement une paix générale entre tous ceux qui portent le nom chrétien; car ceux qui ne sont pas armés ne peuvent subsister sans crainte et sans soupçon au milieu de leurs voisins qui sont en armes. Mais le Roi, avant de prendre une résolution, invite les Landgraves à lui dire amicalement ce qu'ils en pensent.

Enfin le Roi reconnaît avec gratitude combien, dans les temps les plus difficiles, l'amitié des très illustres princes et principalement des landgraves de Hesse, surtout de feu le landgrave Guillaume, lui fut utile, puisque ce fut avec leur argent qu'il se procura des troupes auxiliaires et soutint sa cause. C'est avec peine qu'il se voit forcé de rester long-temps encore leur débiteur; mais il les prie instamment de considérer qu'au milieu d'une détresse telle qu'on a peine à l'avouer, il fut tout à-la-fois obligé de payer les capitaines qu'il licenciait, d'en récompenser quelques-uns qui lui avaient rendu des services extraordinaires, de s'en concilier d'autres (1)

(1) « Les époques sanglantes ne sont jamais des époques avilies. On est trop « occupé de sa vie et de ses passions pour songer à une position ambitieuse; « mais au temps d'affaissement et de décadence alors les marchés arrivent, « chacun avise à sa fortune. Le Roi comprit cette situation des esprits; et « voilà pourquoi il acheta une à une les provinces et les consciences, les « hautes têtes ligueuses et les grandes cités. Une fois le marché fait, Henri « IV put compter sur la foi des gentilshommes qui s'étaient compromis. » (Capefigue, *Histoire de la réforme de la Ligue, et du règne de Henri IV*, Paris 1835, tom. VII. *Lettre sur l'administration politique de Henri IV*. p. XV, XVI).

dont il suspectait les mauvais desseins, de doter sa sœur unique, d'affermir ses frontières, de réparer les villes et les forteresses reprises, de les approvisionner pour l'avenir, et enfin de faire des dépenses si énormes, qu'elles surpassent encore actuellement ses propres moyens et ceux de ses sujets, quelle que soit leur bonne volonté à supporter tant de charges, nonobstant leur grand épuisement. Il espère que les très illustres princes auront quelques égards pour un royaume qui, ayant souffert pendant si long-temps tous les maux d'une guerre civile et étrangère, est semblable à un corps relevant la tête après une maladie presque mortelle, et qui, revoyant la lumière, recommence peu-à-peu à se mouvoir. Cependant le Roi, faisant tous les efforts possibles pour dégager sa foi envers les très illustres princes, a ordonné à Bongars de s'informer auprès d'eux des sommes que S. M. leur doit, de voir les obligations et de lui en rapporter des copies fidèles et authentiques.

En un mot, Sa Majesté Très Chrétienne est résolue fermement d'observer et de conserver scrupuleusement l'amitié des très illustres princes, surtout celle des landgraves de Hesse, et de l'affermir par de bons offices. Mais elle prie leurs Altesses, invoquant la prudence éminente et la magnanimité dont la maison de Hesse a toujours soutenu la réputation, de veiller, dans des temps si exposés à la tromperie et aux intrigues à ce que la dignité de l'Empire et de ses princes ne souffre point de dommage. A cette fin, elle offre et sa personne et son royaume.

BONGARS.

B. a.

RÉPONSE DU LANDGRAVE. ORIGINAL LATIN.

Responsum (1) *quod Christianissimi et Potentissimi Domini, Domini Henrici quarti Galliarum et Navarræ Regis oratori et agenti prudentissimo domino Jacobo Bongarsio Illustrissimus Princeps et Dominus, Dominus Mauritius Hassiæ finitimorumque comitatuum Landgravius dari jussit* (7 *aprilis* 1599).

Principio pro humanissima Christianissimi Regis salutatione et liberali benevolentiæ oblatione Ejus Celsitudo gratias agit Regiæ Majestati maximas, et vicissim ipsi omnia sua offert promptissima et paratissima officia et studia.

Ad ipsum legationis caput quod attinet, summa cum animi voluptate Illustrissima Ejus Celsitudo audivit, quæ regius agens de amicitiæ inter Reges Galliarum et Imperii Romani Principes antiquitus contractæ et quasi jure hereditario ad posteros transmissæ et conservatæ fructu memorabili, grata

(1) On apprend par cette réponse que le Landgrave regardait le traité de Vervins comme un acte nuisible à la cause commune; et qu'il considérait l'invasion faite par les Espagnols sous la conduite du général Mendoza, comme la conséquence nécessaire de cette paix. Aussi il rappelle qu'ayant été forcé de prendre les armes pour la défense de son pays, il se voit réduit à solliciter plus vivement le remboursement des sommes prêtées autrefois au Roi. Ce remboursement, comme on le voit par la suite de ces négociations, n'a eu lieu que long-temps après, et même il n'a jamais été opéré entièrement; car on retrouve encore dans nos archives les obligations du Roi se montant à 70,000 florins, somme alors très considérable (Voyez mon *Histoire de la Hesse moderne*, t. 1, p. 570.)

brevitate, commemoraverit : quodque Regia Majestas in illa semel contracta, et difficillimis temporibus non sine maximo fructu explorata et probata amicitia constanter perseverare decreverit : nec pacem, inevitabili necessitate cum Hispaniarum rege nuper initam, eo animo fecerit, ut is Principum Imperii agros vastaret, subditosque innumeris injuriis affligeret : sed potius, quemadmodum bello contra Hispanum gesto Principibus Imperii, tanquam amicis, sæpe oneri fuisset, ita nunc, pace cum illo facta, illis aliquando commodo esse posset; qua de causa et cognoscere cupiat, qua in re aut quibus rationibus ad propulsanda et avertenda pericula illis prodesse debeat. Et cum Pontifex Romanus inter christianos principes fœdus adversus turcicam potentiam fieri suadeat (quod tamen Regia Majestas sine prævia universali Christianorum pace difficile fore existimet), quod in eo consilium principum requirat. Quod etiam fidem suam apud Celsitudinem Ejus liberare et se æris alieni nexu exsolvere, suoque agenti in eum finem obligationis exemplum authenticum ad Majestatem Suam referendum dari cupiat. Tandem Imperii Principes hortetur, cum tempora hæc fraudis et insidiarum sint plenissima, rebus suis tam provide attendant, ut ne quid detrimenti Sacri Imperii dignitas capiat; quemadmodum hæc fusius a regio agente commemorata scriptisque consignata Ejus Celsitudini tradita fuerint.

Quibus omnibus et singulis in deliberationem vocatis et pro gravitate negotii ponderatis, Illustrissima Principis Celsitudo hæc domino legato responderi jussit :

Jura amicitiæ cum Franciæ aliisque regibus et principibus à majoribus suis contracta et ad se transmissa, se omnibus modis hactenus illibata retinere studuisse, nec minus ea in posterum cum Regia Majestate sancte observare et conservare constituisse. Rogare se vicissim Regiam Majestatem obnixe ut, vestigiis majorum insistendo, conjunctionem regum Galliarum et Principum Imperii non parvi facere, nec illam per cuniculos aut magnificas pollicitationes tentari multo minus permittere velit. Quod vero, occasione pacis inter Gallias et Hispaniam initæ, miles hispanus, facultatem in Imperium Romanum se effundendi adeptus, belli sedem ibidem (quod etiam ipsi hispanici duces literis promulgatis non obscure fatentur) fixurus sit, ex qua Belgicos Status, Majestatis Regiæ studiosissimos, oppugnet et expugnet, id Regiæ Majestati ideo imputari non debere, quod eum in finem pacem cum Hispaniarum rege indubie non fecerit, sed quod tam diuturnis bellis defatigatus et confectus se suosque imminenti ruinæ et interitui non alia via, quam hac inevitabili pace, eripere potuerit. Et quidem ejusmodi pacem, quæ nihil habitura mali, Ejus Celsitudo cæterique Imperii Principes Galliarum et Hispaniarum regnis non inviderent, modo finibus se suis Hispani continerent, nec pacem Sacri Imperii interturbarent.

Quod vero eorum duces, ne minima quidem injuria provocati, contra fas et æquitatem, Sacrique Imperii de pace publica promulgatas constitutiones, quibus rex Hispaniarum ut dux Burgundiæ et Brabantiæ sine omni exceptione tenetur,

Westphalicum Imperii Circulum tanta militum et tormentorum copia præter omnium expectationem invadunt, arces, fortalitia, civitates, oppida et pagos vi occupant, status Imperii tot injuriis furentis militis objiciunt, comitem a Bruch contra datam fidem in arce propria trucidant, comburunt, arcem suis multisque aliis eo comportatis bonis spoliant, Imperii ordinibus et civitatibus pecunias fœdissime imperant, subditos fortunis suis exuunt, nonnullos fame et ferro inmaniter necant, patriis sedibus exigunt, fugant, uxoribus et liberis eorum abutuntur, et innumera facinora et flagitia committunt; illud nullis rationibus excusari nec debet nec potest. Quod nimirum Westphaliam opportunissimum hostis sui oppugnandi locum esse Hispani prætendunt, id Westphalos non adstringit militem recipere indomitum, et ea receptatione Belgicos Status in se armare. Sunt quidem Imperio Sacro, Dei beneficio, hæ vires, ut ingressum militem ab initio facile repellere, aut ad minus compescere potuisset; verum id eo acceleratum non fuit quod nemo ducem Mendozam tam inconsideratæ imprudentiæ esse crederet, qui, contra Imperatoriæ Majestatis severissima mandata inhibitoria, in Imperio Sacro hybernare, et non solum regi suo sed et ipsi Imperatori totique Domui Austriacæ tam obstinate et sine omni ratione maxima et incredibilia damna creare vellet. Omnia nam et singula ab exercitu hispano perpetrata et illata damna et flagitia regi ipsius imputantur, quibus plures adversarios in se concitavit. Contributiones Principum Imperii ungaricis expeditionibus destinatæ, Imperatori numerari vix poterunt,

sed ad defensionem patriæ et propulsandum Iberum tumultuantem retinebuntur. Austriaci belgicarum provinciarum gubernatores Imperii Principibus et imprimis Evangelicis, justis de causis nunc suspecti facti sunt, quod, sæpius militem Imperii finibus educere polliciti, pacem publicam periculosissime affligere et religionis reformationem novo et inaudito exemplo intrudere pergunt.

Sed quando suo malo, ut opinor, et nimis sero Principes Imperii tot Imperatoris mandata pœnalia gravi supercilio ab Hispanis et eorum asseclis tam contemptui haberi, Imperii dignitatem proculcari, suis cervicibus etiam hispanos milites graviora minari tandem perspexerint, ipsa necessitas inevitabilem defensionem pro patriæ libertate suscipiendam esse suadet; quam et Celsitudo Ipsius pro virili juvabit et promovebit, prouti dominus legatus ipse referre poterit. Nihil negotii quidem Imperii Principibus nec Ipsi Celsitudini intercedit cum belgicis expeditionibus, modo extra Sacri Imperii fines se contineant, pacemque publicam tam inmanibus iisque cumulatis facinoribus turbare desinant. Et si forte hæc illa ipsa ob oculos versantia sunt fraudulenta et insidiarum plena consilia, quæ Christianissimus Rex Principibus cavenda esse pie admonet, nemini plus formidanda erunt ac Principibus Evangelicis. Qui, cum Regiæ Majestati antehac laboranti contra suos hostes non spernendam navarint operam, fore existimant, si quid insidiarum illis strui Rex Christianissimus animadvertet, Majestatem Suam eas omnibus modis non solum impedituram, sed, si in effectum etiam pro-

rumpant, auxiliaturam esse, ut hæc nefaria consilia digna consequantur præmia. Quo nomine Regiæ Majestati gratias quam maximas Ejus Celsitudo agit, pro liberali et vere regia oblatione tantorum officiorum, quibus Sacri Imperii imminentia mala propulsare et pericula avertere desiderat : recipitque in se Celsitudo Ipsius, si quid ejusmodi Regia Majestas fecerit, id non solum Celsitudinem Suam summi beneficii loco habituram, sed gratissima animi recordatione etiam celebraturam, et pro viribus recompensaturam.

Quæ de communi fœdere adversus turcicas progressiones feriendo legatus proposuit, ea, hoc tempore si unquam, consideratu dignissima Celsitudo Ejus esse judicat. At cum turcicum Imperium nullo alio medio majora incrementa hactenus acquisiverit, quam ex christianorum principum (1) funestis dissensionibus, hujus infortunii, et quasi proditæ pariæ, merito accusari debent harum dissensionum fabricatores, qui commissos et mutuis cœdibus debilitatos, fractosque inter se christianos principes, dissociatos turcicæ potentiæ proterendos objiciunt, nihil aut parum de communi sed sua tantum salute solliciti. Quisnam in Dalmatia et Thracia cum Barbaris profliget pro iis, quorum arma ipse domi suæ quotidie metuit? Itaque cum inmanissimi hujus hostis potentia dissociata Christianorum arma gravi supercilio contemnat, immo vel conjuncta non valde metuat, conjunctis viribus et armis communis

(1) Au lieu de *Principum* on trouve dans le brouillon original le mot *Regum*.

hostis repellendus est, aut ut nobis superbe imperet, et ipsis Judæis pejores habeat, ferendum. Utinam vero illud christiani principes et reges tempestive considerarent, a mutuis cædibus semel desisterent, et arma sua in communem hostem pro Dei gloria converterent, obliti vindictæ et gloriæ privatæ!

Quæ de æris alieni nexu, quo se Christianissimus Rex liberaturus est, conscriptæ traditæque fuerunt obligationes regiæ, hæ domino legato exhibitæ et ad manus traditæ sunt, quas pro regiis agnovit, et exempla earum fidelissime exscripta et subscripta accepit. Est quidem illa summa exigua, et rogat Ejus Celsitudo obnixe, ne usum Ejus Majestas magnitudine sed ratione potius metiri velit. Si major accessio pecuniæ superioribus annis fieri potuisset, usum Ejus Celsitudo non invidisset. Sed cum dominus legatus Celsitudinem Suam nunc in pari fere fortunæ fastigio stare videat, militique conscripto et lustrato in singulos menses tot millia numeranda esse animadvertat, clementer Ejus Celsitudo Regiæ Majestati significari petit, si ipsi placeat creditam summam, habita temporis hujus ratione, primo quoque tempore restituere, maximo Celsitudinem Suam affici beneficio; et si parem summam, mutui nomine, ad triennium etiam addere libeat, majori. Quod si ob rationes a domino legato adductas hoc ægre obtineri forsan poterit, in altero tum Regiam Majestatem promptius sibi gratificaturam Celsitudo Ejus sperat. Nisi enim militi merenti promissa numerentur stipendia, nihil isto intolerabilior. Et cum Ejus Celsitudo in eo existimationem suam agi

existimet, qua in vita hac temporaria nihil habet carius, eo promptiorem Regiam Majestatem in succurrendo fore persuasum habet.

Quod superest suum studium et observantiam in Regiam Majestatem omnibus testatam, eamque incolumem et florentem in multos annos esse, Celsitudo Ipsius ex animo cupit et exoptat.

Hoc regio legato, cui clementer cupit, respondere Ejus Celsitudo jussit.

Cassellis 7 aprilis, anno 1599.

B. b.

TRADUCTION.

Réponse donnée au très prudent sieur Jacques Bongars, chargé d'affaires du Très Chrétien et Très Puissant Seigneur Henri IV, Roi de France et de Navarre, d'après les ordres du Très Illustre Seigneur Son Altesse le Prince Maurice, Landgrave de Hesse et des comtés environnans.

S. A. remerciant d'abord Sa Majesté le Roi Très Chrétien de ses honnêtes salutations et des témoignages de sa généreuse bienveillance, s'empresse de lui faire, à son tour, l'offre de ses bons offices et du plus zélé dévoûment.

Quant au sujet même de la négociation, c'est avec un bien vif plaisir que S. A. a entendu le chargé d'affaires de S. M., après avoir rappelé succinctement tous les avantages de l'antique amitié contractée entre les rois de France et les princes

de l'Empire, léguée par eux à leurs descendans et conservée par ceux-ci comme un héritage sacré, exposer ce qui suit, à savoir : que S. M. est fermement résolue à persister dans cette alliance, éprouvée avec tant de fruits dans les temps les plus difficiles ; que la paix récemment conclue avec le roi d'Espagne, l'a été par le fait d'une nécessité inévitable, non pas pour que les états des princes de l'Empire fussent dévastés, et leurs sujets insultés de mille manières, mais que tout au contraire, il était dans l'intention du Roi Très Chrétien, après avoir été si souvent à charge à ses amis pendant la guerre, de les faire participer aux avantages de la paix qu'il venait de conclure; qu'à cette fin, S. M. désirait savoir en quelle manière et par quels moyens elle pourrait les aider à détourner d'eux les périls qui les menaçaient. Que, quant au projet, proposé par le Pape, d'une confédération chrétienne contre les envahissemens des Turcs (ce qui, dans l'opinion du Roi, ne pouvait s'effectuer sans conclure préalablement une paix générale de la Chrétienté), S. M. demandait quelle était l'opinion des Princes à cet égard. Que le Roi, voulant acquitter sa dette et dégager sa foi envers S. A., désirait qu'une copie authentique de son obligation fût remise à son chargé d'affaires, pour lui être représentée. Qu'enfin S. M. exhortait les Princes de l'Empire, puisque les temps présens étaient si pleins de fraude et d'intrigues, à veiller attentivement à ce que la dignité du Saint-Empire ne reçût aucune atteinte. Le tout selon l'exposition plus ample que le chargé d'affaires en a faite à S. A. et qu'il a consignée par écrit.

S. A. après avoir mûrement délibéré sur ces différens articles, conformément à leur importance a fait répondre au chargé d'affaires :

Que jusqu'alors, elle s'était appliquée à conserver intactes les anciennes alliances que lui avaient léguées ses aïeux, conclues par eux avec les Rois de France et les autres Princes; que, pour l'avenir, elle était de même résolue à les observer, à les garder scrupuleusement envers S. M. Royale. Qu'en revanche elle supplie S. M., que, marchant sur les traces de ses ancêtres, elle veuille bien ne pas dédaigner cette alliance des Rois de France et des Princes de l'Empire, ni permettre qu'elle soit altérée par des intrigues ou par des promesses trompeuses, quelque magnifiques qu'elles puissent être. Que si la paix conclue entre la France et l'Espagne a fourni aux Espagnols le moyen d'envahir le territoire de l'Empire, afin d'y établir le siége de la guerre (comme les généraux espagnols l'avouent assez clairement dans leurs proclamations), pour de là, attaquer et réduire les États des Pays-Bas qui ont montré tant d'attachement à S. M. Chrétienne, c'est ce qu'on ne saurait cependant imputer à S. M., laquelle, évidemment, n'a pas conclu la paix avec le Roi d'Espagne dans ce but, mais uniquement pour soustraire son royaume fatigué, épuisé par des guerres continuelles, à une ruine autrement inévitable. Aussi ni S. A. ni les autres Princes de l'Empire n'envieraient aux Royaumes de France et d'Espagne les bienfaits de cette paix, qui n'aurait pour eux-mêmes rien de nuisible, si les Espagnols s'étaient tenus dans leurs li-

mites, et s'ils n'avaient pas troublé la paix du Saint-Empire.

Mais que sans la moindre provocation, contre tout droit et toute équité, contrairement aux constitutions du Saint-Empire sur la paix publique, constitutions qui obligent en tous points le Roi d'Espagne comme Duc de Bourgogne et de Brabant, les généraux espagnols envahissent tout d'un coup la Westphalie, l'un des cercles de l'Empire, et le couvrent de troupes et d'artillerie; qu'ils occupent de vive force les châteaux, les forteresses, les villes fermées et ouvertes, et tout le pays; qu'ils exposent ainsi les Etats de l'Empire aux vexations multipliées d'une soldatesque furieuse; qu'ils égorgent contre la foi donnée le Comte de Bruck dans son propre château; qu'ils portent l'incendie dans ce château; qu'ils y pillent les biens du Comte et tout ce qu'on y avait apporté; qu'ils imposent de honteuses contributions aux corporations et aux villes de l'Empire; qu'ils dépouillent de leurs biens les sujets de l'Empire; que sans pitié ils fassent périr les uns par le fer et la famine; qu'ils chassent les autres de leur patrie; qu'ils abusent de leurs femmes et de leurs enfans; qu'ils commettent enfin des forfaits, des atrocités sans nombre, c'est ce que rien ne peut ni ne doit excuser. Que la Westphalie soit, comme le prétendent les Espagnols, le terrain le plus favorable pour attaquer leurs ennemis, cela n'oblige nullement les Westphaliens à recevoir chez eux une armée effrénée et à s'attirer par là une guerre avec les Pays-Bas. Grâce à Dieu, les forces du Saint-Empire sont telles qu'il eût été facile, dès le principe, de repousser ou au moins d'arrêter une telle inva-

sion; mais on ne s'est point hâté, parce que personne ne soupçonnait le général Mendoza de pousser la folie jusqu'à vouloir, contrairement aux ordres les plus sévères de S. M. Impériale, prendre ses quartiers d'hiver sur le sol de l'Empire, et causer ainsi par son obstination, sans aucun motif, d'immenses, d'incalculables dommages au Roi son maître, à l'Empereur lui-même et à toute la maison d'Autriche. En effet, tous les dommages causés par l'armée espagnole, tous les forfaits qu'elle a commis, ont été imputés au Roi d'Espagne, et lui ont attiré de nouveaux ennemis. Les contributions des Princes de l'Empire pour la guerre de Hongrie, pourront à peine désormais être payées à l'Empereur, car il faudra les retenir pour la défense de la patrie et repousser les attaques des Espagnols, et de plus, les Gouverneurs autrichiens des Pays-Bas sont devenus maintenant justement suspects aux Princes de l'Empire et surtout aux Princes évangéliques, parce qu'après avoir tant de fois promis vainement d'éloigner leurs troupes des frontières de l'Empire, ils continuent à troubler dangereusement la paix publique et à faire sur la religion des entreprises nouvelles et inouïes.

Mais lorsque les Princes de l'Empire se seront enfin convaincus à leur détriment et trop tard, comme je le pense, que les Espagnols et leurs adhérens n'ont jusqu'ici professé que le mépris le plus hautain pour toutes les ordonnances pénales de l'Empereur; que la dignité impériale est foulée aux pieds; que le soldat espagnol menace de faire peser sur leurs têtes un joug plus pesant encore; alors une inévitable nécessité les

amenera à défendre la liberté de la patrie : or, S. A. est disposée à seconder, à hâter de toutes ses forces une telle entreprise, comme le chargé d'affaires pourra lui-même le rapporter. Certes, ni les Princes de l'Empire, ni S. A. n'ont rien à déméler avec les expéditions dirigées contre les Pays-Bas, pourvu qu'elles se maintiennent hors des frontières de l'Empire et qu'elles cessent de troubler la paix publique par des forfaits si énormes et tant de fois répétés. Mais si les menées, les intrigues pleines de ruse et de tromperie qui se passent sous nos yeux, sont les dangers généreusement signalés aux Princes de l'Empire par le Roi Très Chrétien, c'est principalement aux Princes évangéliques que ces dangers seront redoutables. Or, comme ils ont fourni à S. M. pendant sa détresse, des secours qui n'étaient pas à mépriser, ils espèrent à leur tour, que si le Roi Très Chrétien s'apercevait qu'on tramât contre eux quelques mauvais desseins, non-seulement S. M. s'efforcerait de les déjouer par tous les moyens possible, mais que si l'on en venait à l'exécution, elle prêterait aux Princes son assistance afin que ces pernicieuses menées reçussent leur juste châtiment. A cet égard, S. A. adresse à S. M. ses plus grands remercîmens pour le puissant secours dont elle a fait l'offre généreuse et vraiment royale, afin de repousser et de détourner les maux et les périls qui menacent le Saint-Empire. S. A. n'hésite pas à dire à S. M. que tout ce qu'elle tentera de semblable sera regardé par elle comme le plus grand des bienfaits, qu'elle en conservera une éternelle reconnaissance et qu'elle s'appliquera de toutes ses forces à la lui prouver.

Quant à ce qu'a dit le chargé d'affaires, d'une proposition d'alliance générale contre les Turcs, S. A. la juge aujourd'hui plus que jamais digne de considération. Mais comme jusqu'ici l'Empire des Turcs n'a dû ses plus grands accroissemens qu'aux funestes dissensions des princes chrétiens, ce sont les fauteurs de ces dissensions qu'il faut accuser des malheurs de la Chrétienté qu'ils ont comme livrée à ses ennemis. En effet, peu soucieux du salut commun et ne songeant qu'à leurs intérêts, ils ont mis la discorde entre les princes chrétiens, puis après les avoir affaiblis, ruinés par des défaites mutuelles, ils les ont exposés, désunis, aux efforts des Turcs pour qu'ils fussent écrasés. Qui voudrait, en effet, aller combattre les barbares en Thrace et en Dalmatie, au profit de ceux dont il faut craindre les armes dans ses propres foyers? Puisque cet ennemi dont la puissance est si formidable, regarde d'un œil dédaigneux les efforts désunis des Chrétiens, et que même leur alliance ne paraît pas lui inspirer de crainte bien sérieuse, il faut sans doute réunir contre lui toutes les ressources de la Chrétienté ou souffrir qu'il appesantisse son joug sur nous et nous traite encore plus honteusement que les Juifs. Plût à Dieu que les princes chrétiens eussent considéré en temps utile cette situation, et que renonçant à leurs guerres mutuelles, oubliant leurs querelles et toute ambition, ils eussent déjà tourné leurs armes réunies pour la gloire de Dieu contre l'ennemi commun!

Quant aux dettes contractées par S. M. et dont elle désire se libérer, les obligations souscrites par elle ont été exhi-

bées et remises à son ambassadeur, qui après les avoir vérifiées, en a reçu des copies fidèles et authentiques. La somme prêtée par S. A. est de si peu d'importance qu'elle prie instamment S. M. de l'estimer, non pas en raison de sa valeur, mais en raison de l'utilité qu'elle a eue pour sa cause; s'il eût été possible à S. A. dans ces dernières années, d'y ajouter une somme plus considérable, elle n'en aurait pas regretté l'emploi. Mais le chargé d'affaires de S. M. a pu voir dans quelle situation pécuniaire, presque aussi difficile, se trouve aujourd'hui S. A., et qu'elle est obligée de payer chaque mois des sommes considérables aux troupes par elle levées et enrôlées, elle le prie donc de représenter amiablement au Roi Très Chrétien qu'elle regarderait comme un immense service si S. M., ayant égard aux circonstances actuelles, voulait bien lui rendre le plus tôt possible l'argent emprunté; et que le service serait encore plus grand s'il lui plaisait d'y ajouter à titre de prêt pour trois ans une pareille somme. Que si à raison des motifs allégués par le chargé d'affaires, cette avance ne pouvait pas s'effectuer, S. A. espérait qu'au moins le Roi ne s'en montrerait que plus prompt à rembourser ce qui était dû. Rien en effet n'étant plus insupportable que de ne pas pouvoir payer au soldat la solde promise et qu'il a gagnée. Or, comme l'honneur de S. A., qu'elle regarde comme le plus précieux des biens dans cette vie mortelle, est engagé dans cette affaire, elle se croit d'autant plus sûre de la prompte assistance de S. M.

Au reste, S. A. réitère l'assurance d'un zèle et d'un dévoû-

ment à toute épreuve pour le bien de S. M. à laquelle elle souhaite de longues années de bonheur et de prospérité.

Telle est la réponse que S. A. a ordonné de transmettre au chargé d'affaires de S. M. auquel elle offre le témoignage de sa bienveillance.

Cassel, 7 avril 1599.

C.

DEUX LETTRES (1) DE BONGARS AU LANDGRAVE, AU SUJET DE SA NÉGOCIATION.

Etat des affaires dans les Pays-Bas. — Projet formé par quelques princes allemands d'attaquer les troupes espagnoles sur le Rhin.

I.

Monseigneur, je sçay que les affaires ne se jettent point en moule, aussi ne veux-je précipiter la réponse de Votre Altesse à Sa Majesté ; mais je la voudrois prier qu'il lui pleust m'envoyer un mot de lettre, par lequel il apparust à Sa Majesté que j'ay rendu ses lettres et proposé ce qu'elle m'avoit commandé,

(1) Ces lettres montrent que le Roi ou son chargé d'affaires n'étaient pas étrangers à l'expédition que le Landgrave, de concert avec quelques autres princes, comme chefs des cercles voisins du Rhin, entreprit vers la fin de cette année contre l'armée espagnole. Cette expédition eut une issue malheureuse à cause d'une émeute des troupes allemandes qui étaient mal payées. Le Landgrave ne fut aidé dans ces dépenses énormes ni par ses alliés, ni par le Roi qui ne lui fit aucun remboursement. Ce fut à la suite de cette campagne

attendant que Votre Altesse se fût résolue avec les autres princes d'une réponse plus solide. Je ne veux cependant céler à Votre Altesse que les gents de bien craignent que, à l'arrivée de l'Infante aux Pays Bas (laquelle sans doute on fera haster), non seulement la reyne d'Angleterre se laisse aller à la paix, à laquelle elle est toute portée, mais aussi que le peuple de Hollande et autres Provinces Unies s'esmeuve. Je ne doys perdre temps à dire à Votre Altesse quel intérest les gents de bien ont à empescher ce coup, qui feroit baisser la balance du costé d'Espagne. Votre Altesse le cognoist; le remède est aux armes des princes maintenant intéressez, et en la diligence de leurs négociations. Mais les négociations auront peu crédit, si

que le Landgrave forma une garde nationale de la Hesse, composée de bourgeois et de paysans (Voyez mon *Histoire de la Hesse moderne*, vol. II, *in fine*, et le volume suivant sur les affaires de l'Empire, 1599). — Au reste il faut remarquer que la première de ces lettres, contenant une demande, fut écrite avant la réponse officielle du Landgrave que nous avons donnée plus haut (B b), et l'autre deux jours après. Dans une lettre postérieure (écrite en latin Francfort, 11 août), Bongars s'excuse d'avoir rapporté en termes généraux à l'électeur Palatin les plaintes du Landgrave, au sujet de son abandon par ce prince dans l'expédition contre les Espagnols, en rappelant au Landgrave qu'il l'avait lui-même autorisé, pendant son séjour à Cassel, à faire cette communication. « Id vero moleste ne ferat Illustrissima Celsitudo Vestra, imo benigne ut interpretetur, vehementer oro : simul et meminisse velit eorum, quæ publicis de rebus gravissime ipsa mihi disseruit Casselis in arcis suæ templo, dum sacræ cantiones recitarentur : inter quæ unum hoc fuit, deseri se in publica hac causa ab Illustrissimo Electore Palatino, præter spem atque expectationem suam, putasse ruiturum prius cœlum aliaque hujusmodi. Et id cum in mensa mihi in aurem repeteret, interogasse me, an id referre ad ipsum Illustrissimum Electorem liceret, respondisse subridentem Illustrissimam Celsitudinem Vestram, licere » Voyez *pièce* VII. B.

elles ne sont ou prévenues ou accompagnées de vos armes. Je m'assure que Votre Altesse en sçait bien les raisons. Je la supplie très humblement de vouloir avoir l'œil à cé que la longueur, et lenteur, et froideur des délibérations de deçà ne refroidisse et aliène les amys, ne désespère les affligez, et n'irrite et encourage les ennemys, et enfin ne ruine tout. J'entretiens trop Votre Altesse sur un sujet qu'elle entend mieux que moy, auquel elle a puissance de commander, Monseigneur, comme à son très humble serviteur,

BONGARS.

De Francfort, le 8 d'avril (n. style) 1599.

II.

Monseigneur, la confiance qu'il a pleu à Votre Altesse me monstrer me donne la hardiesse de luy faire ce mot, après avoir bien pensé aux discours que j'entendis hier d'elle. Je recognois, Monseigneur, le zèle que Votre Altesse a au bien public. Aussi ne veux-je point entrer à luy déduire que la patience des princes provoquera l'insolence espagnolle à retourner avec plus grand dessain. Je ne luy veux discourir la justice et l'importance de ceste cause, ny la commodité de l'occasion présente, estant les ennemys sans chef, sans discipline, ayants les Estats en teste, forts et puissants. *Eadem vero occasio nec sæpe erit nec diu* (1). Votre Altesse n'a que faire de remon-

(1) « Occasion qui ne s'offrira pas souvent et ne durera qu'un moment. »

trances, son naturel et son jugement la porte à bien faire. Mais je veux bien prendre la hardiesse, sur ce qu'elle m'ouvrist hier, de luy ramentevoir le dire d'un ancien : *Multa magnis ducibus sicut non aggredienda, ita semel aggressis non dimittenda esse* (1) : pour ce qu'il y va de la réputation, qui est la base et le nerf de la grandeur d'un prince. Et pour ce je supplie très humblement Votre Altesse d'essayer et tenter tous moyens, avant que de quitter ce qu'elle a entrepris si généreusement : avant que de remettre ses forces entre les mains de celuy qu'elle me nomma hier. Quand il les acceptera, il n'en sçaura point de gré à Votre Altesse, sçachant qu'elle l'aura fait par nécessité, et en sera encore d'autant plus fortifié contre elle et contre la liberté de l'Empire. Et s'il ne les accepte (ce qui se peut), l'affront sera double. Ce n'est pas à moy à dire à un prince sage, tel que je recognois Votre Altesse, qu'elle se garde de se laisser aller aux douces paroles que luy pourra donner celuy vers lequel elle me dict hier se vouloir acheminer (2). Je me contenteray d'asseurer Votre Altesse de la diligence que

(1) « Il y a beaucoup de choses que les grands capitaines ne doivent pas entreprendre, mais qu'ils ne doivent pas non plus abandonner après les avoir entreprises. »

(2) On ne peut dire quel est celui des chefs de l'expédition du Rhin qui est ici désigné, on ignore si c'est le Duc de Brunswik, le Marquis d'Anspach, ou le Comte Simon de Lippe, chef du Cercle Westphalien, auquel fut confié depuis le commandement des troupes réunies. Cependant il est probable que ce fut le Palatin lui-même, qui voulut avoir le commandement suprême de l'expédition ; en effet nous verrons bientôt le Landgrave lui reprocher d'avoir montré de l'ambition dans cette affaire (V. *pièce* VII. B).

je feray de la servir de tout ce qui dépend de moy: la suppliant de me vouloir envoyer un mot de lettre au Roy qui accompagne la réponse qui me fust hier donnée par escrit, la quelle toutefois je ne laisseray d'envoyer à Sa Majesté (1); et prieray Dieu cependant, Monseigneur, qu'il veuille bénir les conseils et actions de Votre Altesse.

De Kirckhain le XIX d'avril (n. st.) 1599.

De Votre Altesse le très humble serviteur,

BONGARS.

VI.

LE ROI AU LANDGRAVE.

Recommandation pour le sieur Maurice Taurer (2). — (10 mars 1601.)

Mon cousin, le sieur Maurice Taurer s'en retournant vous trouver, je l'ai bien voulu accompagner de ce mot qui est pour vous dire le contentement que j'ay des bons services

(1) Voyez B. b. — Le brouillon de la lettre du Landgrave pour accompagner la réponse officielle est de même date (7 avril vieux style). Le Landgrave s'y réfère à une réponse verbale donnée à Bongars pour les affaires secrètes.

(2) Le sieur Taurer, dont il s'agit ici, est d'ailleurs inconnu. On cite vers la même époque un Cornelius Taurer, Hessois, qui partit l'an 1601 pour Genève et l'Italie, afin d'y faire ses études en médecine; son père, Maurice Taurer, médecin du Landgrave, vraisemblablement aussi le père de celui dont il est ici question, fut tué quelques années après, par un coup de foudre, sous les yeux de son maître.

qu'il m'a rendu, et vous témoigner aussy sa valeur et expérience aux armes, où il s'est toujours, depuis le temps que vous l'envoyastes par deçà, si bien employé, mesmement en la compagnie de chevaux légers de mon fils naturel le Duc de Vendosme, qu'il n'y avoit une seule occasion et exploict de guerre, où il ne se soit trouvé et faict paroître pour bon cavallier. Or, vous puis asseurer qu'en ce que vous le voudriez emploier, il est pour s'en bien acquiter, et vous servira très bien, s'estant tellement façonné et exercé en mes armées qu'il ne pouvoit choisir lieu où il peust mieux profiter pour s'acquérir de l'honneur et expérience. Je ne le vous recommande poinct, car je sçay que vous l'aimez assez. C'est pourquoi je ne vous ferai celle cy plus longue que pour prier Dieu, mon cousin, vous conserver en sa saincte garde.

Escrit à St. Germain en Laye le 10 jour de mars 1601.

HENRY.

VII.

PIÈCES CONCERNANT LE VOYAGE DU LANDGRAVE A PARIS, ET SES ENTRETIENS AVEC LE ROI.

A.

Extraits du journal du Landgrave pendant son voyage en France et son séjour dans les environs de Paris, en 1602 (Traduction de l'allemand).

Le Landgrave entreprit ce voyage, avec le plus grand secret, dans des temps de troubles et de périls, en sorte que les personnes de sa suite ne le joignirent que séparément et

à d'assez longs intervalles. Elle se composait, entre autres, d'un comte de Bentheim, d'un seigneur de Windenberg, l'un des ancêtres des comtes de Metternich, d'un capitaine depuis colonel de Widemarker, né à Paris, et envoyé quelques années auparavant comme chargé d'affaires de France vers la reine Élisabeth, et d'un médecin, le docteur Mosanus, ami et correspondant du célèbre médecin de Henri IV, Duchesne (Quercetanus), Sr de La Violette.

Le Landgrave a laissé un journal de son voyage, dont nous allons extraire les particularités les plus curieuses.

Parti de Cassel le 20 juin 1602, le Landgrave passa d'abord par Dillenbourg (où deux jeunes comtesses de Nassau, versées dans les langues anciennes, enrichirent ses tablettes de quelques sentences grecques et latines), il prit ensuite par Francfort, Worms, Spire, Bretten, lieu de naissance de Philippe Mélanchton, par Stuttgard et Tubingen, où, selon la coutume du temps, il soutint en pleine académie une discussion théologique. De Bâle, où conservant son incognito il se servit de la langue anglaise, qui lui était tellement familière qu'on le prit pour un seigneur anglais, il se rendit à Montbéliard dans le dessein de traverser la Bourgogne; mais il changea son plan de voyage à cause d'une réunion de troupes françaises dans cette province, et se dirigea vers la Suisse.

Le Landgrave décrit minutieusement toutes les particularités de ce voyage; il parle même des auberges dans lesquelles il ne put se procurer que du lait et du fromage. Il cite

d'abord dans son itinéraire Tavannes, Bienne et Nidau où, pendant son séjour, on noya une sorcière. Il eut à Berne une entrevue avec le secrétaire de l'ambassade française à Soleure, homme dont il vante l'esprit et l'éloquence; et après s'être arrêté à Fribourg pour visiter la cathédrale et le tableau d'Albert Durer représentant sainte Barbe et sainte Ursule (1); après s'être mis en relation, en passant par Yverdun, avec le docteur Perrot, célèbre chimiste, qui lui confia plusieurs secrets; il se rendit à Nyon et de là à Genève, où il arriva le 24 juillet. Pendant le séjour qu'il fit dans cette ville, il visita deux fois le père des calvinistes, Théodore de Bèze, alors âgé de 83 ans (2), et assista à un sermon italien.

Le Landgrave se montre grand admirateur de Genève, il loue la pureté de son culte qu'elle avait su maintenir contre les entreprises du Pape, du roi d'Espagne et du duc de Savoie; la sévérité de sa police, et la beauté de sa situation aussi salubre que pittoresque. Il voulut en la quittant lui témoigner sa gratitude, et, après son départ, on trouva sous le chevet de son lit, un éloge de la ville en vers latins, qu'il avait composés avec la facilité naturelle qui caractérise ses poèmes. (3)

(1) Cette circonstance est à remarquer, parce que d'ailleurs, et par principe, le Landgrave, comme calviniste, combattait ardemment le culte religieux qu'on rend aux images. *Hist. de la Hesse moderne*, II, 581, 582.

(2) Voyez pour l'influence que Théodore de Bèze eut sur l'éducation du Landgrave, *Hist. de la Hesse moderne*, I, 824.

(3) *Histoire de la Hesse moderne*, II, 423. Le *Citadin de Genève* (Paris, 1606) vante ces vers « comme un monument du jugement et de la bienveil-

De Genève (1), suivant le cours du Rhône et des fleuves qui s'y jettent, le Landgrave se mit à parcourir les provinces méridionales de la France. Charmé par la richesse de la végétation et la beauté du climat, il allait examinant partout les antiquités, les monumens d'architecture, les collections de médailles et d'histoire naturelle, visitant les savans et les seigneurs, tantôt se contentant de la cabane d'un pêcheur, tantôt reçu par les gouverneurs des provinces et des villes; mais il prenait surtout plaisir à entendre dans les auberges les musiciens ambulans, il aimait à raisonner avec eux d'un art dont il avait une connaissance profonde, car on sait qu'il fut l'un des meilleurs compositeurs de son siècle. (2)

lance d'un Prince, vrai patron de vertu, de valeur et science; » Spon. *Histoire de Genève*, I, 464.

(1) Quelque temps après, pour fortifier cette ville contre les attaques réitérées du duc de Savoie, il lui envoya en présent 10,000 écus qui furent employés à construire vers le lac de Genève, le bastion auquel a été donné le nom de *Bastion de Hesse*. Dans la suite il continua à envoyer aux Génevois de nombreux témoignages de sa bienveillance. Picot, *Histoire de Genève* (*annees* 1605, 1608, 1611), s'exprime à ce sujet en ces termes : « Le Landgrave assure les Députés de cette ville qu'il souhaiterait avoir un commerce fréquent et familier de lettres avec sa bonne amie la ville de Genève, qu'il lui enverrait du secours toutes les fois qu'elle serait en danger de guerre, et que ce qu'il avait fait, n'était que le commencement du bien qu'il voulait faire à cette ville, laquelle il voulait voir encore avant que de mourir, et y envoyer son fils. » Quelques années après il répéta qu'il avait un petit coffre pour ses amis, et que quand il n'aurait que son pourpoint il en réserverait la moitié pour Genève, qu'il honorait comme une Jérusalem, dans laquelle il souhaiterait fort d'envoyer ses enfans, ce qu'il exécuta en effet. Cette coutume a été suivie par les successeurs du Landgrave jusqu'à nos jours.

(2) Voir mon *Histoire de la Hesse moderne*, II, 403, etc.

Dans cette visite qu'il fit de tout le midi de la France, le Landgrave, qui voyageait ordinairement par eau, note, comme lieux de passage ou de séjour, Châtillon, où il fut accueilli par le maréchal de La Verdun; Nantua, ville peuplée d'ouvriers aiguilliers; Lyon, où, parmi les restes d'antiquités romaines, il remarque le temple de Vénus et le monument d'Hérodes et d'Hérodiades, nommé les Deux-Amans; Vienne, dont il visita l'antique cathédrale, et où on lui fit voir la maison de Pilate, exilé dans cette ville sous l'empereur Caligula; Grenoble, où M. Lesdiguières, un des principaux chefs des Protestans, lui offrit une belle haquenée; Valence, Saint-Marcellin au Faucon, dont il vante le vin comme le meilleur qu'il eût encore trouvé en France (1), et Orange, lieu remarquable par ses monumens d'architecture, qui étaient alors d'une belle conservation. De là jusqu'à Marseille, il parcourut un pays entièrement planté de grenadiers, d'oliviers et de vignes, et dans lequel il trouva une si grande quantité de plantes rares et d'arbres sauvages, dont la culture exigeait alors dans la Hesse les plus grands soins, qu'il se proposa d'en dresser un catalogue détaillé (2). A Avignon, le fanatisme

(1) Nous devons remarquer ici que le Landgrave fut considéré comme un modèle de sobriété (ainsi que de chasteté). Il avait même fondé un ordre de la *Tempérance*, principalement pour les Princes et Seigneurs d'Allemagne (*Hist. de la Hesse moderne*, II. 357).

(2) Il cite notamment: *Saliunca*, *Rosmarinum*, *Cistus mas et fœmina*, *Tamariscus*, *Asparagus*, *Thymum*, *Rhamnus niger*, *Oleaster*, *Ilex*, *etc.* (La Sauge, le Romarin, le Ciste, le Tamarin, l'Asperge, le Nerprun, l'Olivier, l'Yeuse, etc.)

des habitans ne lui permit pas de parcourir les environs tant de fois célébrés par Pétrarque ; mais il visita le grand palais pontifical, et il raconte à cette occasion l'anecdote de ce pape qui, dit-on, fit jadis périr quatre-vingt-quatre seigneurs du pays, ses convives, réputés complices du meurtre de son bâtard, homme détesté à cause de ses infâmes débauches. (1)

Après avoir visité, à Aix, les bains de cette ville et le cabinet d'un M. de Perrière, très riche en médailles et autres antiquités, il arriva enfin à Marseille, où il s'arrêta quelques jours pour admirer le port, alors rempli de soixante grands vaisseaux, sans compter plus de cent navires et les autres embarcations. Mais, à l'approche de l'anniversaire de la Saint-Barthélemi (le 24 août), il partit, pour éviter l'invitation du duc de Guise, gouverneur de la province, qui célébra ce jour de funeste mémoire par une course de bagues, des danses et des festins. Après avoir vu, à Saint-Chamas, près de la mer, la voûte souterraine creusée dans le roc, qui avait servi autrefois, suivant ce qu'on lui rapporta, à opérer le dessèchement de toute la contrée, en donnant aux eaux un écoulement, il alla visiter le pont bâti non loin de là « ex testamento Augusti », et se rendit ensuite à Arles et à Nîmes, dont il explora les monumens, déplorant le peu de soin qu'on apportait

(1) C'est sans doute du pape Clément VI, que le Landgrave veut parler; on sait qu'il résida à Avignon de 1342 à 1352, et qu'il laissa, suivant Villani, la plus mauvaise réputation. Pétrarque, en parlant d'Avignon sous son pontificat, l'appelle le foyer de tous les vices, la Babylone occidentale. (Voy. la vie de ce Pape dans Baluze, *vitæ Paparum Avenionensium.*)

en France à leur conservation, et l'habitude pernicieuse que l'on avait prise de les gâter et masquer continuellement par des édifices modernes. Arrivé à Montpellier, il éprouva dans cette ville plus d'un sujet de satisfaction; il y trouva d'abord une bonne auberge, puis un jardin royal rempli de plantes rares et exotiques, un cabinet précieux d'histoire naturelle (contenant entre autres le rare poisson *œsophagos*), des habitans professant comme lui la religion réformée, et enfin un professeur, natif de la Hesse, enseignant la philosophie de Pierre Ramus, système alors persécuté par les Catholiques, et que le Landgrave, grand admirateur du martyr de la Saint-Barthélemi, avait introduit dans les écoles de son pays (1). Un seigneur de sa suite, le comte de Bentheim, étant tombé malade, il le laissa dans cette ville, après l'avoir confié aux soins des meilleurs professeurs de l'Université.

Longeant ensuite les côtes de la Méditerranée, vers les Pyrénées, le Landgrave visita successivement Frontignan, dont il loue le vin muscat, Pèzenas (où il fut reçu par le duc de Ventadour, vice-gouverneur du Languedoc, beau-fils du connétable), et Narbonne, l'une des clefs de la France, bien fortifiée sous François Ier, où il rencontra une compagnie de

(1) Ce professeur natif de Nidda en Hesse, et qui avait enseigné à Montpellier et Nîmes depuis 25 ans, se nommait Anne Rulmann. C'est vraisemblablement le même, qui depuis docteur et avocat à Paris, y fit imprimer en 1612, les « *Harangues prononcées aux entrées de plusieurs Princes*, » où on trouve une harangue faite au Landgrave en août 1602, avec son portrait, et cette épigraphe : *Parte sua meliore latet.*

troupes allemandes, et deux fils d'un chancelier de Mecklenbourg, qui apprenaient à l'étranger le métier des armes. Carcassone lui donne l'occasion de déplorer les maux de la guerre civile, et de rappeler les querelles qui eurent lieu, pendant la ligue, entre la ville basse et la cité. Entre autres curiosités on lui montra, dans cette ville, des arcs et des flèches du temps des Goths. Le Landgrave parle aussi de peignes de buis, remarquables par leur élégance, que l'on y fabriquait alors et dont il fit provision. Il dit que toute cette contrée, jusqu'à Toulouse, est si féconde en pastel, qu'on en vend beaucoup aux Espagnols.

De Toulouse, ville remarquable par son Université, son parlement et l'église de Saint-Étienne, dont le Landgrave admira la voûte, qui ne s'appuie sur aucune colonne, il descendit la Garonne jusqu'à Bordeaux, notant sur l'une et l'autre rive les villages et les principaux châteaux. Après s'être arrêté quelques instans à Agen pour faire une partie de mail dans une belle allée d'ormes, il arriva à Bordeaux le 1er septembre. Il visita avec soin les nombreux palais de cette ville, l'amphithéâtre de Gallien, « *templum Deorum Tutelarium,* » et les deux églises de Saint-André et de Saint-Michel, bâties autrefois par les Anglais, et remarquables surtout à cause de leurs grandes orgues, qu'il s'amusa à toucher lui-même. Poitiers, quoique ville sale et mal bâtie, lui procura encore une satisfaction plus grande : il y trouva, entre autres seigneurs allemands, élèves de l'Académie, les comtes de Waldek et d'Erbach, le jeune duc Jean-Frédéric de Wurtemberg, et, dans

le couvent de Sainte-Croix, une princesse d'Orange-Nassau. Il y séjourna quatre jours, se livrant aux plaisirs de la danse, de la voltige, du cheval et des armes, mais se plaisant surtout à faire sa partie avec quelques virtuoses sur le chalumeau et les cornemusettes, instrumens que Henri IV préférait aussi à tous les autres. Après avoir continué son voyage jusqu'à Châtellerault, où l'on jetait alors les fondemens du Pont-Neuf sur la Vienne, et où se commençaient, sous la direction d'un Flamand, les travaux pour rendre le Clain navigable; il fut reçu, à l'Isle-Bouchard, par le duc de la Trémouille, beau-frère du duc de Bouillon et du prince Maurice d'Orange. Le duc le fit accompagner par un de ses chambellans, que le Landgrave dépêcha, avec un capitaine de sa suite, vers le Roi, pour lui annoncer son approche. Il remarqua dans les rues de Tours une propreté qu'il n'avait point encore rencontrée dans le midi de la France. Charmé par la beauté des édifices publics de cette ville, par ses promenades, ses avenues, l'élégance des maisons destinées au jeu de paume et aux concerts, il y fit quelque séjour, pendant lequel il engagea un chanteur de dessus pour sa chapelle. A Blois, il visita le château, théâtre de la mort tragique du duc de Guise, et assista à une comédie française, assez médiocre, représentant l'histoire de Samson. (1)

(1) Le Landgrave était lui-même auteur de plusieurs pièces dramatiques écrites en différentes langues, qu'il fit représenter à grands frais dans son château de Cassel, par des comédiens anglais, alors les meilleurs de l'Europe, et par des élèves de son académie. *Hist. de la Hesse moderne*, II. 399, etc.

Il passa ensuite par Orléans, par Chartres, dont il admira la vaste cathédrale, et s'arrêta à Etampes, où il attendit avec quelque ennui la réponse du Roi; enfin il arriva le 26 septembre à Fontainebleau, résidence ordinaire de Henri IV. Mais reprenons maintenant le récit même du Landgrave, qui termine ainsi son journal.

« Fontainebleau, château très beau et très plaisant, dit-il, que j'examinai d'autant plus en détail, que le Roi, qui me l'avait assigné pour rendez-vous, n'était pas encore arrivé. Il y a quatre cours, la cour du Roi, de la Reine, de la Fontaine, et la grande basse-cour, qui a cinq cents pieds en carré, ornée au milieu d'une statue équestre en plâtre représentant Louis XII. Dans ce château, on trouve beaucoup de cheminées de marbre, quatre grands salons, des galeries, de superbes tableaux et des antiquités; outre les jardins et les fontaines, il y a deux maisons pour le jeu de paume, et une volerie remplie de cinq mille oiseaux, les uns pour le chant, les autres pour la cuisine. Le lendemain, après avoir couché à Melun, passant par Charenton, où j'entendis un écho bien renommé, j'arrivai à Paris; et d'abord j'allai loger dans l'hôtellerie de la Cloche-Rouge, rue Saint-Jacques, ensuite dans celle de la ville d'Anvers; je me fis annoncer au Roi, qui pour l'audience me désigna un lieu hors Paris. Je sortis le 28 septembre pour voir les édifices et les choses remarquables de cette capitale, savoir : les Tuileries, bâties par la

Reine-mère et continuées par le Roi actuel, l'Ecurie, l'Académie, le Palais, le Louvre, l'église de Notre-Dame, etc.; le soir, je visitai l'ambassadeur de Wurtemberg, M. de Boenighausen. Le 29, je me rendis le matin à l'Arsenal, pour avoir avec M. de Rosny (Sully) une conférence secrète, après laquelle, selon le désir du Roi, passant par le château de Madrid (bâti par François Ier pour se venger de Charles V), j'allai à Maisons, habitation ornée de belles chambres, de galeries, de terrasses, d'allées, de promenades et d'autres choses agréables, et appartenant à M. Longeur, maître des comptes, l'un des favoris du Roi, huguenot de religion, mais catholique par politique. Le 30, le Roi, après s'être écarté de la chasse, me visita secrètement, accompagné de trois gentilshommes. Après un très long entretien (V. ci-après *pièce* B), il fit donner la curée aux chiens, et je lui expliquai alors la différence qu'il y avait entre les chasses allemande et française. Le 1er octobre, je me rendis à Saint-Germain-en-Laye, maison nouvelle, où, pendant que je visitais tout ce qu'il y avait de remarquable en plates-formes, en fontaines, grottes, parcs, etc., le Roi survint. Après une conférence de quelques heures, il ordonna à quelques seigneurs, particulièrement aux ducs de Montpensier et d'Aiguillon, de me faire leur révérence. Ensuite, pendant que le Roi s'en alla à Poissy, couvent de filles religieuses, je visitai dans le vieux château la Reine et le Dauphin, et retournai vers le soir à Maisons. Le lendemain, je partis pour Saint-Denis, où je vis la foire bien fréquentée; on me montra dans cette ville la cathédrale, fondée par la reine-mère, les tom-

beaux des rois, le trésor rempli des habillemens royaux, le sceptre, l'épée, les couronnes, la chapelle, le grand bénitier de porphyre, la licorne, la lanterne de Malchus, beaucoup de calices et coupes précieuses, crucifix, ostensoirs et autres saintes bouffonneries. Vers le soir, je me rendis à Paris, où je trouvai les députés de la Suisse, récemment arrivés, qui occupaient l'auberge de la Croix-de-Fer: je me logeai alors avec ma suite au faubourg Saint-Germain. Le 3 d'octobre, après avoir visité Madame la princesse d'Orange et Madame de Crehange (1), je reçus dans un nouveau logement, préparé, selon les ordres du Roi, chez M. Montglat (2), plusieurs seigneurs au service de S. M., comme MM. de Souvre, Lioncour, Sancy, avec son frère le chevalier de Malte, M. Termes, Bassompierre et autres (3). Le 5, se fit l'entrée solennelle des

(1) Cette dame, veuve du seigneur de Crehange (d'une ancienne et riche famille dans le pays de Luxembourg), avait confié au Landgrave son fils unique, qui fut élevé à l'académie de la Cour de Cassel, fréquentée alors par beaucoup d'étrangers, Princes, Comtes et autres jeunes gens de qualité. *Hist. de la Hesse moderne*, t. II, livre v, chap. ii.

(2) *Mémoires de Pierre de l'Etoile* (Tom xlvii de la *Collection* Petitot, pag. 352). « Le Landgrave Maurice de Hesse, venant de voyager par toutes les provinces de France, arriva à Paris et fut par ordre du Roi logé près du Louvre chez M. de Montglat, premier maître d'hôtel, et là traité et festoyé magnifiquement par Sa Majesté. » Au reste il faut remarquer que les dates du Landgrave et de l'Etoile diffèrent de dix jours à cause de la différence des calendriers.

(3) On raconte qu'un Seigneur français, conversant avec le Landgrave, lui dit entre autres choses : « Vous autres Seigneurs Allemands faites bien de venir en France pour apprendre la langue et la politesse, mais

députés de la Suisse, conduits par le duc de Montbazon ; j'en fus témoin, avec le Roi et la Reine, dans la maison de Zamet, Italien, qui était souvent fréquentée par le Roi ; elle était munie de superbes tapisseries évaluées à 400,000 florins. Le 6, les Suisses, selon l'ancienne coutume, furent régalés chez le chancelier, M. de Bellièvre, pendant que le Roi me donna audience (pour la troisième fois) dans son cabinet, qui était orné d'un grand nombre de tableaux, d'antiquités, d'anciens livres et manuscrits, entre lesquels il me montra une ancienne Bible française (1), où l'on trouve l'écriture de tous les Rois de France, depuis Charles V (2). Le lendemain, j'étais présent à l'audience des Suisses dans la chambre du Roi, d'où je passai ensuite au Louvre, pour voir le Roi et la Reine à table. Le 8, je vis les chevaux rares d'un écuyer anglais, et les ambassadeurs d'Angleterre et des Pays-Bas. Le 9, j'accompagnai le Roi à une chasse à Port-Fontaine, après laquelle il fit la revue de sa garde. Le 10, j'assistai à la cérémonie du serment fait par le Roi aux députés suisses dans l'église de Notre - Dame, où l'évêque de Vienne chanta

nous qu'apprendrons - nous des Allemands : — La modestie, répondit le Landgrave.

(1) Cette Bible est conservée à la Bibliothèque du Roi.

(2) Le Landgrave ne fait pas ici mention d'une anecdote racontée par ses biographes. Le savant Casaubon et un évêque, alors présens dans le cabinet du Roi, se disputaient sur un passage de l'Histoire des Apôtres. Le Landgrave, auquel le Roi donna un exemplaire manuscrit du Nouveau Testament, trouva le mot original, et en l'expliquant, il décida la question au grand étonnement de l'Evêque et du Roi.

la messe, le cardinal de Joyeuse faisant les autres offices (1). La cérémonie finie, j'assistai, dans l'archevêché, au repas du Roi et de la Reine, après lequel le Roi passa dans le grand salon au dîner des Suisses, où il but à leur santé. A cette table se trouvaient un grand nombre de seigneurs et les princes français, savoir : les princes de Condé et de Conty, le comte de Soissons, le duc de Montpensier, le Connétable M. de Montmorency, le duc d'Esguillon, le prince de Joinville, le comte de Saumarive, le duc de Montbason et l'Amiral de la maison de Montmorency; même la Mathurine, folle du Roi, y était (2). Les ducs du Maine et de Nemours s'étaient excusés; mais le comte d'Auvergne, acteur principal dans la conspiration de Biron, qui, après sa condamnation judiciaire, avait obtenu du Roi sa grâce, eut l'impudence d'y prendre siège entre les ducs d'Esguillon et de Joinville. Quelque temps après, ayant reçu des nouvelles d'Allemagne, je demandai la permission de prendre congé du Roi. Le 15, j'eus une dernière conférence avec le

(1) « Un peu de temps après, l'évêque de Valence voulant commencer la messe, lesdits Suisses protestans sortirent l'un après l'autre hors du chœur après avoir fait une profonde révérence à S. M. passant devant sa chaire; et se retirèrent au haut du pulpitre où étoient Monsieur le Landgrafe de Hessen, Maurice, avec l'Administrateur de l'évêché de Strasbourg et plusieurs autres de la religion (réformée), qui tousjours demeurèrent couverts, jusqu'à ce que la messe fût entièrement dite. Cette finie, les protestans Suisses descendirent du pulpitre et vinrent se remettre à leurs premières places. » *Journal de l'Etoile.*

(2) Ce fut elle qui se trouvant avec le Roi, en 1594, lorsque Jean Châtel le frappa d'un coup de couteau, contribua à faire découvrir sur-le-champ le meurtrier.

Roi, qui vint le soir me trouver dans mon logement, accompagné du comte de Soissons et du maréchal de La Verdun. Le Roi et ces deux seigneurs, ainsi que de ma part MM. de Nassau, de Hollack (Hohenlohe), de Loewenstein et de Winnenberg, nous soupâmes ensemble; après quoi, j'accompagnai S. M., pour lui dire le dernier adieu. Le 16, avant mon départ de Paris, le Roi m'envoya un superbe bijou destiné pour mon fils aîné Othon (1). Je pris le chemin de Meaux, Monceaux, La Ferté, Fontaine-la-Fère, Châlons, et passai par Metz en Lorraine, où le duc d'Espernon me reçut et me fit conduire dans ses carrosses, et accompagner par sa garde jusqu'aux frontières de l'Allemagne. »

B.

Entretiens du Landgrave avec le Roi de France et Villeroi, son ministre secrétaire d'état au département des affaires étrangères (2). — 1602.

« Le 30 septembre (ancien style), le Roi me fit annoncer que, vers la soirée, il arriverait ici, à Maisons. Après midi,

(1) C'est sans doute l'épée précieuse conservée encore, sous le nom de Henri IV, dans le musée de Cassel, mais dont le fourreau fut dépouillé, sous Jérôme Napoléon, des pierres dont elle était ornée. On y conserve aussi un buste en cire de Henri IV qui passe pour très ressemblant.

(2) L'original de cette pièce écrite par le Landgrave, et traduite ici fidèlement, a pour titre : "Protocoll dessen was zwischen der Königlichen Würde zu Frankreich, Monsieur Villeroi, und wit Moritz Landgraf zu Hessen vorgelaufen." Ce récit authentique fait connaître quelques traits piquans de l'esprit et du caractère des deux Princes dans leur conférence secrète; mais sur-

M. Villeroi vint me voir, et conversa avec moi sur mon voyage, sur les nouvelles politiques et autres choses diver-

tout il décèle une partie des immenses projets des protestans et de Henri IV, dont nous avons fait l'exposition dans l'introduction de cette correspondance. Il suffira ici de remarquer, que le but principal du Landgrave était d'assurer la transmission de la Couronne Impériale en faveur du Roi de France. Ce fut principalement pour sonder la disposition du Roi à cet égard, et connaître l'état de ses affaires, qu'il entreprit ce voyage. Quant aux desseins secondaires du Landgrave, dont il est également fait mention dans le récit, nous ne pouvons pas nous dispenser d'un éclaircissement préliminaire sur l'affaire de l'évêché de Strasbourg. — Après la mort du dernier évêque, Jean, comte de Manderscheid, (en 1592), Jean Georges, fils de l'électeur de Brandebourg, qui avait fait ses études à Strasbourg, fut élu par la majorité des chanoines évangéliques. Mais les chanoines catholiques, se retirant à Saverne, et s'opposant à cette élection du parti protestant, nommèrent en opposition Charles de Lorraine, cardinal et évêque de Metz; de sorte qu'il en résulta une guerre dans laquelle Henri IV favorisa le parti protestant. Pour démontrer ici quelle importance Henri IV attacha dès le commencement à cette affaire, nous rappellerons sa déclaration donnée l'an 1595. Ce fut au nom du Roi, que son ambassadeur de Fresne écrivit alors au Landgrave de Hesse : « Que de cette affaire, vu la situa-
« tion de l'Alsace, province la plus florissante de l'Allemagne, dépendroit
« pour la plupart la dignité et la liberté de l'Empire Germanique; qu'en cas
« d'une négligence de cette même affaire, si on laissoit s'introduire en Allema-
« gne un ennemi inquiet et jaloux, cette maladie chancreuse menaceroit tous
« les pays d'Allemagne, mais surtout qu'on ne devoit pas imposer le fardeau
« trop pesant de cette cause commune à la seule maison de Brandenbourg,
« puisque celle-ci n'auroit pas seulement à combattre la maison intéressée de
« Lorraine, mais des puissances plus dangereuses et plus grandes (Savoir,
« l'Autriche et l'Espagne). » On entrevoit bien que Henri IV, abstraction faite des intérêts particuliers de la France, envisageait cette affaire par rapport à la confédération projetée contre la maison de Habsbourg. Aussi était-ce pour le confirmer dans ce dessein, que le Landgrave entreprit ce voyage de concert avec le jeune Administrateur Margrave de Brandebourg, qui arriva à Paris quelques jours avant lui. Il paraît cependant que la marche timide ou

ses, dans l'intention de passer ainsi le temps jusqu'à l'arrivée du Roi. Comme je m'en aperçus, je le ramenais incessamment aux affaires, commençant par le sujet de l'élection d'un roi des Romains, et disant qu'on m'avait donné l'assurance qu'à la cour impériale on songeait à l'archiduc Albert, et qu'on desirait vivement lui donner la préférence sur ses deux frères aînés (1). Villeroi, rejetant cette idée bien loin, exprima son opinion que l'Empereur ne songeait pas à avoir un successeur si près de lui. Mais je lui exposai qu'on avait le dessein de traiter cet objet à la diète prochaine, de sorte qu'il me demanda spécialement à quoi visaient les Princes de l'Empire. Alors je l'assurai que les Princes de l'Empire, en cas d'une continuation de la succession dans la maison d'Autriche, comprenaient facilement qu'au lieu de se tirer de leurs charges et embarras, ils s'y enfonceraient toujours plus avant. Villeroi sentit bien que je voulais lui donner occasion de s'expliquer sur la situation des affaires en France ; mais il s'arrêta et me pria d'attendre, pour toucher ce point, jusqu'à l'arrivée du

chancellante des Princes Protestans, ralentit bientôt le zèle du Roi de France, qui malgré les promesses faites au Landgrave, abandonna peu-à-peu l'affaire de Strasbourg aux Princes intéressés, suivant en cela l'opinion de son secrétaire d'état Villeroi (V. *la pièce ci-dessus*); car deux ans après on fit un traité par l'entremise du duc de Wurtemberg, par suite duquel le cardinal conservait la possession de l'évêché de Strasbourg, l'Administrateur étant satisfait au moyen d'une somme payée comptant et d'une rente annuelle. Huit chanoines évangéliques se maintinrent cependant au chapitre jusqu'en 1627.

(1) Savoir : Matthias depuis Empereur, et Maximilien, grand-maître de l'ordre teutonique.

Roi. (1). J'y consentis, mais lorsqu'il me demanda quelle affection les Princes de l'Empire portaient au Roi, je saisis cette occasion pour lui recommander l'affaire de l'évêché de Strasbourg, afin que l'Administrateur fût soulagé par une somme d'argent, laquelle, devant être remboursée ensuite, ne ferait point tort aux finances du Roi ; qu'il fallait en outre se dépêcher, puisque, si on différait cette affaire, et qu'on en laissât l'avantage à la maison d'Autriche, il serait par la suite plus difficile de recouvrer ce qu'on aurait perdu. Sur ce propos, Villeroi répondit en termes généraux, disant que le Roi n'en pourrait prendre l'initiative, mais que ce serait plutôt l'affaire des maisons de Brandebourg et de Wurtemberg. Je le fis souvenir du traité de Saarbruk, et de l'infraction qui y avait été faite de la part de la Lorraine ; sur quoi, il ne sut bien que répliquer, et pâlissant une ou deux fois, il renvoya également ce point jusqu'à l'arrivée du Roi. Cependant je ne manquai pas de passer encore au troisième point de mes projets, savoir : le remboursement des sommes autrefois prêtées, en lui rappelant que nous étions créanciers du Roi ; ajoutant que notre affection pour le Roi devait considérablement diminuer, s'il continuait à payer, à flatter, à ménager si ouvertement les autres créanciers, savoir : l'Angleterre, les Pays-Bas et les Suisses, tandis qu'il nous laissait crier, solliciter et même implorer, ne nous donnant que de belles paroles. Villeroi,

(1) Sur le caractère de Villeroi, Seigneur de Neuville, Voy. l'*introduction*.

écoutant avec patience et souriant, m'assura d'abord que l'Angleterre n'en ayant pas encore besoin, le Roi ne lui avait jusqu'ici rien payé; que les Etats confédérés des Pays-Bas, pendant l'espace de quatre années, n'avaient reçu que douze tonnes d'or (sur quoi l'interrompant, je lui dis: eh bien! traitez-nous donc de même, donnez-nous douze tonnes d'or en quatre années), et que par cette somme l'affaire des Pays-Bas avait été bien soutenue. Je le réfutai, en lui démontrant que c'était bien plutôt l'expédition du Rhin (1), malgré son issue malheureuse, qui avait arrêté les Espagnols, en leur causant un grand dommage, puisqu'elle les avait empêchés d'assiéger Bommelwerder, et avait entraîné pour eux la perte du fort Saint-André, ainsi que de la bataille devant Nieuport. Je lui fis également considérer tout ce que, durant l'année actuelle, l'argent et les levées considérables des Princes Protestans d'Allemagne avaient effectué pour la cause commune. Ne pouvant se refuser à reconnaître la vérité de mes discours, il avoua enfin qu'il fallait avant tout contenter les Suisses, afin qu'ils ne s'attachassent pas au duc de Savoie, ou même aux Espagnols, m'assurant que le Roi n'était nullement dans l'intention de différer le remboursement des sommes dues aux Prin-

(1) En 1599. Cette expédition appelée du *Rhees*, nom du lieu où s'était fait le campement, avait fini par une émeute désastreuse. Le Landgrave tout seul, comme auteur principal de l'entreprise, y dépensa plus de 500,000 florins, que les Cercles intéressés ne lui remboursèrent que peu-à-peu et même pas entièrement.

ces d'Allemagne. Sur quoi, je lui répétai que son souverain, s'il lui importait de nous obliger et de nous ménager, devait nécessairement commencer par ce point; que s'il fallait toujours que nous vissions la France dédommager tout le monde de ses pertes, excepté nous seuls, cela ne pourrait produire un bon effet; que la France, recueillant les fruits de la paix, paraissait négliger ceux avec l'aide desquels elle l'avait acquise; que le temps viendrait peut-être où elle aurait encore besoin de nous; que lui, comme homme d'état, ne devait pas compter seulement sur le roi actuel, mais porter ses vues plus loin, même pour le cas (dont j'espérais que le ciel nous préserverait long-temps encore), où le Roi, en ne donnant aux Princes d'Allemagne que des paroles sans effet, les porterait à s'attacher à la maison d'Autriche, au grand dommage de ses propres intérêts. Villeroi, malgré son désir de trouver quelque excuse pour le Roi, ne pouvant plus résister à ces argumens, rejeta enfin toute la faute sur les autres conseillers du Roi, qui craignaient toute dépense. A quoi je répartis franchement : « Réglez, je vous en prie, les affaires, de sorte que « le Roi fasse pour deux années cesser les grands bâtimens; « car, avec l'argent épargné, nous lui construirons un palais « tout propre à ses intentions, à son agrandissement et à sa « gloire. » A ces mots, on annonça le Roi ; nous nous séparâmes et nous hâtâmes d'aller à sa rencontre.

« Le Roi me conduisit par la main dans le salon et me demanda d'abord comment les affaires allaient en Allemagne. Sur ma réponse que S. M. en savait, hélas! elle-même le

triste état, le Roi répartit qu'il aurait souhaité que les Princes Allemands formassent une confédération. A quoi, je lui exposai qu'une mesure si salutaire n'était pas encore prise, mais que j'en avais l'espérance, pourvu que lui-même voulût bien servir de base à l'alliance. Le Roi répliqua qu'il y était bien disposé, pourvu que les Princes eux-mêmes fussent d'accord. Désirant savoir quels étaient les Princes d'Allemagne qui entreraient dans cette union : je lui dis qu'on était assuré du Palatin, des maisons de Brandebourg, de Brunswick, de Hesse, de Bade, d'Anhalt, et des comtes de Wetteravie; qu'on n'avait pas jusqu'ici la même confiance dans les cours de Holstein, de Danemark, de Mecklembourg et de Poméranie, et que la Saxe et le Wurtemberg étaient encore irrésolus. Le Roi, après avoir exprimé son étonnement du nombre considérable de princes et maisons que j'avais nommés, m'interrogea spécialement sur les qualités des personnes et l'état de leurs finances : sur quoi je lui donnai autant de renseignemens que je jugeai nécessaires. Ensuite, comme la conversation tomba sur l'expédition du Rhin, je lui en exposai tous les détails, voyant bien que le Roi n'en était point du tout informé. A l'égard de la faute reprochée au Palatin (1), je lui expliquai qué ce Prince ne devait pas être accusé du désastre, que c'était un

(1) Le Palatin Frédérick IV, qui avait conduit cette expédition (Voyez les *pièces n°* V, *lettre* C.). Au reste il faut remarquer, que cette circonstance, ainsi que plusieurs autres qui sont éclaircies ici, est tout-à-fait inconnue aux écrivains de l'histoire d'Allemagne.

homme de caractère et plein de vaillance, et qu'il ne méritait dans cette affaire d'autre reproche que celui d'avoir montré de l'ambition. De là nous passâmes à l'Administrateur de Strasbourg, que le Roi appuya fortement ; je le priai de ne pas abandonner ce prince. Le Roi me donna l'assurance que son dessein était de l'assister, pourvu que les autres princes intéressés ne l'abandonnassent pas. Je pris sur moi de dire que nous y pourvoirions, à condition que la France nous donnerait une garantie; mais le Roi, ne pouvant communiquer à ce sujet avec Villeroi, passa ce point sous silence. Parlant alors d'autre chose et se plaçant devant la cheminée, il me dit que l'archiduc Albert, avec ses galères, avait essuié un grand échec. « Vraiment, répartis-je en badinant, si l'archiduc n'a « pas plus de bonheur, il lui restera peu d'espoir de devenir « roi des Romains. » Le Roi me demanda alors si l'archiduc jouissait de quelque crédit dans l'Empire : je lui exposai que l'archevêque de Cologne cherchait à lui gagner les autres électeurs, ce qui serait tout-à-fait contraire à l'intérêt de la France. Là-dessus, le Roi me demanda si les Princes de l'Empire désiraient enfin un autre Empereur que de la maison d'Autriche. Je ne donnai qu'une réponse générale, savoir : que, dans le cas de nécessité, personne ne pourrait les en blâmer ; ajoutant, en forme de plaisanterie, qu'il était à regretter que le pouvoir du Roi ne fût pas encore parfaitement affermi sur la nation française, mais que quelques princes de notre parti inclinaient pour S. M. Le Roi, bien qu'il ne témoignât aucune ambition, laissa cependant percer le désir de

continuer ce discours ; mais je le rompis, n'étant plus avec lui sans témoins. Il me conduisit alors au jardin, où il me donna occasion de remarquer combien il portait encore d'intérêt à la cause de la religion (réformée). Après avoir discouru de la chasse, du jeu de dés et autres choses semblables, il monta enfin à cheval, m'assignant à Saint-Germain le second rendez-vous.

« Le 1er octobre, on me conduisit à Saint-Germain, nouvelle habitation du Roi, et comme je considérais les choses dignes d'attention, et me promenais sur la grande terrasse, le Roi m'aborda, avec les ducs de Montpensier et d'Esguillon, disant qu'il ne craignait de ma part aucune défiance envers la Reine, quoiqu'elle fût issue de la maison d'Autriche (1) ; car non-seulement elle avait reçu une éducation opposée aux maximes des Espagnols, mais elle avait appris par expérience combien ils étaient habitués à la dissimulation, ajoutant qu'elle désirait bien plus d'ailleurs l'agrandissement de son mari et de ses enfans que celui de ses parens. Je m'excusai en termes généraux, ce dont il parut satisfait ; mais il voulut néanmoins mettre dans la confidence ses serviteurs, tels que Villeroi, Bellièvre et autres. J'y consentis ; mais comme il se mit à vanter sa propre confiance dans le Pape, alléguant, pour la justifier, diverses raisons : principalement que le Pape désirait maintenir la bonne intelligence entre l'Espagne et la

(1) Marie de Médicis, était fille du duc François II de Florence, et de Jeanne d'Autriche, fille de l'empereur Ferdinand I.

France, parce qu'il craignait qu'à l'issue d'une guerre le vainqueur ne voulût sa ruine, je ne manquai pas de répondre que si le Pape nourrissait en effet de tels sentimens, le Roi devait bien plutôt se précautionner contre le dessein qu'il pourrait avoir d'affaiblir les deux partis, pour en devenir l'arbitre. Le Roi se contenta alors de me dire qu'il avait ses raisons pour ne pas encore offenser le Pape; et j'entrevis dès-lors les fruits de ce mariage florentin, catholique et étranger, si vivement favorisé par le Pape. (1)

« Nous passâmes aux détails du premier point, concernant l'Union des Princes Allemands et l'élection d'un roi des Romains. Le Roi, préoccupé de l'opinion de M. Ancel (2), ne voulut pas croire à l'intelligence de l'archiduc Albert avec l'Empereur (3). Et comme, d'après les observations que je lui fis, il se rapprocha un peu de mon opinion, je lui remontrai la nécessité d'une ambassade auprès des électeurs de l'Empire, afin de les détourner d'une élection autrichienne, insistant de nouveau sur l'importance de cette mesure à l'égard de l'électeur de Saxe, et sur la facilité que l'on pourrait avoir de gagner l'électeur de Trèves. Le Roi m'opposa que celui de

(1) En original « Daraus ich salve die fructus matrimonii Florentini tanquam extranei, catholici, quod favore suo amplexus est Pontifex. » On ne peut nier que la reine Marie, malgré le témoignage donné ici par Henri IV lui-même, ne lui apporta en mariage la robe de Nessus.

(2) Voir la *pièce n°* IV.

(3 « Dass Albertus sollte mit dem Kaiser daran seyn. »

Mayence lui était plus dévoué ; mais je lui fis remarquer qu'il ne pouvait pas lui être aussi utile, car avec l'appui de l'archevêque de Trèves, il serait bien plus facile de réussir à cause du voisinage et de la bonne disposition du chapitre, qui fondait un grand espoir sur lui pour l'affaire de Luxembourg, tandis que la majorité du chapitre de Mayence adhérait à l'Autriche. Aussi nous parlâmes amplement des qualités nécessaires à un envoyé auprès de l'électeur de Saxe.

« Puis le Roi s'emporta fortement contre Bouillon, La Trémouille, du Plessis (1), ajoutant que plusieurs de la religion (réformée) étaient encore enveloppés dans la conspiration, et il parut s'arrêter à ce reproche avec insistance. Je lui répondis sur cela avec une indifférence apparente, et le ramenai de nouveau au point principal, de sorte qu'il prit enfin sa résolution et me dit expressément : « Mon cousin, vous irez dire aux Princes d'Allemagne, qui vous sont affidés, que je le veux bien, et que je vous aiderai et maintiendrai en tout, seulement que vous soyez bien unis et gouverniez vos affaires avec bon conseil. » Ensuite, parlant de la maison de Bavière (2), il me demanda si on pourrait la gagner et si elle était rivale de l'Autriche. Je lui répondis que, quant à ce dernier point, je m'en tenais assuré, mais que pour arriver à gagner

(1) Mornay du Plessis, homme intrépide et calviniste, qui persistait à blâmer la conversion du Roi.

(2) Dans son projet ultérieur d'une république européenne, Henri IV destinait à cette maison même l'élection de l'Empire. *Mémoires de Sully.*

cette maison, la tentative devait plutôt commencer du côté de la France que du côté des princes protestans. Sur cela nous nous séparâmes, moi sans pousser les autres affaires, surtout celle de Strasbourg, car j'avais voulu l'entretenir d'abord des choses favorables, afin que flatté par là il en devînt plus traitable sur les choses plus difficiles et plus graves.

« Le 5 octobre, le Roi me reçut dans son cabinet, et discourut d'abord, selon sa coutume, de ses chasses, de ses amours, de ses guerres et autres choses, ce que j'écoutai, ne répondant que peu de mots. Puis il passa de lui-même à l'affaire de Strasbourg. Je lui représentai que les Princes Allemands ne pouvaient abandonner cette affaire ; que si maintenant il voulait la déserter, cela inspirerait grande méfiance, que les princes protestans y étaient intéressés à raison et du principe qu'ils devaient soutenir et du préjudice qu'ils avaient à craindre, comme aussi lui-même y avait grand intérêt à cause de l'importance du passage. Il s'en référa à la négociation de Villeroi avec l'Administrateur ; mais je lui répliquai que cela ne suffisait pas, que S. M. devait d'abord faire quelque chose de plus essentiel. Enfin il prit la résolution de fournir pour le commencement 12,000 écus en billets de change, sous condition que cette affaire serait suivie sérieusement par les Princes d'Allemagne, qu'on ferait une déclaration à l'égard de la Lorraine, et qu'on écrirait aussi à la ville de Strasbourg; je me chargeai d'exhorter cette ville et de l'encourager. Ensuite il m'exposa les ordres qu'il avait donnés concernant ma nomination, dont je lui fis mes remercîmens, y ajoutant

mes offres de service (1). Quant à la religion (réformée), le Roi s'ouvrit dans cette occasion très amplement, m'assurant plusieurs fois avec grandes protestations « *qu'il était encore dévoué à la religion* (réformée), *et que même il avait le dessein d'en faire de nouveau, avant sa fin, une confession publique* (2), » ajoutant qu'il sentait une véritable affection pour la maison de Hesse (3), et que je devais certainement compter sur lui, car en cas de péril, il perdrait plutôt sa couronne que de manquer à me secourir. Nous nous séparâmes bien tard.

« Le 14, le Roi a conclu avec moi sur tous les points.—Quant à l'affaire de l'élection d'un roi des Romains, il me donna commission pour B. (4), afin de négocier avec les électeurs.

(1) Le Roi par provisions du 20 octobre 1602, créa le Landgrave *colonel général des gens de guerre Allemands*, qui seraient dorénavant entretenus dans le royaume de France, en lui promettant même trente-six mille livres d'appointemens par an. Le Landgrave accepta le titre, qui lui donna l'occasion d'entretenir une plus grande intimité avec le Roi, mais il n'exerça pas la charge, aussi fut-elle éteinte à sa mort en 1632. (Voyez *le manuscrit de la Bibl. du Roi, Recueil de Cangé*, et la *Chronologie historique et militaire*, par PINARD, Paris, 1761-64. t. III, p. 589.)

(2) Cette assertion authentique est d'un grand poids, elle dément l'opinion de quelques biographes de Henri IV, qui vont jusqu'à alléguer, que le Roi, avant sa conversion, était intimement convaincu de la vérité exclusive de la religion catholique romaine.

(3) Nous avons déjà remarqué ailleurs (*Voir l'introduction*) que cette maison, issue de Charlemagne (en ligne masculine et féminine), était unie, depuis les temps les plus reculés, par des liens de parenté, avec les Rois de France. Cette parenté était incontestable depuis Hugues Capet.

(4) Brandebourg.

— Quant à l'affaire de Strasbourg, il répéta sa résolution antérieure, ajoutant qu'à l'égard des Etats confédérés des Pays-Bas, il avait d'abord pensé qu'on ne devait pas solliciter leur secours, mais que maintenant il avait changé d'opinion, pourvu que les Etats y consentissent fermement. — Quant à mes affaires propres, il se déclara conformément à ce que j'ai mentionné. — Quant à l'Union, il persista dans cet avis, qu'on devait y procéder le plus tôt possible. »

VIII.

LE ROI AU LANDGRAVE.

Assurance d'amitié. — Rencontre de l'Administrateur de Strasbourg avec des douaniers. — Découverte des menées faites par les Espagnols à la suite de la conspiration de Biron. — Complicité du duc de Bouillon. — Communication confidentielle à cet égard, et résolution du Roi. — Affaires de l'Europe, particulièrement du Roi d'Espagne. — *Post Scriptum* sur l'accouchement de la Reine. — (22 novembre 1602.)

Mon cousin, vous ayant promis vous tenir adverty des occurences de mon royaume, et de celles de mes voisins avec toute confiance, comme le requiert l'amitié que je vous ay jurée, et ma franchise naturelle, je vous escrips la présente, laquelle je commenceray par vous faire sçavoir, que je suis attendant en bonne dévotion advis de votre arrivée en votre pays en bonne santé, et que vous y ayez trouvé ma cousine votre femme guarie du mal qui la pressait, quand vous par-

tistes d'icy (1), pour votre contentement, auquel je participeray toujours comme votre bon et affectionné amy.

Je vous diray aussi, que j'ay esté très marry et offensé de la facheuse rencontre qu'a eue en mon royaume mon cousin l'Administrateur de Strasbourg, s'en retournant en Allemagne, procédée de l'indiscrétion et insolence de certains officiers de la douanne, lesquels ordinairement ne portent honneur ny respect que à leur proffict; dont j'ay commandé estre faict telle punition et justice qu'il convient pour la satisfaction de mon cousin, auquel cependant a esté fidellement restitué tout ce qui luy avoit esté osté par eulx, ignorans sa qualité et ma volonté, ou feignant malitieusement l'ignorer : de quoy je vous prie d'asseurer le dit Administrateur et tous mes cousins, ses parens et alliez, qu'il sera faict bonne justice.

Depuis votre partement j'ay encore mieux découvert et apris que devant les menées et pratiques, que font les Espagnols en mon royaume pour corrompre mes subjects, et les desbaucher de leur devoir et fidellité à force d'argent et de belles promesses, ensuite de la conspiration du mareschal de Biron, ce qui m'oblige de louer Dieu de plus en plus de la

(1) L'épouse du Landgrave, Agnès, née comtesse de Solms-Laubach, douée de qualités excellentes (*Hist. de la Hesse moderne*, II, 315), mourut quelques jours après le retour de son mari, le 23 nov. v. style. Le Landgrave en avertit le Roi, le 24 nov., en ces termes : «Lequel cas, come il m'est fort inespéré, tellement qu'il me presse, tourmente et contriste mon cœur infiniterment, sçachant asseuré come j'ay perdu la plus virtueuse, honeste et à mon gré la plus propre femme du monde » (Brouillon).

singulière grâce qu'il m'a faicte d'en avoir esvité et prévenu les effects, par la justice qui a esté faicte du dit mareschal, et de la clémence de la quelle j'ay usée envers ses complices. J'ay vérifié que les dites praticques ont pénétré en diverses provinces de mon royaume, oultre celle de Bourgongne, en laquelle commandoit le dit mareschal. Toutesfois, comme Dieu m'en a donné lumière, j'espère aussi qu'il me continuera son ayde et assistance aux remèdes que je doibs y aplicquer, de façon que le tout résultera à sa gloire et à mon advantage.

Mais, mon cousin, ce qui me déplaist et afflige le plus est d'avoir trouvé mon cousin le duc de Bouillon meslé en ces affaires. Car j'eusse creu que tout mon royaume ensemble y eust particippé plustost que luy, pour l'avoir toujours chéry et aimé plus que nul aultre de mes serviteurs; avoir cest honneur d'estre premier gentilhomme de ma chambre, officier de ma couronne, et aujourd'huy le premier et plus ancien mareschal de France ; l'avoir aussi marié à l'héritière de Sedan, maintenu et protégé en la succession d'icelle contre tous ceux qui y avoyent intérest'; et l'avoir recognu si prudent et advisé en toutes ses actions, que je n'avois serviteur, duquel je fisse plus d'estat d'estre secondé et assisté en toutes mes affères, que je faisois de luy. Et vous diray que la bonne opinion que j'avois de luy pour les raisons susdites, et les preuves que j'avois faictes de sa valeur, sagesse, et fidellité, avoit pris telle racine en mon âme, qu'elle n'a pu estre encores, je ne dirai, effacée, mais seullement par ces accusations esbranlée. C'est pourquoy j'ay voulu luy escrire la lettre

de la quelle je vous envoye présentement ung double (1), que je luy ay envoyée par l'ung de mes vallets de chambre confident, à laquelle s'il satisfaict, comme par raison et honneur et pour son propre bien il doibt faire, il esprouvera que je lui suis bon maître. Mais aussi, si contre mon espérance, le commandement que je luy fais, et le conseil que je luy donne par la dite lettre, il en use aultrement, comme il fera une grande bresche à sa réputation, je vous assure que j'en seray très marry, et qu'il me mettra en grande peyne pour le combat qu'en recepvra mon esprit; car, comme d'ung costé je ne puis ny veulx manquer à ce que je doibs à la conservation de mon royaume et à la seureté de mes enfans et de ma propre personne, assalis ensemble par ceste conspiration, ce me sera aussi ung indicible crève cœur d'estre contrainct de persécuter ma créature. Mon cousin, croyez, je vous prie, que j'esviteray ceste nécessité, tant que ma dignité et la seureté de ma couronne et de mes susdits enfans me le permettra; ce que je me promets estre approuvé, loué et favorisé par tous mes bons amys et alliés, quelque affinité et proximité qu'ils ayent avec le dit duc de Bouillon (2): auquel aussi ils

(1) Cette copie ne s'est pas retrouvée (Voyez d'ailleurs *les mémoires du Duc de Bouillon, Henri de la Tour d'Auvergne, Vicomte de Turenne, collection* PETITOT, tom. XXXV. Paris 1821), ainsi que la préface, où cependant on lui attribue trop d'influence dans les affaires d'Allemagne.

(2) Le Duc, à cause de sa seconde femme, fille de Guillaume I, d'Orange Nassau, était beau-frère du Prince Maurice d'Orange, ainsi que de l'Electeur Palatin Frédéric IV.

ne pourroyent prester faveur et assistance, hors celle que méritera son innocence et pour la justification d'icelle (laquelle en ce cas me sera tousjours très agréable), sans violer nostre amitié et la justice: chose que je vous prie de bien faire entendre et remonstrer aux princes mes dits amys et alliés d'Allemagne, afin qu'ils ne se laissent surprendre à d'aultres conseils, bastis sur fondemens contraires à notre amitié, à la vérité et équité, en attendant que je les face informer plus particulièrement de l'une et de l'autre par personne que j'ay dellibéré envoyer par delà exprès pour les visiter, et les assurer de la continuation de mon amitié et bonne voisinance, ainsi que je vous dis, estant par deçà, que je voulois faire. Aussi, je n'en diffère plus la dépesche que pour attendre le 57 37 22 12 20 68, 52 16 22 20 44 $\overline{84}$ 32 50 65, 44 12 73 est 22 19 42 27 32 14 18, 81 21 73 17 32 27 42 31 18, 34, 15 74 20 22 19 18, $\ddot{70}$ $\ddot{49}$ 17, $\ddot{46}$ 32 21 π 81 10, 19 27 $\overline{84}$ 16 12 19 50 82 32 14 18, 28 16 82 26 74 $\overline{83}$ 14 12 32 22 27 38 70, 20 24 $\ddot{48}$ 12 26 74 # 12 27 ♃ 19 68, 14 18, 65, 17 16 19 12 ♃ 12 24 $\ddot{48}$ 42 26 25 $\ddot{69}$ 60, 18, 17 22 26 43 42 59 81 74 18, 54, 19 21 82 59 75 14 12 81 19 $\ddot{49}$ 67 32 20 $\overline{72}$ 61 21 34 14 est 12 32 87 84 22 12 52 34 15 21 18, 20 $\ddot{46}$ 20 27 16 22 19 20 68, 48, $\overline{84}$ 16 15 73 $\ddot{62}$ 20 32 85 26 18, 32 21 60, 20 27 $\overline{84}$ 16 12 19 $\overline{84}$ 20 ϖ 12 50 128, 29 61 19 16 12 73 47 31 20 π 38 19 $\ddot{62}$ 89, 32 21 $\ddot{45}$ 42, 30, 19 27 33 39, $\ddot{46}$ 21 $\overline{73}$ $\overline{84}$ 32 27 ☊ 26 16 15 $\overline{28}$ 20 22 19 19, $\overline{19}$ 32 21 42 15 20 21 19 22 27 ♃ 68, 8, 14 22 24 $\ddot{48}$ 12 26 55 $\ddot{48}$ 15 42, 19. Car j'ay pris telle asseurance et confiance de votre amitié et prudence, que je veux cy après

me conduire entièrement par iceluy en tout cé que j'ay à faire et négotier par delà, ainsi que je vous ay déclaré.

Au reste, vous sçaurez que les affères aux Pays Bas vont de mal en pire pour les Archiducs (1); au contraire celles d'Irlande prospèrent en faveur de la Royne d'Angleterre ma bonne sœur et cousine. Quant à l'armée de mer du Roy d'Espagne, qui a menacé la Barbarie, elle s'en est allée en fumée, et s'est retirée sans avoir faict aultre effect que d'avoir désespéré certains rois Mores du dit pays de l'assistance contre les Turcs, qu'ils en avoyent espéré, et leur avoit esté promis. Mais les gens de guerre Espagnols et Napolitains, qui estoyent en Savoye, quand vous partistes d'icy, y sont encores; ils se desbandent et affoiblissent tous les jours, tellement qu'ils ne font à présent deux mil hommes en tout: mais l'on tient que le Roy d'Espagne veult faire l'année prochaine ung grand et dernier effort pour relever de tous costez la réputation de ses affaires, descheue par les malheureux succez qui les ont accompagnés, depuis son advènement à la couronne (2). Nous en serons advertis d'heure, dont je vous feray part, comme je desire que vous me faciez de ce que vous en aprendrez. L'on m'a mandé de la court de l'Empereur que le dit Roy y a

(1) Les Archiducs, *c'est-à-dire*, l'Archiduc Albert d'Autriche et son épouse (depuis 1598), Isabelle Claire Eugénie, fille de Philippe II, Roi d'Espagne. Voyez les conditions de ce mariage rapportées par Du Mont, *corps diplomatique*, tom. v, partie 1, p. 573.

(2) Philippe III succéda à son père le 13 septembre 1598. Ce fut un Prince faible, défiant, et dominé par ses ministres.

demandé et obtenu une promission de faire une levée de six ou dix mil Lansquenets, du progrès et emploi de la quelle je vous prie m'escrire ce que vous aurez entendu, comme du succès du siège de Bude (1), qui a esté plus heureux au commencement, que je n'ay espéré que seroit l'issue, l'armée chrétienne estant conduicte comme elle est. Mon nepveu le Duc de Nevers (2) y a esté blessé d'une mousquetade, allant avec les aultres à l'assault donné à la haulte ville le mois passé, de quoy je serois en plus grande peyne, si l'on ne m'avoit asseuré qu'il n'en aura que le mal, et mesmes qu'il n'en demeurera estropié. Mon cousin, je vous prie doncques me faire de vos nouvelles au plus tost, et croire qu'elles me seront très agréables, comme seront toutes les occasions qui se présenteront de vous confirmer et témoigner par effect la bonne volonté que je vous ay promise. Je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ayt en sa très sainte et digne garde.

Escript à Fontainebleau le XXII jour de novembre 1602.

HENRY.

Mon cousin, ceste lettre estoit escripte et preste d'estre fermée, quand la Royne ma femme a esté surprise du travail de son accouchement, duquel elle a esté dellivrée heureusement deux heures après, m'ayant donné une fille, comme

(1) Bude ou Ofen en Hongrie.

(2) Voyez les *mémoires de Mgr le Duc de Nevers* (*Louis de Gonzague*), *Prince de Mantoue, Pair de France*, etc. Paris, 1665 in-fol.

elle avoit faict la première fois ung fils, dont j'ay bien voulu vous advertir et me conjouir avec vous, en vous asseurant de la bonne disposition de la mère et de la fille, comme de la continuation de mon affection.

HENRY.

IX.

LE LANDGRAVE AU ROI.

Recommandation du Landgrave en faveur du Duc de Bouillon. — Communication de diverses nouvelles concernant l'Empereur, la Hongrie, la Suède, et la Pologne. — (5 décembre 1602.)

Sire, par les lettres de Votre Majesté j'ay entendu avec une singulière joie que nostre bon Dieu a délivré Madame de son accouchement, et qu'il a donné à Votre Majesté une fille, et j'ay très aise d'entendre la bonne disposition et santé de Madame et de la fille, priant Dieu qu'il luy plaise bénir Votre Majesté et les siens de plusieurs autres félicités.

Touchant l'affaire du M. $\overline{12}$ (1), je suis fort esbahi de ces nouvelles là, mais j'ay ceste confiance, que luy n'aura point oublié les bienfaicts, qu'il a receus de Votre Majesté, et j'espère qu'il justifiera tellement sa cause envers Votre Majesté, qu'elle se contentera de luy, la suppliant bien humblement, que lui plaise user en son endroict de son accoustumée clémence et douceur.

(1) Le duc de Bouillon.

Pour nouvelles je ne sçaurois mander autre chose, pour le présent, à Votre Majesté que celles que j'ay escrites en mes dernières lettres(1). La diète n'est pas encore commancée, elle se tiendra à Ratisbone; l'Empereur n'y viendra pas en personne, mais y envoiera son frère l'Archiduc Matthias; on y consultera de la continuation de la guerre en Hongherie, et de la pacification du Pays Bas, que sera mal aisé de la trouver. On a levé le siège de Bude avec perte de plusieurs honestes gens, comme pareillement le Turc a levé le siège de Pest, là où l'Empereur a faict mettre bonne garnison; le duc de Brunswigk(2) envoie quelque 3000 hommes en Hongherie, de la levée des lansquenets; pour $\overline{35}$ (3) je n'ay rien entendu.

En Suède, les affaires du Duc Charles (4) fussent mieux allé s'il eust esté secouru par ses amis. Le Roi de Pologne et Suède tiendra sur la fin du mois prochain une assamblée de ses estats à Warsau(5), possible pour la récoupération de ses estats(6). Les Suédois ont présenté au dit Duc Charles la couronne royale, la quelle toutesfois il n'a pas encores voulu accepter, ains a demandé le conseil d'aucuns princes ses parens.

(1) Ces lettres n'ont pas été retrouvées.

(2) Henri Julius, Duc de Brunswic Wolfenbüttel, 1589-1613.

(3) Espagne.

(4) Charles IX, depuis Roi élu (en 1604), père de Gustave-Adolphe, oncle de Sigismond Roi de Suède et de Pologne. Il s'était marié deux fois avec des cousines germaines du Landgrave Maurice. Voyez mon *Histoire de la Hesse moderne*. I. 618. 620.

(5) Varsovie.

(6) De Suède.

J'estime que Votre Majesté pourra, s'il luy plaist 31 21 ϖ 61 45 28 49 38 60, 17, 49̇ 17 61 20 27 64 32 49̇ 50 16 68 73̈ 62̈ 61, 38 51 45̈ 68 81 30, 19 59 27 31 49 8, 41, 77 17 32 75 72 12 38 68 42, 30 46 36 42 61 72 $\overline{84}$ 32 59 61.

Icy faisant fin, je prieray Votre Majesté de me tenir au nombre de ses obéissants et plus affectionés serviteurs, suppliant le Créateur qu'il vous maintienne longuement, Sire, en sa saincte protection et sauvegarde.

De Cassel ce 5 de décembre l'an 1602.

MAURICE L. d. H.

X.

LE ROI AU LANDGRAVE.

Intrigues du Duc de Bouillon. — Etat de l'affaire de l'évêché de Strasbourg.— Découverte de la conspiration du Prince de Joinville et d'autres seigneurs avec les Espagnols. — Indisposition du Roi. — (7 décembre 1602.)

Mon cousin, vous aurez sçu, par ma lettre du XXII du mois passé que j'ay adressée au sieur de Bongars, la peine en laquelle j'estois d'avoir trouvé le nom du Duc de Buillon meslé aux dépositions des complices de la conspiration du Duc de Biron, et la lettre que j'avois avisé luy escrire sur ce sujet à laquelle m'aiant fait la réponce dont j'ay commandé vous estre envoyé un double avec la présente, je m'atendois voir bientost auprès de moy le dit Duc, et luy témoigner en ceste

nécessité et occasion les éfets de la continuation de ma bienveillance. Mais il ne m'a guères laissé jouir de cette espérance, car au lieu de me venir trouver, ainsy qu'il m'avoit mandé par le valet de chambre que je luy avois envoié, et que la susdite réponce me faisoit espérer, il m'a fait dire depuis trois jours par un sien secrétaire, nommé du Maurice, qui estoit en ma suite, qu'il s'en alloit en la ville de Castres où est establie la chambre du Parlement du païs de Languedoc, qui doit rendre justice à mes sujects du dit païs faisant profession de la religion prétendue réformée (1), suivant mon édit de pacification (2); pour (ainsy qu'il a escrit) se justifier, comme vous verrez par le double de la lettre adressée au dit du Maurice, que j'ay commandé vous estre aussy envoyé, dont je ne suis moins marri que j'ay suject d'estre offensé, et faut croire la défiance, que l'on luy a donnée ou qu'il a prise de ma justice et bonté, avoir esté très grande, puisqu'il a pris un conseil si esloigné de toute raison et de son devoir. Or je veux espérer encores qu'il se ravisera, et certes je le desire autant pour son honneur et propre bien, que pour mon contentement et service. La dite chambre de justice n'est pas ordonnée pour conoistre telles matières. Il est accusé d'avoir participé aux traités faits par le dit Duc de Biron avec les Es-

(1) La religion prétendue réformée (des Calvinistes, Huguenots, etc.). Le Landgrave, quant à lui, se sert de l'expression, la religion réformée.

(2) L'édit de Nantes, du mois d'avril 1598. Voir Du Mont, *Corps diplomatique*, tom. v. P. 1, p. 545, etc.

pagnols contre mon estat; c'est un crime de lèze majesté au premier chef, duquel la justice et conoissance appartient, privativement à tous autres parlemens de mon royaume (estant mesmes question de persones de sa qualité), à celuy de Parys, où il y a une chambre establie comme ailleurs pour rendre justice à mes sujects de la dite religion; de laquelle nul d'iceux ne s'est encore plaint depuis sa création. Mais je n'avois encore pensé ny parlé de mettre ledit duc de Buillon en justice; je faisois estat seulement de l'ouïr, et moy mesmes prendre conoissance du fait, entendre ses raisons et favoriser sa justification de tout mon pouvoir, devant que de l'exposer au jugement de mes officiers, pour l'affection particulière que luy porte. Dont, si on luy a donné ou s'il a pris autre impression, il m'a fait grand tort et à luy aussy, car comme il a esté nourry auprès de moy, et qu'il en a receu tous les honneurs, dignités et biens qu'il possède, il a deu mieux conoistre mon naturel, du tout adonné à la clémence et à la rectitude. Cela seul est suffisant pour faire croire à tout le monde que sa conscience a troublé son jugement, et de faire estimer véritable ce dont il est accusé; chose que personne ne pouvoit croire : de quoy je vous diray de rechef, mon cousin, que je suis très déplaisant, et je le seray encores plus s'il entreprend de troubler le repos de mon royaume, sous quelque prétexte que ce soit. Pour les raisons que je vous ay escrites par ma dite première lettre, je continueray à vous tenir adverti de ce qui en succèdera.

Cependant je vous prie me faire sçavoir de vos nouvelles, et

en quelle disposition vous aurez trouvé nos amys et alliez de par delà sur les affaires dont nous avions conféré ensemble, que je vous ay prié leur représenter, vous avisant avoir tant fait envers mon frère le Duc de Lorraine et le cardinal son fils (1), qu'ils m'ont promis de sursoir toutes sortes de poursuites et exécutions, tant de leur part que du chapitre de Saverne, contre l'Administrateur et le chapitre de Strasbourg, afin de n'aigrir et altérer davantage les affaires et me donner loisir et moyen de les traicter par voie amiable; comme ils montrent et déclarent y estre disposez, pourveu que le dit Administrateur et chapitre, ensemble leurs alliez et correspondans, conviennent de faire le semblable et d'y tenir le mesme chemin. Et comme j'estime, mon cousin, estre le meilleur et plus seur que nous puissions suivre pour le bien de tous ceux qui ont intérest en ce fait, pour les raisons discourues entre nous estans ensemble, je vous prie donc de disposer mon cousin le Marquis Jean Georges de Brandenbourg et son dit chapitre, avec leurs dits alliez et correspondans, d'embrasser la dite suspension et surcéance comme très utile à tous. J'escris au dit de Bongars qu'il luy face la mesme remonstrance et

(1) Charles II Duc de Lorraine, marié à une fille du Roi de France Henri II. De ses fils, l'un Henri II beau frère de Henri IV (Roi de France), succéda à son père; l'autre, Charles Evêque de Metz et Cardinal, fut élu Evêque, comme nous l'avons déjà dit, par quelques chanoines catholiques de Strasbourg, retirés à Saverne, en opposition au jeune Margrave de Brandebourg, Jean-Georges, créé administrateur de cet Evêché par les chanoines évangéliques; il mourut en 1607.

prière de ma part; luy envoiant à ceste fin des lettres adressantes à mon dit cousin, au chapitre et au conseil de la ville de Strasbourg sur ce sujet. Je ne vous rafréchiray la mémoire des dites raisons qui doivent militer en ce faict, car selon les avis que j'ay de ce qui se passe par delà et de la disposition en laquelle vous avez trouvé les dits correspondans, j'estime que vous les jugerez encore plus pregnantes que vous ne faisiez à votre partement d'auprès de moy. C'est pourquoy je m'asseure que ceste ouverture sera volontiers embrassée de vous et de tous les autres, comme en vérité il me semble qu'elle est très utile. Mais je vous prie que je sache au plus tost comment elle sera receue, afin que le dit Duc de Lorraine et son fils, desquels j'ay tiré ceste parole avec peine, n'aient occasion de se plaindre d'estre laissez longtemps incertains de la résolution des autres.

Vous saurez encore, mon cousin, devant que je finisse la présente, que j'ay découvert et rompu un autre traité que aucuns de mes sujects faisoient, au nom et aveu du Prince Gienville (1), au desceu du Duc de Guise son frère et de tous ses parens, avec les mêmes Espagnols pour soulever mes sujects contre moy, et faire la guerre en Champagne et Bourgongne; car le dit Prince a tout confessé tellement que ces brouillons auront encore perdu l'argent et la peine qu'ils ont emploiez en cette occasion, ainsy qu'ils ont fait aux précédentes; et pourray adjouter ce reproche de leur mauvaise foy, quand bon

(1) Joinville.

me semblera, aux autres qu'ils m'en ont jà donnez. Qui sera tout ce que je vous en escriray pour le présent, aiant envoié quérir le Duc de Maienne et ses enfans, et mandé au dit Duc de Lorraine et aux siens de envoier icy quelcun de leur part pour assister à la résolution que je veux prendre sur ce fait, dont je vous feray part. Cependant vous saurez que toutes ces infidélitez m'ont tellement atristé que ma santé s'en est un peu resentie, de façon que j'ay esté conseillé d'emploier quelques jours à me purger; dont je me trouve à présent fort alégé, et espère estre bientost remis du tout en ma première bonne disposition. Quant à la Royne ma femme, à mon fils le Dauphin et à la fille que Dieu m'a donnée, ils sont en plaine santé, je souhaite le semblable à ma cousine votre femme (1), et prie Dieu aussy, mon cousin, qu'il vous maintienne en sa sainte garde.

Escrit à Fontainebleau le VII jour de Décembre 1602.

HENRY.

(1) Le Roi n'avait pas encore reçu la lettre du Landgrave du 23 novembre v. st.

XI.

LE ROI AU LANDGRAVE.

Nouvelles intrigues du Duc de Rouillon. — Ferme résolution du Roi concernant le Duc et ses autres sujets de la religion réformée. — (1er janvier 1603.)

Mon cousin, ceste lettre ne traitera que des affaires publicques. J'attends votre response aux deux lettres que je vous ai escriptes depuis votre partement, l'une le XXII de novembre et l'autre le VII de décembre, par la voye du sieur de Bongars; car il est nécessaire que je sache la volunté de nos amis sur les occasions qui se présentent, et mesmes sur la surcéance accordée par le cardinal de Lorraine, pour laquelle le sieur de Chamalon m'a aporté et donné sa parolle, avec celle du Duc de Lorraine son père, ainsy que je vous ay mandé. Partant je vous prie estre cause que j'en sois esclarcy au plustost, affin de respondre au dit cardinal et donner acheminement à l'affaire dont il s'agist. Pareillement je desire sçavoir quelle oppinion vous avez du progrez et succez de la diette Impérialle, en laquelle l'on dit que comparoistra l'Archiduc Mathias au défault de l'Empereur. Partant faites moy sçavoir de vos nouvelles. Je vous asseure qu'elles me seront très agréables pour l'affection que je vous porte et la confiance que j'ay prise de vous. Au reste, vous sçaurez que, ne pouvant me lasser de bien faire à ceulx mesmes qui se défient de ma bonté,

comme fait à présent le Duc de Bouillon, j'ay voullu renvoyer vers luy un de mes conseillers exprès pour luy remonstrer de rechef la faulte qu'il a faite de me désobéir, en refusant me venir trouver, luy ordonner de ce faire et luy déclarer et signifier, à faulte de ce faire, que je feray procéder contre luy par l'advoyer ordinaire de la justice accoustumée en tel cas, suivant toutes fois mon édit fait en faveur de mes subjects faisant profession de la relligion prétendue réformée. A quoy je desire qu'il obéisse, affin de n'estre contrainct de luy faire esprouver ma juste indignation pour sa désobéissance, et la rigueur des loix et de la justice en pareils cas. Car il faut, pour le bien de mon service et pour mon contantement, que la vérité de son accusation soit cognue en justice (la chose estant de telle importance qu'elle est, et ayant passé sy avant qu'elle a fait), pour les raisons que je suis asseuré que vous jugerez très bien: et sy telle vérification eust peu estre faicte par devant les juges de Castres avec la conservation de mon autorité et dignité, peut estre que je m'y fusse accomodé, sy le Duc de Bouillon se fust conduict avec plus de respect à mon commandement, et de confiance en ma bienveillance que il n'a fait. Or je desire qu'il recognoisse sa faulte et qu'il s'amande, sans se tromper en son sien jugement, comme il fera s'il continue à suivre le chemin qu'il a eslu; car, au lieu de prouver son innocence, il agravera son crime et se condamnera luy mesmes. Il est sorty de la ville de Castres, la dite chambre de justice (à laquelle il s'estoit adressé) luy ayant déclaré ne pouvoir prendre court et jurisdiction de son fait,

sans mon exprès commandement, et a pris le chemin du bas pays de Languedoc. Cependant vous sçaurez que mes subjects de la relligion prétendue réformée, de toutes les provinces de mon royaume, m'ont asseuré et protesté sur ceste occasion de leur obéissance et fidélité, soubs la protection de mes dits édits, dont j'ay grand contantement. J'auray tel soin aussy de les maintenir et confirmer en la posession et jouissance du bénéfice de mes dits édits qu'ils auront toute occasion de persévérer en leur debvoir, et louer Dieu de ma paternelle faveur et bonté. Je prie sa divine miséricorde, mon cousin, qu'il vous conserve en plaine santé, et vous favorise avec sa sainte grâce, durant le cours de ceste nouvelle année, selon mon souhait.

Escript à Paris le premier jour de janvier 1603.

HENRY.

XII.

LE ROI AU LANDGRAVE.

Entreprise du duc de Savoie contre la ville de Genève. — Affaire de Strasbourg. — Diète de l'Empire. — Médiation du Roi en faveur de l'Electeur de Brandebourg concernant le Duché de Prusse. — Affaires du duc de Bouillon. — (12 janvier 1603.)

Mon cousin, j'ay eu à plaisir d'estre faict certain de votre bonne santé et disposition par votre lettre du ve du mois de décembre (1), que j'ay recue le vi^e^ du présent, et prie Dieu

(1) La copie de cette lettre du Landgrave ne s'est pas retrouvée.

qu'il vous y maintienne longuement. Vous aurez sceu aussitost que moy l'entreprise que le duc de Savoie a tentée et faillie sur la ville de Genève, assisté des forces espagnolles, qui sont en son pays, il s'y est trouvé en prisonnier, et a par ceste action violé les traictez de paix, estant la dite ville comprise de ma part en iceulx, soubs le nom général des alliez et confédérez des seigneurs des ligues et cantons de Suisse mes bons amys (1). Depuis la dite exécution, le dit duc ne m'a rien mandé, et est retourné en Piedmont; il convient sçavoir ce qu'il dira et fera sur cela pour mieux se résouldre. Cependant je n'obmettray à faire ce à quoi ma dignité et ma parolle m'obligent en faveur des habitans de la dite ville, de laquelle j'attends les depputez, et je vous tiendray adverty de ce qui s'en ensuivra.

J'attends la responce de mon cousin l'Administrateur de Strasbourg et de son chapitre, sur la cessation de toutes voyes de faict accordée à mon instance par le cardinal de Lorraine, comme je vous ay escript le VIIe de décembre; et aurez, avec la présente, encores le double d'une lettre que m'a escripte depuis sur mesme subject le dit cardinal, par laquelle vous jugerez combien il est nécessaire de l'esclaircir promptement de la dite response. Pour mon regard, je continue à desirer, suivant ce que nous advisâmes ensemble, que ce faict soit conduit et terminé amiablement 20 12 14 50 32

(1) Voyez les traités de Henri IV avec le duc de Savoie et les cantons Suisses, de 1600 à 1602. Du Mont, *Corps diplomatique*, tom. V. part. I.

17 38 22 21 85, 15 20 17 19 32 12 52 28 42 51 42 61 19 31 15 16 25 $\overline{72}$ sur quoy je seray donques attendant en bonne dévotion votre bon advis.

Puisque l'Empereur ne comparoistra en la diette, j'estime qu'il ne s'y traitera chose d'importance 38 51 47 19 65 45 27 82 17 34 14 18, 34, 15 21 $\dot{4}\dot{9}$ 18, ϖ 27 4 37 22 15 77, $\dot{4}\dot{9}$ 20 19 16 30, 12 55 20 dont je m'attends que vous m'advertiréz, comme de ce qui se passera en l'assemblée des Estats de Polongne.

Mon cousin le marquis de Brandebourg Électeur m'ayant prié d'escrire en recommendation de son affaire du Duché de Prusse au Roy et aux Estats du dit païs, je l'ay faict incontinant; et envoye présentement mes lettres au sieur de Bongars pour les luy faire tenir, estant marry n'avoir esté plustost adverti qu'il desiroit ung tel office de moy: car j'eusse envoyé les dites lettres en la dite assemblée par ung de mes serviteurs exprès, tant je desire tesmoigner au dit Electeur combien je l'affectionne, et le bien de sa maison.

30, 12 20 19, $\dot{5}\dot{4}$ 15 32 30, 38 20 36 19 65 70 74 54, 19 85, 24, 22 15 73 81 75 14 67 16 74 $\dot{4}\dot{9}$ 17, 52 81 68 22 32 54, 19 $\dot{4}\dot{9}$ 27 31 $\dot{4}\dot{9}$ $\overline{55}$ 15 24 28 22 $\dot{7}\dot{0}$ $\dot{4}\dot{9}$ 18, 22 61 20 27 33 38 $\dot{4}\dot{9}$ 73 51 57 50 ^{13} 74 32 14 18, 34, 15 21 68, 81 15 81 20 27 80 24 36 16 85 34, 12 14 80 22 19 31 17 49 42 50 36 61 22 16 24 80 40 61 45, $\dot{4}\dot{9}$ 68, 14 18; 50 69 49 74 38 65 14 32 85 26 19 80 20 # 81 17, $\dot{3}\dot{3}$ 22 20 38 88 ∴ 28 52 $\dot{4}\dot{6}$ 21 $\overline{55}$ je vous prie me faire sçavoir ce que vous en aurez apris.

Au demeurant, j'ay sceu que le duc de Bouillon a pris le

chemin d'Allemagne ; je ne sçay s'il s'y arrestera, ou s'il passera droit à Sedan ; il a tiré de la chambre de Castres, devant que de partir de ladite ville, l'arrest duquel je vous envoye ung double. S'il veult se servir d'iceluy pour prouver et faire croire s'estre mis en bon debvoir de se justifier, et qu'il ne luy a esté permis de le faire, il agravera sa faulte et son offense ; car il n'a deu s'adresser à la dite chambre sans ma permission, ni fuir ma présence, et désobéir à mes commandemens, estant mon subject et officier de ma couronne, mesmement s'il se sent innocent. J'avois envoyé vers luy, comme je vous ay escript, ung de mes conseillers, pour luy remonstrer sa faulte et luy commander de rechef de me venir trouver ; mais il ne l'aura trouvé. Je verray maintenant comment il se comportera où il s'est retiré. Cependant je vous prie de croire que je ne permettray qu'il soit faict chose en ceste affaire desrogeante à ma justice et clémence ordinaire, esprouvée par tous ceux qui ont eu besoing de l'une et de l'autre.

Je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ayt en sa très sainte et digne garde.

Escript à Paris, le XIIe jour de janvier 1603.

HENRY.

XIII.

LE ROI AU LANDGRAVE.

Annonce du voyage que le Roi veut faire à Metz. — (26 janvier 1603.)

Mon cousin, j'atens votre réponce à mes précédentes et la résolution des Princes correspondans sur les afères de l'évêché de Strasbourg ; cependant j'ay bien voulu, continuant à user en votre endroit de la confiance que j'ay en votre affection au bien des afères publiques et aux miennes particulièrement, vous avertir de la délibération que j'ay faite de partir d'icy, au plus tard le XIV ou XV du mois de février prochain, pour aller à Metz pourvoir aux diférens qui troublent la dite ville; lesquels ont passé si avant, que je reconois estre à propos que j'y mète la main moy mesmes (1). Ce ne sera sans vous faire savoir de mes nouvelles, et envoier visiter mes amis, estant sur les lieux et si près d'eux ; tellement que je ne vous escriray pour cette fois plus longue lettre que pour vous assurer de la continuation de ma bonne volonté, et prier Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa sainte garde.

Escrit à Paris, le XXVIe jour de janvier 1603.

HENRY.

(1) Voy. HARD. DE PÉRÉFIXE, *Histoire du Roi Henri le Grand*. Paris, 1816, p. 318-320.

XIV.

LE LANDGRAVE AU ROI.

Réponse aux lettres précédentes. — (10 février 1603.)

Sire, je prie Votre Majesté très humblement de ne prendre point en mauvaise part, que je n'ay pas sceu donner response à vos lettres si tost comme j'eusse bien voulu. La résolution de $\overline{55}$ (1), touchant les affaires desquelles il a pleu à Votre Majesté m'escrire, m'est donnée fort tard. Le dit $\overline{55}$ supplie Votre Majesté de prendre sa cause en mains et poursuivre la 56, entre luy et le $\ddot{3}4$ $\ddot{4}6$ 41, 14 (2), comme elle a commancé, en la remerciant de la bonne affection et peine que vous avez pris pour ce faict là. Il se contente fort de la suspension des armes, moyennant qu'il soit certain que son adverse partie face de mesme, comme je ne doubte nullement que Votre Majesté y donnera tel ordre, qu'il n'ait occasion de se plaindre; et Votre Majesté sçaura plus particulièrement de M. de Bongars l'intention des 36 46 72 9 + 32 50 70 16 68 $\ddot{4}9$ 45 73 qui se fient entièrement en ce $\ddot{7}0$ en $\overline{62}$, sachant que icelle ne permettra jamais que les traictés $\ddot{4}9$ 85, 19 58 84 86 60 soyent enfraints.

(1) L'Administrateur (de Strasbourg.)

(2) Le Cardinal de Lorraine.

La 52̇ 10 (1) n'est pas encores commancée, pour l'absence de 40̅ (2), qui y doit présider; les 65̅ (3) y envoyeront leurs 73̅, et se sont conformés d'une mesme opinion, de ne rien 31̇ 21 19 65 35 75 61 72 à 33̅ (4), s'il ne donne ordre à l'observation des vieux privilèges, assavoir : de 31̇ 21 19 65 35 75 61 72 librement, et de n'estre point pressés par une justice extraordinaire de la 30̇ 10 (5) et autres, encores que 40 le pourchasse fort, et comme j'entends qu'il a obtenu de sa 30, 12 50 83 68, que nul d'eux le veuille empêcher.

J'ay entendu aussi que les gens du duc de Savoie ont failli de surprendre la ville de Genève, dont je loue Dieu, qui a anéanti leur entreprise, ne doubtant point que Votre Majesté aura souvenance d'eux et les assistera (si par aventure le dit duc de Savoie les veuille forcer davantage), comme je vois qu'elle est résolue de faire.

M. de Bouillon est ici; j'ay esté fort esbahi de le voir en ces quartiers d'Allemagne. J'ay parlé à luy touchant l'affaire duquel il est accusé : il m'a dit estre très doleant de la faute qu'il a commise; de n'estre point venu trouver Votre Majesté, comme elle luy avoit commandé, et la prie avec toute humilité de la luy pardonner; il dit qu'il ne s'est pas voulu sister

(1) La diète (de l'Empire).
(2) L'Archiduc (Matthias).
(3) Les Protestans.
(4) L'Empereur.
(5) La Cour Impériale.

devant Votre Majesté comme criminel, ains s'est proposé de justifier premièrement son fait à Votre Majesté et à sa patrie.

Le duc Charles de Suède m'escrit naguères que quelques seigneurs polacques, de la part du grand chancelier du royaume, luy ont offert une amiable composition, et m'a prié de y envoier un de mes serviteurs et l'assister en ce faict. Depuis je n'ay pas receu de lettres de luy, comme aussi mon légat que j'ay en Pologne (1) ne m'a rien mandé, de sorte que je ne sçauray escrire certaines nouvelles à Votre Majesté de la diète de Pologne. Je prie Dieu, Sire, qu'il vous ait en sa saincte et digne garde, et comble Votre Majesté et les siens de toutes félicités.

De Heidelberg (2), le 10 de février 1603.

Maurice L. d. H.

(1) Les Landgraves de Hesse, comme parens et alliés de la maison de Brandebourg, l'assistaient dans l'affaire du Duché de Prusse; ils envoyèrent de temps à autres des ambassadeurs vers le roi de Pologne, et à la diète de Varsovie.

(2) Le Landgrave étant à Heidelberg dans une assemblée des Princes Protestans, avait déjà écrit le 28 de janvier à Henri IV, conjointement avec le comte Palatin Jean, pour lui recommander un colonel allemand, de Valbrunn, qui, pour avoir servi en France sous les chefs des Protestans, où il avait mené 450 chevaux, et exposé sa personne et ses biens, était persécuté par la Chambre Impériale; on avait même procédé à la confiscation de ses biens.

XV.

LE ROI AU LANDGRAVE.

Approbation par le Roi des motifs qui avaient empêché le Landgrave de se rendre à Metz. — De l'Union des Princes Protestans. — Résolution du Roi de payer les Princes Protestans. — Affaire du duc de Bouillon. — Intervention de l'Electeur Palatin. — Délai accordé au duc. — Affaires de Strasbourg et de Genève. — Désir des Polonais de voir intervenir le Roi dans leurs différends avec la Suède. — (17 mars 1603.)

Mon cousin, j'eusse esté très aise de vous voir en ceste ville, tant pour vous confirmer l'asseurance que je vous ay donnée de ma bonne volonté, que pour discourir avec vous, à veu ouvert, des affaires publiques, et particulièrement qui sont sur le bureau. Toutesfois j'ay prins en bonne part les raisons qui vous ont empéché de me donner ce contentement, lesquelles m'ont esté fidèlement représentées par le sieur Scheffer vostre serviteur (1). Aussi bien, je ne puis faire long

(1) On ne connaît pas les raisons qui empêchèrent le Landgrave, ainsi que plusieurs autres princes alliés du Roi, de venir en personne le voir à Metz; (outre les ducs de Lorraine on n'y trouve que le duc Jean de Deux-Ponts, l'Administrateur de Strasbourg, et un prince de Poméranie. V. les *Mémoires de Sully*, *Coll. de Petitot*, vol. IV, p. 243, où l'on indique par erreur la présence du Landgrave de Hesse). Peut-être qu'il agissait ainsi à cause de l'ouverture prochaine de la diète de l'Empire. Toutefois il est vraisemblable que, nonobstant ce rapprochement du Roi et son désir de renouer ses intelligences en Allemagne (*ibid.* p. 242), le Landgrave s'aperçut bientôt, que les circonstances n'étaient pas encore assez favorables pour préparer les Electeurs

séjour en ceste ville, ayant desjà donné ordre, à mon contantement, à ce qui m'y avoit amené; car mes affaires m'appellent ailleurs. J'ay receu la lettre que vous m'avez escript par le sieur de Bongars le 14 du mois passé, par laquelle j'ay sceu, et par le récit qu'il m'en a faict, ce qui s'est passé en l'assemblée de Heidelberg; de quoy j'ay aussi esté informé par le mémoire du dit Scheffer. Mon cousin, ce que je vous puis dire sur cela est que je suis très marri de quoi l'Union des Princes correspondans n'a pas esté faicte comme elle estoit desirée (1); et me semble qu'elle estoit nécessaire pour leur propre bien, qui m'est aussi cher et recommandé que le mien propre. Mais j'espère qu'ils y sçauront par leur prudence bien pourvoir à l'advenir. A quoy je contribueray et aporteray toujours ce qu'ils doivent attendre et espérer d'un prince et bon voisin, qui leur est très affectionné, et qui recognoit avoir notable intérest à tout ce qui les concerne; dont j'auray bien agréable que vous continuiez à leur donner toute asseurance.

C'est bien ma délibération aussy de payer mes debtes aux susdits princes, le plustost qui me sera possible, et de suivre en cela votre bon et prudent conseil. Car comme ils m'ont vo-

de l'Empire à l'élévation projetée de Henri IV. Aussi un chroniqueur contemporain de Darmstadt (Buch), se moque-t-il, à cette occasion, du Landgrave Maurice.

(1) Il est pourtant certain que, dans l'assemblée de Heidelberg, on jeta les fondemens d'une union entre plusieurs Princes Protestans. (Voyez Hæberlin, Neuere deutsche Reichsgeschichte, t. XXII, p. 56.)

lontairement secouru en ma nécessité, je suis obligé de le recognoistre en les remboursant de leurs advances. A quoy j'eusse donné desjà meilleure provision, sans les grandes sommes de deniers que j'ay esté contrainct de débourser et fournir en divers lieux, depuis que mon royaume est en paix; aucuns desquels n'ont esté moins utilement employés pour mes amis et alliés, que pour moy mesme; comme je vous ay faict entendre lorsque vous estiez auprès de moy. Mais j'approuve grandement l'expédient contenu en votre dit mémoire, qui est de faire payer et rendre tous les ans une certaine somme d'argent, à la charge portée par icelluy; de sorte que estant arrivé à Paris, où je m'en retourne au partir d'ici, je commanderai à ceulx de mon conseil qu'ils y advisent et pourvoyent le plus promptement qu'ils pourront. (1)

Mon cousin l'Electeur Palatin m'a escript une lettre par le dit Bongars en faveur du duc de Bouillon, de laquelle j'ay commandé vous estre envoyé un double. J'ay bien considéré aussi ce que vous m'aviez faict représenter sur son faict par le dit mémoire apporté par le dit Scheffer, et vous verrez par ma response à mon dit cousin l'Electeur (de la quelle j'ay aussi ordonné vous estre envoyé un double), la résolution que

(1) Voyez la réponse du Landgrave du 23 mars. Selon un rapport de l'ambassadeur du Landgrave, daté de Metz le 5 de mars, le parlement de Paris avait alors déclaré, que la couronne de France n'était pas obligée de payer les dettes des rois précédens, ni même celles que Henri IV avait contractées avant son avénement au trône.

j'ay prise de donner encore au dit duc de Bouillon un certain délay et temps, compétant de recognoistre et amander sa désobéissance et procédure passée, et pour venir à sa justification (1), qui est tout ce que ma dignité et mon service m'ont peu permettre de faire pour luy, à la prière de mon dit cousin l'Electeur, et sur la remontrance que vous en avez faicte par votre dit mémoire. Mais ceux qui se persuadent, que c'est à cause de la religion que le dit duc de Bouillon est en peine, me cognoissent très mal, comme ils font la façon de laquelle sont traictés en mon royaume ceux de la dite religion; et comme je me persuade que l'impression susdite sera cause qu'ils s'informeront mieux de la vérité, j'espère aussi qu'ils changeront bientost d'opinion, et croiront que j'ay l'âme plus droicte et intègre, que ne leur feignent ceulx qui controuvent tels mensonges et les en entretiennent.

Pour le regard des différens de l'évesché de Strasbourg, je m'attendois que y seroit prins une si bonne et solide résolution en l'assemblée de Heidelberg, que nous seroit plus facile de accorder les parties, comme j'ay tousjours desiré. Mais l'on y a prins un autre conseil; quoy estant, nous avons plus de peine d'en venir à bout. Néanmoins je desployeray tout mon crédit et pouvoir pour la dicte pacification, et quand les choses ne succèderont selon mon desir, il faudra s'en

(1) Dans cette lettre datée du 17 de mars, le Roi ayant égard à la médiation de l'Electeur Palatin, à cause de sa parenté avec le duc de Bouillon son beau-frère, accorde à celui-ci un délai de deux mois pour se justifier.

prendre à ceulx qui en seront cause et non à moy, qui auray faict pour ce regard ce que j'auray deu. (1)

Je voi aussi que l'on abandonne ceux de la ville de Genève au besoing auquel ils se trouvent, dont je suis très marri, et me semble que les ennemis de la cause commune n'ont peu faict d'avoir mis une si mauvaise intelligence entre ceulx qui sont intéressés. Toutesfois pour cela je n'abandonneray la dite ville, et pourvu qu'elle se garde d'estre surprise, j'espère, avec l'ayde de Dieu, la garantir du reste. Mais je vous prie me faire part de ce qui se fera en la dite diète, comme de tout ce que vous jugerez digne d'estre sceu.

Vous aurez entendu comme mon nepveu le duc de Nevers, allant visiter les païs estrangers l'année dernière, passa jusques au royaume de Poloigne, où il fut très bien receu du roy et des principaux seigneurs et sénateurs du pays; de quoy me rendant comte à son retour, il m'a dict que les dicts seigneurs, discourans avec luy de la guerre qui est entre le dit

(1) D'après le rapport mentionné ci-dessus de l'ambassadeur du Landgrave, le Roi, ayant demandé, au nom de la Lorraine, la restitution ou conservation du chapitre de Strasbourg, se plaignit de l'Administrateur de Strasbourg et de l'Electeur Palatin, parce que ni l'un ni l'autre n'avait donné une résolution conforme à l'importance de cette affaire ; déclarant que lui seul, sans l'assistance des Princes Protestans, ne saurait aller plus loin. Et sur ce qu'on lui représenta qu'il y aurait danger pour lui, si l'Autriche s'emparait de l'évêché de Strasbourg, il répondit que n'ayant pas jusqu'ici redouté l'Autriche, il ne pensait pas qu'un si petit accroissement de territoire, ni même le voisinage de cette maison, fût bien redoutable pour la France.

roy et le duc Charles de Suède, luy avoient confessé que leurs parties estoyent fort lassez de la continuation de la dite guerre, et souhaitoient qu'un prince respecté de deux s'entremist de les accorder; que le Pape n'estoit propre pour ce faire, à cause du différent de la religion; ni l'Empereur, pour ne leur estre la maison d'Autriche agréable; et partant, desiroyent que je voulusse entreprendre le dit accord, et en estre l'arbitre, l'asseurant que le dit roy portoit tel respect à ma réputation et intégrité, que se soubmettroit volontiers à mon jugement, et que ils estimoyent que le dit duc Charles feroit aussi de son costé le semblable très volontiers, pour la mesme considération, ayant prié le dit duc de Nevers me le faire entendre. Ce que j'ay estimé vous debvoir mander, sur l'advis que vous m'avez donné par vostre dite lettre de celui que vous avez receu de la part du dit Charles; que quelques seigneurs polacques luy ont offert, de la part du chancelier du dit royaume, une amiable composition; affin que vous advertissiez le dit duc Charles (en luy faisant tenir la lettre que je vous envoye) de l'ouverture qui a esté faicte au dit duc de Nevers à ce qu'il la considère, et advise si mon intervention luy peut estre utile en ceste occasion : car en ce cas je la y employeray volontiers pour m'avoir faict paroistre avoir grande confiance de mon amitié, en me faisant part de ses affaires et de sa conduicte, comme il a faict souvent. Partant j'auray à plaisir de luy tesmoigner en ceste occasion ma bonne volunté, tant que me sera possible, et selon la responce qu'il vous fera, et vostre bon conseil sur icelle, j'embrasseray la

dite proposition, priant Dieu, mon cousin, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

Escript à Metz le 17 de mars 1603.

HENRY.

XVI.

LE LANDGRAVE AU ROI.

Réponse aux lettres précédentes. — Communication de nouvelles diverses. — (23 mars 1603.)

J'ay à remercier très humblement Votre Majesté de l'honneur qu'elle me faict de me tesmoigner en tant de sortes la continuation de sa bienveillance, cela m'oblige à luy rendre service avec plus d'affection en tout ce que je recognoistray qu'elle l'aura aggréable. Touchant ce qu'il plaist à Votre Majesté que je face entendre à messieurs les Princes correspondans; je n'y manqueray nullement, ny de bouche, ny par lettres, estant très marri qu'ils n'ont peu prendre encores telle résolution qu'il est à desirer; mais j'espère qu'avec le temps ils y adviseront mieux. Je me resjouis infiniment de la délibération que Votre Majesté me mande avoir prinse touchant le remboursement porté par le mémoire qui luy a esté représenté de ma part. Je supplieray très humblement Sa Majesté qu'elle aye souvenance, estant à Paris, de com-

mander qu'il y soit donné ordre au plustost qu'il sera possible. (1)

J'ay veu le double de la response que faict Votre Majesté à monsieur mon cousin l'Electeur Palatin sur le faict de monsieur de Bouillon, et ce qu'il vous a pleu en ordonner. Cela luy estant signifié, il doit adviser à tout ce qu'il pourra faire pour apporter à Votre Majesté le contentement et l'obéissance qu'elle desire de luy, selon, à ce que j'ay peu comprendre, qu'il y est fort disposé. Votre Majesté prenne en bonne part, s'il lui plaist, que je la supplie encores très humblement de démonstrer au dit sieur de Bouillon la clémence et douceur, laquelle elle a de coustume de faire paroistre envers un chacun.

Quant à l'évesché de Strasbourg, je supplie très humblement Votre Majesté que je sache l'intention de monsieur de Lorraine, et la remercie très humblement du soing qu'il luy a pleu prendre pour ceste affaire, la suppliant continuer la bonne volonté qu'elle y témoigne. Je ne sçay point en quel estat sont les affaires de Genève, car je n'en ay eu aucun advis de leur

(1) L'Electeur Palatin reçut alors 50,000 florins à compte sur la somme qu'il avait prêtée au Roi. Quant au Landgrave, il sollicita vainement par Deschamps, son agent à Paris, le remboursement de 100,000 florins, au nom de la Hesse et de l'Electeur de Saxe qui en avait prêté la moindre partie. On voit dans les mémoires de Sully, que plusieurs princes, créanciers du Roi, percevaient en France même les fruits de quelques terres qui leur étaient assignées en paiement. Un tel arrangement, qui était nuisible à l'administration des finances, fut aboli sous l'intendance de Sully.

part; mais l'affection que Votre Majesté leur porte, et l'assistance qu'elle leur veut faire en ceste occasion, resjouira grandement tous ceux qui aiment votre service, et moy en particulier.

Il y a quelques jours que j'ay envoié de ma part à la diète, mais on ne m'en a encores rien escrit, car je pense que la proposition n'a pas encores esté faicte, les ambassadeurs de tous les princes n'y estans pas encores arrivez. Aussitost que je sçauray quelque chose qui mérite d'estre escrit à Votre Majesté, je n'y manqueray.

Le chancelier du duc Charles de Suède passa auprès de moy il y a deux jours; je lui ai faict bailler la lettre que Votre Majesté envoye au dit duc, et l'advertis, par mesme moyen, de ne laisser point passer si belle occasion de venir à quelque bonne paix, l'ayant asseuré de votre bienveillance et amitié. J'espère que je recevray bientost sa responce pour l'envoyer à Votre Majesté, et lui faire entendre tout ce qui sera arrivé en l'estat de ses affaires, depuis ce que j'en ay escrit dernièrement à Votre Majesté, n'ayant pour le présent autre chose à luy en représenter.

On m'a mandé du Pays Bas que les Espagnols endommagèrent fort Ostende du costé de la mer, et qu'avec beaucoup de difficulté on entre et sort par là. Il court aussi un bruict que le Turc viendra en personne ceste année en Hongrie.

Je n'ay rien davantage, pour ceste heure, à dire à Votre Majesté, si non que je la supplie m'honorer tousjours de ses

bonnes grâces, priant Dieu qu'il la face autant prospérer en ses bons desseins, comme je le souhaite.

De Cassel le 23 de mars 1603.

MAURICE L. d. H.

XVII.

LE ROI AU LANDGRAVE.

Affaire de Strasbourg. — Convention arrêtée par la médiation du Roi. — (4 avril 1603.)

Mon cousin, je vous escrivis dernièrement bien amplement de mes nouvelles. Et depuis, ayant esté requis par mon nepveu le cardinal de Lorraine, et mon cousin l'Administrateur de Strasbourg, d'ayder à composer le différend qu'ils ont ensemble, pour raison de l'évesché de Strasbourg, je vous ay bien voulu faire sçavoir par ceste lettre que j'ay moyenné entre eulx une cessation d'armes jusques au premier jour de may de l'année prochaine, ainsi que vous verrez par la coppie des articles qui en ont esté signez que je vous envoye; espérant que cela facilitera le chemin de parvenir à un bon accord, estant le temps de la dite cessation employé par ceux qui y ont intérest comme il doibt estre, et donnera loisir aux princes, amys et alliez de la maison de Brandebourg, d'accomoder les affaires pour le regard du dit évesché, et sortir plus doucement de la guerre qu'ils avoient commencée. J'ay escript aussi à mon cousin l'électeur Palatin pour le prier

d'accepter le séquestre qui a esté convenu par les dits articles; à quoy je me promets qu'il se disposera d'autant plus volontiers que ce sera chose qui luy apportera de l'honneur, et de l'utilité à ses voisins. S'il y survient autre nouveauté, je vous en advertiray comme je le desire estre de l'estat de vos affaires et de la continuation de votre bonne volonté en mon endroit, comme je vous prie que vous vous asseurez de la mienne; priant Dieu, mon cousin, qu'il vous ayt en sa sainte garde.

Escript à Nancy (1) le IV jour d'avril 1603.

HENRY.

Je pars dedans deux jours pour m'en retourner en France, d'où je vous manderay de mes nouvelles.

HENRY.

XVIII.

LE LANDGRAVE AU ROI.

Réponse au sujet de l'affaire de Strasbourg. — Communication de diverses nouvelles. — (12 avril 1603.)

J'ay receu les lettres de Votre Majesté escrites à Nancy le 4 de ce mois, par lesquelles j'ay entendu qu'elle a moyenné l'accord entre messieurs le Cardinal et l'Administrateur, dont

(1) Le Roi au sortir de Metz alla visiter à Nancy sa sœur Catherine, duchesse de Bar. Cette princesse mourut l'année suivante sans enfans.

j'apperçois le soing, faveur et amitié qu'elle porte à ces princes là. J'ay opinion que ceste cessation d'armes donnera du loisir à la maison de Brandenbourg à se mieux résoudre. Cependant, je supplieray Votre Majesté que luy plaise d'y tenir tousjours la main, que ce différent soit vidé par une voye amiable. Je ne sçay pas la raison pourquoy l'électeur Palatin n'a pas voulu accepter le séquestre.

Depuis je ne veux pas céler Votre Majesté que Dieu, par sa singulière providence, m'a donné une autre compagne, assavoir Madame Juliane de Nassau, fille du comte Jean de Nassau le jeune. (1)

En la diète, on ne traicte autre chose que la continuation de la guerre d'Hongherie, comme j'entens que l'Empereur est assez résolu de la continuer.

Mon ambassadeur que j'avois envoyé en Pologne retourna, il n'y a guères, de la diète de Cracovie, qui me dit que les Polonois n'ont pas traicté autre chose, si non qu'ils ont accordé à leur roy un subside de guerre contre le duc de Suède. L'affaire de Prussie n'est pas encores déterminée, ains remise à la prochaine diète.

Je prieray Votre Majesté qu'elle s'asseure que je seray tousjours prest pour recevoir ses commandemens.

Escript à Francfort le 12 d'avril 1603.

MAURICE L. d. H.

(1) Voyez la lettre suivante du Landgrave, et comp. mon *Histoire de la Hesse moderne*, II. 317-321.

XIX.

LE LANDGRAVE AU ROI.

Noces du Landgrave. — Morts du marquis d'Anspach et du duc Ulrich de Meklenbourg. — Affaires de la diète. — Nouvelles d'Angleterre, d'Ecosse et de Suède. — (21 mai 1603.)

Ceste lettre advertira Votre Majesté que j'ay faict à ce jour mes nopces ici à Dillenborgk, avec ma femme que Dieu m'a donné après la mort de ma première femme, priant nostre bon Dieu que ce mariage soit à mon contentement, au bien de mes enfans et de mes subjects. J'ay voulu aussi advertir Votre Majesté que Dieu a retiré de ce monde, il n'y a guères, mes cousins le marquis d'Anspach (1) et le vieil duc Ulrich de Megalnborgk (2), qui ont esté des plus vieulx princes de l'Empire, et sont décédés sans avoir laissé héritiers masles. Le duc de Megalnborgk a laissé une seule fille, qui a esté femme du feu

(1) Georges-Frédéric, Margrave de Brandebourg-Anspach, prince très estimé par Henri IV (Voyez *la lettre* XXI). Il avait administré pendant plusieurs années le duché de Prusse (relevant alors de la couronne de Pologne), comme curateur et proche parent de son cousin, Albert-Frédéric, duc de Prusse, frappé d'imbécillité. Le duc Albert n'ayant pas d'enfans mâles, il eut pour héritier l'électeur de Brandebourg, Joachim-Frédéric, qui peu de temps après partagea les pays de Baireuth et d'Anspach en Franconie, entre ses deux frères puinés, Chrétien et Joachim-Ernest.

(2) Ulric duc de Meklenbourg-Gustrow, prince d'un beau caractère, qui administra aussi le pays de Schwerin depuis 1576 jusqu'à 1603 comme curateur de ses neveux mineurs.

roi de Danemark. Le feu marquis d'Anspach a faict, devant que mourir, un testament; toutesfois j'ignore encores la disposition d'iceluy; il m'a faict, avec quelques autres princes, exécuteur du dict testament, lequel sera leu et publié le 15 du mois de juin. J'espère que ses héritiers, les fils de deux mariages du feu électeur de Brandenbourgk, s'accorderont amiablement, comme bons frères et parens doivent faire. Il est bien vray que le duc de Prussie est le plus proche parent du dit feu marquis, mais, à cause de son indisposition et qu'il n'a point des enfans masles, les autres lui seront peut estre préférez.

La diète de Ratisbonne dure encores. On a octroyé à l'Empereur l'assistance de quatre vingt moys; mais Sa Majesté insiste fort encores et demande une contribution plus grande.

On m'escrit d'Hollande que les affaires d'Angleterre et d'Écosse sont fort paisibles et en bon estat, dont je suis très aise et supplie Dieu que luy plaise conserver ce bon roy (1) longues années en bonne santé et paix, à la consolation de ses voisins, qui ont esté oppressez longuement par ceulx qui semblent estre ennemis du commun repos. Les ambassadeurs des provinces confédérées sont partis pour gratuler au roy d'Angleterre, et attendent, en bonne dévotion, une bonne et

(1) Jacques I, fils de Marie Stuart, prince savant, surtout en théologie, venait de succéder à la reine Elisabeth (24 mars 1603). Henri IV et les Princes Protestans fondèrent d'abord sur lui de grandes espérances, mais la faiblesse de son caractère, et son imprudence les détruisirent bientôt. Il fut appelé par Sully le fou le plus sage de l'Europe.

utile response pour leurs affaires, comme je n'en douteray nullement que le roy d'Angleterre continuera sa bienveillance envers eux.

Le duc Charles de Suède m'a envoyé, ces jours passez, un sien gentilhomme de chambre, et me faict dire que l'accord du roy de Danemark et de luy n'a pas eu un tel succès, comme il s'estoit proposé; de quoy je suis fort marry et crains que cela ne donne occasion que le roy de Polongne et Suède pensera à se venger du dit duc Charles. Il m'a faict dire aussi que les Polonois se sont jettez de nouveau en la Livonie pour reprendre les places occupées par luy; mais il y a envoyé des bonnes troupes pour secourir les siens. Son chancelier, à qui j'avois baillé la lettre de Votre Majesté n'estoit pas alors arrivé auprès de son maistre, car il avoit rencontré le dit gentilhomme au païs de la Basse Saxe.

C'est que j'avois, pour le présent, à mander à Votre Majesté, laquelle je supplie Dieu qu'elle soit gardée plusieurs années en toute félicité, et prie Votre Majesté de s'asseurer de mon très humble service, lequel je suis desireux de tesmoigner en toutes occasions qui me seront présentées.

Escrit à Dillenborgk le 21 de may l'an 1603.

MAURICE L. d. H.

XX.

LE ROI AU LANDGRAVE.

Félicitations du Roi sur le mariage du Landgrave. — Projet de remboursement. — Intention du Roi à l'égard du duc de Bouillon. — Fâcheux état de l'affaire de l'évêché de Strasbourg.—Menaces du duc de Savoie contre la ville de Genève; déclaration du Roi en faveur de cette ville. — Ambassade envoyée par Henri IV pour féliciter le roi d'Angleterre. — Etat du siège d'Ostende. — Disposition des Turcs à faire la paix avec l'Empereur. — Affaires de Suède. — Etat de la santé du Roi. — (20 mai 1603.)

Mon cousin, j'estois en peyne de n'avoir de vos lettres, quand, le XVIII de ce mois, j'ay receu ensemble, par les mains de Badouère, revenant d'Allemagne, et par l'adresse du sieur de Bongars, les vôtres du XXIII de mars et du XII d'avril, par lesquelles j'ay eu à plaisir de sçavoir votre bonne disposition et santé, et pareillement que Dieu vous ayt donné pour compagne ma cousine Juliane de Nassau, fille de mon cousin le comte Jehan de Nassau le jeune; car je ne doubte point que vous n'en recepviez tout contantement, estant ornée et accompagnée des grâces et vertus corporelles et spirituelles, que luy a départies sa bonté divine, laquelle je supplie que elle vous face vivre ensemble aussi longuement, et avec autant de félicité et de contantement que j'en souhaite pour moy mesmes, vous asseurant et la saluant aussi de mon amitié.

Je ne vous ay escript depuis mon partement de Nancy,

pour ne sçavoir comment vous faire tenir mes lettres, à cause du retour par deçà du dit de Bongars, que je fais estat de renvoyer par delà au plus tost, avec la résolution que j'auray prise sur le remboursement des deniers que je doibs aux princes et aultres qui m'ont secouru et assisté durant la guerre; ausquels j'ay dellibéré de donner tout le contantement qu'il me sera possible, et que l'estat présent de mes affaires me permétra : de quoy je rendray porteur le dit Bongars, avec commandement de vous communicquer le tout.

Cependant je vous envoye ung double de tout ce que le conte Otto de Solms et le sieur de Plessen, conseillers et deputés de mon cousin l'électeur Palatin, m'ont proposé, de sa part, en faveur du duc de Bouillon, et leur ay respondu, affin que vous soyez informé au vray de tout ce qui s'est passé en ce faict; me promettant que vous jugerez que si le dit de Bouillon estoit si innocent de ce dont il est chargé, et si jaloux de son honneur, et desireux d'entrer en ma bonne grâce, qu'il donne à entendre à ung chacun, il ne marchanderoit et diffèreroit, tant qu'il faict, à se repentir et mettre en estat de mériter et obtenir ce qui luy est nécessaire pour cest effect; estant asseuré qu'en ce faisant il me trouvera aussi disposé de luy faire sentir les effets de mon équanimité et bonté, que je l'ay esté envers les aultres qui s'y sont confiez.

Je suis très marri de voir les affaires de l'évêché de Strasbourg en l'estat et confusion que elles sont. Mon dit cousin l'électeur a refusé le séquestre, auquel je l'avois convié, et mon nepveu le cardinal de Lorraine s'oppose à la subrogation

de mon cousin le marquis d'Anspach (1) pour l'intérest qu'il dict qu'il a au dit évêché, duquel il soubstient avoir voulu traitter et composer avec son cousin l'Administrateur. Mon cousin le duc de Bavière n'a pareillement accepté le dit séquestre que à condition que l'Empereur l'ayt agréable. Sur cela j'entends que les choses s'altèrent entre les parties, par entreprises qui se font contre la teneur des articles de la suspension d'armes, dont ils estoient tombés d'accord entre mes mains et par mon entremise; de quoy j'ay escript à mon dit nepveu, et à mon cousin l'Administrateur du dit évêché, affin qu'ils advisent à convenir d'aultres séquestres, et faire réparer et remettre toutes choses en l'estat accordé par les dits articles. Mais je ne sçay si la commission émané par l'Empereur, par laquelle il a depputé et commis certains électeurs et princes de l'Empire pour composer ou descider ce différend, n'empeschera point l'effect de la dite cessation; dont je m'attends que les parties m'esclaireront, affin que j'advise, sur l'advis qu'ils m'en donneront, ce que j'auray à faire pour leur tesmoigner de plus en plus ma bonne volonté. Sur quoy j'auray à plaisir aussi que vous me faciez sçavoir ce qui vous en semble, vous asseurant que je n'ay aultre intention et desseing en ce faict, que de voir mes bons amys, alliez et voisins, vivre en bonne amitié et intelligence pour leur propre bien, de quoy je vous prie de respondre pour moy à tous ceux que besoing sera.

(1) Joachim-Ernest, frère de l'Electeur de Brandebourg et oncle de Jean-Georges, Administrateur de Strasbourg.

La guerre de Genève continue, mais froidement, à cause de la foiblesse et impuissance des parties. Le duc de Savoie a recherché d'accord les habitans de la ville, mais en vain, à cause de la deffiance, que ceux cy ont conceue, depuis l'entreprise faicte sur eux contre la foy publicque, de celle du dit duc, lequel sur cela menace d'assiéger à force ouverte ladite ville, assisté des forces et moyens qu'il publie, que luy donnera le roy d'Espagne, si tost que ses enfans seront arrivés en Espagne. J'ay dict au conte de Visque, que le dit duc de Savoie a naguères envoyé vers moy, qu'il fera mieux de composer et pacifier la dite guerre, car estant obligé et intéressé, comme je suis, à la deffense de la dite ville, je n'espargneray chose qui soit en ma puissance pour la conserver; à quoy je veux croire qu'il aura quelque esgard, et pareillement le dit roy d'Espagne, à qui j'ay faict dire le semblable, comme j'ay faict au Pape.

Les affaires d'Angleterre continuent à cheminer très heureusement pour le roy du dit païs mon très cher frère et ancien allié, de quoy je suis très joyeux, car je ne desire moins sa prospérité que la mienne propre. Je feray partir ceste sepmaine prochaine le sieur de Rosny pour l'aller visiter de ma part, et congratuler de son adsumption au dit royaume, et vous feray part de ce qu'il en raportera. J'ay advis que le roy d'Espagne et les archiducs de Flandres envoyent aussi vers luy pour mesme effect. (1)

(1) Le marquis de Rosny (Sully) obtint la confirmation des anciens traités

Depuis que les Espagnols ont pris par surprise certains forts que gardoyent les assiégés d'Ostande hors la ville, ils ont peu advancé leurs aproches, ayant les dits assiégés esté raffreschys par la porte de la mer, qui leur est tousjours ouverte, d'hommes, de canons et de toutes aultres munitions et provisions nécessaires pour leur deffence et conservation; tellement que je n'ay pas opinion que la dite ville sera prise si tost que ont publié les dits Espagnols, après la surprise des dits forts. Toutesfois il sera difficille qu'elle resiste à la longue, les dits Espagnols s'y opiniastrans, et les assiégés n'estant secourus plus puissamment qu'ils ont esté jusques à présent. (1)

J'ai sceu que le conte Isolano, qui fust pris par les Turcs dedans la ville d'Albe Régale (2) où il commandait, a escript à l'Empereur de Constantinople pour la paix avec le dit Turc, luy donnant advis qu'il la peut faire à présent à conditions avantageuses et honorables pour la Chrétienté et pour luy, s'il veut y entendre; mais je ne sçay si le dit Empereur y sera disposé, comme mon ambassadeur résident maintenant me mande que le dit Turc et ses ministres s'y monstrent de leur part (3). Je vous prie me mander ce que vous en aprendrez,

entre la France et l'Angleterre (Voyez *la lettre* XXIII). L'ambassadeur d'Espagne ne trouva pas tant de facilité dans sa négociation. Voyez surtout les *Mémoires de Sully* (*Collection* PETITOT, tom. IV).

(1) La ville d'Ostende fut prise dans l'année suivante (« *Histoire remarquable du siège d'Ostende.* » Paris 1604. in-4°). Voyez *les lettres* XXXVI, XXXVII.

(2) Stulweissenburg.

(3) V. HAUMER, Osmanische Geschichte, vol. IV.

comme ce qui aura esté arresté en la diette, et les aultres choses que vous jugerez estre à propos que je sçache.

Je vous prie aussi me faire sçavoir la responce que le duc Charles de Suède aura faicte au conseil, que vous m'avez escript luy avoir donné par son chancelier, sur la lettre que je vous ay adressée pour luy faire tenir, ayant entendu que les Polonnois doibvent faire ceste année un grand effort contre luy.

Au reste, vous sçaurez que j'ay esté conseillé par mes médecins, pour asseurer ma santé, de faire en ce lieu à mon retour de Metz une petite diette, de laquelle je me suis bien trouvé, sinon sur la fin que j'ay esté assailly d'une espèce de colicque néfréticque, qui a été si douloureuse et accompagnée d'accidens si fascheux, qu'elle m'a donné la fiebvre la veille de la Pentecoste; mais comme les dits douleurs furent tost passés, la dite fiebvre m'a aussi quitté incontinant, de façon que je me porte à présent très bien, grâces à Dieu, et très desireux de vous tesmoigner en toutes occasions la continuation de ma bonne volonté, comme vous cognoistrez par les effects, à mesure que elles se présenteront. A tant, je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ayt en sa très sainte et digne garde.

Escript à Fontainebleau le xx jour de may 1603.

HENRY.

XXI.

LE ROI AU LANDGRAVE.

Mort du marquis d'Anspach. — Inquiétudes du Roi sur l'état de l'affaire de Strasbourg, et sur la conduite du duc de Bouillon. — Froid accueil fait à l'ambassadeur des Pays-Bas par le roi d'Angleterre. — Affaires de la ville de Genève et du duc de Savoie. — Armement du roi d'Espagne. — Dessein arrêté par l'Empereur de faire la guerre aux Turcs. — Désir du Roi d'obtenir la réponse qu'il attend du roi de Suède. — (26 juin 1603.)

Mon cousin, j'ay esté bien aise de sçavoir de vos nouvelles par vos lettres du 21 et 26 du mois de may (1), que j'ay receues par Badouère. Je vous souhaite aultant de contantement en votre dernier mariage et de félicité, que j'en desire pour moy mesmes, chose qui ne peut faillir qui ne vous arrive, ayant faict une si bonne et sage élection, de laquelle de rechef je me conjouis avec vous et avec ma cousine votre femme.

La cause commune a grandement perdu, comme j'ay faict de mon costé, en la mort du marquis d'Anspach. Car c'estoit

(1) Il ne se trouve qu'un brouillon de cette dernière lettre, qui est datée de Dillenbourg. Le Landgrave y parle de ses noces, loue la résolution du Roi sur l'affaire du remboursement, le prie de pardonner les offenses du duc de Bouillon comme d'un serviteur qui lui a été toujours fidèle et très obéissant, lui recommande les affaires de Strasbourg et de Genève, et ajoute quelques nouvelles sur la continuation des guerres en Hongrie et dans les Pays-Bas.

un prince généreux, prudent et très affectionné au bien public, et que ceux de sa maison trouveront à dire, et principalement l'Administrateur de l'évêché de Strasbourg, lequel aura peine à sortir avec son contantement du différent qu'il a avec mon nepveu le cardinal de Lorraine, sy ceux de sa maison et les princes qui ont intérest en la cause ne l'assistent mieux qu'ils ont fait jusques à présent. Mon cousin l'électeur Palatin ayant refusé le séquestre auquel nous l'avions prié d'entrer, et le dit marquis d'Anspach, qui debvoit estre substitué en sa place étant décédé, mon cousin le duc de Bavière s'en est aussy excusé sur l'Empereur, tellement que sy les parties ne s'accordent d'aultres personnes pour recueillir et conserver les biens qui doibvent estre séquestrez (à quoy je les admoneste et convie tous les jours d'entendre) l'accort fait à Nancy demeurera imparfait; de quoy je serois très marry, car s'ils commencent à se battre et quereller sur la récolte, les choses s'altèreront plus que jamais. J'escris présentement à mon cousin le duc de Deux Ponts, le priant de s'employer et faire que les parties conviennent doncques d'aultres séquestres, de quoy j'ay pareillement fait escrire à mon dit nepveu le cardinal de Lorraine et au dit Administrateur de Strasbourg; vous priant tenir la main que les choses s'accommodent, comme vous avez fait jusques à présent, et m'advertir sy la commission expédiée par l'Empereur pour la décision du possessoire va avant, et quel effect vous estimez qu'elle produise.

Le duc de Bouillon refuse me venir trouver pour se justifier, craignant (dit-il) mon couroux, et toutefois il ne veult

avoir recours à ma bonté et clémence, disant qu'il seroit déshonoré s'il demandoit pardon de crimes sy atroces que sont ceux desquels il est chargé. Il a tort d'avoir si mauvaise oppinion de ma justice et équanimité, mesmes luy ayant promis toute faveur et assistance par toutes mes lettres, en l'esclaircissement et justiffication de son innocence. Je suis très marry qu'il soit entré en ces ombrages, mais je n'en suis cause, et sçay bien que je ne donneray jamais occasion à luy ni à aultres de se doulloir et plaindre de ma justice, non plus que j'ay fait jusques à présent, mon couroux n'ayant encores fait mal à personne, mesmes à ceux qui l'avoient plus justement excité. Quant à me demander pardon de ces faultes, est chose de laquelle ne sera pressé par moy; cela deppent de sa volunté: mais je ne recognois d'aultre moyen par lequel je me puisse contanter, que de celuy de la justice ou de ma clémence, comme j'ay tousjours escript et dit.

Je n'ay point encores de nouvelles de la négotiation du marquis de Rosny avec mon frère le roy d'Angleterre, ny de celle du conte d'Aremberg, que les archiducs ont envoyé vers luy; mais l'on dit qu'il a recueilly assez froidement les depputez des Provinces Unies des Pays Bas, comme s'il n'estoit contant d'eulx ni de la justice de leurs armes. Pour cela, ceux cy ne perdent point le courage, ils munissent et deffendent Ostende aussy diligemment que jamais, y faisant souvent entrer des forces pour rafreschir et renouveller les précédentes, tellement que l'on a oppinion que ceste année se passera sans que les archiducs viennent à bout de ce siège.

La guerre de Genève va aussy très froidement par faulte de forces et de moyens, de part et d'aultre, de mieux faire; certains cantons des ligues de Suisse ont entrepris de les accorder, à quoy je tiendray voluntiers la main; mais il est à craindre que le duc de Savoye, comme plus cault (1), circonvienne les aultres. Jà, dit on, soubs prétexte d'accort, qu'il espère estre assisté des forces du roy d'Espagne, qui doibvent passer d'Italie en Flandre pour exécuter une aultre entreprise qu'il a sur la dite ville. Mais je n'estime pas que les dites forces s'arrestent pour lui, les archiducs en ayant tant affaire en Flandres, les mutinés d'Ostrate n'ayant encores esté satisfaits par luy et estant à ceste occasion plus altérez et animez contre luy que jamais.

Le roy d'Espagne dresse une grande armée de mer en Espagne et Portugal, de l'employ de laquelle l'on parle sy incertainement et diversement que chacun en est en doubte; la commune oppinion est que c'est pour Alger; toutesfois il ne s'y fault arrester, estimant, s'il ne peult acquérir le roy d'Angleterre pour amy selon son desir, qu'il pourroit bien employer la dite armée contre luy, apellée et favorisée par la faction des Jésuistes, qui est en grand nombre en ce pays là.

Quant à l'Empereur, j'entends qu'il ne veult entendre aucunement à la paix avec le Turc, estant maintenant asseuré des contributions de l'Empire; toutesfois les affaires de Transyl-

(1) *Cautus*, circonspect.

vanye ne vont pas sy bien qu'elles souloient, Moïse Siculle (1) ayant, à la faveur des forces turquesques, regaigné dans le pays un grand advantage.

Je seray bien aise de sçavoir la response du duc Charles de Suède à la proposition que vous sçavez que je luy ay fait faire, pour composer ses affaires avec le roy de Pologne, affin d'en esclaircir ceux qui m'en ont parlé. Partant, je vous prie me la faire sçavoir sy tost que vous l'aurez receue, et continuer faire le semblable des aultres choses qui se passent par delà, que vous jugerez digne de ma cognoissance, vous asseurant plus que jamais de la continuation de mon amityé; priant Dieu, mon cousin, qu'il vous ayt en sa sainte et digne garde.

Escript à Monceaux le XXVIe jour de juing 1603.

HENRY.

XXII.

LE LANDGRAVE AU ROI.

Félicitation sur le rétablissement de la santé du Roi. — Réponse à la lettre précédente au sujet de l'évêché de Strasbourg. — Nouvelles concernant le roi d'Angleterre, la ville de Genève, l'Empereur, et le duc de Suède. — (5 juillet 1603.)

Sire, si le regret que j'ay entendu, de costé et d'autre, de la mauvaise disposition de Votre Majesté a esté grande, la joye

(1) Moïse Lzekely de Zekle, prince des Sicules, qui avait été poussé à prendre les armes par les cruautés du général autrichien Busta. Il se fit dé-

de votre convalescence, laquelle m'a esté acertainée par vos dernières, a esté chaire, n'ayant fortune de Votre Majesté, de laquelle je ne desire, comme votre très humble serviteur, en estre participant. Dieu veuille qu'avec la Royne et M. le Dauphin, vos serviteurs ne soyent dorénavant jamais attristez de telles ou semblables nouvelles.

Par mes précédentes j'ay donné à entendre à Votre Majesté comme, avec d'autres, j'ay esté déclaré exécuteur du testament du feu marquis d'Anspach, qui par iceluy a institué son héritier le duc de Prussie; mais, à cause de son indisposition, les deux frères aisnés, du second mariage de l'électeur de Brandenborgk, ont partagé le pays fort paisiblement.

La commission de l'Empereur touchant la possession (1) n'a pas encores esté expédiée; veu le train que les affaires prennent, je voy bien que nous n'aurons à en espérer beaucoup de bien.

Le duc de Brunswigk a dépêché en Angleterre vers le roy pour le congratuler; je suis prest à y dépêcher en brief pour mesme effect; j'espère qu'il congédiera, comme un prince sage, les ambassadeurs de Votre Majesté et des Provinces Unies du Pays Bas, qu'elle n'aura occasion de s'en mescon-

clarer dans la suite Prince de Transylvanie, et fut confirmé dans ce titre par le Sultan; mais il fut battu et périt cette même année (1603), au mois de septembre, dans une bataille qu'il livra aux Impériaux. Il ne faut pas le confondre avec Cigala, natif de Gènes, gouverneur et commandant en chef au service du Sultan.

(1) De l'évêché de Strasbourg (Voyez la *lettre précédente*).

tenter; encore que j'ay bien opinion qu'il prendra, au commencement de son règne, plus garde à maintenir son pays en une tranquillité, que de se charger fort franchement des guerres étrangères.

La ville de Genève a eu auprès de moy et autres estats affectionés à la cause commune, un député pour implorer nostre aide en matière d'argent à l'encontre de leur voisin; j'espère que leur négotiation ne sera point inutile, et sçaura icelle ville en brief nostre entière résolution, qui suis très marry que ces bonnes gens ne sont assistez de par delà, comme nous tous eussions bien espéré.

L'Empereur n'a pas faict entammer un seul mot à Ratisbone pour la paix entre Sa Majesté et le Turc. Pour les affaires de Transilvanie, elles commancent à s'en mieux porter, ayant, depuis naguères, Moyse Cicule eu du pire en plusieurs rencontres. Je n'ay pas encores sceu la response que le duc Charles de Suède aura faicte sur la proposition de Votre Majesté; si tost que je l'auray receue, je ne faudray de vous la faire tenir. Quant au surplus de ce que c'est passé par deçà, Widemarkre en fera fidèle rapport à Votre Majesté, que je dépêcheray en brief à la court: qui, en attendant, prie le créateur, Sire, de donner à Votre Majesté heureux accomplissement de tous vos desirs.

De Schmalkalden, le 5 de juillet 1603.

MAURICE L. d. H.

XXIII.

LE ROI AU LANDGRAVE.

Exposition détaillée des motifs qui ont dû engager le Roi à se conduire, ainsi qu'il l'a fait, envers le duc de Bouillon, nonobstant l'intervention de l'électeur Palatin.—Assurances d'amitié reçues de la part du roi d'Angleterre.—(18 juillet 1603.)

Mon cousin, desirant que vous sachiez la suite de ce qu'ont traicté avec moy les conte de Solms et le sieur de Plessen, ambassadeurs de mon cousin l'électeur Palatin, touchant le faict du duc de Boullion, j'ay commandé vous estre envoyé avec la présente un double d'un mémoire en forme de requeste qu'ils me présentèrent au retour du voyage qu'ils ont faict en Angleterre, et de la lettre que j'ay voulu escrire sur cela à mon cousin, en licentiant les dits ambassadeurs; vous ayant informé par la mienne du XXVI du mois de juin, de la quelle a esté porteur le messager David, de ce qui s'estoit passé auparavant. Je seray tousjours très contant de faire cognoistre à mon dit cousin l'électeur, et à mes aultres amis et alliez, l'estime que je fais de leur amitié et recommandation en toutes choses; mais il convient aussi que leurs desirs soient, en pareils cas, mesurez et proportionnez à la raison, affin que chacun ait son compte et que les parties ayent juste occasion d'estre contantes et se louer l'une de l'autre. En vérité, j'ay pris en très bonne part l'office que mon dit cousin

l'électeur a voulu faire envers moy pour le dit duc de Bouillon, tant pour estre allié de ma cousine l'électrice, sa femme, que parce qu'il croit qu'il est innocent de ce dont il est accusé. C'est pourquoy j'ay voulu du commancement oublier, pour l'amour de luy, la faulte que le dit duc avoit faicte d'avoir désobéy à mes commandemens, ne m'estant venu trouver quant je l'avois mandé, luy ouvrant ensemble la porte de la justice et celle de ma clémence ; l'une pour se purger par la voye ordinaire d'icelle, suivant mon édict de pacification et les loix de mon royaume ; et l'aultre pour luy donner moyen de recognoistre sa faulte et se rendre digne de grâce, comme ont faict ceux de l'exemple desquels il veut bien se prévaloir pour favoriser l'instance que faict pour luy mon dit cousin l'électeur, mais qu'il refuse d'imiter pour s'en rendre digne.

S'il est innocent comme il publie, qu'il se justifie. Je promets encores à mon dit cousin par ma dite lettre, luy faire bonne et favorable justice, suivant mon dit édict de pacification et les loix de mon dit royaume. Mais s'il a failli et se ressent coulpable, pourquoy a il honte de confesser son péché, comme ont faict tous les aultres, pour inviter les effects de ma clémence qui luy est asseurée. Il allègue qu'il craint mon couroux et sa vye, et qu'il aime mieux perdre celle cy que de advouer chose qui préjudicie à son honneur. J'approuve et loue sa response et considération au dernier chef; car s'il est innocent, je serois très marry qu'il fist ny dist chose qui le peust faire estimer coulpable et blesser sa réputation. Mais il ne peut appréhender mon couroux et fonder

sur cela la vanité de sa vye (mesmement ayant offert et promis à mon dit cousin l'électeur de le protéger et favoriser en justice) sans me accuser d'injustice et mauvaise foy, de quoy je n'ay donné occasion jusques à présent à personne vivante seulement de me soubçonner. Et vous diray que je l'eusse appellé pour tesmoing de mon équanimité et bonté, de préférance à tous mes aultres soubjects et serviteurs, si me fusse trouvé en peine de la prouver, pour l'avoir recognue et éprouvée en sa personne propre en plusieurs rencontres, qui se sont présentées; dont il ne peult à présent se monstrer oublieux et mescognoissant, qu'il ne me donne occasion de le tenir pour très ingrat des grâces qu'il a souvent receues.

Or, comme il ne peult persister en ces propos sans m'offenser et adjouster ce nouveau crime à ceux dont il est defféré, il ne peult estre aussi favorisé en cela de mes amys, qu'ils ne me donnent occasion à me plaindre qu'ils embrassent la deffense d'une cause aliène de la profession qu'ils font de m'aimer, comme de l'affection que je leur porte, et dont l'exemple est très préjudiciable à tous princes souverains; chose que mon très cher frère le roy d'Angleterre, comme prince très juste et prudent, a bien recognu, luy estant parlé de la procédure du dit duc de Bouillon, lequel a osé publier que la feue royne d'Angleterre, ma bonne sœur, avait entrepris la deffense de sa cause envers moy: et toutesfois il est certain que son ambassadeur ne m'en parla jamais que comme d'une chose qui ne luy estoit affectionnée qu'autant que je l'avois agréable, ainsi que j'en avois usé en son endroict luy recom-

mandant le feu conte d'Essex. Mais ce sont inventions desquelles s'aydent ordinairement ceux qui ne se confient en leur innocence. (1)

Mon cousin, j'adjousteray encores à la présente que j'ay entière occasion de me louer et contenter des asseurances, que mon dit frère le roy d'Angleterre m'a données par mon cousin le marquis de Rosny (par lequel je l'avois envoyé visiter), de la continuation et confirmation de notre ancienne et fraternelle amityé, tellement que j'espère que nos royaumes et pays, et tous nos amis et alliez, en recevront beaucoup de bien et contantement; dont je me promets que vous serez très aise, comme celuy qui y aura bonne part et qui affectionne le public, et en particulier la prospérité de mes affaires. Je vous tiendray adverti de ce qui en succèdera, comme je le desire estre par vous de vostre bonne disposition et de celle de ma cousine vostre femme, et de toutes aultres choses que vous jugerez digne d'estres sceues, vous asseurant de ma bonne santé, de celle de la Royne ma femme, de mon fils le Dauphin et de sa sœur; priant Dieu, mon cousin, qu'il vous y maintienne tous ensemble très longuement et heureusement.

Escript à Villers Cottrez le 18 de juillet 1603.

HENRY.

(1) Les éclaircissemens sur les intrigues du duc de Bouillon en Allemagne, et sur l'ambition qu'il avait de devenir chef du parti des Huguenots, se trouvent dans les *Mémoires de Sully* (*Collection* PETITOT, tom. IV, etc.)

XXIV.

LE LANDGRAVE AU ROI.

Réponse concernant le duc de Bouillon et le roi d'Angleterre. — Etat des affaires dans la Hongrie et la Hollande. — (24 juillet 1603.)

Sire, je remercie bien humblement Votre Majesté qu'il luy a pleu me communiquer ce qui s'est passé depuis le 17 juin en l'affaire du duc de Boullion. Je la supplie de croire que monsieur mon cousin l'électeur Palatin, d'autres princes et moy, sommes de ceste opinion, que nous tenons le dit duc de Boullion exempt de ce qu'on a lui mis sus; et cela seul a esté cause que nous avons jusques ici recommandé ceste affaire là à Votre Majesté, sachant, comme elle est prudente et pleine de clémence, qu'elle inclineroit plus volontiers à terminer la dite affaire par sa douceur que par une rigueur de loix; lesquelles le dit duc de Bouillon n'a soubject de tant craindre, comme d'espérer en la clémence de Votre Majesté, qui mesmes s'est bien souvant faict voir envers ses propres ennemis.

J'ay esté très aise d'entendre que le roy d'Angleterre a contenté Votre Majesté par sa déclaration qu'il a faicte; j'espère que ceste fraternelle amitié profitera grandement et sera très utile à vos royaumes et à tous ceux qui aiment le bien et repos de Vos Majestés. J'avois tousj urs bien estimé et creu que le dit roy ne pouvoit, estant prince très sage et vertueux, autre-

ment faire, que de priser et faire grand estat de vostre voisinage et amitié, et ensuivre en cela la défunte royne d'Angleterre d'heureuse mémoire.

Je n'ay aucunes nouvelles, pour le présent, à escrire à Votre Majesté, si non que les préparatifs pour la guerre d'Hongherie sont assez bons. L'archiduc Mathias est constitué, de par l'Empereur son frère, général, et le sieur Ruswormb mareschal de camp. Le Conte George Frédéric de Hollach s'y acheminera bien tost avec 1500 reistres, comme feront aussi les autres colonels qui ont fait leur levée en des diverses quartiers d'Allemagne. Dieu veuille bénir leurs armes.

J'ai receu fraichement des lettres d'Hollande, qui me disent que ceux d'Ostende n'ont pas encore faute ny de courage, ny de vivres, ny de chose quelconque, et que les mutinés d'Hochstrade, qui se trouvent encores en nombre de cinq mille, n'ont pas volonté de s'accorder avec les Archiducs, et semble bien qu'ils ne se soucient guère du banissement du roy d'Espagne; ils demandent une grosse somme de deniers, tellement qu'il sera mal aisé de les contenter si tost. Pour fin de ceste lettre, Sire, je supplieray très humblement Votre Majesté conserver l'honneur de vos bonnes grâces à celuy qui les chérit tousjours plus que chose du monde, et qui tesmoignera, toute sa vie, qu'il est de Votre Majesté le très humble et très affectioné serviteur.

De Cassel le 24 de juillet 1603.

MAURICE L. d. H.

XXV.

LE ROI AU LANDGRAVE.

Communications réciproques par un envoyé du Landgrave. — Protestations d'amitié et de reconnaissance, faites par le Roi, envers les Princes Protestans. — (27 septembre 1603.)

Mon cousin, j'ay esté très aise d'entendre de vos nouvelles par le capitaine Widemarkre, qui m'en a rendu très bon et fidel compte, comme je me promets qu'il fera en votre endroit de tout ce dont je l'ay chargé; partant, je me contenteray vous assurer par la présente de la continuation de ma bonne volonté, et du desir que j'ay qu'il se présente occasion de la vous tesmoigner par toutes sortes de bons effets. Je vous prie aussi de continuer à m'aimer et respondre pour moy, partout où besoin sera, que je ne manqueray jamais d'affection envers mes amys, ny de souvenance et recognoissance des plaisirs que j'en ay receus au besoin que j'en ay eu, quoique donnent à entendre aucuns qui s'efforcent à descrier mes actions pour couvrir leurs faultes. Le dit Widemarkre vous dira le surplus, et je vous prie me faire savoir votre advis et responce sur les points qu'il vous représentera de ma part, le plus tost qu'il vous sera possible; et je vous advertiray, finissant la présente, de la réception de la vôtre du XXIV du moys de juillet, receue par le messager qui vous porta la mienne du XV du dit

moys. Je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ayt en sa sainte garde et protection.

Escrit à Saint-Germain en Laye le XXVII jour de septembre 1603.

HENRY.

XXVI.

LE LANDGRAVE AU ROI.

Réponse aux lettres précédentes — Refus du Landgrave de se charger, sur la demande du duc Charles, de l'arbitrage entre les couronnes de Suède et de Danemark. — Affaires générales de Prusse, de Hongrie et d'Allemagne. — (5 novembre 1603.)

Sire, le prompt accès et bonne dépêche, dont Votre Majesté a favorisé le capitaine Widemarkre, m'obligent à vous en rendre grâces, et me sembleroys faillir grandement, si je ne croyois fermement tout ce que les lettres de Votre Majesté me témoignent de sa bienveillance, tant envers moy qu'envers tous les autres de mesme affection à vostre service et au bien de vostre royaume. Sur quoy je prieray Votre Majesté de croire que je ne luy donnerai jamais occasion de me blasmer d'une ingrate mescognoissance; ains continueray toute ma vie ceste sincérité, en laquelle j'ay eu cest bonheur de pouvoir faire entendre de bouche l'affection que je vous ay voué.

Le duc Charles de Suède m'a envoyé, ces jours passez, un courrier pour me prier de vouloir aggréer qu'il me nommast

pour arbitre des différents qui sont entre la couronne de Danemark et celle de Suède ; mais je ne l'ay aucunement voulu accepter pour plusieurs grandes considérations. Je luy ay escrit fort amplement et l'ay prié de respondre aux lettres de Votre Majesté et m'envoyer sa résolution, laquelle je ne fairay faute de vous faire entendre en diligence, comme du succès de l'armée, que le dit duc Charles a jetté sur mer pour assiéger Rigue(1), ville principale de Livonie, avec 30,000 hommes.

Il est à craindre que la maison de Brandenborgk n'ayt aussi d'affaires avec les Poulonnois, d'autant qu'ils ne veulent confirmer l'investiture du pays de Prussie en la personne du marquis de Brandenborgk, après le décès du duc, qui est à présent, sans enfans masles ; alléguant que tout ce qui en a esté par cy devant accordé n'est valable, d'autant que tous les Estats du royaume de Polongne n'y ont consenti.

Les affaires d'Hongrie ne s'avancent pas beaucoup, il y a fort peu d'espérance de la prise de Bude pour toute ceste année. Quoique les Impériaux ayent eu quelques heureux succès en quelques rencontres, si est ce que si petites batailles n'importent pas beaucoup à la totale victoire de la guerre. Les affaires d'Allemagne sont médiocrement paisibles, vray est que si les Espagnols, qui sont au Pays Bas, viennent en Westphalie (comme on dit) pour y passer leur hyver, il est à

(1) Riga.

craindre que leurs déportemens ne troublent le repos de ces quartiers.

Je ne faudray à toutes occasions d'advertir Votre Majesté de ce que s'ensuivra, la suppliant de me vouloir continuer en ses bonnes grâces et m'honorer de ses commandemens, comme celuy duquel le desir se renforce de jour en jour de vous faire à tout jamais très humble service.

De Milsunghen ce 5 de novembre 1603.

MAURICE L. d. H.

XXVII.

LE ROI AU LANDGRAVE.

Doutes du Roi sur les projets de quelques princes allemands en faveur du duc de Bouillon. — Aveux confidentiels. — Négociation secrète du roi d'Espagne concernant les archiducs et les Pays-Bas. — (6 novembre 1603, *lettre déchiffrée.*)

Mon cousin, l'on discourt si diversement de ce qui se passe et faict en Allemagne, qu'il fault que j'ay recours à vous pour en estre esclairci, en attendant que je renvoye par de là un de mes serviteurs, comme délibère faire au plus tost. Car les ungs disent, que l'on doit envoyer bien tost des ambassadeurs, au nom de l'Empereur et de l'Empire, vers les Estats du Païs Bas pour les exhorter de s'accorder avec l'archiduc Albert, et à faulte de ce faire les menacer du ban et des armes

de l'Empire. Les autres au contraire asseurent que le duc de Bouillon a tant faict envers les Princes Protestans qu'ils ont résolu de secourir l'année prochaine les dits Estats du Pays Bas de certaines forces de cheval et de pied, et d'en donner la charge et conduicte au dit duc de Bouillon ; et quelques uns veulent que je croye que la dite levée de gens de guerre se fera, plus contre moy et mon royaume en faveur du dit duc de Bouillon, que pour secourir les dits Estats du Païs Bas, tant pour l'assister en la prétendue justice de sa cause, que pour demander et poursuivre par les dits armes le payement des deniers que je doibs en Allemagne : en quoy ils adjoustent que aucuns factieux de mon royaume doibvent, pour cest effect, leur donner assistance et prester la main. Or, encores que d'un costé je ne puisse croire que les dits Princes voulussent assister le dit duc de Bouillon en une cause si injuste qu'est la sienne, ny entreprendre de venir en mon royaume avec armes soubs prétexte de demander leurs debtes ; et d'autre part, que je redoubte fort peu ces menaces et entreprises, espérant que Dieu me donnera tousjours le moyen de faire repentir ceux qui en seront les autheurs, ou fauteurs et exécuteurs, quels qu'ils puissent estre, toutesfois faictes moy ce plaisir de me mander ce que vous en sçaurez. C'est un office que je me promets de vostre affection au bien de ma couronne, et pareillement de l'intérest que vous avez à tout ce que me touche, pour l'amitié que je vous porte ; pour laquelle je sçay que aucuns s'estrangent de vous et ne vous voyent de si bon oeil qu'ils souloyent ; mais j'espère que le temps et vostre vertu

vous en feront la raison, et ceux là recognoistront et discerneront quelque jour la vérité d'avec le mensonge, et la différence qu'il y a de l'amitié d'un Roy de France, leur ancien et loyal ami, à celle de un particulier accusé de crime de lèze majesté, qui refuse de se justifier par la voye de la justice, et qui mesprise la clémence de son souverain; mais quiconque entreprendra me demander ce que je lui doibs par la voye des armes, me trouvera plus prest de le combattre que de le payer, et de l'aller chercher en sa maison que de l'attendre en la mienne. Au contraire, je ne seray contant ny auray repos en mon esprit, que je n'aye contenté en une sorte ou autre ceulx de mes dits créanciers, qui s'accommoderont à la nécessité de mes affaires et se confieront pour ce regard en moy, et s'attendront de recepvoir de ma gratitude et bonne foy les effects d'un prince, qui a son honneur et sa parolle en singulière recommandation.

Mon cousin, tout ainsi que je vous ay ouvert mon cœur en toutes matières et affaires, quant vous avez esté auprès de moy, il faut que je continue encores à vous descouvrir librement par mes lettres et escrits de semblables occurences, vous priant de croire, que j'useray de vostre responce avec telle discrétion, que vous cognoistrez combien je prise vostre amitié et ce qui vient de vostre part.

Le roy d'Espagne envoye en Flandre le connestable de Castiglie pour estre chef de la négotiation de la paix, qu'il prétand faire avec le roy d'Angleterre, en faveur, dit on, d'un des archiducs et spécialement de l'archiduc Albert, que

les Espagnols retireroyent volontiers soubs couleur de ceste dignité des Pays Bas (1), mais quelques uns ont opinion, que la négotiation se fera pour la personne mesmes du roy d'Espagne, comme s'il desiroit adjouster ce titre à ceux qu'il possède pour gagner la précédance sur ceux qui marchent à présent devant luy; mais j'adjouste peu de foy à ceste opinion. Or ce qui me contente le plus est, que le roy d'Angleterre m'a faict asseurer de nouveau par mon ambassadeur qu'il ne fera aucun contraict avec l'Espagnol, préjudiciable à l'aliance que nous avons ensemble ny aux Estats du Pays Bas; car, cela estant, les dits Espagnols ne nous feront pas de mal. Je vous en donneray advis à mesure que je sçauray ce qui s'y advancera. J'attends aussi votre responce sur ce que je vous ay faict sçavoir par Widemarkre sur le faict de Suède, que j'ay commandé au dit Widemarkre vous remémorer. Je ne veulx obmettre encores à vous faire sçavoir que aucuns publient, que l'électrice Palatine me veut venir trouver pour me parler des affaires du dit duc de Bouillon, quoique je vous prie aussi me mander ce que vous sçaurez; priant Dieu, mon cousin, qu'il vous ait en sa saincte et digne garde.

Escrit à Fontainebleau le VIe jour de novembre 1603.

HENRY.

(1) Ce passage n'est pas clair, faute, peut-être, d'un déchiffrement complet. Il s'agit ici, à ce qu'il paraît, de deux négociations: l'une de la paix avec l'Angleterre et l'autre du titre de roi des Romains, soit pour l'archiduc Albert, soit pour le roi d'Espagne. Voyez les *lettres* XXX *et* XXXI.

XXVIII.

LE LANDGRAVE AU ROI.

Réponse aux demandes faites par le Roi dans la lettre précédente. — (21 novembre 1603).

Sire, j'ay receu la lettre qu'il a pleu à V. M. de m'escrire, par laquelle j'ay esté abondamment asseuré de la singulière affection et confiance que vous me portez. Je prie V. M. de continuer icelle en mon endroit et de croire que je m'esforceray de me rendre digne et capable de votre service. Pour respondre aux points que Votre Majesté me mande, il est bien vray que l'Empereur, au nom de l'Empire, délibère d'envoyer un ambassadeur, à sçavoir le jeune duc de Neuborgk, non seulement aux Estats du Pays Bas, mais aussi à l'archiduc mesme, pour les exhorter ; ou qu'ils mettent bas les armes et s'accordent ensemble amiablement, à quelle fin Sa Majesté et l'Empire s'employeront de bon cœur et y tiendront volontiers la main; ou qu'ils ne molestent plus par les continuelles voleries et excursions les terres des évêchés de Cologne et Munster, et des duchés de Clèves et Juliers, et autres qui recognoissent l'Empire; et non point à autre intention. Après cela, je n'ay rien entendu que les Princes Protestans veuillent donner aucun secours aux dits Estats du Pays Bas; leur ageant qui est en Allemagne ne l'a pas demandé, mais seulement un emprunt de quelque somme de deniers, laquelle

il obtiendra difficilement. Touchant le faict du duc de Bouillon, de quoy parlent les lettres de Votre Majesté, je puis asseurer Votre Majesté que je n'ay pas entendu chose du monde de cela, aussi je n'y ay peu penser seulement; car je suis certain que les Princes Protestans ne seront jamais si téméraires et mal advisés qui voudroyent entreprendre à leur grand dommage telle chose contre un si grand Roy. Les capitaines et ritmaistres, que je cognois, qui ont servi Votre Majesté et en demandent quelque payement, sont gens de bien et d'honneur, et se fient plus en vous que de penser cela. Toutesfois je ne laisseray pas de m'informer s'il y en a quelque chose ou le moindre soubçon, que je ne manqueray pas d'en advertir Votre Majesté, comme celuy qui cherche le repos et le bien de Votre Majesté et dés siens. Mais Votre Majesté sçaura que cela sera un bruict sans apparence et fondement.

Je ne sçauray aussi rien advertir Votre Majesté du voyage de madame l'électrice vers vous, je ne l'estime pas. On m'a bien dit que l'électeur veut envoyer son fils aisné, qui est de quelque huict ans, à Sedan pour y étudier (1). Depuis le moys de février je n'ay pas veu le duc de Bouillon, ny ay eu aucunes lettres de luy.

Je vous ay respondu par mes lettres prochaines des affaires du duc Charles de Suède.

(1) Frédéric, qui, dans la suite, étant devenu électeur Palatin et chef de l'Union des Princes Protestans, accepta, pour son malheur, la couronne de Bohême.

On parle fort en ces quartiers de la paix entre les roys d'Espagne et d'Angleterre; quant à moy je ne sçay qu'en dire, néantmoins je suis de mesme opinion, que le dit roy d'Angleterre ne voudra pas faire aucun accord qui fût préjudiciable à ceux lesquels il doit estimer.

Ce qu'adviendra que touchera Votre Majesté je ne faudray pas de l'advertir par messagers exprès, priant le bon Dieu, Sire, qu'il comble Votre Majesté et les siens de toute sorte de félicités.

De Zighenhain ce 21 novembre 1603.

MAURICE L. d. H.

XXIX.

LE ROI AU LANDGRAVE.

Explications données par le Roi au sujet du rétablissement des Jésuites. — Motif principal de cette mesure. — Sincérité des promesses faites à ceux de la religion réformée. — Négociation secrète du connétable de Castille. — Confiance de Henri IV dans le roi d'Angleterre. — Attente d'une réponse du duc de Suède. — Etat de la santé du Roi. — (28 décembre 1603, *lettre déchiffrée.*)

Mon cousin, je vous remercie des asseurances que vous m'avez données par votre lettre du 21 du mois de novembre, que j'ay receue le 25 du présent, de la continuation de vostre affection au bien de mon royaume. J'ay aussi toute confiance en vous et desire entretenir avec vous une entière correspondance sur les occurrances de ce temps, vous priant croire que j'ay les mesmes intentions, tant envers les anciens amis et al-

liez de ceste couronne, que à l'entretènement et conservation de la paix publique de mon royaume, que je vous ay déclarées et protestées, lorsque vous estiez par deçà; estant bien marry que quelques uns n'en usent de mesme en mon endroict, et qu'il y ait des âmes si perverses de s'efforcer de semer et inprimer d'autres opinions, de l'intégrité et sincérité de ma foy et parole envers mes subjects de la religion prétendue reformée, soubs prétexte de ce que j'ay restabli en aucuns lieux de mon royaume les Jésuistes. (1)

Mon cousin, vous m'avez veu, je me persuade que vous ne m'avez trouvé Austriaque (2), ni sy hors de sens et jugement; je vous prie de croire que tant s'en fault que j'ay volunté, rapellant les Jésuistes, de m'unir avec ceux qui se sont servis d'eux, qui à présent troublent la Chrétienté, comme publient..... (3) que je prétends m'en prévaloir et aider à des effects tous contraires et mesmes à traverser les dessains des Espagnols, desquels la convoitise est insatiable (4). Partant, je

(1) Voyez l'édit de Henri IV, pour le rétablissement des Jésuites en son royaume, du mois de septembre 1603; l'article deux contient la déclaration « que tous ceux de ladite Société des Jésuites, étant en le royaume de France, ensemble leurs recteurs et proviseurs, seront naturels François, sans qu'aucun étranger puisse estre admis. » Du Mont, *Corps diplom.*, tom. V, part. II, p. 31.

(2) Autrichien.

(3) Lacune de quatre ou cinq mots, qui ne se trouvent pas déchiffrés dans cette copie.

(4) Telle est l'explication authentique du motif principal de la mesure la plus funeste qu'ait prise Henri IV. Elle est à-peu-près conforme à la relation des secrétaires de Sully (Petitot, *Collection des Mém.*, t. V, chap. x), ce qui

vous prie n'adjouster foy à ceux qui vous diront le contraire, et mesme persuader à vos amis de faire de mesme, jugeant de mes intentions par mes actions, c'est à dire par le bien ou mal que je feray à mes dits anciens alliez et à mes dits subjects de la religion prétendue réformée, non à l'appétit du duc de Bouillon et de ses semblables; lesquels, transportez de hayne et d'animosité contre ma personne et mon estat, publient et respandent partout artificieusement des calomnies et mauvais bruicts de moy, pour aliéner de moy mes dits amys et leur donner mauvaise odeur de mes intentions, sans considérer qu'en ce faisant ils font peut estre plus de préjudice aux princes, auxquels ils adressent leur mensonge, qu'à moy mesme, comme j'espère que les dits princes cognoistront avec le temps.

Cependant je vous diray que j'ay veu le connestable de Castille en son passage par ici (1). Il m'a dit que son maistre l'envoyoit pour le servir auprès des archiducs, tant à faire

suffit pour réfuter les opinions de Hardouin de Péréfixe (*Histoire de Henri IV*, p. 320), et même de Capefigue (t. viii, p. 302-305). Le dessein de Henri IV, de nationaliser les Jésuites et de s'en servir comme d'un contrepoids aux intrigues et à la prépondérance des Espagnols, ne pouvait être réalisé par une corporation aussi fanatique et toute dévouée à la suprématie papale. Voyez la *lettre* xxxi.

(1) Ferdinand de Velasco, envoyé d'abord aux Pays-Bas pour traiter avec l'Angleterre. Il y députa quelques seigneurs, et n'entreprit ce voyage lui-même qu'après la conclusion de la paix. Voyez les *lettres* xxxix *et* xliii, et comp. Flassan (*Mém. de la dipl. française*, tom. ii, p. 222-227), qui, par erreur, fait d'abord passer cet ambassadeur en Angleterre.

la paix, que à continuer la guerre, sans estre entré plus avant en discours avec moy des moyens qu'il prétend employer pour l'un et pour l'autre; m'ayant parlé de toutes choses fort généralement, sans avoir recherché mon aide et entremise au faict de la dite paix, ny avoir faict démonstration de desirer de moy aucun office d'amitié en ce qu'il a charge d'exécuter. Et luy ayant demandé s'il passeroit bientost en Angleterre, il m'a respondu qu'il ne s'y embarqueroit sans grandes considérations. Or nous sçaurons bientost comment il s'y conduira; mais j'ay bien opinion que son arrivée et résidence auprès de l'archiduc Albert n'amandera pas leur affaire, à cause de la discorde que y apportera. J'ay adverti de tout mon bon frère le roy d'Angleterre, lequel continue à m'asseurer qu'il ne traictera rien avec les dits Espagnols et l'archiduc Albert au préjudice de ses bons amys et mesme des Etats des Pays Bas, ny sans me le communiquer et en avoir mon advis, quoy faisant j'espère qu'il s'en trouvera bien et la cause publique. (1)

(1) On loue, en cette occasion, l'adresse et la magnanimité de Henri IV, qui, se mettant au-dessus des préjugés des nations, et dissimulant son juste ressentiment des perfidies de l'Espagne, fit une réception si affable à l'ambassadeur espagnol, que celui-ci « vaincu par les effets d'une politique ignorée de beaucoup de princes, celle du cœur, » devint partisan zélé du Roi de France, dont il parla, lors de son retour à Madrid, avec une estime et un attachement sans bornes (Flassan, p. 223). Mais ne faut-il pas plutôt admirer l'adresse de l'ambassadeur espagnol, qui exécuta les desseins de l'Espagne et de l'archiduc Albert (subvenir aux frais immenses de la guerre des Pays-Bas, et priver les sujets des États confédérés de ce pays des bénéfices du commerce

Aussi l'on parle que le dit connétable doibt poursuivre l'élection d'un roy des Romains et y porter, s'il peut, l'archiduc Albert, lequel recherchera pour cela les électeurs ecclésiastiques, estant asseuré des veux du duc de Saxe. Mais j'ay opinion qu'ils auront peine d'y disposer et faire consentir l'Empereur, sans lequel vous sçavez qu'il sera difficile qu'il obtienne et face réussir la dite élection, comme ils le desirent. Faictes moy sçavoir ce que vous en apprendrez et les autres choses que vous jugerez mériter que je les sache; comme aussi la response du duc Charles de Suède à la proposition qui m'a esté faicte de la part du roy de Pologne, dont j'avois chargé Widemarkre vous rafraichir la mémoire.

Ce n'est pas que je veuille presser le dit duc de faire sur cela autre chose que ce qu'il jugera estre pour son mieux; je desire seulement sçavoir sa délibération, affin de fonder sur icelle ma responce au dit roy de Pologne, de la part duquel il m'en est faict souvent instance, vous priant de croire que je mesnagerai avec telle discrétion ce que vous en manderez, que ny vous, ny le dit duc Charles n'en serez en peine.

Vous sçaurez, au reste, que j'ay eu un peu de resentiment de goutte depuis trois ou quatre mois; elle n'est toutesfois des plus fascheuses, car j'en suis quitte pour garder le lit ou la chambre un jour ou deux, et ne laisse pas, après ce repos,

pour en faire jouir leurs propres sujets), et qui conclut, en même temps, un Traité de paix et d'alliance avec le Roi d'Angleterre, en sorte qu'à-la-fois, il trompa Henri IV et séduisit le Roi d'Angleterre.

de continuer à courir le cerf, comme auparavant. Mes médecins veulent aussi que je reçoive ceste douleur pour un signe de longue vye, de quoy je me console et resjouis avec vous comme avec un de mes meilleurs amys, qui aura tousjours bonne part aux prospérités que Dieu me départira; lequel je prie, mon cousin, qu'il vous ait en sa saincte et digne garde.

Escript de Paris le 28 de décembre 1603.

HENRY.

XXX.

LE LANDGRAVE AU ROI.

Réponse à la lettre précédente. — Nouvelles du roi d'Angleterre, de l'Empereur, de la guerre de Hongrie, du duc de Suède, de la diète de Pologne, et du roi de Danemark. — (31 décembre 1603.)

Sire, j'ay mis toute peine à m'informer soigneusement de ceste affaire de laquelle vous m'escrivites dernièrement (1); mais je n'ay pas peu appercevoir la moindre apparence, autrement je n'eusse pas manqué d'en advertir Votre Majesté plus tost, comme je vous promis en mes dernières lettres, m'asseurant tant de votre affection, que userez de mes advis

(1) Concernant le projet d'élection d'un Roi des Romains (comme coadjuteur et successeur de l'Empereur Rodolphe II).

en telle sorte, que je n'en pourray avoir aucun reproche, comme aussi je suis tenu de tenir en secret les choses qu'il plait à Votre Majesté de me mander.

Le roi d'Angleterre a eu, il y a trois semaines, un ambassadeur vers moy, comme aussi vers quelques autres princes. Il s'est offert de maintenir ceste amitié et bienveillance que les roys et reines d'Angleterre, ses prédécesseurs, ont tenu tousjours avec nous et principalement la feu royne Elisabeth d'heureuse mémoire. Le dit ambassadeur a touché fort peu de la paix avec le roy d'Espagne, toutesfois selon les advis que j'ay receus d'autre part, je pense bien qu'elle se fera moiennant que cela soit sans préjudicier à ses voisins.

Le connestable de Castille est arrivé, dit-on, à Bruxelles, fort bien receu de l'archiduc; comme il maniera les affaires en ces quartiers là, les effects en parleront.

L'ambassade de l'Empereur et des Estats de l'Empire vers les Estats du Pays Bas n'est pas encore acheminée: je crois qu'elle se pourra différer.

La guerre d'Hongherie s'est faicte ceste année sans grand avancement, ny de l'un ny de l'autre costé. Les gens de l'Empereur ont pris Hatvan, qui est une place assez bien située pour empêcher les vivres à ceux de Bude. Le dit Empereur a licencié les forces qui luy sont venues d'Allemagne, qui ont servi seulement trois mois.

Je ne sçay en quel estat sont à ceste heure les affaires du duc Charles de Suède, il ne m'a rien escript du progrès de son armée en Livonie, ny de la pacification. Les Polonois

tiendront bientost une diète, possible, pour le faict de Suède et de Livonie, comme aussi de la Prussie, car ils dénient tousjours l'investiture à mon cousin l'électeur de Brandeborgk, qui ma prié de l'assister en la dite diète, ce que je feray et y envoyeray un de mon conseil.

Le roy de Danemark a pris le serment de ceux de la ville d'Hamborgk, là où il s'est trouvé en personne; et s'y est traicté un mariage entre un prince de la maison de Holstein, frère de ma belle mère, et la nièce du grand duc de Moscovie, laquelle estoit promise au défunct frère puisné du dit roy. (1)

On m'a dit que Votre Majesté ne se trouvoit pas bien, dont j'ay esté très marry, mais puisque vous ne m'en aviez rien mandé, je crois que cela n'aura rien esté. Je prie Dieu qu'il maintienne Votre Majesté avec la Royne et Monsieur le Dauphin plusieurs années en bonne santé.

De Cassel le dernier jour de l'an 1603.

MAURICE L. d. H.

(1) La belle-mère du Landgrave, épouse du Comte Jean de Nassau-Siegen, était Marguerite de Holstein-Sonderbourg. Le frère puiné du roi Christiern IV de Danemark, nommé Jean, mourut à Moskow, où il s'était rendu pour se marier avec une nièce du duc de Moscovie (1602). Mais ni cette princesse, ni le frère de la belle-mère du Landgrave, dont il est fait ici mention (elle en avait onze), ne me sont connus.

XXXI.

LE LANDGRAVE AU ROI.

Réponse aux assurances du Roi concernant les Jésuites et les Protestans. — Nouvelles de l'Empereur. — Négociations du roi d'Espagne. — Mort de l'archevêque de Mayence. —(9 janvier 1604.)

Sire, les lettres de Votre Majesté du 28 du mois passé m'ont esté seurement rendues au 8 du présent par le messager David. J'ay entendu avec grande réjouissance le bon portement de Votre Majesté, et qu'icelle continue en mon endroict l'affection qu'il luy a pleu me tesmoigner. Je la supplie de croire tousjours que je m'efforceray de me rendre digne de luy servir et à sa couronne. Quant à la bonne volonté que Votre Majesté porte à ses bons amys, je n'en ay jamais doubté, et sçay qu'elle avisera bien à ce qui concerne le bien et repos de sa couronne; et ne consentira jamais que les louables édicts, qui ont esté faicts en faveur de ses subjects, qui font profession de la religion réformée, soyent en aucune façon enfraints ou violez; et sçaura par son jugement si bien conduire et manier les Jésuistes, lesquels chacun sçait s'estre estudiez jusques à présent de remuer et troubler le commun repos, qu'ils n'oseront rien plus entreprendre de semblable en votre royaume. Je me promets, Sire, que Votre Majesté prendra de bonne

part ceste mienne liberté, procédante d'une très sincère affection à vostre grandeur. (1)

On ne parle pas à ceste heure de l'élection d'un roy des Romains; l'Empereur y condescendra difficilement, surtout maintenant que les siens le pressent de se marier, à quoy il semble qu'il aye quelque inclination, bien que il n'y a rien d'asseuré (2). Il est bien vray que le roy d'Espagne a fait visiter le duc de Saxe (3), mais qu'il aye tiré de luy quelque promesse, sur laquelle on se puisse fonder, je ne le pense pas. Je suis aussi de mesme opinion que l'arrivée et charge du connestable de Castille servira plus de reculement aux affaires de l'archiduc que d'avancement; car on m'a dit qu'il a emmené avec soy quelques uns du conseil du dit roy d'Espagne pour manier les dites affaires avec luy, sans que ceux du pays ayent la plus grande voix, ce qui sans doubte engendrera des jalousies, qui ont coustume d'estre suivies de grands désordres et confusions.

Au reste, j'advertiray Votre Majesté que, le dernier jour de l'an passé, Dieu a retiré de ce monde l'archevesque de Mayance, avec lequel, pour ce qu'il n'a présidé que peu de temps, je

(1) Voyez la réponse du roi dans la *lettre* XXXIII.

(2) L'empereur Rodolphe II, qui a laissé cinq bâtards, ne put jamais se résoudre à se marier.

(3) Christian II, électeur, qui mourut en 1611. Son frère Jean-Georges, qui lui succéda, s'attacha à la maison d'Autriche, au grand préjudice du parti protestant.

n'ay pas eu grande accointance ; toutesfois il estoit tenu pour un prince bien affectionné au bien public. (1)

De ce que j'ay appris du duc Charles de Suède j'en ay faict mention en mes dernières lettres du 31 de décembre, lesquelles je crois auront esté rendues à Votre Majesté.

Je suis infiniment marry de l'incommodité que Votre Majesté reçoit de cette fascheuse goutte, qui l'a attacquée. Mais puisque c'est une chose qu'elle supporte patiemment, et que je veux croire qui ne luy continuera point, et que mesmes on luy en présage en récompense une plus longue vie, je ne puis qu'en adoulcir le desplaisir que j'en avois eu par le bruict qui en courroit desjà par deçà. C'est tout ce que je diray à Votre Majesté pour ceste heure, la suppliant m'honorer de la continuation de ses bonnes grâces, comme celuy qui de meilleure volonté la servira en toutes les occasions que j'en pourray trouver.

De Cassel ce 9 de janvier 1604.

MAURICE L. d. H.

(1) Jean-Adam de Bicken. Son successeur fut Jean Sweikard de Cronenberg, homme sage, mais qui s'attacha dans la suite à la maison d'Autriche. Il exerça une grande influence sur les affaires de l'Empire, jusqu'en 1626. Voyez la *lettre* XXXVI.

XXXII.

LE LANDGRAVE AU ROI.

Négociations en Hongrie. — Le duc Charles de Suède élu roi. — Réflexions sur cet évènement.—(9 février 1604.)

Sire, ceste lettre sera seulement pour me ramentevoir en vos bonnes grâces, et asseurer Votre Majesté de mon très humble service que je vous ay voué. Du costé d'Hongherie, j'ay entendu que les gens du Turc, et principalement le Bassa de Bude a faict quelque ouverture de paix au gouverneur de Pest; et ces deux là ont tant parlementé qu'il a esté accordé, par le consentement de leur maistres, qu'on fera bientost une assemblée pour adviser aux moyens d'une paix, ou pour le moins de quelques longues tresves: la quelle chose, combien elle sera utile et nécessaire pour l'Hongherie et l'Allemagne, qui ont supporté tantost douze ans continuellement les frais et la fatigue de la guerre, je vous laisse à juger! (1)

Le duc Charles de Suède m'a escrit, et se qualifie et nomme maintenant roy esleu de Suède, chose qui me faict juger qu'à grande peine entendroit à un accord amiable avec le roi de

(1) La guerre de Hongrie, traînée en longueur par l'insouciance de l'Empereur Rodolphe, et par l'avarice ainsi que par l'intolérance de ses généraux, ne finit que trois ans après, lors de la pacification de Vienne et de la paix avec les Turcs.

Polongne son neveu (1), comme il eust bien esté à desirer entre parens si proches. Il n'a rien touché en ces dites lettres de la procédure qu'il a tenu en se faisant eslire roy, tellement que je ne luy ay parlé aussi de cest affaire en les miennes, d'autant que luy n'en demandant plus mon advis, je ne m'ai pas voulu mesler de luy en parler davantage. Ceux qui parlent sans passion disent qu'il a mis ses enfans en grandissime danger d'avoir de grands troubles (d'autant que le roy de Polongne a un frère, que le dit duc Charles a eu auprès de soy et qui s'en fachera (2), et le dit roy mesmes se sentira plus étrangement offensé de ceste élection); de sorte qu'ils ne louent point l'intention, que monstre avoir le dit duc, de rejetter ainsi ceux auxquels apartient la succession du royaume pour l'attribuer à soy mesme. De ce que j'entendray cy après sur ce sujet, et de l'un et de l'autre, j'en advertiray Votre Majesté, la suppliant au reste de me conserver en la faveur de ses bonnes grâces.

De Cassel ce 9 de février 1604.

MAURICE L. d. H.

(1) Sigismond, fils et successeur de Jean, Roi de Suède et de Pologne, avait été exclu par les Etats de la Suède à cause de son catholicisme et de son intolérance. Charles IX, son oncle, prince réformateur, favorisant l'industrie et les arts jusque-là inconnus en Suède, obtint la couronne qui lui fut déférée par les Etats. On a pourtant remarqué que depuis ce temps, il ne réussit plus dans aucune de ses entreprises, ni en Livonie, contre le roi de Pologne, ni dans la guerre avec le roi de Danemark. Voyez les *lettres suivantes*.

(2) Jean, Duc d'Ofsgothland, marié, dans la suite, à une fille de Charles IX, son oncle. Il est mort sans laisser d'enfans.

XXXIII.

LE ROI AU LANDGRAVE.

Assurance réitérée par le Roi de sa ferme résolution de protéger ceux de ses sujets qui professent la religion réformée, mais aussi de réprimer les factieux. — Bruits sur les desseins des Espagnols et de l'Empereur contre la France et les Pays-Bas. — Négociation du connétable de Castille. — Désir du Roi qu'une nouvelle démarche soit faite auprès du duc Charles, pour savoir s'il accepte la médiation de la France entre la Suède et la Pologne. — (14 février 1604. *Lettre déchiffrée.*)

Mon cousin, j'ay receu par le messager David vostre lettre, du 9 du mois de janvier, le 8 du présent; et, quatre jours après, celle du dernier de l'an passé, par la voye de celui à qui vous l'aviez adressée. J'ay eu à plaisir d'estre faict certain par icelles de la continuation de vostre bonne santé et de ma cousine vostre femme, vous souhaitant autant de prospérité que amy que vous ayez en ce monde. Soyez asseuré que je prendray tousjours en bonne part tout ce qui me sera représenté et escrit de la vostre, connoissant vostre intégrité et l'affection singulière que vous me portez; je useray et mesnageray pareillement avec telle discrétion secrette et prudence les advis que vous me donnez, que vous aurez toute occasion de vous en louer, sans qu'il vous en soit faict aucun reprohe.

Je cognois bien que j'ay des subjects en mon royaume qui

s'éforcent de faire entrer en défiance de moy ceulx de la religion prétendue réformée, pour profiter du mal qui en arriveroit; en quoy je n'ay pas opinion qu'ils facent ce qu'ils desirent, car, comme d'un costé j'espère que le nombre des pacifiques prévaudra sur les factieux, je seray tousjours aussi très diligent et exact à maintenir mes édicts de paix et à protéger les gens de bien qui les observeront : car, quoy qui advienne, je ne permettray jamais qu'ils soyent violez. D'ailleurs je sçauray très bien réprimer et punir les brouillons comme ils méritent: je dis ceux qui, non seulement ne veulent se corriger et amander par raison et devoir, mais qui s'estudient de renverser et troubler le repos publicq pour exercer et favoriser leurs passions, sans avoir esgard à la gloire de Dieu, au salut publicq, ni à ce à quoy leur honneur et devoir les oblige envers leur prince naturel. C'est un sujet duquel je vous ay entretenu et parlé, estant par deçà, à cœur si ouvert, que vous avez veu en l'intérieur d'iceluy; par ainsy je vous diray, en un mot, que je suis tousjours tel que vous m'avez laissé, et qu'il ne sera en la puissance des Jésuistes, ny à autres, de me faire changer d'opinion ny de résolution.

L'on dit que l'Empereur fera la paix ceste année, ou pour le moins une trève de cinq ans, avec le Turc; en ce conseillé et persuadé principalement des Espagnols, affin de pouvoir retirer les capitaines et gens qui ont servy en la guerre de Hongherie et les employer en celle des Pays Bas. Je sçay, de plus, avoir esté proposé par le conseil espagnol d'engager

après cela l'Empereur à me faire demander les villes de Metz, Thoul et Verdun (1); et, en cas de refus, me dénoncer la guerre pour m'empescher de continuer aux Estats du Pays Bas l'assistance, que les dits Espagnols se figurent que je leur donne. Je ne puis croire que l'Empereur se laisse aller à telle proposition, ny, quand il voudroit le faire, qu'elle soit approuvée ny favorisée par les princes de l'Allemagne. L'archiduc Albert possède à présent la ville de Cambray, comme si elle estoit de son ancien et naturel héritage; il n'en use pas de moins aux autres villes, tellement que j'aurois juste occasion de me plaindre des Allemans, s'ils enduroyent que leurs forces fussent employées contre moy soubs ce prétexte, et connivassent en tel endroict des autres. Je vous prie de prendre garde dextrement à ceste proposition, et me faire en ceste occasion office de vray amy, en me donnant prompt advis de ce que vous en aprendrez. On m'a voulu faire acroire que le duc de Bouillon irrite ce dessein, et qu'il promet de le faciliter; je fais difficulté d'adjouster foy à tel advis : néanmoins j'ay voulu vous le confier, affin que vous m'aidiez à en descouvrir la vérité, ainsy que je vous prie faire.

On va commencer à mettre la main à l'œuvre de la paix d'entre Espagne et Angleterre; le connestable de Castille eust

(1) Ces villes appartenant à l'Empire, avaient été prises, en 1552, par les Français, pendant la guerre de Henri II contre Charles-Quint; elles restèrent en leur pouvoir jusqu'à la paix de Westphalie, qui en donna définitivement la souveraineté à la France.

bien voulu, pour la dignité de son roy, non moins que pour sa vanité et commodité particulière, ne passer la mer, et obtenir que les députés fussent venus du costé de deçà. Mais le roy d'Ecosse ne l'a trouvé bon, tellement que j'ay opinion que le connestable fera esbaucher les affaires par don Juan de Tassis et les députés de l'archiduc Albert. Néanmoins le conseil du roy d'Ecosse continue de déclarer qu'il ne fera rien au préjudice de ses voisins, et comme il est prince prudent et de bonne foy, j'estime qu'il ne leur défaudra aucunement, aussy y est il assez intéressé comme vous jugez très bien.

Je n'ay apris par vos lettres l'intention du duc Charles de Suède sur la paix de Pologne, de laquelle j'ay encores esté naguères recherché de m'entremettre, de la part d'aucuns serviteurs du roy de Pologne; j'en eusse escrit ouvertement au dit duc, mais je n'ay jugé à propos de le faire, de peur de le charger d'ennuy et de blasme, s'il n'a la volonté d'y entendre. C'est pourquoy je vous prie envoyer quelqu'un envers luy, afin de sçavoir sur cela sa délibération claire, et sans qu'il en soit faict bruict; car je ne prétends faire chose qui luy préjudicie, pour s'estre tousjours monstré affectionné en mon endroict. Je pourrois prendre pour un refus son silence depuis le premier advis que vous luy avez donné de ceste proposition de ma part; toutesfois j'ay estimé devoir vous prier de faire encores en son endroict ce dernier office, sur lequel je prendray conseil de ce que j'auray à faire. J'ay esté encores travaillé depuis deux jours de la goutte, mais ç'a esté si gra-

cieusement, que je l'ay supporté bien doucement. Je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ayt en sa sainte garde.

Escript à Paris le 14e jour de février 1604.

HENRY.

XXXIV.

LE LANDGRAVE AU ROI.

Réponse à la lettre précédente. — Communication de diverses nouvelles. — (25 février 1604. *Lettre déchiffrée.*)

Sire, je m'asseure que Vostre Majesté aura receu maintenant ma lettre du neufiesme du présent, en laquelle j'avois faict mention du traicté de la paix que l'Empereur prétend faire avec le Turc. Sa Majesté a mis un certain capitaine, nommé de Gaisbergk, en la forteresse de Pest, lequel a commancé, par le consentement du conseil de Sa Majesté, ce dit traité avec le bassa de Bude. Ils se sont entreveus plusieurs fois, et parlementé des moyens qui la pourroyent avancer; mais un mien capitaine, venant naguères d'Hongherie, me dit que les points de ceste paix là sont si esloignés l'un de l'autre, qu'il est chose merveilleusement difficile et incertain qu'elle se face: et depuis, si la mort du Turc, de laquelle on parle constamment (1), est survenue, j'ay opinion qu'il faudra prendre alors un autre conseil.

(1) Le sultan Mahomet III était mort, en effet, le 22 décembre 1603. Son fils Achmet I, encore mineur, qui régna jusqu'en 1617, termina la guerre

Je ne doute point que le conseil espagnol ne face tout ce qu'il peut pour mieux dresser leurs affaires aux Pays Bas, qui ne sont véritablement en tel estat, comme on penseroit bien. Dieu prospère jusques à présent les armes des Estats, mais je suis certain, s'il plaisoit à nostre bon Dieu de donner quelque relasche à ce pauvre et désolé pays d'Hongherie, que l'Empereur entreprendroit fort difficilement une autre dangereuse guerre; ains il auroit agréable de se reposer, et les siens, de tant de fatigues. Ce dessein, duquel Vostre Majesté parle en ces lettres, ne gist point absolument en la puissance de l'Empereur, ains concerne tous les Estats de l'Empire, qui adviseront plustot de vivre en paix avec leurs voisins, que de brouiller, n'estans point irrités, le commun repos. Mais je suis tousjours prest de mettre toute diligence à maintenir, tant qu'il me sera possible, ceste bonne voisinance et amitié, qui a esté de tout temps entre les Roys vos prédécesseurs et les Princes et Estats de l'Empire, et ne défaudrai pas à m'informer ce qui en est. L'archevesque de Mayence nouvellement esleu est un fort bon personnage, et plustost enclin à conserver le repos de la patrie, que de se mesler des choses qui troublent iceluy.

Votre Majesté aura aussi entendu, par mes dites lettres, que le duc Charles de Suède se qualifie maintenant roy. Il n'a pas touché un seul mot, en ses dernières lettres, de la procédure

avec l'Empereur, en 1606, par la paix de Sitwarok. Voyez la *lettre* XXXVI, et HAMMER, Osmanische Geschichte, tom. IV.

qu'il a tenu en se faisant roy, où qu'il m'aye déclaré son intention à une paix; et pour parler franchement il s'embarque en des choses périlleuses. Néanmoins, pour la bonne amitié que nous avons ensemble; car il a eu deux de mes cousines germaines en mariage, je feray ce que Vostre Majesté me commande.

Le Roy de Pologne n'a pas encores commancé la diète, de laquelle je vous escrivis il n'y a longtemps; je ne sçai si la mort du grand chancelier l'aye retardée.

Au reste, suppliant Vostre Majesté, de tout mon cœur, me conserver l'honneur de vos bonnes grâces etc.

De Cassel le 25 de février 1604.

MAURICE L. d. H.

XXXV.

LE LANDGRAVE AU ROI.

Condoléance du Landgrave sur la mort de la Duchesse de Lorraine (1), sœur du Roi. — (23 mars 1604.)

Sire, il me seroit impossible de représenter l'affliction, que j'ay ressenty en mon particulier de la perte que Vostre Majesté a faicte de Madame, sa sœur; et ce qui augmente encores mon déplaisir c'est l'extrême regret, auquel je sçay que Vostre

(1) Voyez la *pièce* III.

Majesté est à présent, auquel j'espère toutesfois qu'elle trouvera de l'allègement, quand elle se remettra du tout à la volonté divine, comme elle a toujours faict en toutes les traverses et fâcheries où elle s'est trouvée. Je sçai que Vostre Majesté ne manque d'aucune consolation; toutesfois elle me fera l'honneur d'avoir agréable ce mot que je luy ait faict pour me condouloir avec elle : suppliant au reste le Créateur qu'il luy envoye autant de contentement, que luy en souhaite, de très bon cœur, celuy qui est de Vostre Majesté le plus affectionné serviteur et amy.

De Cassel ce 23 de mars 1604.

MAURICE L. d. H.

XXXVI.

LE ROI AU LANDGRAVE.

Etat des affaires du Sultan Achmet et de l'Empereur qui continuent la guerre de Hongrie. — Négociations du roi d'Espagne avec le roi d'Angleterre. — Siège d'Ostende. — Le duc de Bouillon favorisé par l'électeur Palatin. — Nouvelles de l'archevêque de Mayence récemment élu, et de Charles duc de Suède. — (3 avril 1604.)

Mon cousin, je n'ay receu vostre lettre du IX de février que deux jours après celle du XXV du dit mois, apportée par le messager David, qui sera encores porteur de la présente; par laquelle vous serez asseuré, premièrement, de la bonne santé de ma personne, de la Royne ma femme et de mon fils, comme

j'ay eu à plaisir de l'estre, par vostre lettre, de la vostre et de celle de ma cousine vostre femme et de vos enfans ; et après, de la continuation de l'affection singulière que je vous porte, de laquelle vous et les vostres recepvrez les effets, en toutes les occasions qui se présenteront, pour vostre contantement.

J'ay appris par vos dites lettres ce qui avoit esté jusques alors proposé pour pacifier la guerre de Hongherie ; depuis, les deputés, de part et de l'aultre, ont esté assemblés, et nous sçaurons bientost ce qui en sera succédé. La mort inopinée du dernier sultan et la minorité de son successeur, âgé seullement de trèze à quatorze ans, advenue soudain après la perte de la ville de Tauris reconquise par le roy de Perse (1), qui a, en mesme temps, avec cest adventage ouvert la guerre au Turc (l'empire duquel est d'ailleurs traversé de plusieurs révoltes et nécessitez), faisoit croire que ce jeune prince accorderoit toutes sortes de conditions à l'Empereur pour sortir de la dite guerre, et pouvoir tourner toutes ses forces contre le dit roy de Perse. Toutesfois j'ay advis du levant qu'au lieu de ce faire, il a publié qu'il ira en personne en l'armée qu'il veut emploier ceste année contre le dit Empereur, à ce conseillé et porté par un Ally bassa, qui estoit cy devant vice roy d'E-

(1) Abbas I, surnommé le Grand, qui envoya, en 1600, une ambassade solennelle à l'Empereur Rodolphe II, pour exhorter les Princes chrétiens à faire la guerre aux Turcs. Cette ambassade, dans laquelle se trouvait un Anglais nommé Antoin Sherley, passa par Cassel pour saluer le Landgrave ; on conserve encore dans les Archives d'Etat, à Cassel, les lettres du Schah, écrites en langue persane.

gypte ; lequel il a créé son premier vizir, auquel il a remis et confié le principal gouvernement de son empire ; personnage que l'on dit estre très courageux, prudent et prud'home ; que le dernier sultan avoit envoyé quérir et choisy devant sa mort pour luy commettre la dite charge ; tellement que l'on a opinion qu'il soubstiendra et conservera encores la puissance et réputation du dit empire, qui, sur ces accidens, couroit fortune de tomber en décadence sans la rencontre du dit bassa (1). Mais peut estre que le dessain d'icelluy n'est que de faire un effort ceste année contre les Chrestiens, affin de les ranger à la paix à conditions plus tolérables, que ne sont celles que l'on propose maintenant ; de quoy le temps nous esclaircira : vous priant de continuer à me faire part de ce que vous en aprendrez, et j'en useray de mesmes en vostre endroit.

Le connestable de Castille a receu commandement de son roy de passer en Angleterre sans plus marchander, tellement qu'il s'y en va accompagné du conte d'Arembergue, du président Richardot, d'un sénateur de Milan qu'il a faict venir exprès pour cela, et de l'audiencier Werilken (2), ♀ ♀ 38 74 29 $\overline{84}$ 66 50 59 49 85 12 74, 47 22 82 50 71, 66 87 86, 50 52, 51 74, 73 46 43 75 78 $\dot{4}\dot{9}$ 26 69 42 74, 17, 64 52, 74 32 $\dot{4}\dot{5}$

(1) Ali Pacha est mort peu après, en juillet 1604. Voyez Hammer, Osmanische Geschichte, et Flassan, *Histoire de la diplomatie Française*, t. II, p. 224, etc.

(2) Dans l'espoir qu'il est possible de retrouver la clef des chiffres suivans, nous les reproduirons ici, quoique généralement le sens puisse en être deviné au moyen des réponses du Landgrave.

18, 84 34 65 18 12 ∴ 50 77 $\ddot{4}\ddot{9}$ 30, 45 $\ddot{4}\ddot{9}$ 49 17, 55, 80 25, 38 68 42, 67 12 55 $\ddot{6}\ddot{2}$ 25, 59, 68, 17, 42, 27 12 ∴ 38 50 ϖ 12 74 32 70, 18, 50 70 74, 73 π ⋊ 86, 38 20 74 ♯ 50 ♃0 81 38 21 71, 83 34 59 ϖ 46 84 $\ddot{4}\ddot{9}$ 19 52, 74 21 43 18, $\ddot{3}\ddot{1}$ 60 12 ♃ 73 68, $\overline{37}$, 86 16 22 14 60 84 34 51 42 74, 49 $\ddot{4}\ddot{9}$ $\ddot{6}\ddot{1}$ $\ddot{4}\ddot{9}$ 72, 81, ∴ 8, 20 $\dot{2}\dot{1}$, 65 34, 68, 18, 77, ∴ $\ddot{4}\ddot{6}$ 74 77, 44 16 45, 26 16 68 $\ddot{8}\ddot{1}$ 42, 70 61 49 37 84 34 14 16 59 $\dot{3}\dot{1}$ 73 12 46 68 34 44 16 68 $\overline{84}$ 12 20 $\ddot{4}\ddot{9}$ 65, 29 82 21 38 49 60, 43 22 54, 38 74 86, 20 57 67 12 50 48, ϖ 65 52 46 68 73 34 ∴ 38 21 48, $\ddot{6}\ddot{2}$ 51 74, 21 32 68 46 15 20 ♉ 12 69 22 19 73 $\ddot{6}\ddot{2}$ 86, 85 35 18, 62 ♯ 50 35 16 15 42, 32 21 29 49 34 21 38 29 ∴ 19 42, 66 18, 12 68 74 31 ∴ 32 66 12 63 $\ddot{6}\ddot{2}$ 59 81 61 21 34 85 45 51 42 38 67 80 77 34 45 74 $\ddot{4}\ddot{9}$ 68 46 22 ϖ 61 $\overline{84}$ 80 73 86, 75 74, 71, $\overline{84}$ 19 57 61 20 30 44 ∴ 34 49 21 $\ddot{6}\ddot{2}$ 62 85 4 85, 68 75 17, $\ddot{4}\ddot{6}$ 74 32 55, $\ddot{4}\ddot{9}$ 42, 70 74, 12 22 60 65 51 42 32 72 80 46, 57 68 21 12 61 18 42, 61 ∴ 61 51 67 16 $\ddot{4}\ddot{9}$ 19 42, 80 43 ϖ 12 $\ddot{6}\ddot{2}$ 27 81 68 77 34, 20 34, 73 $\overline{84}$ 23 $\ddot{5}\ddot{9}$ 78 $\ddot{4}\ddot{9}$ 50 59, $\overline{95}$ 36 33 16 86, 68, 8, 12 22 40, 32 34 20 86, 78 60 42 39 ϖ 12 59 42 18, je vous donneray advis de ce qui en succèdera.

La ville d'Ostende a esté tellement endommagée par la mer le mois passé, et est, de présent, si pressée des assiégeans, que je n'ay pas opinion qu'elle se deffende encore un mois ou deux, s'il ne survient quelque chose non préveue (1), 27 32 26 16 18 33 43 ∴ 61 ⋊ 33 38 22 19 80 19 ϖ 12 52 57 45 21 $\overline{88}$ 34 19 36 41 12 60 52 59 87 $\overline{84}$ 32 27 18 17, 46, ∴

(1) Voyez la *lettre* xx.

46 21 32 55, 49 74 80 54 49 19 57 40 32 34, 15 51 80 74, 18, 22 61 49 17, 74, 70 52 21 34 4 49 25 80 29 69 20 70 19 12 45 27 51 ∴ 42 17 31 18, 34, 68 21 20 12 66 78 62 22 86, 68 74 36 16 44 34, 82 14 87 60 83 12 35 ⚥ 68 52 ∴ 51 ♆ ♀ 49 ∴ 50 ⚹ 60 ⚹ ♀ ⚺⚺ ∵

Mais cependant que telles choses se démennent 18, 20 65 50 65 15 21 32 74, 20 86, 87 62 17, 40 43 ∴ 81 22 19 49 17, 30, 12 20 46 68 28 84 73 51 49 12 36 64 32 47, 86, 22 18, 34, 68 51 86, 15 73 ∴ 37 46 19 34, 68 74 30, 12 50 84 59 75 65 ⚹ 68 22 28 61 29 52, 21 64 ♃ 18, 74, 26 46 22 19 73 49 36 32 71 87 49 74 ∴ 75 19 81 3⚹ 83 8, 45 21 69 60, 86, 62 69 19 21 12 39 51 ⚹ 82 32 49 81 74 67 22 68 82 19 31 21 74, 17, 65, 20 70 38 72 82 51 32 ϖ 21 40 38 22 19 49 52 ∴ 82 27 32 66 22 77 62 21 74, ☿ 65 43 34, 86, 44 26 18, 68, 44 16 68 36 46 22 20 12 68 43 ∴ 43 20 16 75 56 14 42 38 ϖ 21 34, 50 31 74 34 ∴ 38 40 32 34, 15 21 67, 73 22 12 ♘ 45 74 18, 73 28 20 74 19 16 47 70 34 4 42, 87 60 22 28 52 27 49 26 16 22 43 46 15 12 14 34, 42 42, 46 27 34 20 12 83 45 49 34, 49 39 82 38 19 49 20 69 15 80 44 12 21 42 38 86, 73 70 74, 49 27 32 20 86, 22 49 73 52, 21 73 16 75 ⚥ 15 21 61 70 ∴ 73 70 19 46 22 ϖ 81 17, 20 12 15 27 81 19 65 74 38 49 27 32 ∴ 32 43 18, 49 34, 73 81 52 73 8 20 21 74, 73 62 25, 42, 59 32 50 ϖ 42 21 80 ⚹ 80 ∴ 38 27 16 44 34, 8, 74, 31 30 15 69 12 20 84 16 42 19 70 17, 25, 38 21 54, 84 74 12 27 ∴ 27 22 66 82 38 74, 34 68 74 59 81 66 18, 60 86 46 27 21 43 59 81 17, 34, 84 83 12 21 84 20 ϖ 82 74, 15 37 22 ♯ 20 34 39 ϖ 32 27 4 42, 80 18, 74, 31 63 15 16 42 50 74 74, 32 21 34, 68

74, ♁ 15 27 33 61 19 80 12 45 50 77 68, 8, 86 16 22 20 4̈6 27 21 87 67, 52 46 22 20 70 34 85, 74 32 20 54, 19 12 27 78 30, 61 20 $\overline{49}$ ∴ 4̈9 70 22 82 73 12 14 50 32 20 21 18, 82 50 86, ♃ 18, 34, 15 74 70 32 19 73 22 57 4̈9 19 60 22 37 86 27 4̈9 58 16 75 43 83 15 32 21 73 81 50 86 ∴ 74 39, 73 21 74, 20 77 54, 19 21 12 80 66 60, 43 22 14 ⚹ 24 71, 41, 7̈0 60 12 62 ϖ 61 24 ∴ 27 75 43 74 32 4̈9 74 59 16 34, 15 4̈9 19 85, 27 84 86, 80 34, 20 65, 17 74, 20 ϖ 22 26 8, 27 21 78 32 21 4̈9 17 22 42 20 44 52 77 3̈1 29 12 32 19 17, 68 16 22 72 ϖ 42 73 86, 74, 4̈9 20 83 15 7̈1 80 82 73 42, 20 46 68 70 49 82 68 59 42 70 80 66 64 81 19 21 82 32 19 85, 15 73 34, 68, $\overline{84}$ 16 82 19 4̈8 68 42, $\overline{84}$ 82 20 dont véritablement 82 80 77 38 20 21 61 $\overline{84}$ 50 ϖ 77 30, 19 9+ 54 68, 61 20 34, 84 22 61 12 66 18, 5̈9 59 33 46 86, 70, 81 20 21 80 37 22 32 15 75 61 59 52, 21 74, 67 16 68 38 73 70 32 74, 68 27 81 ϖ 21 18, 4̈9 22 16 12 19 4̈9 46, 57 18 74 82 81 68 ϖ 38 80 67 12 51 65 81 9+ 21 26 16 15 ϖ 38 36 83 77 73 82 41, 68 27 32 4̈9 72, 18, 20 36 16 85 22 68 40 51 6̈2 42, 86 1. 82 73 4̈9 17, 27 84 86, 70 86 26 14 82 59 68, 85, 22 19 52, 21 58 82 62 85, 28 ♁ 15 21 34 40 32 19 30, 77 73 86, 73 52, 21 49 20 62 49 86 82 59 21 87 4̈9 50 $\overline{28}$ 78 81 21 82 15 60 22 27 ♃ 50 60 86 46 59 74 60 22 27 4̈9 $\overline{12}$ 18, 73 68, 87 42, 70 ∴ 73 52, 21 38, 82 68 73 60 16 30, 40 32 80 35 18, 73 34 86, 73 65, 70 74, 50 $\overline{72}$ 71, 66 87 86, 19 52, 74 57 17, 62 12 15 57 66 22 77 30, 82 34, 12 14 80 7̈0 59 83 22 72 74, 18, 58 19 52 42 51 68, 12 34 77 16 22 35 66 12 38 9+ 51 54, 72 4̈2 42, 86, 73 59 19 12 34, 50 3̈1 58 12 6̈2 71, 42, 86, 20 69 82 74 85 82 73 6̈4 62 4̈9 26 22 16 12 19 4̈9 34, 4̈2 44, 72 83 27 80

20 12 69 45 $\dot{4}\dot{9}$ 18, $\dot{6}\dot{9}$ 39, 59 16 52 50 61 15 8, 42, 34, 70 17, 12 68 27 21 87 70 34 50 $\dot{4}\dot{9}$ 17, $\dot{3}\dot{1}$ 60 75 12 51 61 9+ 21 $\dot{4}\dot{9}$ 50 $\dot{4}\dot{9}$ 70 16 19 74 61 34, 51 ∴ 45 73 60 22 $\dot{4}\dot{6}$ 74 60 86 27 $\dot{4}\dot{9}$ $\overline{12}$. Car je sçay 68, 20 16 45 ∴ 9⁄ 68 82 68 20 51 12 15 74 41, 51 22 74, 14 42, 66 86 77 70 32 19 34, 27 74 $\dot{4}\dot{9}$ 27 40 81 44 65 42, 19 54, 49 $\overline{84}$ 51 74, 22 16 77 38 30, 82 73 8, 20 22 72 73 30, 19 77 $\dot{4}\dot{9}$ 17, 27 74, 80 45 36 38 68, 18, $\dot{4}\dot{6}$ 59 74 $\dot{5}\dot{4}$ $\dot{4}\dot{9}$ $\overline{84}$ 27 52 15 20 $\overline{84}$ 21 74, 73 $\overline{65}$ $\overline{49}$ $\overline{70}$ 52 21 $\dot{4}\dot{2}$ 42, 58 80 87 ∴ 86, 20 46, 74 24⁄ 25 28 78 18, 20 68, 14 25 73 52, 21 60 22 ♀ 58 80 15 $\dot{4}\dot{9}$ 78 20 12 47, 62 34 54, 54, 68 27 81 $\overline{84}$ 40, $\dot{6}\dot{2}$ 86 2ϖ 38 27 21 31 74 74, 74, 20 75 16 66 22 15 74 81 25 38 74 18, 58 42 $\dot{6}\dot{2}$ $\dot{4}\dot{9}$ 67 16 15 59. Pour tout cela 81 42, 17, 12 86, 49 80 77 28 57 54 34, 84 38 21 62 31 22 16 19 41 86, 84 34, 20 58 16 15 20 72 38 74 80 66 42 81 25 32 21 $\dot{4}\dot{9}$ 25, 21 19+ ∴ 86 64 31 12 74 81 49 ♀ 62 ⁄ 61 39 81 66 12 59 82 74 81 39 12 20 8, 85, 22 19 80 77 $\overline{84}$ 20 ϖ 12 ♯ 73 58 82 $\dot{6}\dot{2}$ 74, 36, 84 68, 49 32 74 69 74 22 ∴ 32 43 18 60 12 15 20 21 42 45 27 ♃ 71, 59 16 68 22 82 $\dot{6}$ 74 $\dot{4}\dot{9}$ 27 $\dot{6}\dot{1}$ 70, 86, 19 52, 51 74 38 66 25 $\dot{6}\dot{2}$ 86 32 49 12 21 61 $\dot{4}\dot{9}$ $\overline{84}$ 32 36 18, 20 $\overline{84}$ 51 74, 73. L'on dit 68, 18, $\dot{4}\dot{6}$ 36 21 60 22 27 $\dot{4}\dot{9}$ $\overline{12}$ 80 73, 70 83 84 21 32 $\dot{4}\dot{9}$ $\overline{70}$ 74 42, 36, 19 68, $\dot{6}\dot{2}$ 62 83 49 34, $\dot{4}\dot{9}$ 84 16 86, 71, 70 83 19 74 32 27 83 86 73, 22 32, 73 86 19 18, 36 46 20 21 38 40 $\overline{84}$ 27 30 81 $\dot{4}\dot{9}$ 73 16 15 60, 70 46 42 45 74 60, 20 82 30 42, $\dot{4}\dot{9}$ 86 42, $\overline{71}$ 71, 70 22 26 66 12 38 $\overline{84}$ 16 42 19 $\dot{3}\dot{1}$ 74 73, 36 21 38 ϖ $\overline{84}$ 32 $\overline{84}$ 27 22 15 20 40 ∴ $\dot{4}\dot{9}$ 73 $\dot{4}\dot{6}$ $\overline{65}$ $\dot{4}\dot{9}$ $\overline{70}$ 17, 68, 66 18, 66 83 63 $\dot{4}\dot{6}$ 36 74 30, 82 20 34 86, ♃ 15 60 74, 82 22 73 68, 73 80 85, $\dot{4}\dot{9}$ 62 9+ $\dot{6}\dot{2}$ 27 12 22 38 $\dot{3}\dot{1}$

74 ∴ 21 74, 38, 77 30, 82 20 34, 73 80 60 ♆ 41, 15 45 68, 8, 86 16 22 66 86 73 86, 69 70 19 16 36 38 49 49 31 51 74, 66 52 77 54, 17, 52 46 54 81 49 12 22 20 74 42 36 38 53, 54, 19 59 61 43 18, 49 22 34 72 34, 73 66 22 77 30, 42 34, 86, 38 75 21 68, 44 52, 18, 36 19 16 84 38 87 76 73 24. Mais tout cela 42, 34 62 32 19 57 36 40 ∴ 33 57 45 40 38 49 49 28 68 77 49 73 74 16 22 19 42, 84 60 86 60 84 83 12 36 74 49 81 70, 21 34 35 18, 27 64 81 44 12 15 68, 12 34 77 20 52 82 86 54 42 75 20 68, 50 34 70 74, 85, 68 21 62 20 16 15 70 34, 65, 34, 4 68, 17 ♆ 19 12 74 81 9+ 17, 59 80 15 49 22 49 49 17, 68, 14 18, 8, 65, 27 34 ∴ 38 49 81 20 21 69 75 39 81 19 52, 21 8 17 62 12 15 17, 84 49 20 34 19 74 42 39 12 36 81 20 68, 14 16 15 77 69 70 9+ 46 86, 17, 73, 12 20 52, 49 17, 65 22 73 74 12 27 81 84 19 52, 74 ♉ 12 16 22 19 73 84 73 9+ 70 14 52 20 49 70 16 22 ϖ 46 12 49 73 52 72 38, 25 68, 17, 31 20 12 49 73, 4 49 17 67 82 74 82 81 68 77 49 17, 70 86 54 49 27 61 70, 29 80 22 16 19 12 86, 49 52 21 31 74 74, 38, 77 75 ∴ 75 42, 59 84 86, 12 15 42 22 20 21 61 ♀ ♀ + θ ∵ ⚹ β ⚹ ∵ ϖ 9+ ⚹ ∵ —

Au reste, je me réjouis de la récente eslection qui a esté faicte de l'archevesque de Mayence, pour s'estre ce personnage tousjours monstré, avec les siens, très affectionné au bien de mon royaume, et estre tenu pour très prudent, et avoir aussi les intentions très bonnes. J'ay commandé à ce messager de luy porter une lettre, que je luy escripts; par laquelle je me congratule avec luy de son assomption à ceste dignité, et luy faicts offre de mon amitié.

Le duc Charles de Suède, qui avoit cy devant monstré me porter respect, confience et amitié, et duquel j'ay aussy tousjours desiré la prospérité, ne m'a donné aucun advis de la résolution qu'il a prise d'accepter le titre de roy, ainsy qu'il a faict. Sy c'est parce que je me suis offert de moyenner ung accort entre le roy de Polongne et luy, sur la prière que m'en a faicte le dit roy, il congnoistra, avec le temps, que je n'ay pour cela moins desiré son bien, que ceulx qui l'ont comforté à prendre la dite résolution, de laquelle j'auray à plaisir de savoir le progrès. Partant, je vous prie me faire part de ce qui en viendra à vostre cognoissance comme de toutes aultres occurances, vous tenant tousjours asseuré de la continuation de mon amityé.

A tant je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ayt en sa sainte garde.

Escript à Paris ce III avril 1604.

HENRY.

XXXVII.

LE LANDGRAVE AU ROI.

Réponse à la lettre précédente. — Nouvelles de la guerre de Hongrie. — Préparatifs du sultan. — Appui accordé par l'électeur Palatin au duc de Bouillon. — Surprise de Paderborn. — Ignorance du Landgrave sur l'état des affaires du duc Charles de Suède. — (17 avril 1604.)

Sire, j'ai reçeu celle du 3 du présent, qu'il pleut à Vostre Majesté de m'escrire, où elle me faict l'honneur de me tes-

moigner la continuation de sa bonne volonté et affection, qui m'oblige de plus en plus à desirer de luy pouvoir faire très humble service.

On m'a mandé d'Hongherie les mesmes advis du présent sultan Aima (1) et de son Aly bassa, lequel, comme j'entens, gouverne tout ce grand estat là. Ce sultan a haussé, conseillé à cela du dit Aly bassa, les gages des Jannizares, Spaï et autres gens de guerre, chose qui luy a acquis parmi eux un grand renom. Il y a apparence que les Turcs se contentent desjà plus de luy, encores qu'il soit jeune, que du défunct; car ils disent qu'il resemble fort à Solyman, et qu'il relèvera la réputation des Ottomans, qui n'a pas esté telle, depuis trente ans, que auparavant, et principalement du temps du dit Solyman (2). L'accord qu'on pensoit faire avec le bassa de Bude s'est rompu, de sorte qu'il est besoing que l'Empereur se prépare maintenant à la défense. Il s'estoit proposé de mettre ses gens le premier en campagne, mais je ne vois les préparations si gagliardes, comme il seroit bien nécessaire. J'ay la mesme opinion que le conseil du Turc sera plus enclin à recommencer la guerre de Perse, que à continuer celle de Hongherie, pour beaucoup de raisons cognues à ceux qui sçavent la commodité et de l'un et de l'autre pays. Si le Turc vouloit descendre à la raison et ne demander point

(1) Achmet I.

(2) Soliman II, qui remporta sur les Hongrois la célèbre victoire de Mohatz (26 août 1526), et qui après avoir été long-temps la terreur de l'Autriche et de l'Allemagne, mourut en 1566, au siège de Sigeth.

choses si préjudiciables à l'Allemagne, de la quelle il est bien proche voisin, je pense que, du costé de l'Empereur, une paix ou quelque longue trefve se pourroit accorder.

En ce que l'électeur Palatin a envoyé son fils aisné à Sedan, je juge qu'il ne l'a pas faict pour aucune desfience, mais plustost, que son conseil l'a voulu esloigner de chez lui, (craignant un changement, qui pourroit advenir, si d'avanture Dieu vouloit retirer de ce monde le dit électeur qui est valétudinaire), pour y estre sur les frontières d'Allemagne et nourry en sa religion. Et en ce qu'il a recommandé à Vostre Majesté jusques à présent la cause de son beau frère le duc de Bouillon, Vostre Majesté sçaura bien juger qu'il est induict à cela par le proche parantage, qu'il a avec luy; et qu'il croit, comme font plusieurs autres, que le dit duc de Bouillon n'a jamais pensé à faire un tel crime dont il est accusé. Pour moy je trouve, que personne de vos sujects n'a pas occasion de se mesfier de vostre clémence, équité et justice. Ceste livrée faicte en forme de rose, que portent maintenant quelques jeunes seigneurs, est plustost signe d'une bonne amitié entre eux, que de quelque autre conséquance (1).

Les derniers advis que j'ay eu d'Hollande portent le mesme, comme escrit Vostre Majesté, que la ville d'Ostende est grièfe-

(1) Quelques années après se forma la Société des Frères de la Rose-Croix, qui avait principalement pour but une réforme religieuse, morale et scientifique. Voyez mon *Histoire de la Hesse moderne*, tom. II, p. 524.

ment pressée, et que les Espagnols travaillent fort les assiégés par les continuelles batteries; toutesfois l'entrée est toujours libre, que me faict penser, que les Estats feront tout leur effort pour défendre la dite place, laquelle perdue, donneroit trop de courage à leurs ennemis, auxquels viendroit aussi bien à propos la paix avec le Roy d'Angleterre; mais je ne vois comme ceste paix là ne puisse estre dommageable aux dits Estats.

Vostre Majesté se souviendra, que je luy ay parlé, estant auprès d'elle, de l'évesché de Paderborn, qui confine mes terres. L'évesque du dit lieu a amassé maintenant quelques gens, que le conte Jean d'Ostfrise luy a emmené, et a pris par composition la ville de Paderborn. Je ne sçay ce qui en suivra; j'ay peur que les autres villes du dit évesché et la noblesse ne se contenteront guère de ce procès. (1)

Au reste, je suis fort marry que le duc Charles de Suède ne continue la correspondance, qu'il avoit, pour son bien, heureusement commencée avec Vostre Majesté. Je ne sçay en quel estat sont maintenant ses affaires; son païs est fort esloigné du mien, et il y a longtemps que je n'ay receu des lettres de luy.

N'ayant autre chose digne d'estre escrite à Vostre Majesté; je finiray la présente, après avoir prié Dieu, Sire,

(1) Le Landgrave, sur l'invitation de la noblesse et de ces villes qui, pour la plupart étaient évangéliques et sollicitaient sa protection, s'avança avec un corps d'armée, mais il arriva trop tard. Voyez la *lettre suivante*.

pour vostre prospérité et le contentement de tous vos saints desirs.

Escript à Cassel, ce 17 d'avril 1604.

MAURICE, L. d. H.

XXXVIII.

LE LANDGRAVE AU ROI.

Affaires de Paderborn, des Pays-Bas, et de la guerre de Hongrie.—(16 mai 1604.)

Sire, ne voulant perdre nulle occasion, que je ne face resouvenir à Vostre Majesté de la dévotion de mon service, je luy escris ce mot pour l'advertir de l'estat de par deçà. Mon voisin l'esvesque, duquel j'escrivis dernièrement à Vostre Majesté, depuis la prise de la ville de Paderborn ayant recogneu que je m'estois avancé avec quelques troupes sur les frontières, seulement pour prendre garde qu'il ne se passast rien à mon désavantage, s'est retiré sans entreprendre autre chose, comme j'avois entendu qu'il en avoit intention, de sorte que toutes choses sont, à ceste heure, en estat assez paisible.

Du Pays Bas j'ay advis que tout y succède à l'advantage des Estats, et l'on juge que Ostende mesme ne peult faillir d'estre hors du danger qui la menaçoit, il y a deux mois. Les mutinés, quoiqu'il en soit, apportent beaucoup de commodités aux

affaires des dits États par l'empeschement, qu'ils donnent à l'archiduc d'assembler ses forces.

La guerre d'Honghrie n'est par encore fort eschauffée, on n'a pas veu de ceste année paroistre nouvelles forces du Turc, comme aussi l'Empereur n'y a pas envoyé ses gens de guerre. On ne parle plus de la paix en les quartiers d'ici : à peu de temps on verra ce qui s'entreprendra d'un costé et d'autre. Dieu veuille que les succès soyent tels que la Chrétienté desire, et donne toujours à Vostre Majesté tout le contentement que luy souhaite son très humble et très affectionné serviteur.

De Cassel, ce 16 de may 1604.

MAURICE L. d. H.

XXXIX.

LE ROI AU LANDGRAVE.

Retard apporté au voyage projeté par le Roi en Provence et en Nivernais. — Négociation des Espagnols avec l'Angleterre. — Guerre dans les Pays-Bas. — Affaires du sultan. — Intercession de l'électeur Palatin en faveur du duc de Bouillon. — Recommandation du Roi en faveur du comte d'Ostfrise. — Motifs qui ont contraint le Roi de rompre le commerce avec l'Espagne. — (28 mai 1604.)

Mon cousin, c'est pour continuer à vous tesmoigner la confiance que j'ay en vous, et l'estat que je fais de vostre amitié, que je vous renvoye le messager David, par lequel j'ay receu

vostre lettre du 17 du mois d'avril, affin de continuer à vous faire sçavoir de mes nouvelles, et me raporter des vostres. Grâces à Dieu, je suis en très bonne santé, avec la Royne ma femme et mes enfans, et ay retardé d'un mois et demi mon partement pour aller en mon pays de Provence, affin de n'y arriver aux grandes chaleurs, qui règnent ordinairement au dit pays; et aussy que je veulx prendre les eaux de la fontaine de Pourques qui est au pays de Nivernois, quand je passeray par là en faisant chemin, ce qu'il ne fault faire plus tost qu'en juillet. Pareillement, je seray très aise de veoir quel sera le succès de la négociation de la paix qui se traicte en Angleterre, et de la descente en Flandres de l'armée des Etats des Provinces Unies, devant que de m'esloigner de ces quartiers.

Vous aurez sceu que le connestable de Castille n'a passé en Angleterre, comme l'on publioit qu'il feroit, s'estant excusé sur son indisposition, et toutesfois j'entends qu'il n'a esté malade. Mais le conte de Arembergue, le président Richardot, l'audiencier Werichken, accompagnés d'un certain sénateur de Milan, y sont allés et arrivés, lesquels doibvent traicter et conclure la dite paix, joints à l'ambassadeur d'Espagne Tassis qui est au dit pays. Je ne sçay encores ce qu'ils y ont advancé ny en quels termes ils en sont. Mais les parties continuent à se monstrer si disposées de s'accorder que j'ay opinion qu'ils ne se départiront sans le faire [les Espagnols en ont un besoing extrême et le roy d'Angleterre un desir qui égale bien la nécessité des autres; toutefois le dit roy m'as-

seure qu'il ne résoudra rien qu'il ne me l'ait communiqué, ny qui préjudicie à nostre alliance et mesmes aux Estats (1),] et je vous feray part de ce que j'en aprendray.

Quant au progrès de l'armée des dits Estats en Flandres, il a esté assez heureux pour eux jusques à présent, ayant conquis plusieurs places d'importance depuis leur descente, et battu leurs ennemis qui paroissoyent foibles et mal commandés; ayant présentement assiégé l'Ecluse, non sans espérance de forcer la place, et avec icelle se rendre maître des gallaires qui y sont, devant que les Espagnols ayent pris celle d'Ostende qui dure et se déffend tousjours gaillardement: quand ils perdroyent celle cy, gaignant l'autre, ils n'auront empiré leur condition.

Ce nouveau sultan Amat estoit si malade, quand mon ambassadeur (2) m'a escript sa dernière lettre, qu'aucuns doubtoyent de sa vie, et estoient en termes d'appeler à l'Empire le tartare Cam, pour la grande jeunesse du frère du dit sultan. Mais puisque je n'en ay point d'autre advis, je croy qu'il sera guari, tant y a que luy ny son premier bassa ne passeront ceste année en Hongherie. Il semble aussy qu'ils n'ayent encores

(1) Les mots entre crochets, depuis « les *Espagnols* jusque aux *Estats* » écrits originairement en chiffres, se trouvent traduits dans une copie du temps.

(2) François Savary, Seigneur de Brèves, qui conclut le 20 mai, au nom du Roi de France, un traité avec le Sultan Achmet. Du Mont, *Corps diplom.*, tom. v, part. II, p. 39, et Flassan, tom. II, p. 224, etc. On remarque, que Henri IV reçut dans ce traité le titre de Padishah, ou Empereur.

perdu l'espérance de la paix avec l'Empereur, lequel de son costé en entretient tousjours la pratique. Les Turcs en ont grand besoin à cause de la guerre de Perse, où ils ont envoyé le bassa Cigale; et des révoltes qui pullulent en l'Asie. Il semble aussy que l'Empereur n'est pas fort eschauffé à la guerre, pour se prévaloir et advantager des occasions qui se présentent, n'ayant encores mis ensemble les forces qui seroyent nécessaires pour ce faire comme il convient. Continuez à me faire part de ce qu'il s'y advancera.

Je veux croire que l'intention de mon cousin l'électeur Palatin, envoyant son fils à Sedan, n'a esté autre que vous me l'avez escripte par vostre lettre; mais je sçay très bien que le duc de Bouillon s'en prévault, et autres, qui excite mon mescontentement. Je ne me puis persuader aussy que ce soit le bien et advantage de la maison électorale, que les choses passent de ceste manière. Je n'ay mal pris les prières et recommandations du dict électeur en faveur de son beau frère, quand elles n'ont outrepassé les bornes du respect que les princes ou souverains doibvent se porter les uns aux autres; mais si le dit duc de Bouillon est innocent du crime, duquel il est accusé, pourquoy ne s'en justifie il par les voyes de droict qui luy sont ouvertes et offertes avec la seureté requise? S'il craint plus mon courroux, qu'il ne se fie en ma justice et parolle, ay je occasion d'estre contant de luy, et sçavoir gré à ceulx qui le favorisent en une telle cause. Si, vous sçavez ce que je vous en ay tousjours dit et escrit, je desire que vous croyez que je suis marry que le dit duc de Bouillon ne me donne plus d'occasion

d'estre contant de luy, affin de m'en servir, ainsi que j'ay tousjours faict. (1)

J'ay eu quelque advis de ce que a entrepris et innové l'évesque de Paderborn contre ceulx de la dite ville; mandez moy en quels termes ce différent se trouve.

Je vous ay escrit, ces jours passés, en faveur du conte de Ostfrise (2), toutesfois n'estimez que je veuille le gratifier et recommander contre vostre gré; partant, s'il s'est oublié en vostre endroict, usez de l'intercession que j'ay faict pour luy, ainsi que bon vous semblera : car vostre contentement m'est plus cher que le sien. Et d'autant que j'ay esté adverty que les Espagnols, se voyant privés du commerce de France, ont envoyé en Danemark, Suède et aux villes que nous appellons maritimes (3), pour en tirer grains et autres commodités qu'ils avoyent accoustumé de prendre en mon royaume, je vous prie mettre peine de sçavoir quelles sont les conditions de leur susdit traicté, en quels termes il est, et par quel moyen

(1) Ce passage, concernant l'affaire du duc de Bouillon, était écrit originairement en chiffres, ainsi que le suivant, sur le comte d'Ostfrise.

(2) Le Landgrave n'avait pas reçu la lettre, à laquelle le Roi se réfère ici. Le comte d'Ostfrise était vassal du Landgrave de Hesse, comme comte de Kitberts, mais il était partisan de l'Espagne; les armemens qu'il avait faits pour surprendre Paderborn, avaient vivement offensé le Landgrave, qui protégeait cette ville. Voyez la *lettre suivante*.

(3) Les villes Anséatiques ou villes de la Hanse teutonique (Lubeck, Brème et Hambourg); elles sont nommées *villes maritimes* dans les privilèges qui leur furent donnés par Henri IV, en novembre 1604. Du Mont, tom. V, part. II, p. 43.

nous pourrions le traverser et en empêcher le faict. J'ay esté contraint de rompre le dit commerce avec les dits Espagnols, parce qu'ils avoyent assubjéti mes subjects à payer trente pour cent des marchandises qu'ils portoyent en leurs pays et en rapportoyent, chose qui leur estoit insupportable, avec les autres rigueurs, qu'à l'occasion de ce, ils exerçoyent contre eux; par où le dit commerce estoit couvertement interdit, et sera difficile que nous vivions longtemps en paix, privés ainsy du dit commerce(1). Je vous tiendray adverty de ce qui en succèdera. A tant je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

De Fontainebleau, le 28 de may 1604.

HENRY.

XL.

LE LANDGRAVE AU ROI.

Réponse à la lettre précédente. — Réflexions sur le traité de l'Angleterre avec l'Espagne. — Affaires des Pays-Bas, de Hongrie, de Paderborn, du comté d'Ostfrise et d'Espagne. — (7 juin 1604.)

Sire, c'est pour répondre à la lettre qu'il a pleu à Vostre Majesté me faire l'honneur de m'escrire du 28 de may, et pour

(1) Ce différend ne tarda pas à être accommodé Voyez le *Traité pour le rétablissement du Commerce* entre le Roi de France d'une part, le Roi d'Espagne et les Archiducs Albert et Isabelle, d'autre part. DU MONT, *Corps diplom.*, tom. V, part. II, p. 42; FLASSAN, tom. II, p. 227, etc., et la *lettre* XLIII.

me réjouir avec icelle de la bonne disposition, en laquelle Vostre Majesté me mande se trouver avec la Royne, monsieur le Dauphin et Madame, Dieu la veuille conserver à Vostre Majesté infinies années; ayant esté très aise de la sage résolution qu'icelle a prinse de ne s'esloigner d'alentour de Paris, sans avoir premièrement veu la fin du traicté de paix, que l'on pourchasse en Angleterre, comme aussi de la descente de l'armée des Estats des Provinces Unies en Flandres [estimant estre la présence de Vostre Majesté fort nécessaire à la cause commune]. (1)

Et pour revenir au dit traicté d'Angleterre (2), je veux bien croire qu'iceluy roy ne manquera pas à en donner advis a Vostre Majesté, advant que de le conclure; mais je ne pense pas qu'il le puisse achever, quoiqu'il face, sans en faire un tort irréparable à plusieurs de ses voisins, estant mesmes à craindre qu'aynsi que la feue royne s'est maintenue par la guerre en crédit au dehors, et en paix au dedans, faisant autrement, il pourroit aussy sentir les effects contraires, dont Dieu l'en garde. J'ay envoyé depuis quelque temps un gentilhomme anglois, que j'ay nourry, pour visiter Sa Majesté, lequel pour estre du pays, me rapportera sans doubte quelques particulari-

(1) Les mots depuis *estimant*, étaient chiffrés, ainsi qu'il suit : 81 73 21-12 30, 15 51 32 20 ♯ 17, 66, 85, 15 27 38 49 62 76 42, 36 61 50 ϖ 31 42 74 57 17, 27 84 86 31 85 22 42, . Le passage suivant sur le traité de l'Angleterre avec l'Espagne était également écrit en chiffres.

(2) Voyez Du Mont, tom. V, part. II, p. 32, etc., et la *lettre* XI. I.

tés (1). Si j'en trouve parmy qui méritent d'estre envoyées à Vostre Majesté, je ne faudray de les luy escrire aussytost.

Un gentilhomme des miens, que j'ay, depuis le commencement de la descente des Estats en Flandres, tenu en leur armée, revint hier, et me rapporta asseurance de leur heureux succès. Je n'ay pas voulu envoyer les particularités à Vostre Majesté, sachant fort bien qu'il ne se passe ny jour ny heure, qu'elle ne soit advertie de tout. Toutesfois, Ostende est tousjours affligée de la fièvre continue; mais la prise de l'Escluse pourroit, à tout hazard, récompenser la perte de l'autre, comme le conte Guillaume de Nassau me mande luy mesme.

Nos affaires d'Hongherie vont tout à cloche pied, sans que nous nous prévalions en rien des advantageuses occasions qui se présentent; je ne sçay s'il y a manque de pouvoir ou de vouloir.

Le faict de Paderborn est assoupy pour ce coup, ayant prins en ma protection la noblesse et quelques villes du pays, toutesfois à l'encontre d'une force étrangère seulement; espérant néanmoins, que l'évesque du dit lieu ne voudra, en cette considération, doresnavant innover si facilement chose et aultre à l'encontre de la liberté du pays.

Je n'ay pas receu la lettre, que Votre Majesté m'escrit en faveur du conte d'Ostfrise, lequel, encores qu'il m'aye offencé en plusieurs endroicts, nommément au fait de la conté

(1) Cet Anglais qui avait été élevé à l'Académie de Cassel, se nommait François de Segar. Voyez *Histoire de la Hesse moderne*, tom. II, p. 464.

de Ritberg, laquelle relève de moy, et celuy de Paderborn, dont il est le premier autheur, si est ce que, sachant la volonté de Vostre Majesté, je postposeray tousjours ma passion et juste douleur au desir que je verray qu'elle aura à luy gratifier, n'ayant si chair en ce monde que de faire tout agréable service à Vostre Majesté. Mais Messieurs des Estats des Provinces Unies m'ayant faict entendre, depuis peu de jours, par un ambassadeur exprès, qu'iceulx contes d'Ostfrise sont après à mettre en main du roy d'Espagne un hâvre très important, qui est auprès de la ville d'Embden, Vostre Majesté peut cognoître que ce sont des brouillons, qui ne tâchent, et à leur perte mesme, qu'à donner des traverses à la cause.

La nouveauté dont le roy d'Espagne a usé à l'endroict des subjects de Vostre Majesté touchant le commerce a esté si estrange, qu'elle ne devoit, pour sa réputation, en user autrement qu'elle a faict. J'envoyeray vers quelques uns des villes maritimes, qui me sont confidens, pour apprendre ce que Vostre Majesté en desire sçavoir, qui, en outre, feray tout ce que je pourray pour le desir de Vostre Majesté, à laquelle j'envoyeray en brief le capitaine Widemarckre (1). Qui en cest endroict prie le Créateur, Sire, de donner à Vostre Majesté, en parfaicte et longue santé, heureux accomplissement de tous vos desirs.

De Cassel, ce 7 de juin 1604.

MAURICE, L. d. H.

(1) La lettre de créance remise au capitaine Widemarkre est datée du 10 juin. Le Landgrave y déclare qu'il a le dessein de faire au Roi une prière,

XLI.

LE LANDGRAVE AU ROI.

Bruits sur une levée de troupes en Allemagne, attribuée au Roi. — Plaintes des villes maritimes d'Allemagne contre les impôts levés par les Espagnols. — Communication de diverses nouvelles. — Intercession du Landgrave en faveur du duc de Bouillon. — (10 juillet 1604. *Lettre déchiffrée.*)

Sire, il m'est tousjours beaucoup de contentement d'entendre de vos nouvelles et de voir que Vostre Majesté me continue la faveur de ses bonnes grâces ; car la singulière affection qu'elle me porte m'oblige à l'honorer et servir de plus en plus, comme je feray partout où les occasions en naistront. On faict courir un bruict en ces quartiers ici, que Vostre Majesté faict faire en Allemagne une levée de deux mille reistres et d'un régiment des lansquenets, dont l'avance, qui se faict pour la dite levée, se prend à Colongne ; ce que entendant je ne l'ay peu croire, puisque Vostre Majesté ne m'en avoit nullement adverty, et ay incontinent envoyé quérir le sieur Bernard Henry Schenk de Schweinsbergk, lieutenant général de la dite gendarmerie, qui est de mes subjects et vassaux, comme aussi le colonel des landsknets (1), nommé de Landsbourgk, gentilhomme du

« regardant seulement le bien des affaires de Sa Majesté, sans avoir égard à personne du monde. » Il sollicitait vraisemblablement pour le duc de Bouillon. Voyez les *deux lettres suivantes, in fine.*

(1) Landsknechte, gendarmerie à pied allemande.

pays de l'archevesque de Colongne, qui m'a servi autrefois, et le capitaine Quadt, pour sçavoir d'eux de qui ils avoyent leurs commissions. De ce qu'ils diront, Vostre Majesté en sera incontinent advertie. Il y en a plusieurs, qui ont l'opinion que ceste levée se faict au nom de Vostre Majesté à faulses enseignes, pour, puis après, mener les troupes au service de quelque autre; et si je le sçay, je feray défense à mes subjects de ne marcher point (1), comme aussi la pluspart, entendant que c'est pour le service d'autre que de Vostre Majesté, sont desjà bien résolus de ne point bouger.

Je me suis enquis de quelques uns quel contract ont les villes maritimes d'Allemagne avec le roy d'Espagne pour le faict du trafic. Ils m'asseurent, que le dit roy d'Espagne use en leur endroict la mesme extorsion, à sçavoir qu'ils sont contraincts de payer trente pour cent, chose qui leur est quasi insupportable; ils envoyeront leurs députés à Bruxelles vers l'archiduc, pour le prier de faire cesser en Espagne ces impôts à la vérité desmesurés; s'ils ne reçoivent response qui les contente, ils ont commission d'aller en Espagne.

Les mutinés espagnols, nouvellement accordés avec le dit archiduc, tâchent de passer le Rhin; il est à craindre qu'ils ne

(1) Les Hessois, conservant depuis les temps les plus réculés les mœurs d'une nation guerrière, saisissaient pour se mêler aux expéditions militaires toutes les occasions qui se présentaient, soit dans le voisinage, soit dans des pays étrangers. Ce privilège, qui était surtout celui des gentilshommes, fut peu-à-peu restreint en exécution des ordonnances de l'Empire, et aussi suivant que l'exigeaient les alliances et desseins politiques des Landgraves.

reçoivent ayde en leur dessain par ceux qui favorisent le party espagnol.

Le renfort de gens de guerre de l'Empereur commence, à ceste heure, à marcher en Hongherie.

Je supplieray Vostre Majesté par la présente, qu'elle ne trouve pas mauvais que je fais instance pour le duc de Bouillon ; car l'affection que j'ay vouée au bien de vostre couronne m'a incité à cela, et rien autre : comme je prie Vostre Majesté de ce croire, que je suis entièrement, Sire, vostre très affectionné et vray amy et serviteur.

De Cassel, ce 10 de juillet 1604.

MAURICE, L. D. H.

Le duc de Nivers a esté avec sa femme à Colongne, il a trouvé l'électeur de Colongne, comme aussi celui là de Mayance ; je pense que c'est par le commandement de Vostre Majesté, il ne m'a rien mandé de ses nouvelles.

XLII.

LE ROI AU LANDGRAVE.

Réponse aux lettres précédentes du Landgrave. — Affaires de l'évêque de Paderborn et du comte d'Ostfrise. — Opinion du Roi sur la paix de l'Angleterre avec l'Espagne. — Impossibilité où se trouve Henri IV de faire droit à l'intercession du Landgrave en faveur du duc de Bouillon. — (10 août 1604.)

Mon cousin, ayant receu vos lettres du XVI du mois de may, et depuis celle du VII de juin, enfin est comparu le capitaine

Widemarkre avec celle du x du dit mois de juin, duquel j'ay entendu la créance que vous lui avez commise. Mon cousin, je commanceray ma response par vous déclarer que j'ay esté très aise d'avoir esté asseuré par luy, premièrement de vostre bonne santé et disposition et de celle de ma bonne cousine vostre compagne et de toute vostre famille, vous souhaitant toute félicité; et secondement, de la continuation de vostre affection au bien de ma couronne, à la prospérité de laquelle je desire que vous croyez que vous aurez tousjours telle part que le mérite vostre dite affection. Je me resjouiray tousjours aussy de tout ce qui vous aportera honneur et contentement, comme il est advenu du succez du remuement de l'évesque de Paderborn, ainsy que m'a faict entendre le dit Widemarkre; car il accroîtra davantage vostre bonne réputation, et fera plus estimer et priser vostre amitié et voisinance. Et, puisque le conte d'Ostfrise s'est comporté en vostre endroit, tant en ceste occasion qu'en d'autres, autrement qu'il ne debvoit, je n'entends que vous vous métiez en peine de le gratifier, sur la lettre de recommandation que je vous en ay escripte, plus avant que ce que vous jugerez raisonnable et vous sera agréable. Et d'autant que le dit Widemarkre s'en retourne bien et véritablement informé de tout ce qui se passe en ces quartiers, et mesmes du faict de la paix entre Espagne et Angleterre, et de la guerre de Flandres, je ne vous en feray desduction par la présente. Tant y a que la dite paix est arrestée et signée, et je souhaite qu'elle soit aussy utile à mon bon frère et ancien allié le roy d'Angleterre qu'elle a esté desirée de luy; mais si les Espagnols n'observent mieux leur foy avec lui

qu'ils ont faict avec moy, il n'aura grand subject de s'en louer. J'ay encores découvert, ces jours passés, une nouvelle partie et conspiration, qu'ils avoyent dressée contre mes enfans et mon royaume, laquelle a esté, par la grâce de Dieu et la vigilance de mes bons serviteurs, renversée, comme les précédentes, ainsi que vous dira le dit Widemarkre. (1)

Au reste, j'ay pris en bonne part la requeste qu'il m'a faicte de la vostre, car je suis sy asseuré de la perfection et sincérité de vostre amitié, que je croy fermement que vous n'avez esté poussé à ce faire, ainsy qu'il m'a protesté, que de la seule considération de mon propre bien et honneur; et néanmoins recognoissant ne pouvoir condescendre à vostre desir en ceste occasion, avec ma seureté et dignité, comme il convient, les choses estans aux termes où elles sont, pour les raisons que j'ay dictes au dit Widemarkre, je vous prie estre content de la responce que je lui ay faicte sur ce, et croire que, pour vostre considération je me serois eslargy davantage, si j'eusse peu trouver moyen de le faire honorablement et utilement. Mais il est difficile de garir un malade qui non seulement rejecte les remèdes propres à sa garison, mais qui préfère ceux qui luy sont les plus contraires et nuisibles aux plus salutaires, ainsi que faict celuy duquel m'a parlé le dit Widemarkre; comme il

(1) Ce fait se rapporte à la trahison d'un secrétaire de Villeroy, qui s'était laissé corrompre par la cour de Madrid. On vit, bientôt après surgir la conspiration de Mérargues, également fomentée par l'Espagne. (V. Flassan, p. 231-232 tom. II, et les *Mémoires de Sully* (*Collection* de Petitot, tom. V), ainsi que les *lettres suivantes*.

vous représentera plus particulièrement : de sorte que, après vous avoir de rechef assuré de la continuation de mon amitié, je finiray la présente, en priant Dieu, mon cousin, qu'il vous ait en sa très sainte et très digne garde.

Escript à Fontainebleau, le x d'aoust 1604.

HENRY.

XLIII.

LE ROI AU LANDGRAVE.

Réponse à l'une des lettres précédentes du Landgrave. — Déclaration du Roi qu'il n'a ordonné aucune levée de troupes en Allemagne.—Médiation du roi d'Angleterre pour rétablir le commerce entre la France et l'Espagne. — Affaires des Pays-Bas. — Nouvelles des sièges de l'Ecluse et d'Ostende. — Guerre de l'Empereur contre les Turcs. — Le Roi s'excuse de nouveau sur ce qu'il ne peut déférer à l'intercession du Landgrave en faveur du duc de Bouillon.— (22 août 1604.)

Mon cousin, vous avez eu raison de n'adjouster foy aux bruits, que vous m'avez escript, par vostre lettre du x de juillet que j'ay reçue le XVIII de ce mois, avoir couru par delà, que je voulois y faire une levée de deux mille chevaux et d'un régiment de gens de pied, puisque je ne vous en avois adverty; car il est certain que c'est chose que je ne voudrois faire, ny seulement en délibérer pour m'en résoudre, sans vous, pour m'y conduire par vostre bon advis. Mais je seray très aise de sçavoir d'où a procédé le dit bruit; si quelqu'un a eu dessain

de faire la dite levée en mon nom, à quoy il vouloit l'employer, et pourquoy il a usé de tel artifice? J'avois esté adverty de Lorraine du bruit de la dite levée, quand vostre lettre m'a esté apportée, mais l'on ne disoit pas que j'en fusse l'autheur, et en parloit on incertainement. Depuis, l'on m'a mandé que le dit bruit estoit esvanouy, et je vous prie de ne laisser à me faire sçavoir ce que vous en avez apris.

Le roy d'Angleterre, mon bon frère, ayant conclud la paix avec celuy d'Espagne, a entrepris d'accorder les différends que j'ay avec le dernier sur le faict du commerce. A quoy il a donné tel advancement que je doibs espérer que l'effect s'en ensuivra, si le conestable de Castille, à son arrivée auprès du dit roy d'Angleterre, où il est de présent, ne l'empesche. Si le dit accord se parachève, le dit roi d'Espagne deschargera mes subjects du payement des trente pour cent; quoy faisant, je révocqueray les deffences que j'ay faictes à mes subjets de traffiquer aux pays du dit roy : lequel enfin recepvra plus de dommage que d'utilité d'avoir ordonné le dit impost, estant si excessif et intolérable qu'il est; et toutesfois il incommode peu les Hollandais et accommode encores moins les affaires des archiducs. Nous verrons bientost si la paix avec le dit roy d'Angleterre, laquelle les Espagnols et eux ont acheptée chèrement, leur vaudra ce qu'elle leur couste; car plusieurs en doubtent, [et je suis de ce nombre, me promettant que le roy d'Angleterre, mon bon frère, gardera la parole qu'il m'a donnée, et qu'il m'a encores confirmée depuis la dite paix; qui est qu'il préfèrera tousjours mon amytié aux autres, et qu'il n'abandon-

nera jamais la justice de la cause des Estats du Pays Bas (1).] Je vous asseure que je ne luy donneray point d'occasion d'en user aultrement envers moy ny envers eux.

Les armes du prince Maurice vont prospérant journellement aux sièges d'Ostende et de l'Escluse, car l'armée archiducale a jusques à présent tenté inutilement, et avec grande perte, toute sorte de moyens pour secourir celle cy, réduite aux derniers abois par faulte de vivres, et y travaille encores tous les jours; mais je n'ay pas opinion que ce soit, pour l'advenir, plus heureusement que par le passé. Cependant les assiégés d'Ostende ont eu loisir de reprendre aleine, d'élever un deuxième retranchement, et garder une partie de la contrescarpe du premier. Nous estimons que la première sera rendue dedans ce mois, et que l'autre ne sera forcée de quatre; ce qui estonne et scandalise grandement les Flamands. L'on envoye d'Italie aux archiducs deux mille Espagnols qui ont esté pris au royaume de Naples et au duché de Milan, auxquels le comte de Fuentes faict prendre le chemin de Suisse; et, comme il n'est encores bien frayé et assuré pour eux, ils y rencontreront des difficultés qui retarderont d'autant l'arrivée aux Pays Bas de ce secours, qui faict toutesfois tout besoin aux archiducs. [Ainsi se gouvernent maintenant les affaires d'Espagne, plus par fantasie que par prudence. (2)]

Les mutinés retirés à Ruremonde ont esté bien battus

(1) Les mots, placés entre crochets, étaient originairement écrits en chiffres.
(2) Même observation.

depuis leur arrivée en l'armée archiducale, ayant voulu forcer les retranchemens du prince Maurice; qui sera, à mon advis, tout le profit que ledit archiduc tirera du dessain qu'il a faict de secourir ladite ville d'Escluse.

L'Empereur faict semblant vouloir faire la paix ou la trève avec le Turc, à ce convié par ses conseillers de guerre, et principalement par George Bast (1), arrivé freschement à Prague, venant de Transilvanie; toutesfois l'on a opinion que le dit Empereur ne suivra ce conseil, à cause des advantages qu'il peult prendre sur le dit Turc durant la guerre que luy faict le Roy de Perse, laquelle est fort allumée, comme le sont les révoltes qui continuent en son empire du costé d'Asie. Continuez, je vous prie, à me faire sçavoir ce que vous aprendrez de la dite paix.

Il y a si peu que le capitaine Widemarkre est party d'icy, bien instruit de toutes choses, et mesme de ce qui concerne le duc de Bouillon et les nouvelles conspirations dressées contre mon estat et mon fils, que je ne vous en escriray rien par la présente; si non que, comme je ne prendray jamais qu'en bonne part ce qui me sera recommandé de la vostre, pour quelque personne que ce soit, je vous prie aussy de croire que, si je n'obtempère toujours à vos conseils et desirs, je ne le faits par faulte de bonne volonté en vostre endroit, mais

(1) Georges Basta, général autrichien, un des persécuteurs les plus avides et les plus cruels des Hongrois, qui, par suite de ses débauches excessives, mourut subitement vers la fin de 1607.

pour des raisons très pertinentes, qui n'importent moins à ma dignité royale qu'à la conservation de mon sceptre pour mon dit fils, que j'élèveray en la dévotion d'aimer et affectionner vos enfans, comme les Rois mes prédécesseurs et moy avons chéry les vostres et vostre personne. Cependant je vous assureray de la continuation de ma bonne santé et de celle de la Royne ma femme et de mon dit fils, et prieray Dieu, mon cousin, qu'il vous maintiène, avec ma cousine vostre femme et vostre famille, en toute prospérité.

Escript à Fontainebleau le XXIIe jour d'aoust 1604.

HENRY.

XLIV.

LE LANDGRAVE AU ROI.

Réponse à la lettre précédente. — Communication de nouvelles diverses. — Heureux résultat produit par la prise de l'Ecluse. — Nouvelles de la guerre contre les Turcs. — (4 septembre 1604.)

Sire, j'ai esté très joyeux d'avoir esté adverti par le capitaine Widemarkre de la bonne et singulière affection qu'il plaist à Vostre Majesté de continuer en mon endroict, laquelle aussy m'a esté confirmée par la lettre de Vostre Majesté, que le messager David m'a rendu ici le 2 de ce mois. Le bruict qu'on a faict courir en ces quartiers, de la levée de quelques gens de guerre pour le service de Vostre Majesté, est de tout

esvanouy. Je juge que c'est un artifice des Espagnols, qui ont pensé de donner ou quelque vaine espérance aux soldats, ou de sonder leurs inclinations et volonté.

Vostre Majesté peult croire que la prinse de l'Escluse servira beaucoup à ceux qui avoient auparavant occasion de douter quelque remuement principalement en ces quartiers d'Allemagne; car il est très certain, que les mutinés nouvellement réconciliés avec l'archiduc s'estoyent proposé de passer le Rhein, et s'ils eussent peu effectuer leurs dessains, sans doubte eussent ils ravagé plusieurs terres appartenantes à ceux, desquels on avoit quelque sinistre opinion: toutesfois on avoit pensé à la résistance. (1)

Le roy d'Angleterre, ayant conclud la paix avec le roy d'Espagne, je ne doubteray qu'il y aura donné si bon ordre, que ses alliés n'auront point d'occasion de s'en plaindre; car je me persuade entièrement, comme aussi Vostre Majesté me donne la confirmation de mon opinion en sa dite lettre, qu'il aura tousjours plus en recommandation ses anciens et loyaux amys, que ceux là, l'amitié desquels ne luy est pas si bien cognue.

Le roy de Perse a envoyé, il n'y a guères, une ambassade vers l'Empereur, pour l'exhorter à continuer les armes contre le Turc; il s'offre, de son costé, de faire tout ce qui peut

(1) Dans un brouillon de cette lettre, on trouve la phrase suivante qui était plus claire: « Toutesfois, on avoit pris tel ordre, que ce passage pourroit avoir eu encores des difficultés. »

servir à la cause, qu'il dit leur estre commune. J'ai bien opinion, que ladite commodité reculera les traictés de la paix, qui estoyent mis en avant, l'année passée, des serviteurs députés et de l'un et de l'autre.

Je rends grâces à nostre bon Dieu, qu'il préserve freschement Vostre Majesté et son estat d'une nouvelle conspiration, de laquelle Vostre Majesté faict mention estre découverte; par là on voit clairement que Dieu a soing de Vostre Majesté et de vostre estat, qui, par sa singulière bonté, a mis à néant tant des entreprises et conspirations contre iceluy.

Puisque, en seule considération du bien de Vostre Majesté, j'avois dépêché le susdit capitaine Widemarckre vers Vostre Majesté, je la prieray encores de ne trouver point mauvaise mon intention, que j'ay eu tousjours en ceste affaire, comme le sieur de La Violette dira plus amplement à Vostre Majesté; laquelle je remercie très humblement d'avoir donné congé audit sieur de La Violette de me venir voir. J'asseure Vostre Majesté que je m'esforceray de plus en plus, de tout mon pouvoir, de me rendre digne de vos commandemens; priant le Créateur, Sire, de conserver Vostre Majesté avec la Royne et monsieur le Dauphin, en bonne et parfaicte santé, plusieurs années.

De Cassel ce 4 de septembre 1604.

MAURICE L. d. H.

XLV.

LE LANDGRAVE AU ROI.

Affaires des Pays-Bas. — Guerre en Hongrie. — Bruit d'une entreprise sur Grenoble. — Débat entre le duc de Brunswick et la ville de Brunswick. — (29 septembre 1604.)

Sire, je ne doubte que le sieur de La Violette ne vous ayt rendu mes lettres du 4 de ce mois, par lesquelles Vostre Majesté a entendu l'intention des Espagnols mutinés, qui avoient charge de passer le Rhin et faire quelques efforts ès pays de Frise et autres circonvoisins; mais depuis, la pluspart d'eux s'est retirée en Flandre, où se sont faict, comme Vostre Majesté sçait, de très beaux exploits de guerre d'un costé et d'autre. Je ne sçay quel party aura, à ceste heure, gaigné l'advantage; toutesfois, je juge que la perte d'Ostende n'est pas si dommageable aux Estats, que celle de l'Escluse à l'archiduc, d'autant que les Estats, ayant l'Escluse et les forts d'alentour, ont moyen, de mettre en contribution plus aisément le plat pays et de boucher la ville de Bruges, qu'ils n'avoyent point auparavant; car le fort d'Ostende estant blocqué comme il estoit, ne leur servoit que de très grands frais et despences.

Vostre Majesté aura aussi entendu la perte de Pest en Hongherie, que un mauvais gardien, qu'on avoit mis dedans, a rendu à l'ennemi bien laschement. L'Empereur l'a faict en-

chaîner et le tient prisonnier à Strigonia. Cela enorguellera le Turc, mais Dieu l'humiliera, quand il luy plaira, et qu'il cognoistra estre expédient pour sa gloire. C'est bien à plaindre que les grandes contributions ne sont mieux employées. Le sieur Basta est lieutenant général, et le Baron de Herberstain mareschal de camp.

On m'a dit que les Espagnols ont eu quelque entreprise sur vostre bonne ville de Granoble, mais je ny adjouteray point de foy; car je ne pense pas qu'ils soyent si insolens, d'entreprendre contre la pacification un acte si hostil.

Le duc de Brunswigk mon voisin vient de nouveau en débat avec la ville de Brunswigk. (1)

N'ayant, pour ceste heure, autre chose à escrire à Vostre Majesté, je lui baise très humblement les mains.

De Cassel ce 29 de septembre 1604.

MAURICE L. d. H.

(1) La ville libre de Brunswick, ayant refusé au duc, Henri-Julius, le serment de fidélité, ce prince en forma le siège, malgré les défenses de l'Empereur et de la chambre impériale; voyez sur la suite de cette querelle, qui fut plus dommageable au Duc qu'à la ville, HÆBERLIN, Neuere teutsche Reichsgeschichte, t. XXII, p. 364, etc..

XLVI.

LE ROI AU LANDGRAVE.

Affaires des Pays-Bas. — Nouvelles entreprises et conspirations des Espagnols et du duc de Savoie contre le Roi. — Succession prochaine du duc de Clèves et de Juliers, et précautions que doivent prendre ceux qui sont appelés à la recueillir. — (3 novembre 1604).

Mon cousin, depuis avoir escript mon autre lettre, j'ay encores receu par le messager la vostre du 29 du mois de septembre. C'est sans doubte que la prise de l'Escluse accommode plus les Provinçes Unies des Pays Bas, que ne faisoit celle d'Ostende, et que la prise de celle cy faicte par les Espagnols leur apportera peu d'avantage, si les dites provinces conservent l'autre ; mais lesdits Espagnols vont faire l'année prochaine un effort extraordinaire pour attacquer et reprendre la première, cognoissant combien elle leur importe pour la Flandre, laquelle est contraincte maintenant de contribuer auxdites Provinces Unies, ce que elle leur imposoit; qui monte, ainsy que j'ay entendu, à plus de cinq cens mil florins par an.

Les Espagnols dressent et préparent tousjours quelques entreprises nouvelles sur les villes et places de mon royaume pour s'en prévaloir et advantager en temps et lieu; mais, comme Dieu m'a faict la grâce de renverser les premières, j'espère que j'aurai le mesme bonheur pour les autres. Et quand à celle

de Granoble, j'ay vérifié que c'estoit le duc de Savoye qui la conduysoit; mais avec si peu de fondement et d'apparence de raison d'espérer qu'elle peult succéder, que je ne puis assez m'esmerveiller de la crédulité de ce prince, qui va ainsy dépendant son argent à gaigner et corrompre des gens qui l'abusent trop lourdement. Tout cela ne servira que à nous rendre plus vigilans et soigneux de la garde de nos places, et à recognoistre la volonté de mes voisins, auxquels, grâces à Dieu, je puis bien faire aultant de mal, quant il me plaira, que j'en puis recevoir d'eux.

L'on dit que le marquis d'Anspach est venu en Hollande pour traicter avec les Estats des Provinces Unies de la succession du duc de Clèves et de Juliers pour ceux de Brandenbourg, voyant la dite succession menacée et aboyée de divers endroicts. Véritablement, je croy que les dits princes, et tous les autres qui y prétendent, font sagement de penser et pourvoyr d'heure à la dite succession, affin qu'elle ne soit dissipée ny usurpée par ceux qui y aspirent, qui n'y ont aulcun droict; en quoy s'ils ont besoing de mon assistance, ils n'en seront esconduicts (1): car je n'ay pour ce regard autre dessein, que de favoriser la justice et empêcher toute usurpation vio-

(1) Ce passage, ainsi que les lettres suivantes, témoignent assez de la prévoyance du Roi. On voit qu'il sut apprécier long-temps avant l'événement, ainsi que le Landgrave, toute l'importance de cette affaire, qui servit à Henri IV d'un juste prétexte pour préparer l'exécution des grands desseins qu'il méditait. Cette succession a été dans la suite l'une des causes principales de la grande guerre d'Allemagne.

lente et injuste. Je vous prie me mander ce qui adviendra du débat d'entre le duc de Brunswic et la dite ville, avec ce que vous apprendrez digne de ma cognoissance ; et je vous asseureray de la continuation de ma bonne volonté, priant Dieu, mon cousin, qu'il vous ayt en sa saincte et digne garde.

Escript à Fontainebleau, le 3 de novembre 1604.

HENRY.

XLVII.

LE LANDGRAVE AU ROI.

Mort du Landgrave de la Hesse-Marbourg. — Affaires de Hongrie, de Transylvanie et d'Allemagne. — Situation des Pays-Bas après la paix entre l'Angleterre et l'Espagne. — Mort du duc de La Trémouille. — Nécessité pour la maison de Brandebourg d'être assistée de ses alliés dans l'affaire du duché de Prusse.—(15 novembre 1604.)

Sire, les lettres de Vostre Majesté, du 2 et 3 de ce mois de novembre (1), m'ont esté rendues en ce lieu, où je me trouve à présent à cause de la mort de mon très honoré oncle, monsieur le Landgrave Ludowic d'Hessen le vieil, laquelle est arrivée le 9 du mois passé. Mon dit oncle a faict un testament, en lequel il m'a institué son héritier, avec mes cousins les landgraves de Darmstat, et m'a donné la moitié de tout ce qu'il a

(1) La lettre du 2 novembre manque ; elle concernait principalement la succession de Clèves, comme cela résulte de ce qui est énoncé dans celle-ci.

laissé. Je ne suis pas encores du tout accordé avec mes dits cousins, mais j'espère que cela se fera bientost. (1)

Vostre Majesté sçaura la délivrance de Strigonia (2), laquelle le vezir bassa tenoit assiégée assez estroictement, et, à la vérité, j'avois grand peur qu'il ne l'emportast; mais Dieu a donné assistance à ceux de dedans, qu'ils l'ont défendue bravement.

En la Transylvanie il y a des révoltes, et, comme j'entends, la principale cause est qu'on commance, par le conseil des jésuites, contraindre les gens, et principalement les seigneurs du pays, à changer leur religion, en laquelle ils ont esté instruits et nourris. On aura affaire d'esteindre ce feu qui y est allumé. Je vois peu d'apparence à une paix durable entre l'Empereur et le Turc, pour ce que les Turcs demandent des conditions non seulement périlleuses, mais aussi deshonestes.

Les affaires d'Allemagne sont assez paisibles. Le duc de Brunswic n'a rien tenté, jusques à présent, contre la ville.

La paix faicte entre les roys d'Angleterre et d'Espagne sera, à mon advis, fort préjudiciable aux Estats du Pays Bas; car j'ay opinion qu'à la fin, ou ils seront contraincts de condescendre à une paix advantageuse pour leur ennemi, ou ils ne se pourront défendre si gaiglardement, comme ils ont fait. Vostre Majesté considèrera, comme je sçay qu'elle faict, ce qui servira au bien et repos de la Chrestienté.

(1) Cette espérance ne tarda pas à s'évanouir (Voyez la *lettre suivante*).

(2) Cette ville, dont il est fait plusieurs fois mention dans cette correspondance, est Gran en Hongrie, siège d'un Archevêché.

Je suis fort marry du décès inopiné de monsieur de La Tremouille (1), puisque je l'ay trouvé fort affectionné à vostre service; mais sachant que Vostre Majesté a soing de sa veuve et de ses enfans, il la faut porter patiement.

Mon cousin l'électeur de Brandeborgk ne peut rien obtenir des Estats de Pologne en le négoce de Prussie. Les Polonois tiendront une diète à Warsovie le 8 de janvier, l'année prochaine, en laquelle ils dévuideront, comme ils disent, cest affaire : le dit électeur m'a prié de l'assister en la dite diète, ce que je fairai. Il ne peut aussy faire autrement que la succession du duché de Clèves ne donne assez à faire à la maison de Brandenborg, où ils auront besoing, quand cela adviendra, des assistances; j'espère qu'il y en aura plusieurs qui maintiendront leur cause, comme je vois que aussy Vostre Majesté y est affectionnée. Ils ne manqueront d'estre bons et loyaux amys de Vostre Majesté et de son royaulme. Je la supplie de continuer icelle affection à eux, et à moy en particulier, priant Vostre Majesté d'avoir tousjours souvenance de ses amys et serviteurs. Au reste je prie Dieu, Sire, de conserver Vostre Majesté en bonne et parfaicte santé plusieurs années heureusement.

De Marborg, ce 15 de novembre 1604.

(1) Claude de La Trémouille, Duc de Thouars, marié à une fille du prince Guillaume Ier d'Orange Nassau.

XLVIII.

LE ROI AU LANDGRAVE.

Conseil donné par le Roi au Landgrave de terminer amiablement le partage de la succession de Hesse-Marbourg. — Il insiste pour que l'on s'accorde également sur la succession de Clèvès et de Juliers, avant qu'elle vienne à s'ouvrir. — Son projet de différer d'envoyer une ambassade aux princes d'Allemagne. — Affaires de Hongrie. — Députation envoyée en France par le roi d'Angleterre. — Conjuration du sieur d'Entragues, de madame de Verneuil et du comte d'Auvergne. — Protestation du Roi qu'il n'a point voulu attenter contre la ville de Sedan ou la personne du duc de Bouillon, comme celui-ci en faisait faussement courir le bruit.—(27 décembre 1604.)

Mon cousin, je suis marry de la mort de feu mon cousin vostre oncle le Landgraff Ludovic de Hessen, de laquelle vous m'avez donné advis par vostre lettre du XV du mois de novembre, que j'ay receue le XIII du présent; car j'ai tousjours aimé tous ceux de vostre maison, comme ont fait les Roys mes prédécesseurs, de façon que, tant pour ceste considération que pour la vostre particulièrement, je participe à la perte que vous avez faite, et au deuil que vous en portez. Mais j'auray à plaisir de sçavoir que vous soyez tombé d'accord avec vos cousins les Landgraffs de Darmstat, au partage de la succession du deffunt; car ce sera l'honneur et le bien de tous que le dit partage soit terminé amiablement. A moyen de quoy, sy, à la réception de la présente, il y restoit encores à faire quelque chose, je vous conseille et exhorte de l'achever et conclure par ceste voye là, comme il convient entre personnes sy pro-

ches que vous estes et est atendu de vostre prudence, estant ainsy que tel accord vous sera plus utille que vous ne recevrez de commodité d'en différer la résolution ; car vous sçavez que ce siècle est si pervers qu'il ne manqueroit de gens qui s'efforceroyent de nourrir et fomenter toutes ces contentions, quand ils y trouveroyent les parties disposées, non pour leur bien faire, mais pour s'en prévaloir. Or vous estes sy prudent et bien conseillé, mon cousin, que je m'asseure que vous y pourvoyerez sagement, comme je le vous conseille de rechef, meu de la seulle amitié que je vous porte. (1)

Je vous ay jà escrit que j'auray à plaisir de favoriser et assister les trois princes (2), nos bons cousins et amys, qui aspirent à la succession de Clèves et de ce qui en dépend, quand l'occasion s'en présentera. Mais, pour le faire plus utillement pour eulx et leurs amys, il seroit requis que les dits trois princes fussent bien unis et d'accord de leurs dites prétentions, devant que la dite succession escheust; affin de porter tous ensemble leurs moyens à la récolte d'icelle, sans division ny débat. Car, en ce faisant, ils seront mieulx et plus volontiers assistés de leurs amys, et rendront leur partie plus

(1) Voyez la réponse du Landgrave dans la *lettre suivante* et les *lettres* L *et* LI. Le conseil salutaire du Roi ne fut pas suivi; les dissensions furent fomentées dans la maison de Hesse, par les partisans de l'Espagne et de la Cour Impériale : ce fut l'une des causes de la guerre de trente ans. (Voyez *mon Histoire de la Hesse moderne*, tom. II, livre IV, chap. II.)

(2) C'est-à-dire les princes de la maison de Brandebourg et de la maison Palatine. l'Electeur de Saxe, qui pouvait compter sur l'appui de l'Autriche, aspira à cet héritage, en essayant de faire revivre d'anciens droits.

forte. Partant, les aimant, et affectionnant leur bien comme vous faites, vous debvez leur donner ce conseil, et les exorter de s'y ranger le plustost qu'ils pourront, sans atandre, à ce faire, que la dite succession soit ouverte; car je doubte s'ils auront lors loisir de s'en bien résoudre, tant je voy de personnes se préparer et disposer de se jeter à la traverse, et, soubs prétexte de les favoriser ou servir séparément, profiter de leur division.

Le médecin La Violette m'a répété ce que vous luy aviez donné charge me dire touchant ♀ ♄ 18, 30, 49 12 31 30 32 ♃ 39, 27 53, 20 12 15 $\overline{52}$ $\overline{84}$ 38 59 52 68 38 39 42 43 18, ♃ 17, 67 80 12 50 46 15 ♃ 58 15 31 19 ♃ 13 afin que je vous en mande mon advis (1). Sur quoy je vous diray que je sçay que vous affectionnez tant le bien de ces deux maisons que j'aprouveray tousjours ce que vous ferez pour les conjoindre, asseuré que vous aurez esgard, en ce faisant, de procurer esgalement leur bien et advantage. Partant, estant prié de vous y employer, il me semble que vous debvez leur rendre ce tesmoignage d'amitié, qui ne pourra que estre bien pris d'eulx, comme a esté de moy ce que vous avez voulu m'en déférer. a ⚹ ∴ 18 20 60 52 36 55 ♃ 99 ⚹ $\overline{98}$ ♆ fait toute démonstration de me porter de l'affection. Je vous assure aussy que je fais grande estime de leur amitié 67 69 68 62 74, 74, 18, $\overline{63}$ ♃ 14 16 49 19 31 42 15 38 en est l'entremetteur,

(1) On voit par le chiffre 18, 30, 49 12, qu'il s'agit ici de l'affaire du duc de Bouillon (Voyez les *lettres suivantes*).

et pouvez, traictant avec eulx, leur faire cognoistre que vous sçavez que je les affectionne; en quoy néanmoins vous garderez la mesure et discrétion, que vostre prudence vous dictera estre convenable.

Le dit La Violette m'a dit que vous estes d'advis que j'envoye visiter les princes d'Allemagne, je vous assure que c'est chose que j'ay bonne envye de faire à l'imitation de mes prédécesseurs, et n'ay diféré à le faire par faulte d'affection ny de bonne souvenance. Mais deux raisons m'en ont empesché, l'une est 17, 44 $\overline{84}$ 22 80 42 20 81 12 15 21 32 14 ϖ 12 40 $\dot{6}\dot{2}$ 27 32 68, 82 80 77 74, 27 46 40 15 32 86 38 $\dot{6}\dot{2}$ 74 74, 18, 30 46 21 87 $\overline{65}$ 50 laquelle j'ay eu crainte estre cause de rendre 17, 28 12 21 32 75 12 50 42 21 80 ♃ 47 61 52 29 19 22 36 74 86 61 22 50 81 et l'autre 18, 73 67 32 50 $\dot{3}\dot{1}$ 21 $\dot{6}\dot{2}$ 51 32 34, 15 51 81 51 $\dot{4}\dot{9}$ 30 53, 20 21 68, $\overline{84}$ 27 22 68 20 $\dot{4}\dot{9}$ 22 14 23 67 52, 74 $\dot{4}\dot{2}$ 45 32 $\dot{4}\dot{9}$ 25, 50 31 27 ♃ 20 principallement depuis ♆ 71, 25 52, 51 31 60 12 53, 20 21 32 29 16 24 $\overline{84}$ 23 60 12 50 27 53, 49 50 28 $\overline{63}$ $\dot{4}\dot{9}$ 26 53, 12 14 9 + 46 45 81 21 39 80 22 83 84 82 20 81 85, 27 $\overline{84}$ 73 81 $\overline{84}$ 61 59 40, $\dot{4}\dot{9}$ 74, 20 17 32 27 74 81 $\dot{3}\dot{1}$ 50 12 $\dot{4}\dot{9}$ 19 31 ♃ 31 30, 47 38 19 20 16 45 68 32 68, 81 45 32 50 17 38 49 46 82 50 $\dot{4}\dot{9}$ 86 14 23 comme je vous ay quelques fois escrit, tellement que je seray bien aise de voir sy ceulx là continueront à ce faire, devant que je m'oblige à quelque autre office envers eulx; et seroit indécent de faire visiter les uns et obmettre les autres, sur quoy j'auray à plaisir que vous me mandiez votre bon advis.

Le feu de la révolte de la haulte Hongrie a esté bientost esteint, mais 17, 20 52 12 51 32 38 21 $\dot{\dot{3}}$1 50 32 68, 15 27 61 $\dot{\dot{6}}$2 20 38 19 80 ⅄0 38 61 21 60, 19 31 20 32 20 74 $\dot{\dot{6}}$2 60 74, $\overline{84}$ 32 27 18, 21 38 67 70 73 $\overline{84}$ 86 46 82 20 65 45 80 30 81.

Le roy d'Angleterre envoye vers moy le duc de Lenox, et en Espagne son admiral, pour s'entretenir en bonne amitié de toutes parts. $\overline{28}$ 60 52 68, 14 82 38 68 31 77 17 31 50 51, 71, 20 32 21 19 53, 86 38 36 12 $\dot{\dot{6}}$2 avec le temps, mais il fault 71, $\dot{\dot{6}}$2 62 80 27 81 18, 50 17 74, 75 9+ 32 60 38 52 80 45 74 71, 18, 36 49 77 61.

Je suis adverty que $\overline{53}$ 52, 21 $\overline{84}$ 4ꝛ $\dot{\dot{4}}$9 27 53, 84 80 40 38 $\dot{\dot{4}}$9 20 32 $\dot{\dot{4}}$9 29 $\dot{\dot{6}}$2 73 74, 38 21 $\dot{\dot{3}}$1 74 12 15 86 61 19 17, $\dot{\dot{9}}$9 68, 82, 42 31 30, 82 73 et veulx croire, cela estant, que 66 32 20 67 16 24 $\dot{\dot{6}}$2 20 68 32 25, $\dot{\dot{6}}$2 30, 15 68, 49 52, 21 70 46 12 15 51 32 73 4ꝛ 50 65, 86 12 $\dot{\dot{4}}$9 15 20 27 46 67 ϖ 61 65 14 87 50 52, 21 82 66 78 $\dot{\dot{6}}$2 86 46 24 $\dot{\dot{6}}$2 21 $\dot{\dot{4}}$9 20 49 70 22 21 32 78 $\dot{\dot{6}}$2 $\overline{74}$ $\overline{53}$ 12 14 25 38 20 70 32 74, 15 21 71, 87 50 81 19 52, 51 67 82 61 75 22 14 23 74, 59 81 52 87 32 21 29 31 46 19 12 20 38 25 68, 18, 73 $\dot{\dot{5}}$8 68 81 73 20 52, 51 70 49 16 85 42 12 20 $\dot{\dot{3}}$4 18, 60 77, 68 81 75 32 52 43 21 70 32 19 28 74, 25, 31 67 12 51 82 81 ainsy que l'on m'a mandé.

18, 50 60 42 21 38 20 65, 86 82 68 27 32 73 ont esté naguères visiter 60 75 15 53, 22 32 $\overline{84}$ 64 60 $\overline{84}$ 20 50 17 31 50 27 64 des bonnes quallités duquel ils sont demeurés bien édifiés. Aussi est il vertueux. J'entends 71, 25, 31 $\dot{\dot{4}}$2 15 32 69, 38 20 47 81 19 80 68 27 32 60 31 72 67 61 19 $\dot{\dot{6}}$2 25,

29 80 22 32 52 19 17, 15 68 81 81 65, 59 64 31 12 15 32. En quoy je vous prie 49 18, 31 62 46 19 21 38 84 32 21 31 20 ϖ 12 20 21 81 19 sy vous en rencontrés l'occasion 8 ✗ ♀ ♀.

8, 86 12 25 84 32 27 18, 20 58 27 46 67 π 81 49 27 53, 20 21 75 85 32 49 27 46 52 ϖ 19 31 15 21 12 53, 19 15 38 14 18, 34, 15 51 69, 45 53, 22 32 14 18, 67 81 68 32 ϖ 62 46 19 30 38 ϖ 49 25, 54, 19 21 31 67 16 68 69 ✗ 49 20 31 60 86 80 15 74 80 30 32 30, 12 20 Dieu m'en préservera. J'ay mis en justice le conte d'Auvergne, son beau père et sa sœur (1), qui 73 52, 21 36 64 80 19 63 32 87 32 21 31 27 22 20 38 25 60 84 16 82 19 21 19 31 12 21 32 84 32 27 61 70 14 75 50 84 31 15 51 71, 25 15 32 49 22 83 54 25 ✗ 62 21 et serez adverty de ce qui en succèdera comme mon bon amy.

Mais si le bruit qu'a publié par deçà le dit duc de Bouillon, que j'avois voulu faire atanter sur sa place et sa personne, a passé jusques à vous, je me promets que vous ne l'aurez tenu véritable, cognoissant mon courage et mes forces comme vous faites. Je vous assure aussy que c'est une pure supposition, qu'il invente exprès pour esmouvoir le monde à diverses fins ; mais tel artifice retournera à la confusion de l'autheur. Et pour fin de

(1) Voyez sur la conjuration de la famille d'Entragues, les *Mémoires de Sully* (Petitot, tom. v et vi), et Hardouin de Péréfixe, p. 331. — François de Balzac d'Entragues, gouverneur d'Orléans, était le père de la marquise de Verneuil, maîtresse du Roi, dont le frère utérin, le comte d'Auvergne, fut, par suite de cette conspiration, dépouillé de son comté (V. la *lettre* L).

la présente, je vous assureray de la continuation de mon amitié, et de celle de ma santé et de la Royne ma femme et de mon fils.

Je prieray Dieu, mon cousin, qu'il vous ayt en sa saincte et digne garde.

Escrit à Paris, le 27e jour de décembre 1604.

HENRY.

XLIX.

LE LANDGRAVE AU ROI.

Différends du Landgrave avec ses cousins, et son dessein de les terminer à l'amiable.—Naissance de Philippe, son fils. — Parrains qui lui sont donnés. — Nouvelles des Pays-Bas. — Prétentions de différens princes à la succession de Clèves et Juliers. — Situation périlleuse des affaires en Hongrie et dans les états de l'Empereur. — Approbation du parti qu'a pris le Roi de différer l'envoi d'un ambassadeur vers les princes d'Allemagne. — (21 janvier 1605.)

Sire, ce m'est un contentement extrême de me voir continuer en l'honneur de vos bonnes grâces. Je prie Vostre Majesté de croire que je m'efforceray tousjours de les mériter par tous les services qu'il me sera possible; car je cognois vostre affection singulière, que porte Vostre Majesté à moy et à ma maison, en desirant le bien et l'advancement d'icelle. Le partage, que j'ay à faire avec mes cousins, a esté différé jusques icy, à cause de quelques différens et disputes, qui viennent plustost de quelques uns, qui prènent plaisir d'animer les partyes, comme Vostre Majesté a jugé très sagement, pour en tirer leur

utilité particulière, que du propre mouvement de mes dits cousins. Pour moy, j'auray esgard à vostre bon et prudent conseil, qu'il a pleu à Vostre Majesté de me donner, et feray tout ce que la raison et l'honneur veulent; et veulx croire que mes dits cousins, estans issus d'une mesme maison et nés d'un mesme sang, feront le semblable, et ne se laisseront point du tout emporter aux mauvais conseils.

Dieu a bénit mon mariage et m'a donné un fils qui a esté baptizé le 13 du présent, et ont esté ses parrains le duc de Brunswigk et le marquis d'Anspach, avec quelques autres mes amys, qui luy ont donné le nom de mon ayeul le Landgrave Philippe. [Je pense que cela donnera occasion d'avoir avec le dit duc de Brunswigk meilleure intelligence, que n'avons eue auparavant.] (1)

Je me resjouis, de tout mon cœur, que Dieu a soing de la conservation de Vostre Majesté, en descouvrant les menées et entreprises de ceulx qui veulent mal à icelle.

On m'escript que le roy d'Angleterre presse fort les Estats du Pays Bas de rendre les sommes d'argent que la feue royne leur avoit fournies, ce que me semble debvoir apporter de l'incommodité aux dits Estats et ne tesmoigner pas beaucoup de bonne volonté du dit roy à ce party. Voyant par ces choses les

(1) Les mots placés entre crochets sont écrits en chiffres dans le brouillon original ainsi qu'il suit : 8, 17 32 15 86, 68, 27 81 17, 42 42, 73, 16 36 ϖ 31 73, 12 52, 28 84 69 77 19 84 32 27 51 34, 42 66 ϖ 81 52 74, 15 ϟ 43 π ϰ 40 62 59 61 68, 41, 86 83 15 20 38 75 84 54, 73, ⚥ 15 74.

fruicts de la pacification nouvelle, les dits Estats se préparent, pour le prinstemps, de mettre sus une armée. Le marquis d'Anspach, comme il m'a dit, les assistera en ce qu'il luy sera possible, et recommandera à ses amys leur cause. On parle fort d'une [armée navale, que le roy d'Espagne faict préparer encore contre eulx (1)]. Je supplie Vostre Majesté, si elle en sçait quelque chose plus certaine, de me faire l'honneur de m'en faire part.

La succession de Clèves causera de grands troubles en ce pays ici, puisque les intéressés ne sont point de bon accord entre eulx. Les pays de Clèves et la Marche prétendent que tousjours, en deffault des masles, le premier fils de la fille qui suit doit succéder, (qui est à ceste heure le fils du duc de Neuborg, qui dispute avec la duchesse de Prussie, fille aisnée de Clèves; laquelle a seulement des filles, dont la première est mariée à un de la maison de Brandenborg), et que par droict des coustumes la succession luy appartient. Leurs amys, et principalement feu mon père et moy, leur ont conseillé dès longtemps de mettre à part ces différens, et se conjoindre ensemble le plus estroictement qu'ils pourront avant que la mort arrive; mais je craings qu'ils n'ont guères avancés. Je ne manqueray à leur faire encores fidèlement, de la part de Vostre Majesté, ces bonnes et salutaires remonstrances; et j'espère qu'ils considèreront, que plusieurs se trouveront qui, soubs om-

(1) Les mots placés entre crochets sont chiffrés ainsi qu'il suit : $\overline{79}$ 41, ♎ 18, 68, $\overline{35}$ $\dot{\dot{7}}$0 66, 54, 74, 19 $\dot{\dot{6}}$2 59 69 74, 20 $\dot{\dot{3}}$1 ♯ $\dot{\dot{6}}$1.

bre de quelque prétention, en voudront tirer chacun sa pièce.

En Hongrie, la rébellion s'augmente de jour en jour, et est à craindre qu'elle ne s'espande par tout le royaume et les pays circonvoisins de l'Empereur, dans lesquels on a commancé aussy maintenant de contraindre le peuple à la religion romaine; ce que me semble fort mal propre en ce temps ici, où l'Empereur a la guerre contre un ennemy si puissant sur ses bras. Et est véritablement à déplorer que les Chrétiens, à cause des différens de la religion, perdent une occasion si advantageuse qu'ils avoyent sur les Turcs, l'empire duquel commençoit, par la guerre de Perse et les divisions intestines, à décliner. Le pays de Transylvanie et la plus part de la haute Hongrie sont après de s'accorder avec le Turc, et de se mettre entièrement hors de l'obéissance de l'Empereur. Sa Majesté, encores qu'elle y ait envoyé le colonel Basta et le sieur de Collonitsch avec leurs forces, pour remédier à ces révoltes, n'a rien profité; et sont en danger de perdre leur armée. On impute la cause de ces maulx à la mauvaise procédure du conte de Beliogiosa. (1)

Je trouve, Sire, les raisons de Vostre Majesté si pregnantes, que je suis de mesme advis que Vostre Majesté faict bien de différer encores l'ambassade en Allemagne, jusques à ce que les affaires soyent un peu en meilleurs termes qu'elles ne sont à présent.

Je n'avois rien entendu du bruict touchant le duc de Bouil-

(1) Voyez l'*Histoire de Hongrie*, par Fessler.

lon, et je trouve que c'est chose vrayement inventée. Je prie Dieu, Sire, qu'il conserve Vostre Majesté, avec la Royne et monsieur le Dauphin, longuement, en toute prospérité.

De Cassel ce 21 de janvier 1605.

MAURICE L. d. H.

L.

LE ROI AU LANDGRAVE.

Réponse aux lettres précédentes. — Considérations diverses sur les mêmes sujets politiques. — Confidences du Roi sur la conspiration du sieur d'Entragues, de madame de Verneuil et du comte d'Auvergne, et sur la part qu'y a prise l'Espagne. — Plaintes nouvelles contre le duc de Bouillon. — (26 février 1605.)

Mon cousin, comme vostre meilleur amy et celuy qui plus desire vostre contantement et la prospérité de vostre maison, je me resjouis avec vous de la naissance du fils dernier que Dieu vous a donné, comme de son batesme; et pareillement, de la bonne disposition de ma cousine vostre femme, dont vous m'avez donné advis par vostre lettre du 15 du mois de décembre et du 21 de celuy de janvier; priant Dieu qu'il vous conserve longuement, avec toute vostre famille, en félicité et santé.

Je suis très aise que vous avez faict le duc de Brunswick parrain de vostre dit fils, pour la raison que vous m'avez escripte, de laquelle je desire que vous recueilliez le fruict que vous aurez espéré [Ce qui se passe en la haute Hongrie

doit admonester les princes et potentats, intéressés en mesme cause, de se resouvenir et penser à leurs affaires; estant certain, si le pouvoir estoit égal à la volonté des autheurs de tels remuements, que plusieurs autres s'en ressentiroyent, comme les Hongrois, avec lesquels l'on dissimule par foiblesse et impuissance (1);] tant y a que tous les princes chrestiens doivent estre marrys de ce qui se passe audit pays, car l'on doibt craindre que les infidèles en profitent, au désavantage de la foy et religion chrestienne L'on m'a escript de Prague que l'on espère que ce feu s'esteindra bientost par un accord, accompagné d'une amnestie de tout ce qui est advenu, qui seroit le chemin le plus court et salutaire qui pourroit y estre tenu. Mais il est certain que jamais l'empire Ottoman ne s'est veu si foible et mal gouverné qu'il est de présent; de sorte que, si les Chrestiens estoient aussy jaloux de la propagation du nom chrestien qu'ont esté nos ancêtres, il seroit très facile d'y servir Dieu et y acquérir de la gloire, mais nos péchés et discordes nous en rendent indignes.

Le roy d'Angleterre s'est contanté de faire entendre aux Estats du Pays Bas, que son desir seroit de les accorder avec

(1) Toute cette phrase, placée entre crochets, était originairement écrite en chiffres. On peut remarquer qu'elle renfermait un avertissement prophétique que les Princes Protestans négligèrent, mais qui a trouvé depuis sa justification dans la guerre de trente ans. — Les passages qui suivent, concernant les intentions du roi d'Angleterre envers les Pays Bas, et la participation de l'ambassadeur espagnol à la conspiration du comte d'Auvergne, étaient également écrits en chiffres. Nous suivons la traduction qui se trouve dans une copie ancienne.

l'archiduc Albert, sans les avoir pressés de s'y entendre; et semble qu'il seroit luy mesme marry que les Estats du Pays Bas le prissent au mot. Mais il a des conseilleurs qui ont des dessains contraires à ces intentions, gaignés par les Esgnols. Et néantmoings, je n'ay pas opinion que ledit roy d'Angleterre défavorise ny abandonne les Estats, contre lesquels le roy d'Espagne arme cette année, par terre et par mer, plus puissament que son père n'a onques faict. C'est pourquoy il est très nécessaire que leurs amys les assistent; et sçay bon gré à mon cousin le marquis d'Anspach, du devoir auquel il se met de les secourir; en quoy je vous prie de tenir la main qu'il soit secondé comme le mérite son généreux desseing, et me donner advis certain de l'estat que les Estats en peuvent faire, comme du temps de la levée de gens de guerre, que prétend faire le dit marquis d'Anspach [et quand elle], pourra marcher et servir.

Les Espagnols font compte que les navires de guerre, qu'ils envoyeront contre les Estats, seront receus et favorisés dedans les ports d'Angleterre, comme il a esté convenu par le traicté dernier, qu'ils ont faict avec le roy du dit pays; ce qui incommodera grandement les Provinces Unies, et aportera au dit roy d'Angleterre plus de disréputation et désavantage. C'est pourquoy j'ay opinion que le dit traicté ne durera guères.

Si les princes, prétendant la succession de Clèves, ne s'accordent devant la mort du duc, ils n'auront le loisir de le faire après son trespas, que chacun, soubs prétexte de leur

discord, se jettera dedans les pays de la dite succession. Partant, ceux qui les ayment ne doibvent se lasser de les faire solliciter de s'en accorder sans dilation. Je le ferai de mon costé, comme je desire que vous continuiez du vostre.

Je ne puis faire aussy que je ne vous exhorte de rechef d'avancer, autant qu'il vous sera possible, vostre accord avec vos cousins, pour retrancher l'espérance de profiter de vostre débat aux envieulx de la prospérité de vostre maison ; et je vous asseure que vous ferez un œuvre digne de vostre prudence, duquel vous ne serez moins loué, que j'en recevray de contentement pour l'affection que je vous porte.

Le conte d'Auvergne et ses complices ont enfin esté jugés et condamnés à mourir, comme criminels de lèze majesté, par les gens de mon parlement ; mais j'ay voulu depuis, à la supplication et instance très grande du duc de Lenox, nepveu du sieur d'Entragues, venu vers moy de la part du roy d'Angleterre, faire surceoir jusques à présent la prononciation et exécution dudit jugement. Mais j'ay bien vérifié que Jehan Baptiste de Tassis, qui servoit le roy d'Espagne d'ambasseur auprès de moy, a esté principal autheur et instigateur de ceste malheureuse conspiration, pour le service de son roy, qui néanmoins l'en désadvoue et proteste de ne l'avoir sceu, chose qui est si peu vraysemblable qu'elle se vérifie par le simple désadveu d'icelle. Si avons nous descouvert que le principal secrétaire du dit Roy d'Espagne y a trempé, ce qu'il n'auroit faict, si son maître ne luy eust

permis. Mais c'est leur coutume de desnyer les choses qui ne leur succèdent à souhait.

Quand au duc de Bouillon, il vit tousjours avec moy comme il a faict depuis sa retraicte à Sedan, plus curieux de rechercher les moyens de me donner jalousie de luy, que d'embrasser ceux par lesquels il peult regaigner ma bonne grâce; de quoy je vous escriray une autre fois les particularités, assuré que vous les condamnerez comme je fais moy mesme.

Mon cousin, je prie Dieu qu'il vous ait en sa saincte et digne garde.

Escript à Paris le 26e jour de février 1605.

HENRY.

LI.

LE LANDGRAVE AU ROI.

Révoltes en Hongrie. — Affaires de l'Empereur. — Préparatifs de l'Espagne et de l'archiduc contre les Pays-Bas. — Décision rendue par les États de la Hesse sur les différends du Landgrave avec ses cousins. — (13 mars 1605.)

Sire, je ne doubte que Vostre Majesté n'aye entendu ce qui s'est passé, depuis ma dernière lettre, en la haute Hongherie; les révoltemens ne sont point encores apaisés, ains prènent journellement plus grande force. On avoit bien proposé quelques conditions de paix, mais on s'en est tellement esloigné que semble [qu'il sera maintenant fort dificile, et au grand dé-

savantage et préjudice de Sa Majesté Impériale, de remettre en ladite Hongherie une telle obéissance qu'a esté devant ces troubles (1)]. En l'armée de l'Empereur se sont perdus plusieurs gens de marque et qualité, qui eussent peu faire de très bons services contre les Turcs. Dieu seul sçait conserver sa Chrestienté contre les infidèles et ennemis de son nom. L'Empereur demande des Estats de l'Empire un secours extraordinaire.

Les préparations, que les Espagnols font pour cette année, sont vrayement très grandes. L'archiduc faict des diverses levées en Allemagne; j'ay opinion qu'il tâchera de faire un effort signalé au Pays Bas. On est après de payer les mutinés, qui sont tousjours à Rurmonde.

Il y en a plusieurs qui jugent que l'armée navale, qui se prépare en Espagne, ne sera si grande et bien équippée, comme le bruict en est; toutesfois, il fera tousjours penser les Estats à leurs affaires, qui ont esté déjà, il y a longtems, assamblés à la Haye. Ceux de Bergk sur le Rhin pensent d'estre assiégés, et partant, ils se pourvoyent des choses nécessaires à la résistance.

On verra ceste année, principalement à l'arrivée de l'armée

(1) Cette phrase, placée entre crochets, était écrite en chiffres, ainsi qu'il suit: 71, 86 73, 30, 12 15 ♃ 41, 45 74 76 46 39 ☿ 12 59 42 18, 32 21 84 ♃0 49 20 84 31 68 99, 40 61 81 21 66, 12 75 46 27 32 49 62 10 49 17 53, 52 16 82 19 74, 34, 21 ☿ 62 17. 46 ♃3, 86 42, 51 68 46 26 32 12 20 ♈ 57 68 27 32 68, 31 38 50 ♃ 49 ♎ 15 51 27 61 50 ♯0.

navale d'Espagne, les effects de la paix d'Angleterre et les intentions du roy du dit pays et de son conseil.

Je recommanderay l'affaire de la succession de Clèves aux intéressés.

Je ne sçauray assez rendre grâces à Vostre Majesté du soing qu'elle a de mes affaires particulières. Vostre Majesté sera advertye, par la présente, que les Estats de nostre pays ont déterminé, le 29 de Janvier, la cause que mes cousins disputoyent contre moy. La moitié de l'héritage de feu mon oncle m'est demeurée, et en icelle le lieu principal qu'il avoit, à savoir, le chasteau et la ville de Marborgk. J'espère que nous nous accorderons aussy amiablement quant au reste, et mes dits cousins trouveront en moy, que je seray tousjours leur très fidèle parent, qui aura plus de regard au repos et bien public, que à ma propre utilité.

Je prie Dieu, Sire, qu'il conserve Vostre Majesté, la Royne et vos enfans, plusieurs années en sa saincte et digne garde.

De Marborgk ce 13 de Mars 1605.

MAURICE L. d. H.

LII.

LE LANDGRAVE AU ROI.

Nouvelle démarche faite par le Landgrave auprès du Roi en faveur du duc de Bouillon. (1) — (1er avril 1605.)

Sire, demeurant tousjours ferme en l'affection que j'ay vouée au bien de vos affaires, j'ay de rechef dépêché le capitaine Widemarkre, pour ouvrir à Vostre Majesté quelques moyens, par lesquels, si ce feu qui est aux portes de Sedan, et qui ne me laisse pas en repos, puisse estre, avec vostre bon plaisir, esteinct, ce me sera la plus grande joye du monde; protestant que rien ne me poulce à cela, que le seul contentement de Vostre Majesté, que je pourchasse de cœur et d'affection, la suppliant de vouloir adjouster foy au dit Widemarkre; et de croire que je suis et seray à jamais, Sire, vostre très humble et très affectionné à vous faire service.

De Cassel ce 1er d'Avril 1605.

MAURICE L. d. H.

(1) Voyez la *lettre* LVII.

LIII.

LE ROI AU LANDGRAVE.

Exposé fait par le Roi des motifs qui ne lui permettent pas de se rendre aux sollicitations des princes et des villes d'Allemagne en faveur du duc de Bouillon. — Dangers que court la Chrétienté par suite de l'alliance formée entre les révoltés de Hongrie et les Turcs. — Préparatifs de guerre que font les Espagnols dans les Pays-Bas sous la direction du marquis Spinola. — Ambassades envoyées en Flandres par le roi d'Angleterre pour la confirmation de la paix. — (28 avril 1605.)

Mon cousin, je veux continuer à vous départir de mes nouvelles, croyant que vous m'aimez et desirez la prospérité de mes affaires, comme le mérite la bonne volonté que je vous porte.

Les électeurs Palatin et de Brandebourg, assistés d'aucuns princes de la Germanie, et mesme des quatre villes et cantons de Suisse protestans, m'ont escript par gens qu'ils ont envoyés vers moy, exprès, pour me prier de recevoir en grâce le duc de Bouillon. J'ay receu leurs lettres et ouy leurs ambassadeurs bénignement, à mon accoustumée, croyant qu'ils ont été meus à me faire ceste recommandation, premièrement, de l'affection qu'ils portent au bien de mon royaume et de ma personne; secondement, de l'opinion qu'ils ont que les causes qui ont excité mon indignation et mescontentement contre le dit de Bouillon sont moindres et plus légères qu'elles sont;

et finablement, de la commisération que l'on doibt avoir de ceux qui sont affligés ; et peut estre encores, de la créance qu'ils ont que le dit de Bouillon s'est mis en debvoir, depuis sa prévention, de se justifier, ou d'amander ses faultes, pour mériter d'estre consolé des effects de ma clémence. Mais comme les dits électeurs, et princes, et les dites villes, n'ont esté bien informés de la vérité de toutes choses, je n'ay peu aussy exaucer leurs prières, ainsy que j'eusse pris plaisir de faire en une autre occasion, tant pour leur tesmoigner l'estime que je faicts de leur amitié et intercession, que pour me contenter moy mesme, et obliger de nouveau le dit duc de Bouillon à me servir, comme il est tenu de faire. Il est vray que, depuis deux ou trois ans, qu'iceluy a esté accusé d'avoir participé aux conspirations faictes contre ma personne et ma couronne, il n'a esté faict aucune poursuite en justice contre luy; d'où infèrent, ceux qui ignorent la vérité et le fond des dites charges, qu'elles sont deffectueuses, ou si légères qu'elles ne méritent d'estre aprofondies et recherchées plus avant. A quoy s'abusent ceux qui fondent le jugement de l'innocence du dit duc sur telle imagination, comme sur l'argument qu'ils font, qu'estant le dit duc de Bouillon de la religion prétendue réformée, allié de maisons qui ont plus d'inimitié que d'acointance avec les Espagnols, auxquels il a tousjours faict la guerre forte et ferme en me servant, il n'y a pas aparence de croire, ny mesme de soubçonner, qu'il ait traicté avec eux, à mon préjudice et contre son honneur, ne pouvant raisonnablement espérer d'eux aucune seureté,

grandeur et advantage pour luy et ses alliés et amis, spécialement à cause de la diversité de la religion.

Ce sont certainement des présomptions considérables, et fortes assez pour esmouvoir et persuader les esprits de ceux qui veulent affectioner et favoriser la cause du duc, qui ignorent le fond des affaires, et n'ont plaine cognoissance de ses actions passées et présentes, ny de la façon de laquelle il a vescu et s'est tousjours comporté avec moy. De quoy ayant discouru et m'estant ouvert à vous, confidemment et sans animosité et passion aucune, lorsque vous estiés icy, je ne vous en feray redite maintenant, me promettant que vous n'avez oublié ce que je vous en ay dict; mais je vous assure de nouveau n'avoir en cela rien advancé qui ne soit très véritable et mesme facile à prouver. Or, si je pouvois aussy bien vous représenter par escript, que je ferois volontiers à bouche, la vérité des susdites charges qui l'ont meu de s'absenter et esloigner de moy et de mon royaume, je suis certain que vous les jugeriez dignes, non seulement de mon indignation et mescontentement, mais aussy d'une juste punition; de laquelle si j'ay arresté le cours jusques à présent, croyez que je l'ay faict plus pour luy donner loisir de recognoistre ses faultes, les amander, et rechercher les moyens de se rendre digne de ma bonne grâce, que pour autre considération. Mais au lieu d'en profiter, il a interprêté ce silence à faulte de preuves, et de moyens de luy faire pis, ayant peult estre estimé pouvoir plus facilement me ranger à ses fins en magni-

amys qu'il a dehors et dedans mon royaume,

et parade de son crédit et de leur puissance,

qu'en s'humiliant et recherchant avec submission à me complaire et contenter par les moyens, qu'un subject doibt tenir pour regagner la bonne grâce de son prince souverain et bienfaiteur.

Or, ce qui m'a offencé et irrité encores davantage a esté que luy et ceux qui le favorisent ont ausé dire et publier que je le traicte ainsy rigoureusement à la suscitation de ses ennemis ou envieux particuliers, et en haine de la religion prétendue réformée; qui sont toutes inventions controuvées pour exciter contre moy le mescontentement de mes voisins et subjects de la dite religion, pour, d'une cause purement privée, et qui ne regarde et touche que mon estat et autorité, en former une publicque, et la fortifier du prétexte de la religion, et encores que mes actions envers ceux qui en font proffession dedans et dehors mon royaume b ∴ ⋊ ⋊ 32 21 34, 20 34, 50 14 32 20 85 22 32 52 19 20 32 2' 31 24 28 32 20 68, 31 21 12 15 22 62 51 34 74, 27 32 22 16 12 19 49 38, 24 53 32 51 17 14 49 30 32 45 32 22 61 42 22 50 21 12 29 12 62 21 31 20 50 32 25 17, 22 32 19 12 21 32 49 67 31 31 28 22 12 21 32 ϖ 21 22 16 18, 15 21 38 62 21 32 14 78 27 31 50 81 51 6 , 14 20 16 12 15 42 31 24 28 32 30, 12 15 21 32 45 12 19 32 21 50 16 22 26 50 51 32 15 12 19 27 61 49 17, 46 21 32 74, 14 12 30 12 16 15 60, 14 32 50 45 16 21 31 35 43 38 20 12 15 21 32 74, 20 21 87 68, 12 31 24 57 25, 31 50 32 19 22 31 4 32 21 49 17, 27 31 22 20 38 47 52 58 66 12 27 68, 51 53, 21 32 20 29 16 65 20 (1). Je reco-

(1) Il est à regretter que ces lignes ne soient pas encore déchiffrées. Elles contiennent, sans doute, de vives assurances de la part du Roi en faveur des

gnois que ceste opinion, par les artifices du dit de Bouillon, a pris telle impression en plusieurs, à ce sollicités et fomentés par certains passionnés et turbulens, que j'en doibs estre, comme je suis, très mal contant et édifié. C'est pourquoy j'ay voulu vous faire ce discours, qui est très véritable, affin que vous puissiez deffendre ma cause contre ceux de vos quartiers qui voudroyent l'impugner, me jugeant et condamnant sans oyr mes raisons; non que j'entende entrer en justification et vérification de mes actions et intentions avec personne, car je ne doibts ny veux en compter qu'avec Dieu et mon espée; mais affin que mes amis, et les autres, entendent que ma bonté, en ceste conduite, surpasse de beaucoup la malignité des auteurs de telles calomnies, et la simplicité et foiblesse de ceux qui s'en esmeuvent et y adjoustent foy.

J'ay doncques prié les dits électeurs et princes qu'ils employent leur autorité, persuasion et créance, envers le dit duc de Bouillon, pour luy faire changer de procédure envers moy, et faire qu'il s'humilie, comme son debvoir l'oblige de faire, s'ils desirent que je le reçoive en grâce et que j'exause les prières qu'ils m'ont faictes pour luy, en oubliant ses faultes; car c'est le seul moyen par lequel ils peuvent espérer d'obte-

Protestans, afin de calmer leurs appréhensions religieuses dans le cas où des raisons politiques le détermineraient à frapper le duc de Bouillon. Ces craintes étaient d'ailleurs partagées par le Landgrave, qui regardait la ville de Sedan comme un des remparts évangéliques en France. Aussi, Henri IV, malgré tous ses efforts, ne put jamais réduire cette affaire si grave aux proportions d'une question toute personnelle. Voyez Capefigue (tom. VIII, p. 314).

nir de moy la dite grâce, laquelle ne sera oncques desniée à ceux qui la rechercheront et s'y confieront, comme ils doivent. Et s'ils aiment mieux qu'il se justifie par la voye de la justice, je les ay assurés qu'elle luy sera ouverte, aplanie et mesmes favorisée et facilitée par moy, avec telles seuretés qu'il convient. Or, ces princes estans mes amis comme ils sont, et affectionnés au salut du dit duc de Bouillon, pouvoyent ils attendre et obtenir de moy une responce plus juste, débonnaire et favorable; après laquelle, si le dit duc de Bouillon ne s'efforce de me contenter par effects convenables, ou se justifier, méritera il après qu'ils intercèdent pour luy, ou l'estiment si innocent qu'ils l'ont mescreu jusques à présent? Il ne peult s'excuser et retenir de ce faire sur mon courroux et indignation (comme il a souvent allégué pour couvrir sa contumace du prétexte du péril que courroit sa personne s'il se représentoit en justice pour se purger), sans ouvertement m'accuser d'injustice, chose de laquelle je n'ay encores donné occasion à personne de me reprendre et soubçonner, ayant tousjours, et envers tous, plustost excédé en clémence qu'en sévérité, comme chacun a veu et plusieurs ont esprouvé. Et je croy fermement que le dit duc de Bouillon mesme n'en doubte aucunement, car il me cognoist mieux que nul autre; mais les termes auxquels il se retrouve, de quoy je suis aussy marry que luy mesmes, le contraignent de s'aider de toutes sortes de couleurs et moyens pour deffendre sa cause, et conserver, avec sa réputation, ses amis.

Voilà ce que je vous escriray, pour le présent, sur ce subject, qui est conforme à ce que j'en ay dit au capitaine Widemarkre

au dernier vôyage qu'il a faict vers moy, que je luy fis veoir les lettres, que le dit duc de Bouillon avoit escriptes en mon royaume contre mon service, au mesme temps qu'il me faisoit assurer, par le sieur de Montluet et par d'autres, qu'il ne respiroit que mon contentement et service, et qu'il vouloit embrasser tous moyens de regagner et mériter ma bonne grâce. Je n'ay pas sceu, ni cogneu, qu'il ait changé de style ny de méthode depuis ce temps là. Et c'est pourquoy je ne puis ny doibts aussy changer de résolution ; car je doibts préférer la justice et le soin de mon estat, de moy mesmes et de ma postérité, à toute autre considération. (1)

Au reste, j'ay receu le XIII de ce mois vostre lettre du XIII de mars. Il est à craindre, pour le bien de la Chrétienté, que les chefs des révoltés de la haute Hongrie contre l'Empereur s'engagent si avant avec les Turcs pour en estre assistés et supportés, qu'ils y enveloppent le pays avec eux, sans pouvoir par après s'en desmesler; car j'entends que le Botskay s'est jà of-

(1) Bien que l'insistance mise par le Roi dans le développement de ses griefs contre le duc de Bouillon, puisse autoriser à douter de la sincérité de ses paroles, lorsqu'il annonce qu'il voulait le sauver, nous ne partageons pas, cependant, l'opinion d'un écrivain moderne (CAPEFIGUE, tom. VIII, p. 306) qui suppose : que Henri IV ne désirait que compromettre le duc de Bouillon avec son parti (celui des Protestans), en lui attribuant des aveux semblables à ceux qu'on s'était vainement efforcé d'arracher au duc de Biron. La modération dont le Roi a toujours fait preuve envers le duc de Bouillon (voyez la *lettre* LVI), et surtout le vif empressement qu'il montra à fonder la confédération protestante, après qu'il fût rentré en grâce, témoignent qu'il faut considérer cette affaire sous un tout autre jour.

fert et jetté du tout entre les bras des dits Turcs, pour estre maintenu et favorisé en son dessain, ayant pris le tiltre de prince de Transilvanie sous l'estendart et la protection d'iceux(1); ce qui défavorisera grandement les armes chrestiennes, de quoy sont blasmés les autheurs des oppressions qui ont forcé ceux du pays de franchir ce sault. (2)

J'ay veu le marquis Spinola, passant par ce lieu, retournant d'Espagne en Flandres. Le roi d'Espagne luy a donné tout pouvoir sur les forces et deniers qu'il employe au dit pays, avec quoy il espéroit faire de grands effects, et pour le moins reprendre et nestoyer ceste année l'Escluse et le dit pays de Flandres, mais je doubte fort que les effects y respondent; car j'entends que les Provinces Unies sont fortes et plus disposées d'entendre à l'offensive que de se tenir à la deffensive, de quoy nous serons bientost esclarcis; car voicy le temps que chacun debvra sortir en campagne, pour commancer à mener les mains et descouvrir ses dessains.

Quant au roy d'Angleterre, il est bandé plus que jamais à fonder et assurer sa neutralité en toutes choses, de quoy je desire qu'il se trouve aussy bien que je luy porte d'affection. Il a envoyé en Espagne son admiral grandement et magnifi-

(1) Stephan Boctskay, qui s'empara d'une grande partie de la Hongrie. Il fut élu prince de Transylvanie, et obtint même de l'Empereur l'investiture de ce pays comme d'un fief dépendant de la Hongrie. Voyez les *lettres suivantes*.

(2) La *Contribution turque*, qui était payée par tous les princes d'Allemagne, et même par les Etats Protestans, était principalement employée par les Catholiques à persécuter les Protestans de la Hongrie.

quement accompagné, et en Flandres un autre ambassadeur pour assister au serment de la paix que le dit roy d'Espagne et les archiducs doibvent faire à son exemple. Ils trouveront les dits pays et cours plaines de joye, à cause du fils duquel la royne d'Espagne est accouchée le III de ce mois. (1)

Je me resjouis de ce que la cause, que vos cousins débat avec vous, a esté décidée en la forme que vous m'avez escript, pour l'affection que je porte au bien de vostre maison; et je vous assureray que toute la mienne est, grâces à Dieu, en très bonne santé et tousjours très disposée à vous aimer. Je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

Escript à Fontainebleau, le 28e jour d'avril 1605.

HENRY.

(1) Philippe, qui fut roi d'Espagne sous le nom de Philippe IV, et qui épousa Isabelle, fille de Henri IV

LIV.

LE ROI AU LANDGRAVE.

Bruits répandus en France sur l'Union que le Landgrave entreprend de former en Allemagne, et dont le duc de Bouillon prétend s'attribuer toute la gloire. — Nouvelles plaintes contre les menées du duc de Bouillon tant en Allemagne qu'en France. — Explication sur la conduite du sieur de Montluet dans l'affaire de Sedan. — Indignation du Roi au sujet des calomnies répandues à cette occasion, et nouvelle assurance qu'il donne de sa bonne volonté envers les Protestans. — Gracieux accueil fait de la part du roi d'Espagne à l'ambassadeur d'Angleterre. — Etat des affaires en Turquie. — Occasion favorable donnée à l'Empereur de conclure une paix avantageuse. — (15 mars 1605. *Lettre déchiffrée*) (1)

Mon cousin, depuis le partement d'icy du capitaine Widemarkre, le bruict de l'Union que vous prétendés faire a esté espandu et publié partout diversement; les uns en apréhendent l'effect, les autres ont opinion que il s'esvanouira et que ceulx qui s'en seront entremis n'en recueilleront autre fruict que d'avoir esté promoteurs d'un bon œuvre, honorable et utile à leur patrie et à la cause commune. Ce qui sera néantmoins subject à estre interprêté et receu selon les passions et intérestz de ceulx qui en discourront et jugeront, de quoy debvront se soucier bien peu les premiers, s'ils arrivent au but auquel ils aspirent; car, cela advenant, ils joui-

(1) Le déchiffrement de certains passages de cette lettre, reproduite ici d'après une ancienne copie, ne paraît pas être bien complet.

ront avec gloire de leur labeur. Mais aussy, si l'ouvrage avortoit et demeuroit imparfaict, ou réussît au rebours de leur desir, ils auroyent occasion de regréter leurs peines et de craindre le reproche et la hayne des ennemys et envieux de leur dessain.

C'est pourquoy je dits, puisque *vostre* entreprise est découverte (je dis *vostre* entreprise, parce que chacun vous en nomme l'autheur, et vous attribue toutes les pratiques et diligences qui en sont faictes, et n'atendent d'autres que de vous celles qui restent à faire), doncques, vous aymant comme je faicts, je souhaite que vous en ayez bonne issue, et y contribueray de mon costé les devoirs et offices d'un bon voisin, amy et allié, ainsy que j'ay dict au dit Widemarckre.

Ce que je ne puis vous céler c'est que le duc de Bouillon s'atribue à luy seul la gloire de ceste entreprise; car il a mandé aux églises de ce royaume qu'il a promeu la dite Union et qu'il espère la conclure et asseurer, pour les fortifier et protéger contre quiconque voudra à l'advenir [les attaquer]. Les voulant engager si non en son crime au moins en sa fortune, il tâche de leur persuader que le mal, qu'il m'a donné occasion de luy vouloir, ne procède pas de ses fautes, mais seulement de la hayne que je porte à sa religion et à ceulx qui en font profession; et sur cela les exhorte de se unir, à leur conservation, à l'imitation des Allemands, leur promettant qu'elles ne manqueroient d'assistance tant par son moyen du costé d'Allemagne [que] peut être d'Angleterre, où il espère faire que les dits Allemands dépêcheront exprès pour cest effect. Enfin, il tente

faire que les dites églises de mon royaume facent provision d'une autre protection et seureté que celle qu'elles doivent atendre de moy, et sur cela, leur exalte et magnifie le grand crédit et pouvoir, qu'il a en la Germanie, et le suport qu'elles en doivent atendre, comme il persuade mes subjects de la religion, pour se faire priser davantage. Je ne doubte point aussy qu'il ne face valoir envers les dits Allemands l'authorité et puissance qu'il leur dit avoir en ce royaume à l'endroict des dites églises et autres, leur faisant acroire qu'il en peut disposer à son plaisir, et qu'ils prendront les armes quand il voudra. Qui sont choses qui, à bon droict, m'offencent, et que j'ay bien voulu vous faire sçavoir, affin que vous sçachiez qu'il y a des esprits, qui prétendent de s'avantager de toutes choses au préjudice d'autruy. Néantmoins le dit duc de Bouillon n'a laissé de me faire dire, qu'il a promeu la susdite Union exprés, pour vous rallier tous avec moy contre la maison d'Autriche, et que, si je le veulx croire et me prévaloir des moyens qu'il a de me servir en la Germanie, s'y fera une partie si forte et puissante pour moy, que j'en tireray de grands advantages. Mon cousin, ce sont là les jeux divers du dit duc de Bouillon, lesquels, à la vérité, me sont très désagréables, et néantmoyns me donnent peu de peine; car je ne suis (grâces à Dieu) ignorant des choses du monde ny du pouvoir que j'ay de me garantir de telles ruses, et de bien et mal faire à quiconque me donnera occasion de pratiquer l'un ou l'autre.

Mon ambassade ur, résident en Suisse, m'a escript vous avoir

veu à Basle, et les bons propos que vous luy avez tenus, tant de l'affection que vous me portez, de laquelle j'ay toute fiance et asseurance, que sur le subject du voyage que vous avez faict au dit pays (1). Mais j'ay esté bien esbahi de la demande que vous luy avez faicte touchant le sieur de Monluet, pour sçavoir s'il est vray que je me sois servy de luy pour exécuter un dessein sur le chateau de Sedan, et faire pratiquer changement de la religion en la dite ville, aux voyages que ledit sieur de Montluet y a faict par ma permission; car c'est la plus grossière imposture et supposition qu'il est possible de inventer. Le dit sieur de Montluet a son fils à Sedan, qui lui a servy de prétexte de faire les dits voyages, par le moyen desquels s'estant de luy mesme entremis, comme très affectionné à sa religion et desireux de ayder au dit duc de Bouillon, de me parler en faveur du dit duc, en l'excusant du passé et m'asseurant de la volonté qu'il avoit de se rendre digne à l'advenir de ma bonne grâce, je l'ai escouté bénignement, et ay trouvé bon qu'il retournast vers le dit duc pour luy re-

(1) Les circonstances et les motifs de ce voyage ne sont pas autrement connus, mais on doit présumer que le principal but du Landgrave était de sonder les cantons protestans ainsi que les Grisons, au sujet de la confédération projetée contre la domination espagnole. Déjà les Provinces-Unies des Pays-Bas s'étaient engagées dans l'Alliance, car, en même temps que le Landgrave entrait en conférence avec l'ambassadeur français (Caumartin), résidant à Soleure, et en correspondance avec Bongars, résidant à Strasbourg; on voit l'ambassadeur des Provinces-Unies, en Suisse, Philippe de Broderode, adresser au Landgrave divers rapports sur l'état des affaires évangéliques dans les cantons.

présenter les occasions que j'avois d'estre mal satisfaict de luy, tant pour le crime dont il estoit déféré, que pour ce qu'il faisoit tous les jours, dedans et dehors mon royaume, contre mon service, affin de le disposer à se justifier et les amender, comme il estoit tenu de faire. De quoy voyant qu'il ne me raportoit que des paroles, cependant que le dit duc continuoit soubs main à rechercher les moyens de s'avantager contre mon service, je fis entendre au dit sieur de Montluet, que il debvoit s'abstenir de poursuivre davantage ceste pratique, en laquelle le dit duc abusoit évidemment de sa crédulité et facilité, d'autant que ses actions estoyent toutes contraires à ses paroles. A quoy le dit sieur de Montluet s'estant conformé, je n'en ay pas ouy parler depuis.

Jugez si ceste procédure mérite que l'on impose la susdite calomnie. En vérité, telles impostures sont insuportables, et doibvent estre de mauvaise odeur à l'endroict de gens de bien, qui font profession de craindre Dieu et aimer la vérité. Mais j'en suis à présent si rabatu que c'est ce qui, à bon droict, me rend si retenu et circonspect en ce qui concerne le dit duc de Bouillon. Toutesfois, le dit Widemarkre vous aura représenté ce que je luy en ay dit, vous priant de croire, et faire croire à tous nos amys, que je donneray tousjours par mes actions toute occasion raisonable à mes subjects de la religion prétendue réformée de se louer de ma protection et bonne volonté, autant que j'ay jamais faict; et à mes bons voisins et alliés de la mesme profession de faire le semblable, comme les uns et les autres esprouveront en toutes choses; quoy

qu'on die chose contraire à cela, n'y adjoutez foy, et vous croirez et défendrez, en ce faisant, la vérité contre les mensonges.

Au demeurant, les Anglois ont esté bien receus, traictés et gratifiés en Espagne, leur ayant esté faict de grands et riches présens; et si, plusieurs d'eux, et principalement l'admiral, en ont raporté de bonnes et grosses pensions. Toutesfois je n'estime pas que l'on doibve, pour cela, doubter de la bonne foy et volonté de leur roy envers ses bons et anciens alliés et confédérés; aussy m'en faict il donner journellement des asseurances plus grandes que jamais. Il n'y a apparance aussy de craindre que les Estats du Pays Bas s'accordent avec la maison d'Austriche, leur puissance estant telle qu'elle est maintenant.

L'Empereur veult faire la paix avec le Turc. L'on m'a escript de Constantinople, qu'il l'obtiendra facilement à conditions équitables; seulement la difficulté consiste en la reddition de Strigonia, que le Turc opiniastre, et l'Empereur monstre de vouloir retenir. Quand au Botscay, véritablement il s'est mis ouvertement en la protection du dit Turc, lequel luy a envoyé son estandard pour signe d'icelle; et néantmoins l'on m'a mandé que le premier bassa, qui commande à l'armée turquesque, a charge expresse d'entendre plustost à la paix avec le dit Empereur, si l'occasion s'en présente, que de eschauffer la guerre; à cause des incommodités et advantages que celle de Perse, qui s'aspère contre les Turcs, aporte à ceulx cy, avec les désordres qui règnent en Asie. Ce qui m'a faict

conclure, que la dite paix dépendra de la volonté du dit Empereur.

Et je vous asseureray, devant que de finir la présente, de ma bonne santé et de la continuation de la grossesse de la Royne ma femme, comme de la bonne volonté que moy et elle vous portons, et à ma cousine vostre femme.

Je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ayt en sa très saincte et digne garde.

Escript à Monceaux, le XIIIe jour de juillet 1605.

HENRY.

LV.

LE LANDGRAVE AU ROI.

Réponse relative aux affaires du duc de Bouillon et à la négociation du sieur de Montluet. — Marche des Espagnols sur le Rhin. — Guerre des Turcs et de l'Empereur. — Désordres commis par les troupes de l'Empire en Hongrie et dans les pays voisins. — (21 juillet 1605.)

Sire, les lettres escrites à Monceaux, le 13 du mois présent, m'ont esté fidèlement rendues par le messager David. J'en ay receu un contentement extrême, ayant veu que Vostre Majesté me continue sa bonne grâce ; je fais offre à icelle de m'efforcer, par tous les moyens qui me seront possibles, de me les conserver. Vostre Majesté escrit que l'Union, que je luy ay proposé par le capitaine Widemarkre, à nulle autre que à très bonne intention, est descouverte et qu'il y en a des

diverses jugemens de plusieurs qui jugent des affaires de ce monde. Quant à moy je ne sçay comme cela s'est passé, mais je vois que la lubricité des gens, qui manient les affaires des princes, est vrayement partout et tellement cognue, que j'ay peur quasi d'entreprendre doresnavant une chose qui peut estre blamée des envieux. (1)

Je supplie Vostre Majesté de croire que je n'ay aucune correspondance avec le duc de Bouillon; je ne veux excuser son faict, comme je ne puis, ains seulement je prie Vostre Majesté très humblement qu'elle ne trouve mauvais ce que j'ay faict jusques au présent. J'ay despêché, incontinent après son retour, le dit Widemarkre vers Vostre Majesté, qui vous donnera récit des choses que j'ai desiré faire pour le bien de vostre Estat; la priant de ne doubter aucunement de ma sincère et très fidèle affection, dont je me sens tellement obligé à Vostre Majesté que je ne le sçaurois exprimer par lettres.

Il est bien vray, Sire, que j'ay discouru avec le sieur de ... (2) votre ambassadeur résident en Suisse, du faict du duc de Bouillon, et que je luy ai voulu seulement parler du faulx rapport qui a esté semé du voyage du sieur de Montluet;

(1) Il paraît que cette découverte, dont les circonstances sont d'ailleurs inconnues, contribua beaucoup à rendre le Landgrave plus circonspect. C'est peut-être à cet événement qu'il faut attribuer la résistance qu'il apporta, malgré les invitations réitérées de Henri IV, à entrer dans l'Union dirigée par l'électeur Palatin, à laquelle il accéda seulement vers la fin de l'an 1609.

(2) Caumartin.

lequel, comme j'ay dit ouvertement, est la plus grande imposture qu'on sçauroit trouver, et je l'ay excusé envers tous ceux qui m'en faisoient mention, de sorte que un chacun, qui cognoit la magnanimité et vertus de Vostre Majesté, en a esté satisfait et forcé de confesser le mesme.

Les affaires de nos quartiers sont maintenant assez meslées. Vostre Majesté sçait que les Espagnols passent le Rhein et font faire à Cologne un pont pour leur passage. Ils se sont rendus maistres d'une ville nommé Kaiserswerdt, apartenant à l'Archevesché de Cologne, disants qu'ils pensent faire quelque effort sur le pays de Frise. De l'autre costé, les Estats les y attendent, ayants desjà mis un pont sur le Rhein auprès de Bergk. L'archiduc a bien faict offre à quelques estats de l'Empire, que ses gens ne feront point du mal aux subjets du dit Empire, et qu'il a commandé à son maistre de camp le sieur Spinola, de tenir en telle discipline ses dits gens de guerre, que nul aura occasion de s'en plaindre; mais ce commandement n'est guère bien observé, faisans du pis qu'ils peuvent. Je ne suis pas encores bien informé de la résolution des princes et estats circonvoisins, si par aventure les dits Espagnols se voudroyent avancer.

Je remercie Vostre Majesté de la communication des nouvelles de Constantinople. Le mal est que, à cest heure, non-seulement les gens de Botskay, mais aussi les propres gens de l'Empereur, qui demandent leur payement, font des grands bruslemens, saccagemens, et autres extorsions, sur le pauvre peuple de Moravie, Austriche et Hongrie. Il y a eu, jusques à

présent, peu d'ordre pour remédier à tout cela. Maintenant, Sa Majesté assemble un bon nombre de gens qui sont en chemin. Dieu veuille que tout aille bien, et que ce soit pour le bien de l'Allemagne. Si la rébellion des Hongrois se pouvoit esteindre et appaiser, j'ay bien opinion, puisque la guerre de Perse s'aspère, que les Chrétiens se pourroient avantager sur les Turcs; mais la mauvaise procédure d'aucuns nous rend ceste espérance vaine et inutile, ce que me faict croire qu'une bonne paix s'embrasseroit facilement de l'Empereur. Au reste, je ne puis, pour à cest heure, offrir à Vostre Majesté autre chose que une sincère volonté de vous rendre très humbles services; priant Dieu, Sire, qu'il augmente, de jour en jour, à Vostre Majesté et à la Royne, ses sainctes grâces et bénédictions.

De Marborgk ce 21 de juillet 1605.

MAURICE L. d. H.

LVI.

LE ROI AU LANDGRAVE. (1)

Crainte du Roi que sa correspondance avec le Landgrave ne soit interceptée. — Nouveaux détails sur les faits qui se rattachent à la conspiration du duc de Bouillon. — Nécessité où s'est trouvé le Roi de faire respecter son autorité. — Remise faite par le duc de ses places fortes. — Générosité avec laquelle le Roi s'est conduit à son égard, encore bien qu'il n'ait jamais trouvé en lui qu'ingratitude. — Protestations du Roi contre les efforts que fait le duc en Allemagne pour lui attirer la guerre. — Bruits répandus en France sur le projet de l'élection prochaine d'un roi des Romains. — Sollicitation faite auprès du Roi pour obtenir sa médiation entre le roi de Pologne et le duc de Suède. — (12 octobre 1605.)

Mon cousin, à la première cognoissance que j'ay eue des nouvelles brouilleries que le duc de Bouillon et les siens avoyent suscitées et esmeues, je voulus vous en donner advis par messager exprès ; ce fut dès le XIX du mois d'aoust par David : ceste prompte communication m'ayant semblé nécessaire, tant pour le compte que je faicts de vostre affection, que à cause de la parole très favorable que je vous avois donné par le sieur de Widemarkre touchant le dit Duc. Depuis, j'ay différé vous escrire, atendant tousjours le retour

(1) Cette lettre jette un grand jour sur la première expédition faite par le Roi contre le duc de Bouillon, qu'il ne faut pas confondre avec celle qui eut lieu l'année suivante, et qui se termina par la prise de Sedan. Voy. les *Mémoires de Sully* (*collect. de* PETITOT, vol. VI, chap. III, section 3.)

du dit David, duquel je n'ay encores nouvelles; dont je suis un peu esmerveillé et en peine, craignant qu'il luy soit survenu quelque accident: car je sçay que plusieurs sont marris et jaloux de nostre bonne correspondance, laquelle toutesfois, comme vous sçavez, n'est fondée que sur le bien publicq et n'a autre but que d'en procurer et advancer l'effect, tant pour la Germanie que pour la France, mesmes sans faire injustice ny préjudice à personne quelconque.

Or, mon cousin, vous sçaurez par la présente que je n'ay cessé de rechercher la vérité des premiers advis, qui m'avoyent esté donnés des dites brouilleries depuis le partement du dit David; ne me pouvant véritablement persuader que le dit duc de Bouillon, (lequel faisoit lors toute démonstration de rechercher ma bonne grâce, y employoit mes amis et les siens, et protestoit d'estre innocent de tout crime en mon endroit), fust autheur ny consentant des dites ménées, ainsi que l'on me donnoit à entendre; et d'autant plus qu'il avoit sceu par vous la seureté que je vous avois donnée et qu'il avoyt acceptée pour sa personne, venant me trouver pour se purger des dits crimes, ou pour me faire les submissions requises pour mériter ma grâce. C'est pourquoy j'ay voulu descendre moy mesmes sur les lieux pour mieulx en descouvrir et sçavoir la vérité, laquelle est souvent déguisée de loin, soit par flaterie, par envye et mauvaise volonté, ou autre considération.

Mon cousin, il est certain et bien prouvé maintenant, et par divers tesmoings, tous conformes et unanimes, et mesmes

par aucuns, particuliers serviteurs du dit duc, qu'il y a employés, que luy et les siens avoyent dressé ceste conspiration pour faire prendre les armes à mes villes, à ceste noblesse catholique; laquelle ils ont recherchée et avoyent séduite à force d'argent et sous divers prétextes, leur faisant acroire qu'au mesme temps qu'ils s'eslèveroyent, l'on feroit le semblable en plusieurs autres provinces de mon royaume; que les grands d'iceluy, jusques aux princes de mon sang, seroyent de la partie; qu'ils seroyent secourus d'une grande armée estrangère, composée d'Allemans et des Suisses; adjoustant plusieurs autres mensonges, malicieusement controuvés, pour les animer davantage contre ma personne et celle de mon fils, et contre mon authorité royale. Ce sont les debvoirs et offices que faisoit faire le dit duc par les siens pour me tailler de la besongne, cependant qu'il escrivoit et publioit partout qu'il abondoit et regorgoit de loyaulté en mon endroit, et qu'il brulloit d'un ardent desir de vériffier et manifester son innocence, pour estre recongneu indigne de mon indignation, de la mauvaise oppinion que j'avois de luy, et des rigoreux traitemens qu'il disoit recepvoir de moy; encores qu'il eust trop plus d'occasion de se louer de ma débonnaireté et indulgence, que de la sévérité de ma justice. Car qu'avois je lors faict contre luy, que de faire surceoir le payement des appointemens et pensions, qu'il souloit tirer de moy, quand il servoit auprès de ma personne, et devant qu'il fust accusé de crime de lèze majesté! J'avois exprès faict différer et surceoir toute poursuite de justice contre luy, pour luy donner loisir

et subject de recognoistre et amander ses faultes premiers.

Mon cousin, souvenez vous et vous représentez ce que je vous en ay escrit et mandé par toutes mes lettres, et par ceulx que vous avez envoyés vers moy, et particulièrement par le dit Widemarkre. A présent que le dit duc voit ne pouvoir plus desguiser ny cacher la vérité de ses intentions et actions, non seulement il a faict démonstration de vouloir me contanter par la rédition de ses places, qui debvoyent servir de retraite aux dits conspirateurs, mais aussy par une confession et adveu volontaire d'une partie des dites pratiques. A ceste fin il a enyoyé des mandemens à ceulx qui gardoyent ses maisons, d'obéir à mes volontés; à quoy toutesfois ils ne pouvoient plus faire reffus et difficulté de satisfaire, estant accompagné, comme je suis, de l'authorité, et des moyens qu'il convient pour les y contraindre et forcer, au hazard de leurs testes. Et néantmoins, j'ay encores voulu permettre que ses dits mandemens ayent esté exécutés, affin que le debvoir, auquel il s'est mis de me complaire et contanter en cecy, ores qu'il l'ayt faict par nécessité, ne luy fust du tout inutile. J'ay voulu aussy que ses dites maisons ayent esté mises entre les mains et en la garde de personnes de la religion prétendue réformée, ses confédérés et amys de tout temps; qui sont les sieurs de Bresolles, lieutenant de sa compagnie de gendarmes, de Vivance et de Vilpion, affin que ses dites maisons fussent conservées sans qu'il luy fust faict préjudice.

Mon cousin, jugez si ces actions sortent d'une âme irréconciliable et transportée d'animosité, telle que aucuns dépei-

gnent que est la mienne. Il veut couvrir, et excuser aussy, ce qu'il confesse et advoue des dites menées, du désespoir de ma bonne grâce, auquel il dit qu'il se trouvoit, et de la crainte qu'il avoit que je luy fisse pis. Ce sont raisons et excuses indignes d'un subject envers son roy et d'un obligé serviteur envers son maistre et bienfaicteur. Toutesfois, pourquoy recherchoit il donques en mesme temps ma grâce, vous y employoit il et protestoit il de toute innocence ? Il s'est tousjours conduict et gouverné ainsy en mon endroict, devant et depuis mon advènement à ceste couronne, ayant recherché, en tout temps, toutes sortes de moyens de s'advantager au mespris de sa foy et de sa gratitude envers moy, et au préjudice de la cause publique, pour laquelle je combatois devant que je fusse son roy, et de mon authorité et service, depuis que Dieu m'a constitué tel. Je vous en fis les discours véritablement quand je vous vis, lesquels je m'asseure que vous n'avez oubliés. Considérez maintenant comment il se comporte et s'il a changé de stile et forme de vivre. Sy son pouvoir esgaloit sa volonté, il rempliroit non seulement mon royaume, mais aussy toute la Chrétienté de discorde, de feu et de sang, pour favoriser ses desseins et pour parvenir à son but. Il me menace des forces d'Allemagne et de Suisse, je veux croire qu'il en est aussi peu assuré, que des François de sa religion, et des autres, desquels il se vante, parmi les étrangers, pouvoir disposer à sa discrétion ; car toutes sortes de raisons et considérations doivent faire prendre tout autre conseil aux princes d'Allemagne et aux cantons de Suisse, desquels il se vante qu'il

sera assisté contre moy. Ce seroit aussy à mon grand regrêt, sy j'estois contrainct, pour la défence de mon authorité, en une cause si juste pour mon regard et sy déraisonable de l'autre part, d'exposer ma personne et ma puissance contre ceulx, pour la liberté desquels j'ay souvent déclaré et promis d'emploier l'une et l'autre, et seray tousjours prest à le faire encores, quand l'occasion s'en offrira et me sera donnée, tant pour imiter les Roys mes prédécesseurs envers les leurs, que pour me revancher envers eulx des plaisirs que j'en ay receus en mes premières guerres et nécessités.

Mon cousin, j'ay voulu décharger mon cœur avec vous de toutes ces choses, affin que vous sçachiez que, sy ces entreprises et offenses m'ont faict monter à cheval et ont à bon droict esmeu mon courroux, elles n'ont pourtant changé ny altéré mon naturel ny mon inclination; l'expérience que j'ay des choses du monde m'ayant appris d'estre plus prudent que vindicatif en la direction et conduite des affaires publiques.

[Au reste, chacun dit que les princes et électeurs de l'Empire veulent à toute force créer un roy des Romains, sollicités de toutes parts de s'en résoudre et principalement du besoin qu'en a l'Empire. Sur cela, l'on parle diversement du choix; les uns desirent l'archiduc Albert ou Ferdinand, ce sont les Espagnols; les autres Matthias ou Maximilian; et quelques uns un prince autre que de la maison d'Austriche. Je vous prie de me faire sçavoir ce qui s'en dit où vous estes, et quel est vostre advis et celuy de nos amys sur cela; car vous sçavez que, pour mon regard, je ne suis meu d'aucune autre préten-

tion que de la propagation du bien publicq, qui sera tousjours favorisé et appuyé de moy très sincèrement, comme je vous prie faire entendre partout où besoin sera. (1)]

Je suis encores recherché d'employer mon nom pour composer amiablement les différens d'entre le roy de Pologne et le duc Charles de Suède; et, comme j'ay sceu que ce dernier a plus grand besoing que jamais de terminer les dits différens, pour les raisons que vous sont aussi cognues que à moy, j'ay bien voulu vous en escrire de rechef, sçachant que vous l'avez tousjours aimé, et qu'il s'est aussy souvent confié en vous, afin que vous luy faciez entendre l'ouverture qui m'a esté faite de moyenner le dit accord, et qu'il vous mande sur cela s'il a volonté d'y entendre et que je m'entremette; l'asseurant que j'auray à plaisir de luy en faire en justice, comme j'auray aussy de vous tesmoigner tousjours, et en toutes occasions, la continuation de ma bienveillance et l'estat que je fais de vostre affection.

Je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ait en sa saincte garde.

Escrit à Belar le 12e jour d'octobre 1605,

HENRY.

(1) Cet alinéa, presque tout entier, était originairement écrit en chiffres.

LVII.

LE LANDGRAVE AU ROI.

Réponse aux lettres précédentes du Roi. — Nouvelles instances du Landgrave en faveur du duc de Bouillon. — Mauvais état des affaires en Hongrie. — Nouvelles de Suède, de Pologne et de Prusse. — Entreprise du duc de Brunswick contre la ville de Brunswick. — (28 octobre 1605.)

Sire, la lettre que pleust à Vostre Majesté m'envoyer touchant le faict du duc de Bouillon m'a esté rendue seurement, comme aussy celle du 19 du mois d'aoust, que le messager David m'apporta; auquel j'ay donné sa dépêche le 10 de septembre, que j'espère que Vostre Majesté aura receue maintenant: et pourra avoir entendu par icelle, que le dit duc de Bouillon m'a envoyé son escuyer, le sieur de Valigne, avec lettres de faveur de mon cousin l'électeur Palatin et du conte Jean de Nassau le vieil, qui me prièrent instamment, nonobstant ces nouveaulx bruits, de maturer le voyage du capitaine Widemarkre vers Vostre Majesté (1). Et [comme] sur cela le dit duc

(1) On trouve, à cette époque, une lettre de l'électeur Palatin, dans laquelle il invite le Landgrave à faire tous ses efforts pour réconcilier le duc de Bouillon avec le Roi, ajoutant que, par là, il s'acquerrait une grande gloire. L'électeur déclare, dans cette lettre, qu'il serait utile d'exiger de la part du Roi une caution ou garantie, dans laquelle les prétendus crimes du duc devaient être mentionnés (et pardonnés); mais, qu'en outre, comme il fallait un chef à

me fit faire par son dit escuyer un long récit du desir qu'il a de contenter Vostre Majesté, je pensois estre mon debvoir, et nécessaire pour le service de Vostre Majesté de l'en advertir. Mais estant survenues ces nouvelles brouilleries, dont je suis très marry, je ne sçay, comme je me doibs gouverner doresnavant en cest affaire. Car d'importuner trop Vostre Majesté, qui a véritablement raison de se sentir extrêmement offensée par ces menées là, je ne le voudrois faire pour chose du monde, d'aultant que je puis tesmoigner, qu'il n'y a aucune chose, que je desire plus, que de me voir conservé en vos bonnes grâces. De l'autre costé, sachant et voyant que Vostre Majesté n'a changé pourtant ny altéré son naturel ny son inclination, si je pouvois obtenir à un sien ancien serviteur et subject grâce, pardon et amnistie des choses passées, je me réputerois heureux; toutesfois je m'y gouverneray seulement selon le bon plaisir de Vostre Majesté. Je ne me puis assez esmerveiller de ce que le dit duc ose dire de quelques intelligences ou secours, qu'il pourra tirer d'Allemagne. Vostre Majesté juge très bien, par sa prudence et expérience des choses du monde, que ce secours là sera plus en imagination que autrement.

Vostre Majesté sçait le misérable estat des affaires en Hon-

la ville et forteresse de Sedan, pendant l'absence du duc, en cas qu'il allât à Paris, qu'il serait à désirer que le Landgrave envoyât, dans cette ville, non pas seulement une personne de confiance, mais un de ses fils (Ce n'est qu'en 1610 cependant que le Landgrave, envoyant son fils aîné Otton en France, lui ordonna d'aller à Sedan, où il apprit les premières nouvelles de la mort du Roi).

grie, ayant faict ceste année de très grandes pertes, assavoir : de toute la Transylvanie, et de la plus grande partie de l'Hongrie, et fraichement de Strigonie, que les Turcs ont prins par composition ; de manière que je ne vois comme elles se puissent remettre, si ce n'est que les autres roys, princes et républiques de la Chrestienté, pour le regard de leur intérest, y tiennent la main, ou qu'on face quelque accord avec le Botsgay, chose à mon opinion très difficile, se voyant maintenant maistre et seigneur de la dite Transilvanie, et que tous les grands du royaume d'Hongrie se sont mis volontairement soubs son obéissance, si ce n'est que le dit Botsgay se mesfie du Turc, comme il a occasion de faire. Car encores que le Turc luy promette tout ce que voudra, il ne l'endurera pourtant en son estre ; ains le fera esclave aussy bien que tous les autres qu'il a subjugués. L'on cognoit la faulte que les Chrestiens ont faict, de n'accepter point alors une paix honeste et advantageuse, quand ils la peurent avoir; maintenant les Turcs la vendront bien chair. De la guerre de Perse je n'ay aucunes nouvelles, si le roy de Perse continue tousjours la guerre, et s'il y prospère comme il a commancé.

Je n'entends rien de l'élection d'un roy des Romains, je ne faudray d'advertir Vostre Majesté de ce que j'en apprendray.

Vostre Majesté faict très bien, qu'elle a intention de moyenner quelque réconciliation entre le roy de Pologne et le duc Charles de Suède; je ne manqueray d'en advertir le dit duc et l'admonesteray de s'y disposer : car, sans cela, se faisant agé comme il est, il laissera ses fils, qui sont encores assez jeu-

nes, (1) en des confusions et perplexités grandes et excessives; qui pourront estre en danger, après la mort du père, de perdre plus que leur dit père n'a gaigné. Je veulx croire que le dit roy de Pologne, à cause du progrès que le Turc faict, y entendra volontiers, pour ce que il est à craindre que le royaulme de Pologne, à cause du voisinage, ne courre une fois le mesme hazard, qu'a faict le pauvre et désolé royaulme de Hongrie.

Les différens entre le roy de Danemark et le duc Charles ne sont point encore dévuidés. L'électeur de Brandenborgk a obtenu en Pologne la curatèle de son cousin le duc de Prussie.

Mon voisin le duc de Brunswigk faillit, avec perte de 1500 hommes, le 17 de ce mois, de surprendre la ville de Brunswigk, avec laquelle il a vescu en discorde il y a quelques années. Il est après de la blocquer et contraindre, à guerre ouverte, sous son obéissance.

Au reste, je prie, Sire, Vostre Majesté bien humblement de me conserver en vos bonnes grâces, et luy souhaite de nostre bon Dieu les siennes, tout bonheur et félicité.

Escrit à Wolkersdorf, ce 28 d'octobre 1605.

MAURICE, L. d. H.

(1) L'aîné, Gustave-Adolphe, né en 1594, lui succéda en 1611; le puîné, Charles-Philippe, né en 1600, est mort en 1622.

LVIII.

LE ROI AU LANDGRAVE.

Invitation faite au Landgrave de rompre toute négociation avec le duc de Bouillon. — Désir du Roi de voir terminer les différends entre le roi de Pologne et le duc de Suède. — Heureux effets du voyage fait par le Roi en Limousin. — (8 novembre 1605.)

Mon cousin, vous m'avez faict plaisir d'avoir surcis le renvoy vers moy du capitaine Widemarckre, après avoir veu ma lettre du XIX du mois d'aoust, ainsy que vous m'avés escript par la vostre du VIII de septembre (1), que j'ay receue le XIIII d'octobre; car vous aurés encore apris par la mienne, du XII du dit mois d'octobre, que vous aurez maintenant receue, les justes causes que j'ay d'estre plus offencé que jamais du duc de Bouillon, et de n'espérer des démonstrations et déclarations, qu'il faict et publie partout, de la volonté qu'il a de se rendre digne de ma grâce, que toute feinte et dissimulation. Depuis mes dernières lettres, j'ay encores mieux vérifié que devant, ses menées et dessains contre mon service. Toutesfois il escript partout qu'il en est innocent, qu'il n'en a eu aucune cognoissance, et que l'on luy faict tort seulement de l'en soubçonner. Ceste négative, d'une vérité bien prouvée et certifiée,

(1) Cette lettre ne s'est pas retrouvée.

augmente à bon droit mon mescontentement, et m'oste par mesme moyen l'espérance d'une vraye contrition et repentance. C'est pourquoy je vous prie de cesser et rompre la négotiation, que j'avois trouvé bon que vous entreprissiez avec luy pour mon service et contentement; car les choses estans aux termes ausquels elles se retrouvent, j'en recepvrois tout le contraire, et je sçay bien que ce n'est vostre desir ny vostre but; car vous affectionnez par trop le bien de mon royaume pour vouloir estre instrument et entreméteur d'une action qui luy doibve estre préjudiciable et à moy désagréable. Vous n'estes de ceux aussy, qui préfèrent l'amitié du dit duc à la mienne; qui veulent que j'endure de luy ce qu'ils n'endureroyent du moindre ny du plus grand de leurs subjects et serviteurs; et qui adjoustent plus de foy à ses desguisemens qu'à la vérité et intégrité de mes actions.

Quant à l'accord d'entre le roy de Pologne et le duc Charles de Suède, duquel je vous ay escript par ma dernière avoir de nouveau esté recherché et prié de m'entremettre, c'est un si bon œuvre qu'il doibt estre favorisé par tous ceux qui ont pouvoir de le procurer; c'est pourquoy, puisque vous avez esté requis de vous y employer, je vous conseille de le faire; et néantmoins, je vous sçay bon gré du respect que vous avez voulu me defférer en ceste occasion. (1)

(1) Malgré l'importance que Henri IV attachait à la conciliation des différends entre le roi de Pologne et le duc Charles de Suède, la guerre continua entre ces deux princes. Dans l'ignorance où l'on est des causes qui empêchèrent

Au reste, j'ay accomply mon voyage en Limosin très heurément, ayant par ma présence consolé et fortifié mes bons subjects en leur obéissance et fidélité, et par ma bonté et justice redressé les desvoyés au chemin de leur devoir, ainsy que je pouvois desirer (1). J'ay retrouvé, à mon retour, la Royne ma femme, mon fils et ma fille, en très bonne santé et prospérité; en laquelle je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous conserve avec toute vostre maison.

Escript à Fontainebleau, le VIIIe jour de novembre 1605.

HENRY.

le duc de Suède d'accepter la médiation du Roi de France et des Princes de l'Empire, on doit peut-être placer en première ligne le refus, que faisaient les médiateurs, de reconnaître au duc le titre de Roi qu'il avait pris en 1604. Voyez (RUHS, *Histoire de la Suède*, écrite en Allemand). Il est à croire aussi que Charles IX, entraîné par sa passion pour la guerre, s'obstinait à refuser la paix malgré le malheur de ses armes.—On voit, par une lettre du Landgrave, en date du 22 février 1606, qu'il crut devoir refuser la demande, que lui faisait le roi de Suède, de lever et enrôler des troupes en Hesse, disant « qu'il ne pouvoit l'aider dans ce dessein sans s'attirer les reproches des rois de France et de Pologne, et sans contredire les démarches précédentes, puisque le Roi de France, conjointement avec lui même et l'électeur Palatin, et conformément aux desirs de l'électeur de Brandebourg, avoit toujours jusqu'ici cherché à moyenner la cessation d'armes et la paix, entre la Suède et la Pologne » (Voyez les *lettres* LXIV et LXV).

(1) Voyez les *Mémoires de Sully*.

LIX.

LE LANDGRAVE AU ROI.

Réponse à la lettre précédente. — Entreprise du duc de Brunswick. — (25 novembre 1605.)

Sire, j'ay apperceu, par les lettres de Vostre Majesté du VIII du présent, qu'elle a prins à bon gré d'avoir surcis le renvoy du capitaine Widemarkre, puisque Vostre Majesté a des raisons qui l'ont meue de m'advertir que je ne continue plus la négociation pour le duc de Bouillon, que j'avois commancé. Vostre Majesté peut croire que j'ay esté tousjours d'advis en ceste affaire de ne rien entreprendre ou faire, si non par le bon consentement et adveu d'icelle, comme Vostre Majesté peut avoir entendu par mes dernières. Il est bien vray que j'ay esté sollicité non seulement par luy mesme, mais aussy par ses amys qu'il a employés en ceste affaire; et je n'ay peu faire autrement que de prier Vostre Majesté de quitter son couroux vers un sien serviteur. (1)

Vostre Majesté a entendu aussy le misérable estat de la guerre d'Hongrie. Depuis la prise de Strigonie (2), l'Empereur

(1) Dans le brouillon que nous copions, il y a ici quelques mots de rayés.

(2) Voyez sur la prise de Gran (Strigonie), Fessler, Geschichte der Ungarn, tom. VII, p. 580-581.

a perdu quelques autres petites places; dont les Turcs sont faits si glorieux et insolens, qu'ils entendront mal aisément à une paix, que nous pouvions avoir, il y a un an, à meilleur marché. On est après de s'accorder avec le Botsgay; si cela se faict, les affaires de la dite guerre se pourroyent un petit remettre.

J'auray souvenance de l'affaire du duc de Suède; mais j'ay eu depuis quelque temps de nouvelles, que le dit duc a perdu une bataille en Livonie, de sorte qu'il a esté contrainct de se retirer du dit pays et s'en retourner en Suède; ce que me faict douter du costé des Polonois.

J'avois aussy adverty dernièrement Vostre Majesté de l'entreprinse du duc de Brunswic sur la ville; depuis, ils n'ont guère faicts à cause de la saison, seulement le dit duc tasche tousjours de leur coupper les vivres.

Au reste, Sire, je loue Dieu que Vostre Majesté a accomply heureusement son voyage de Limosin, et qu'il y a redressé ce qui commençoit à bransler. Dieu maintienne Vostre Majesté avec la Reine, son fils et sa fille, en santé et félicité.

Escript à Zigenhain, le 25 de novembre 1605.

MAURICE, L. d. H.

LX.

LE ROI AU LANDGRAVE. (1)

Plaintes contre le duc de Bouillon. — Nouvelles de l'Empereur et de la Hongrie.— Crainte que l'Empereur ne fasse une paix honteuse avec les Turcs.— Situation des affaires du duc de Suède. — Conséquence fâcheuse que peut avoir la conduite du duc de Brunswick. —Découverte d'une conspiration à Londres. — Nécessité de secourir les Etats confédérés des Pays Bas. — Conspiration de Mérargues en France, et perfidie des ambassadeurs d'Espagne. — (7 décembre 1605.)

Mon cousin, je vous ay escrit, le VIII du mois de novembre, mes intentions sur ce qui concerne le duc de Bouillon sy clairement, que vous serez pour ce regard satisfait et esclaircy devant que vous recepvrez la présente. Le dit duc tend bien à recepvoir et obtenir de moy un pardon de ses crimes, expédié en bonne forme, pour mettre sa personne à couvert, avec ses biens. Mais, comme il ne se met en debvoir de m'assurer de sa foy ainsy qu'il convient, après tant d'épreuves que j'ay faictes de l'inconstance et variété d'icelle, je doibs aussy, pour le bien de mon royaume et pour toutes bonnes considérations, laisser aller la justice son cours, et seulement prendre garde et pourvoir qu'elle soit administrée équitablement et sans animosité, ainsy que j'espère qu'elle sera. Mon cousin, je suis

(1) Plusieurs passages de cette lettre étaient originairement en chiffres.

très assuré de l'affection que vous me portez, aussy ay je traité avec vous de ce fait, comme je feray tousjours de tous amis, très confidemment. Partant, je vous diray franchement que, si je pouvois trouver seureté en la foy et obéissance du dit duc, tant pour le présent que pour l'advenir, je prendrois plus de plaisir à le faire jouir, à vostre intercession, des effects de ma clémence (qui ne fut oncques desniée à ceulx qui s'en sont rendus dignes), que donner la main à la justice, comme le debvoir d'un bon roy m'oblige de faire. Qui sera tout ce que je vous escriray, pour le présent, sur ce subject, pour responce à vostre lettre du xxx du moys d'octobre (1), que j'ay receue le III du présent; sinon que je croy que le dit duc de Bouillon s'est souvent vanté, en France et en Allemagne, de pouvoir tirer, de l'une et de l'autre nation, de grandes et favorables assistances avec peu de fondement et raison. Mais il le faict exprès pour abuser ceux auxquels il s'est adressé, pensant par ce moyen conserver sa créance. Mais, comme vous dites, ce sont des imaginations, et vous asseure que je les ay tousjours tenu pour telles. Néantmoins, j'ay esté très aise, vous ayant mandé ce qu'il en a publié, d'avoir esté par vous confirmé en ceste opinion et jugement que j'en ay faict.

L'on me mande que l'Empereur est résolu de faire la paix avec le Turc, sans y comprendre le Botscay et ses adhérens, si faire se peut. Mais je n'ay pas opinion que le Turc traicte à part sans l'autre; quoi advenant, leurs pratiques et les ar-

(1) Cette lettre ne s'est pas retrouvée.

mes des dits Turcs seront comme garants des promesses que l'Empereur fera aux autres. Ce sera de très grande conséquence et très mauvais exemple. Si l'Empereur l'eust voulu, estant en prospérité et réputation, il eust bastie telle paix qu'il eust voulu, car les autres la recherchoient par nécessité, pour la crainte qu'ils avoient du roy de Perse et à cause des révoltés d'Asie. Ces deux raisons durent encores, car l'on dit que le Persien a gaigné un grand advantage sur les dits Turcs, et que les dits révoltés ont batu tous ceux que ce sultan a envoyé contre eux. Néantmoins, les désordres d'Hongrie et les deffauts et manquemens, qui sont en la campagne et en la conduite des armes de l'Empereur, le contraindront, pour éviter pis, de recevoir la dite paix à toutes conditions. Aussy, dit on qu'il a donné plain et absolu pouvoir à l'archiduc Matthias de la conclure, de quoy nous serons bientôt esclaircis. Mais si elle a lieu, je ne pense pas que l'Empereur se laisse persuader à eslire un roy des Romains ainsi tost que aucuns publient. J'auray à plaisir que vous me mandiez ce que vous en apprendrez.

Vous aurez sceu maintenant la mauvaise fortune que le duc Charles de Suède a rencontrée en Livonie, où l'on escrit que son armée, conduicte par luy mesme, a esté entièrement desfaicte par le général des forces du roy de Pologne. Je vous envoye le discours que j'en ay receu, affin que vous le confrontiez avec les advis qui vous en ont esté donnés (1). A

(1) Cette pièce n'est pas restée dans les Archives.

quoy j'adjousteray que j'ay opinion, nonobstant ce succès, si le dit duc veult entendre à un bon accord avec le roy de Pologne son nepveu, qu'il y aura moyen encores d'y disposer et résoudre le dit roy à l'honneur et advantage du dit duc et à la seureté de ses enfants. Il faudroit, pour traicter ce faict comme il convient, convenir de quelques princes d'Allemagne plus voisins des parties, avec lesquels je ne feray difficulté de faire intervenir et trouver un de mes conseillers pour favoriser et faciliter le dit accord, et aider à le faire réussir au gré et contentement des parties; tant je porte d'affection au dit duc. Et auray à plaisir de moyenner un si bon œuvre, de quoy il me semble que vous feriez bien de l'advertir, en la forme néantmoins que vous jugerez estre la meilleure et plus digne de moy. Sur quoy j'attendray vostre responce.

Le conseil que le duc de Brunswic a pris contre la ville dont il porte le nom, ne desplaira aux Espagnols (1); car, cependant qu'il s'occupera en la poursuite d'iceluy, ils n'auront occasion d'avoir jalousie de luy, ny de respecter les pays qui luy appartiennent, au voisinage de cinq ans. Mais quoy! nos passions nous aveuglent souvent de telle sorte, que nous préférons l'usage d'icelles à nostre propre salut! Je suis marry des amis; le dit duc s'est embarassé en ce faict, tant pour sa considération, que pour l'intérest de la cause commune.

Je m'attends que vous aurez sceu, devant que vous recep-

(1) *Espagnols:* $\overline{84}$ 23 $\overset{\cdot\cdot}{58}$.

viez la présente, quelle a esté la conspiration, de laquelle Dieu a freschement et miraculeusement préservé le roy et la royne de la Grande Bretagne (1). Toutesfois, j'ay bien voulu vous envoyer un mémoire de ce que m'en a dit de sa part son ambassadeur ; à quoy j'adjousteray que je suis aussi offencé de ce détestable atentat que s'il avoit esté brassé contre ma propre personne, tant pour l'intérest commun des roys et princes souverains, que pour celuy que j'ay à la conservation du dit roy et de son royaume. J'envoye présentement vers luy ung gentilhomme exprès, pour le visiter et luy faire offre de tout ce qui dépend de moy et de mon royaume, et aussi le prie de ne rien obmettre pour descouvrir la vraye source de ceste horrible et barbare entreprise ; affin que doresnavant il recognoisse quels sont ses vrayes amis, et face telle différence d'eux avec les autres, que le requiert le bien de ses affaires ; de quoy doibvent semblablement l'exorter et admonester tous ceux qui l'aiment, et je m'assure que vous ne serez des derniers à luy donner ce salutaire conseil. (2)

(1) C'est la fameuse conspiration des poudres, qui fut découverte en novembre de cette année.

(2) Henri IV fit, en cette occasion, tous ses efforts pour engager le roi d'Angleterre à montrer une tolérance plus éclairée qui pût lui concilier, à-la-fois, les évangéliques exaltés (Puritains), et les Catholiques. Les conseils qu'il lui donnait alors, se trouvent dans les *Ambassades de Boderie*, tom. I (voyez Lingard, *History of England*). Les Princes et Etats Protestans craignaient que cette conspiration, qui était attribuée aux Jésuites, ne s'étendit jusque dans les provinces de l'Allemagne (Voyez la *lettre* LXIII). Il est à remarquer que l'année suivante, le fameux livre du Jésuite Mariana, imprimé à Mayence,

Quant aux affaires des Estats du Pays Bas, elles ont esté peu heureuses ceste année; que s'ils ne regaignent la prochaine ce qu'ils ont perdu, il est fort à craindre qu'il en mésadvienne par l'estonnement auquel tomberont leurs peuples, et les artifices desquels usent leurs adversaires, conjoinctement avec la force, pour les esbranler et faire tomber en leur laqs. Je continueray à les soustenir et favoriser tant qu'il me sera possible; mais il seroit nécessaire que ceux, qui ont intérest à leur conservation, fissent le semblable. Je dis cela pour le dit roy de la Grande Bretagne et pour les Princes Protestans de la Germanie, tous lesquels ne sont moins intéressés que moy; et néantmoins, ni luy ni eux ne pourvoyent que par souhait, sans que leurs effects s'en ensuivent tels que seroient requis, comme si ceste cause ne les touchoit aucunement, ou s'ils estimoient qu'elle peût se maintenir sans leur assistance. A quoy il seroit nécessaire que ceulx qui affectionnent la cause publique missent la main vitement, pour obvier aux inconvéniens irréparables qui en peuvent succéder.

Escrivant la présente, Dieu a permis que j'aye descouvert une autre menée, que faisoit icy l'ambassadeur d'Espagne avec un gentilhomme provençal, député vers moy de la noblesse du pays pour les affaires publiques d'iceluy, pour luy livrer ma ville de Marseille. Le secret du dit ambassadeur a esté surpris avec le dit gentilhomme nommé Mérargue, né-

et contenant l'apologie du régicide (*de rege et regis institutione*), fut vendu publiquement à Paris (*Mémoires de l'Etoile, Collection de* PETITOT, tom. XLVIII, l'an 1606).

gotiant ce traité en son logis, à heure indue ; et a esté trouvé sur luy un escrit de sa main, en espagnol, contenant les offres du dit Mérague pour faire ceste trahison. J'ay faict constituer prisonnier l'un et l'autre, afin d'en faire la justice telle qu'il conviendra. (1)

Les ministres du dit roy d'Espagne ne se lasseront et corrigeront jamais de monopoler, partout où ils sçauront, contre les princes et estats où ils résident, au préjudice de la foy publique et du debvoir de leurs charges; ainsi qu'ils pratiquent partout où il ne leur est loisible, par faute de pouvoir, de s'advantager, ainsi qu'ils font journellement en Italie. Mais j'espère que Dieu nous en fera la raison quelque jour, et serez adverty du succès de ces procès.

Je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous aye en saincte garde.

Escript à Paris le VII° jour de décembre 1605.

HENRY.

LXI.

LE ROI AU LANDGRAVE.

Nouvelles conspirations et nouveaux attentats dirigés contre l'autorité et la personne du Roi. — (22 décembre 1605.)

Mon cousin, depuis vous avoir escript, le VII de ce mois, par le messager Petitsyeulx, j'ay descouvert la trahison, con-

(1) Voyez FLASSAN, II, 232-240.

tenue en un escript que je vous envoye; de laquelle la justice a faict depuis la punition en la forme portée par un second, que vous trouverez avec le premier, par lequel vous aprendrez aussy celle qui a esté faict tant des Luquisses, qui vouloient vendre aux Espagnols mes villes de Narbonne et de Bézières en mon pays de Languedoc (1), que des autheurs et complices des menées faictes en Lymosin, soubs le nom du duc de Bouillon, contre mon auctorité et service. A la suite de cela, j'ay eu la rencontre revenant de la chasse (2), qui vous sera réputée par un troisième escript, joint aux deux autres; de quoy j'ay voulu vous donner advis promptement (3). Car sçachant combien vous m'aymez et le bien de mon royaume, je ne doubte point que vous ne vous trouvassiez surpris et en peine du premier bruict des choses susdites, n'estant au vray adverty d'icelles, et mesmes de ma part, 12 14 29 $\overline{84}$ 14 21 $\ddot{31}$ 20 12 $\ddot{49}$ 74, 19 68 ♉ 27 32 73 80 27 ϖ 12 $\ddot{49}$ 15 20 34, 20 52, 21 31 19 ϖ 12 75 32 87 quasi au mesme temps $\ddot{49}$ 17, $\ddot{31}$ 20 17 12 73, 4 28 $\overline{74}$. Il semble aussy 71, 78 34 24 $\ddot{62}$ 51 32 50 21 38 29 16 19 30 32 78 20 52 49 34, 20 34, $\ddot{62}$ 27 14 22 34 ♋. L'ambassadeur d'Espagne vouloit me faire accroire que j'avois faict injure à son maître

(1) Voy. Hardouin de Péréfixe, p. 344.

(2) Voy. *ibid.*, p. 345. Le même jour que Mérargues fut exécuté, un fou, Jean de l'Isle, natif de Vimeux, près de Senlis, attenta sur la personne du Roi.

(3) Les trois écrits ci-dessus mentionnés, ne se trouvent pas joints à la lettre.

d'avoir retenu son secrétaire, ayant esté surpris sur la tissure de sa trahison, ♃ 14 32 20 85 12 15 12 20 ♯ 50 49 27 32 20 21 32 41, ♃ 20 52, 21 31 27 53, 20 21 22 34, 87 31 86, 28 52 12 74, 32 21 27 16 19 83, 14 32 20 96, 49 20 17 19 12 15 27 32 20 84 66, 20 49 20 68, 14 87 74, 20 12 49 15 21. Je suis asseuré que le roy de la Grande Bretagne, mon bon frère, a autant d'argument de s'en plaindre que moy ♀ 32 20 29 16 12 20 12 14 π 32 27 53, 22 74, 32 21 46 20 ϖ 12 85 22 14 32 44 12 61. Mais je ne puis croire que pour ce faict 20 32 20 68 20 62 65, 20 17 32 74, 15 21 davantage ce qui seroit besoin 68, ♂ 27 61 70, 17, 77 34, 15 21 14 22 24 74, 39, 20 21 73, 20 86, 15 21 comme 12 34 77 85 12 21 54, 19 22 15 73 68, j'ay envoyé vers luy exprès pour cest effect, en me resjouissant avec luy de la grâce, que Dieu luy a faicte, d'avoir si heureusement descouvert et évité ceste conspiration. Je verray ce qu'il m'en raportera; pareillement je luy ay recommandé 53 84 26 20 16 12 15 32 23 ♯ 34, 68, 14 π 32 20 52, 21 à présent d'estre 34 20 π 12 20 21 32 ϖ 20 32 21 74, 15 29 16 19 27 32 π 20 54, 19 25, 72 60, 74, 14 32 22 32 22 32 19 l'année prochaine 17, 74, 17 22 99, ♃ 49 25, 34 19 34, 20. Mais, mon cousin, comme vous avez 44, 99, 26 14 32 15, ♄ 74, 20 21 34 25, 31 86, 19 ♃ ♃ 84 32 27 14 32 27 14 32 20 84 ♂ 20 17 19 15, 27 32 20 28 70. Je vous prie vous emploier à ce qu'ils soient pareillement 86, 27 53, 19 22 87 49 ☿ 27 16 20 21 32 ♃ 28 78 68, 49 92 suivant l'espérance qu'aucuns 49 20 46 21 87 17 19 15, 27 32 20 25, 52, 21 42 42, 32 38 21 vous ferez un très bon œuvre ♯ 20 22 21

12 14 32 31 17, 27 $\overline{84}$ 86, $\ddot{31}$ 85 22 42, 32 74 70, 34 sera très agréable, vous priant me mander ce que j'en doibs espérer; pour mon regard j'ay délibéré 25, $\ddot{31}$ 21 12 15 22 32 19 17, 15 42, 32 65, 27 41 34 24 42, 17, 34, 20 34, 31 20 π 12 20 99, 15 27 32 28 $\overline{78}$ 32 21 $\ddot{49}$ $\ddot{92}$ 68, 8, 25, 31 24 $\ddot{49}$ 54, 19 51 12 32 27 32 20 21 32 27 24 $\ddot{68}$ 32 20 51 ♯ 20 44, 99, 26 14 32 π 21 47, 38, 15, 28 74, $\ddot{49}$ 28 $\ddot{61}$ 44 12 14 12 52, 20 $\ddot{49}$ 14 12 75 74, 20 30, 12 20 ϖ 12 $\overline{84}$ 32 27 π 32 17, 12 14 87 42, 20 52, 21 $\ddot{64}$ 86, 27 53, 19 22 87 28 31 12 14 25, 20 12 14 25, 86, 73, 15, 17 16 20 π 12 26 14 32 $\ddot{49}$ 74, 20 12 50 21 32 19 31 25, 20 $\ddot{62}$ 42, 44 12 50 $\ddot{34}$ 12 14 87 29 52, 21 31 30, 20 28 $\overline{78}$ 32 21 $\ddot{49}$ $\ddot{84}$ $\ddot{49}$ ♀ 32 20 54, 19 21 20 60, 14 32 20 31 50 85, 12 14 π 12 19 17 14 22 20 52 12 22 32 34, 15 21 32 21 17 22 12 20 85, 85 π $\ddot{62}$ 74 71, 87 47, 21 $\ddot{64}$ 85 12 27 21 soyez donc $\overline{84}$ 21 33 38 22 19, mon cousin, $\ddot{49}$ 25, $\ddot{69}$ 74, 27 32 22 16 12 19 14 32 $\ddot{46}$ 27 21 86, 27 53, 19 20 32 21 68, 27 32 20 16 12 21 14 32 17 14 22 20 65, 44 17 ♃ 85 $\ddot{62}$ 21 68, $\ddot{69}$ 27 32 60, 73, $\overline{86}$ 71, 87 17 22 12 20 86, 15 21 86, 34, 21 ♯ $\overline{88}$ 27 41 31 85 17 20 $\overline{84}$ 17 19 15, ♃ 85 17 20 $\ddot{49}$ 20 66, 44 12 32 19 20 $\ddot{34}$ 27 32 14 22 24 70, 60, 73, 66, 22 32 15 12 19 85, 54, 19 21 42 32 $\ddot{62}$ 27 32 17, $\ddot{62}$ 86, 73, ♃0 32 85 $\ddot{62}$ 21 31 28 ♏ 15 99, 3 32.

Au demeurant 30, 15 $\ddot{49}$ 87 38, 24 27 32 68, $\overline{33}$ 66, ♃ 15 28 # 12 ♃ 19 $\ddot{62}$ 17, $\ddot{52}$ 10, 71, 31 15, 21 41 12 34, 32 32 21 27 32, vous espérez $\ddot{49}$ 20 42, 30 16 21 12 31 ♃ 20 $\ddot{49}$ 17, 55, $\overline{84}$ 32 27 $\overline{59}$ 32 21 $\ddot{49}$ 17, 27 16 19 28 $\ddot{49}$ 7, 30 19 16 12 20 $\overline{84}$ 32 27 $\overline{33}$ $\ddot{31}$ 34, $\ddot{49}$ 17, 60, 20 22 12 21 32 28 42 20 12

32 30 38 49 17, 14 49 26 19 22 15 20 22 12 27 33 53, 12 31 24 74, 30 74, 21 49 22 16 12 19 51 62 30 31 30 32.

Je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ayt en sa sainte et digne garde.

Escript à Paris le XXIIe jour de décembre 1605.

HENRY.

LXII.

LE LANDGRAVE AU ROI.

Abandon fait par le Landgrave de toute sollicitation pour le duc de Bouillon. — Affaires de l'Empereur en Hongrie. — Pratiques de l'électeur de Cologne. — Assistance donnée au duc de Brunswick par le roi de Danemark contre la ville de Brunswick. — Nécessité de secourir les Pays-Bas. — Félicitation sur la découverte de la conspiration ourdie par les Espagnols. — Nécessité d'une justice plus rigoureuse. — (23 décembre 1605.)

Sire, ayant veu, par vos précédentes, la juste doléance que Vostre Majesté m'a mandé avoir des comportemens du duc de Bouillon, je me suis résolu, comme Vostre Majesté aura peu cognoistre par mes dernières, de me déporter entièrement de l'intercession en laquelle, soubs son bon plaisir, je m'estois ingéré en faveur du dit sieur duc : et voyant, par la dernière qu'il a pleu à Vostre Majesté me faire cest honneur de m'escrire, que, pour ne se mettre le dit duc en debvoir d'asseurer Vostre Majesté de sa foy, ainsi qu'il convient, qu'aussy elle est contraincte, pour le bien de son royaulme et pour toutes bonnes considérations, de laisser aller la justice son cours.

Dont je prendray occasion, quand j'auray esté de rechef sollicité ou par luy mesme ou par autres, de l'exhorter, à tout mon pouvoir, qu'il tâche à tous moyens de se rendre digne de vostre royale clémence. Sans doubte Dieu, avec le temps, fera finir cest affaire au contentement de Vostre Majesté, sans l'irrépréhensible rigueur de vostre dite justice; à quoy moyenner je m'y offre encore, en tant que Vostre Majesté le trouvera bon et me le vouldra permettre. Mais je proteste tousjours que tout cela procèdera d'une bien humble affection, que je porteray à jamais aux affaires de Vostre Majesté.

Avant la perte de Strigonie, l'Empereur pouvoit, à la vérité, avoir telle paix avec le Turc, que, par manière de dire, il eust sceu desirer, et depuis avec Botskay. Mais, Sa Majesté ayant perdue la commodité de la première, et trouvé que le Turc ne vouloit entendre à la paix, sans comprendre le dit Botsgay et ses adhérans, comme Sa Majesté eust bien desiré, les derniers ont aussy après cela faict les enchéris, chose de très dangereuse conséquence, pour les raisons que Vostre Majesté mande. Et quoique l'on parle beaucoup de la dite paix, si n'en voy je pas encores grande apparence; des conditions de la quelle estant Vostre Majesté bien advertye, comme je sçay, je ne luy useray de redite.

L'électeur de Cologne (1) est arrivé à Prague, poussé par

(1) Ernest de Bavière, oncle du duc Maximilien. Il exerçait une fâcheuse influence sur l'Empereur; ce fut à sa recommandation que le gouvernement de la Hongrie fut donné à Jean-Jacques Barbiano, Comte de Belgiojosa, Mi-

les Espagnols, avec prétexte de faciliter la dite paix d'Hongrie, mais en effect de persuader, si possible est, Sa Majesté Impériale à se résoudre à l'élection d'un roy des Romains. Sa dite Majesté, estant bien résolue au contraire, a faict ce qu'il a peu pour destourner l'arrivée du dit sieur électeur, ainsy que, d'entre autres raisons, la mort de Rusworm le démonstre fort bien ; lequel, à la vérité, a esté exécuté en apparence pour la mort de Belgiojosa (1). Mais sachant l'inquisition que le Pater Andreas, renommé jésuite de ce collège là, luy a faict en le confessant, et par commandement de Sa dite Majesté, cela dénote bien qu'elle ne desire encores avoir de compagnon. Icelle et fort secrette inquisition porte, si luy Rusworm n'estoit pas tenu, par stipulation expresse et intelligence particulière, de porter le duc de Bavière à se faire roy des Romains aux dépens de Sa Majesté Impériale et de sa mai-

lanais, dont les persécutions religieuses entraînèrent, pour les Hongrois, les plus grands malheurs (Voyez Fessler, Geschichte der Ungarn, t. VII, 541).

(1) Le maréchal autrichien Russwurm, général de réputation, qui avait rendu à l'Empereur les services les plus éminens dans la guerre contre les Turcs, étant à Prague, se prit de querelle avec le frère du comte Belgiojosa, qui avait été forcé, à cause de ses crimes, de fuir de Milan, où sa tête était mise à prix, pour 1200 couronnes. Russwurm blessa mortellement, dans une rencontre, son agresseur, qui fut achevé par un Italien, poussé par le desir de recevoir la récompense promise. L'Empereur fit poursuivre le maréchal pour ce meurtre, et le fit exécuter avec la plus grande précipitation ; le véritable motif de cette exécution se trouve expliqué ici, pour la première fois. On voit que l'Empereur se défit de Russwurm, parce qu'il le soupçonnait de travailler à l'élection du Duc de Bavière. On avait, jusqu'ici, imputé sa mort aux intrigues de ses ennemis personnels. (Voyez Khevenhuller, *Annales Ferdinandei*, tom. VI, anno 1605.)

son. Et est bien advéré que Sa Majesté cèdera aussy peu ceste dignité à l'ung de ses frères qu'à ung estranger.

Sitost que la mer de Suède sera plus navigable qu'elle n'est pour ceste saison, je ne fauldray d'envoyer homme exprès au duc Charles, pour luy faire entendre fort amplement l'affection que Vostre Majesté lui porte; de la résolution duquel elle sera aussytost advertye.

Le duc de Brunswig se faict ung grand tort, et à soy, et à la cause. Il a resmué le ciel et la terre pour y embarrasser l'électeur de Saxe et moy mesmes, ayant gaigné le roy de Dannemark, qui, sous le prétexte de le seconder aux nopces de sa fille avec l'ung des princes d'Anhalt, se faict trouver tous les jours aux tranchées, avec beaucoup de jalousie de Sa Majesté Impériale; laquelle a dépêché le baron de Minkwitz pour commander au dit duc la retraicte, ou, au défault, luy signifier la commination du ban, lequel desjà luy a esté dénoncé de la chambre impériale de Spire: mais il est résolu de ne poinct obéir (1). Je tiendray adverty Vostre Majesté de toutes choses, à mesure qu'elles se présenteront.

Vostre Majesté a grande occasion de se resjouir avec le roy de la Grande Bretagne; et ne doubte poinct qu'entre aultres méchancetés, ceste barbare entreprise, ensemble la loyale admonition de Vostre Majesté, ne luy fasse doresnavant re-

(1) Dans un autre brouillon de cette lettre (auquel celui-ci nous a paru préférable), on trouve, au lieu de ce passage, les mots suivans: « *Vrayment, Sire, le duc n'avance guères.* »

cognoistre quels sont ses vrays amys. Mais je crains bien fort que, pour se persuader une trop grande seureté, Sa Majesté ne fasse pas les œuvres requis pour le bien de ses affaires.

Les raisons que Vostre Majesté met en avant sur les affaires des Estats du Pays Bas sont telles, que ny le roy de la Grande Bretagne ny les Princes Protestans de la Germanie ne peuvent desnier qu'ils n'y soyent aultant intéressés que Vostre Majesté mesme. Jusques à présent, j'ay esté, pour mon particulier, une Cassandre Troyenne en cest affaire. (1)

Dieu, qui par sa grâce a jusques icy préservé et porté Vostre Majesté contre tous ses ennemis, soit glorifié à jamais de la découverte de la menée, que l'ambassadeur d'Espagne a faict avec un gentilhomme provançal sur sa ville de Marseille (2). Je m'asseure que Vostre Majesté ne manquera à prattiquer luy mesmes, à l'endroict de ces méchants, le conseil qu'il a daigné envoyer au roy de la Grande Bretagne. Aultrement, si ces gens ne sont détournés par l'horreur de la justice exemplaire, ils s'imaginent leur estre loysible et permis d'exercer toute desloyaulté, à mesure que l'appétit leur en prendra, au préjudice, comme Vostre Majesté dit, du devoir de leur charge et de la foy publique; qui d'ailleurs sont en ré-

(1) Dans l'autre brouillon, on lit : « *J'espère que le Marquis Spinola ne usera tousjours de ceste mesme fortune.* »

(2) C'est la conspiration de Mérargues, dans laquelle Bruneau, secrétaire de l'ambassadeur d'Espagne, jouait l'un des principaux rôles.

putation de fatalement trainer la pluspart après soy la ruine de l'estat où ils résident.

Et n'estant la présente à aultre effect, je prieray le Créateur, Sire, de donner à Vostre Majesté, en parfaite et longue santé, heureux accomplissement de tous ses desirs.

De Cassel ce 23 de décembre 1605.

MAURICE L. d. H.

LXIII.

LE LANDGRAVE AU ROI.

Insistance du Landgrave sur la nécessité où se trouve le Roi d'user envers les conspirateurs d'une justice plus rigoureuse. — Secours donnés par les Princes Protestans aux Etats des Pays-Bas. — Affaires de l'Empire, de la Hongrie et du duc de Brunswick. — Recommandation nouvelle pour le duc de Bouillon. — Projet d'une Confédération générale. — (18 janvier 1606.)

Sire, par les lettres de Vostre Majesté, du XXII et XXX de décembre dernier (1), j'ay esté acerténé par une joie incroiable de la grâce que Dieu vous a faicte d'avoir si heureusement descouvert la trahison de Mérargues, et évité le danger du

(1) Cette dernière lettre étant écrite presque tout entière en chiffres, et contenant à-peu-près les mêmes choses que la précédente, nous avons cru inutile de la reproduire. Voyez cependant la fin de cette réponse du Landgrave.

procureur. J'en ay faict part à tous ceulx qui affectionnent la conservation et prospérité de Vostre Majesté ; qui tous avec moy prient l'Eternel de la préserver doresnavant de tels et semblables accidents. Lesquels aussy, pour les éviter de vostre part, Sire, je prendray la hardiesse de luy dire qu'il me semble, pour se préserver, et refraindre tels crimes et parricides, qu'il faille donner plus de cours à la rigueur de la justice, contre la bonté de son naturel mesme, qu'elle n'a faict jusques icy ; sans se soucier de tout ce que luy pourra dire l'ambassadeur d'Espagne, auquel, si l'on veult croire, sera encores deub de récompense. La procédure que Vostre Majesté a faicte contre ces méchants, et nommément le secrétaire, ne peult estre blasmée de créature vivante.

Le roy de la Grande Bretagne a beaucoup d'obligation à Vostre Majesté du soing qu'elle a de luy remonstrer ce qui est de son salut. L'électeur Palatin a faict de mesme. Mais je craings que si Sa Majesté ne quitte certaines maximes d'estat, que mal aysément croira il ses amys du tout, laissant, en ce faisant, tousjours moyen aux méchants de fomenter le feu de leurs injustes desirs contre luy (1). Je me fusse volontiers mis en debvoir de faire le mesme office, mais ayant recogneu que ma bonne volonté luy a esté jusques ici peu recommanda-

(1) Voyez la *lettre* LX, ci-dessus p. 266 note 2. Il faut remarquer que Jacques Ier, environné d'abord de quelques gentilshommes écossais, ses intimes, projeta de trop bonne heure, une entière union de l'Angleterre et de l'Ecosse (Voyez LINGARD, *History of England*).

ble, j'ay esté contrainct d'arrester, pour ung temps, à luy donner à cognoistre l'affection, que je porte et porteray à jamais au bien et repos de son estat; estant sa conservation, s'il veult croire conseil, très utile, voire nécessaire, à la cause commune.

Les Estats du Pays Bas, comme aussy tous ceulx qui ont intérest à leur conservation, ne sçauroyent assez louer et déservir le soing que Vostre Majesté a d'eulx. Les princes, que Vostre Majesté sçait, ont résolu de continuer ceste année la mesme somme, qu'ils ont advancée l'esté passé (du nombre desquels n'estoit poinct compris le duc de Wirtemberg et le marquis de Durlach, qui s'en estoient excusés); l'on ne laissera pas de les solliciter encores ceste année vivement. Pour le duc de Brunswig, il avoit bien promis l'année passée sa quote part, mais il s'est guardé du déboursement, et croy que, pour ceste année, il luy sera impossible.

Le ritmeistre Schmelzing est délégué de Messieurs des Estats du Pays Bas pour amasser les deniers des dits princes, et avec iceulx en lever des forces. Nous l'attendons sur le commancement du moys de février, en intention de faire tout ce qui sera en nostre puissance pour luy. Le marquis d'Anspach est encores incertain s'il retournera, pour ceste année, au dit Pays Bas.

La diète impériale n'est pas encores arrestée, estant l'électeur de Cologne retourné de Prague assez mal content, à cause que l'Empereur ne se soit voulu résouldre au profict de l'archiduc Albert, ainsy que, par la sollicitation des Espagnols, le

dit sieur électeur avoit desiré prattiquer. Aussy ne puis je croire que l'assemblée des électeurs, qu'aulcuns d'iceulx avoient désigné à Gelnhausen, ville assise à cinq lieues de Francfort, aille en advant; d'aultant que l'électeur Palatin est résolu de ne s'y poinct trouver. J'auray l'œil ouvert pour tout, et en donneray advis à Vostre Majesté.

Le sieur Molard, qui est celuy que l'Empereur avoit dépêché, avec d'aultres, pour convenir des articles de paix avec le Turc, est depuis peu retourné avec bonne satisfaction; si bien que l'on tient la paix d'avec le Turc comme pour asseuré. Et d'aultant que l'Empereur s'est résolu d'accorder l'exercisse de la religion, qui est le poinct principal; l'on tient qu'Illeshazy (1), qui est arrivé de la part de Botskay à Vienne, pourra aussy estre renvoyé content.

La fin de Brunswig est si doubteuse, que je ne sçay qu'en escrire à Vostre Majesté. Elle est fort bien blocquée; mais, pour en faire les approches et passer oultre, il faudra attendre une aultre saison, et donner tout aultre ordre. Je ne sçay si la dite ville, entre cy et là, vouldroit entrer en discution, unique espérance du dit sieur duc; ou attendre, résolue comme elle est jusques icy, l'ordre que l'Empereur y pourra donner. J'ay envoyé au dit sieur duc deux ambassadeurs, à diverses fois, pour l'exhorter à ung accord, pour lequel moyenner je m'y offrois;

(1) Illeshazy (Hélias Hasy), l'un des principaux chefs des Hongrois, était lieutenant de Botskay, qui l'avait rappelé auprès de lui, après l'avoir injustement envoyé en exil. Il était l'un des partisans secrets de l'archiduc Matthias, auquel il fit décerner la couronne de Hongrie, après la mort de Botskay.

mais mon labeur a tousjours esté inutile : je ne laisseray pourtant de continuer en ma bonne intention.

Sur celle que Vostre Majesté m'avoit escripte devant ces deux icy, j'estois résolu d'envoyer un mot à monsieur de Bouillon pour luy remonstrer la faulte qu'il avoit commise, que d'avoir retiré auprès de luy le sieur de Vassignac. Mais toute chose bien considéré, j'ay enfin voulu attendre l'arrivée du messager David. Ayant doncques recogneu, par la lettre qu'il m'a apportée, que Vostre Majesté ne desire poinct, que ny moi ny aultre s'en mette plus en peine, pour la mauvaise espérance qu'elle a du succès de cest affaire, je me gouverneray en cela selon la volonté et desir de Vostre Majesté ; sauf que je m'enhardy tousjours à la supplier, comme je fais bien humblement, que, pour l'amour des alliés du dit sieur duc, il plaise à Vostre Majesté surseoir le cours de la justice en cest affaire ; tous luy aurons une obligation très grande.

Je feray entendre à monsieur l'électeur (1) et tous aultres princes, que besoing sera, la royalle résolution que Vostre Majesté a de préférer à jamais la cause publique à toutes aultres considérations particulières, et apprendray de luy comment, par quelle forme, en quel lieu et temps, le dit sieur électeur entend faire la communication dont est question. Et donneray ordre affin que Vostre Majesté soit acertainée de tout ce dessus au plustost, et selon sa volonté : qui ne veulx doubter que le roy de la Grande Brettagne ne se mette volontiers de la

(1) Le Palatin qui devait conclure l'Union générale.

partie; pour le moings le doibt il, et pour son bien mesme. Mais d'aultant qu'il semble que sa majesté le roy de Danemarc et le duc de Brunswig ayent et couvent je ne sçay quel dessein, il ne seroit à mon advis que bon que l'on eust ung peu de patience avec le roy de la Grande Brettagne, qui néantmoings ne doibt enfin nullement estre obmis.

Et n'estant la présente à aultre effect, je prieray le Créateur, Sire, de donner à Vostre Majesté, en parfaite santé, heureux accomplissement de tous ses desirs.

De Marburg, ce XVIII de janvier, style vieulx, 1606.

MAURICE, L. d. H.

LXIV.

LE ROI AU LANDGRAVE.

Proposition faite par le duc de Bouillon de se soumettre. — Conditions sous lesquelles le Roi peut le recevoir en grâce. — Affaires de l'Empereur, de la Hongrie et des Turcs. — La médiation de Henri IV est refusée par le duc de Suède — Continuation du siège de la ville de Brunswick. — (31 janvier 1606)

Mon cousin, pour continuer à vous tenir adverty de ce qui se passe au faict du duc de Bouillon, je vous envoye le double des sentences qui ont esté données contre les autheurs et complices des menées et conspirations de Lymosin; par lesquelles vous apprendrez au vray en faveur de qui et à quelles fins elles estoient entreprises. Ceste vérification, notoire à présent

à un chacun, a meu le dit duc de recourir à ma clémence, (voyant qu'il estoit descouvert et condamné de tous), m'ayant faict demander une abolition générale de toutes ses faultes; de quoy non seulement je ne l'ay esconduit, mais luy ay donné espérance de le gratiffier, me donnant de sa part asseurance de sa foy, telle que j'aye toute occasion de m'y fier à l'advenir. Et comme c'est un point, auquel il ne peult bonnement et honorablement pourvoir qu'en déposant et remettant en mes mains la garde de la forteresse de Sedan, (suivant les conditions de la protection, obtenue par les anciens seigneurs du dit Sedan des Rois mes prédécesseurs, portées par les lettres de déclarations faictes par le feu Roy, François premier de ce nom, mon très honoré seigneur et ayeul d'heureuse mémoire, l'an 1520 (1); dont j'ay commandé vous estre envoyé un double), la proposition luy en a esté faicte, à laquelle, s'il s'accommode et condescent, comme son debvoir l'oblige de faire, tout ainsy qu'il me donnera, en ce faisant, toute occasion de bien espérer de sa volonté et de son obéissance, aussy la luy donneray je de se louer de ma bonté; de laquelle il tirera

(1) Ces lettres, datées du quatorzième jour de l'an de grâce 1520, assurent à Robert de La Mark, Seigneur de Sedan, une forte pension, sous la condition de servir le Roi, tant de sa personne que de son pouvoir et de ses villes, châteaux, places fortes et maisons. Henri de La Tour, Vicomte de Turenne, en épousant, par la faveur de Henri IV, Charlotte, fille de Henri, Duc de Bouillon, Seigneur de Sedan, et héritière des anciens Seigneurs de La Mark, était devenu maître de ces seigneuries, ainsi que de la ville de Sedan, qu'il possédait alors sous les mêmes conditions qui avaient été imposées aux anciens Seigneurs.

tousjours plus d'honneur, de seureté et d'utilité, qu'il ne fera de la retraicte de la dite place en ses mauvais conseils, joint que mon intention n'est pas de priver, luy ny les siens, du droict qu'ils ont. Au contraire, comme ils le tiennent principalement des faveurs spéciales qu'ils ont receues de mon auctorité et assistance, je serois aussy très marry de les en voir dépossédés, quand ils se gouverneront en mon endroit ainsy qu'ils doibvent faire envers leur bienfaiteur; seulement, mon intention est d'esprouver par un tel acte de submission et confiance la volonté et la foy du dit duc, sur laquelle je doibs fonder, pour le présent et pour l'advenir, l'estat qu'il veult que je face de son obéissance et loyauté, en luy pardonnant le passé et le réintégrant en ma bonne grâce et en ses premiers honneurs. Pareillement, je n'entends pas d'employer à la garde de la dite place personne, de laquelle il ayt subject d'avoir suspition; ny autres que de la religion prétendue réformée; et moins luy oster ny diminuer aucunement les revenus de la terre et de tout ce qui en dépend. Si donc le dit duc accepte ce party, il recevra après de moy toutes sortes de grâces et faveurs, qui luy seront nécessaires pour le faire jouir des effects de ma bonté. Ce que je vous ay voulu mander, mon cousin, affin que vous sçachiez de quel pied je marche en ce faict, ne voulant ny pouvant vous céler mes intentions, pour la grande confiance que j'ay en vous et l'estat que je faicts de vostre affection; nul pouvant me conseiller de me fier en la parolle et foy du dit duc, à cause des manquemens passés, si premièrement il ne se fie de moy comme il est obligé de faire.

J'ay receu vostre lettre, du XXIII du mois passé, le XXIII du présent, et sceu, par les advis qui m'en ont esté donnés, que l'électeur de Cologne n'a peu disposer l'Empereur à ce qu'il desiroit, et spécialement à aprouver l'élection d'un roy des Romains. C'est chose aussy qui peult servir bien peu maintenant à relever les affaires de l'Empire, comme pourra faire la composition et pacification des révoltes des Hongrois. A quoy l'on m'a mandé que les députés de l'Empereur, avec l'archiduc Mathias, travaillent diligemment et chaudement à Vienne depuis l'arrivée en la dite ville de Hélias Hasy, député à ceste fin par les dits Hongrois; lesquels veulent que l'on croye n'estre si attachés aux volontés et intérestz des Turcs qu'ils ne s'en puissent séparer, et ne le facent volontiers, si on pourvoit à leur religion, aux privilèges de leur pays et à la seureté de leurs personnes comme il convient: de quoy les dits députés devoient se résoudre. J'estime que les dits Turcs entendront encores aussy à la dite paix, s'ils en sont recherchés; car l'estat présent de leur empire requiert qu'ils se déchargent de la dite guerre, pour mieux entendre et pourvoir à celle de Perse et aux rébellions d'Asye, où les affaires des dits Turcs vont assez mal.

Voyant que le duc Charles de Suède différoit tant à nous faire entendre ses intentions sur les ouvertures de la paix avec son nepveu le roy de Pologne, dont j'avois esté prié de m'entremettre, je luy escrivis une lettre par un mien subject, qui alloit au dit pays au mois de may dernier passé, et fis commandement au porteur d'icelle de luy offrir mon entremise en ce faict, jugeant que c'estoit luy bien faire que de luy aider à le

tirer des travaux ausquels ce différend a engagé sa personne et ses enfans. Il m'a faict sur cela la responce que je vous envoye, par laquelle, comme il semble qu'il n'est pas trop enclin au dit accord, je n'ay pas délibéré aussy de l'en beaucoup presser. Toutesfois j'auray à plaisr que vous m'en mandiés vostre advis. Car, comme d'un costé mon but n'est que de procurer et favoriser les bonnes œuvres, ainsy qu'un Roy Très Chrestien est tenu de faire, d'autre part aussy je ne prétends de promouvoir chose qui préjudicie au dit duc, contre lequel je prévoy que la partie du dit roy de Pologne sera fort renforcée, si le duc de Moscovie continue à le favoriser, comme l'on m'a escript qu'il s'y offre, et que les Polonois se préparent d'y mettre les deux mains.

Puisque le roy de Dannemark s'est rendu en personne au siège de la ville de Brunswik, et que plusieurs autres princes d'Alemagne favorisent encores ceste entreprise, espérant se prévaloir avec le temps de l'exemple du succès d'icelle, nonobstant les comminations et mandemens de l'Empereur, il fault croire qu'ils ne s'en départiront qu'ils n'en ayent la raison, de quoy j'auray à plaisir de sçavoir les particularités par vous, comme de toutes autres occurences; priant Dieu, mon cousin, qu'il vous ayt en sa saincte et digne garde.

Escript à Paris, le dernier jour de janvier 1606.

HENRY.

LXV.

LE LANDGRAVE AU ROI.

Réponse à la lettre précédente. — Négociation concernant le duc de Bouillon. — Tentatives faites par le Landgrave pour accorder la Suède et la Pologne. — État des négociations pour la ville de Brunswick. — (18 février 1606.)

Sire, par la lettre qu'il a pleu à Vostre Majesté de m'écrire du dernier de janvier, j'ay recogneu avec beaucoup de déplaisir que le faict de monsieur de Bouillon n'aye encores prins la fin heureuse, que j'ay pourchassé par un espace de temps, avec le bon congé de Vostre Majesté, de cœur et d'affection. Et d'aultant plus, puisque Vostre Majesté me faict cest honneur, que non seulement elle me rend participant de ses intentions, ains qu'elle me démonstre en oultre une entière confiance, et estat qu'elle faict de mon affection, affection certes que je donneray à connoistre à Vostre Majesté en toutes occasions qui se présenteront jamais. N'ayant doncques, Sire, rien si cher au monde que d'esgaler mes parolles et saines intentions par l'effect, j'ay mis encores à présent toute peine à le tesmoigner à Vostre Majesté en cest affaire; mais estant au fond iceluy de tel poids, qu'il mérite d'estre balancé plus d'une fois, j'ay esté contrainct de renvoyer ce porteur sans résolution de ce que je penseray estre à faire de mon costé pour l'honneur et dignité de Vostre Majesté et le salut du dit sieur de Bouillon. Ce sera néantmoins en brief, et peult estre par le capitaine Widemarkre mesme, que j'enverray exprès pour ce

regard à Vostre Majesté; lequel si, par adventure, il passe par Sedan, je me persuade que Vostre Majesté me fera cest honneur de croire que le tout s'agira avec le respect requis et deu à Vostre Majesté, et dont elle aura incontinent après cela fidelle relation du dit Widemarkre.

Quant aux affaires de l'Empire, les électeurs avoient bien nommé jour d'assemblée, au présent mois de février, en la ville de Guelnhausen; mais elle a esté remise au mois de juing, où ils concluront et arresteront la diète, que l'on tient pour accordée.

Suivant la bonne intention de Vostre Majesté, l'électeur Palatin et moy avons escript au duc Charles de Suède, et nous sommes offerts pour procurer l'entremise de Vostre Majesté d'entre luy et le roy de Pologne son oncle (1). Si tost que nous aurons réponse, je ne fauldray de faire entendre à Vostre Majesté sa résolution et ce que l'on pourra espérer de ce costé là, comme semblablement l'électeur de Brandenbourg faict, par l'advis de nous deux, l'office requis en ce faict du costé de Pologne. Lequel sieur électeur a maintenant très bonne espérance d'obtenir en brief l'investiture du duché de Prussie, estant le reste des aultres affaires du dit pays desjà accommodé.

Les villes maritimes confédérées, que l'on appelle *Osterlines* (2) ont envoyé leurs ambassadeurs vers moy pour me

(1) Neveu. — Sigismond roi de Pologne, fils de Jean III roi de Suède, était le neveu du duc Charles de Suède frère puîné du roi Jean.

(2) Les villes Anséatiques.

prier de tenter la réconciliation d'entre le duc de Brunswig et la ville. Suivant cela, je me suis offert au dit sieur Duc; mais il m'a faict entendre qu'il avoit desjà mis ce traicté entre les mains du roy de Dannemark et le cercle de la basse Saxonie; les députés desquels estants desjà assamblés par une espace de temps, durant lequel il y a eu des tresves, l'on a espérance que ce faict se pourra appaiser; estants mesmes arrivés le comte de Hollach et le baron de Minckwitz, ambassadeurs de l'Empereur auprès du dit sieur duc pour cest effect, avec commandement exprès de faire poser les armes; et le roy de Dannemark retiré en son pays; continuant cependant la chambre impériale avec ses comminations, qu'elle a réitérée depuis trois jours. Et n'estant la présente à aultre effect, je prieray le Créateur, Sire, de donner à Vostre Majesté heureux accomplissement de tous ses desirs.

De Cassel ce XVIII de février 1606.

MAURICE L. d. H.

LXVI.

LE ROI AU LANDGRAVE.

Lettre de créance pour le sieur de Montglat chargé de faire connaître au Landgrave la résolution prise par le Roi concernant le duc de Bouillon. — (22 février 1606.)

Mon cousin, vous sçavez mieulx que nul autre des princes d'Allemagne ce qui s'est passé aux affaires du duc de Bouil-

lon, et les conditions, advantageuses pour luy et trop injustes pour moy, que je luy ay proposées pour le ramener à la recognoissance de son debvoir et de son obéissance; mais, voyant sa contumace, j'ay esté contraint de prendre la résolution que vous entendrez du sieur de Montglat, gouverneur de ma ville et chasteau de Saint Maissant et gentilhomme ordinaire de ma chambre, auquel je vous prie adjouster foy sur ce subject comme à moy mesmes, et me faire paroistre en ceste occasion, comme vous avez faict en toutes autres, que vous aymez la conservation de ce royaume, duquel vos prédécesseurs ont tousjours monstré d'affectionner la prospérité; laquelle aussy sera employée, pour le bien et advantage de vostre maison, en toutes les occasions qui se présenteront, ainsi que vous cognoistrez par effect, et que le dit de Montglat vous fera plus amplement entendre; priant Dieu, mon cousin, qu'il vous ayt en sa saincte et digne garde.

Escript à Paris le XXIIe jour de février 1606.

HENRY.

LXVII.

LE LANDGRAVE AU ROI.

Déclaration faite par le Landgrave qu'il se désiste entièrement désormais de toute entremise en faveur du duc de Bouillon. — (12 mars 1606.)

Sire, m'estant de tout temps efforcé à me conformer au bon vouloir de Vostre Majesté, je m'estois bien résolu de ne

la plus importuner au faict de monsieur de Bouillon, comme je luy avois escript par cy devant; néantmoins, ayant recogneu, par la dernière qu'il a pleu à Vostre Majesté de m'escrire, qu'elle se sentoit forcée à se rendre maistre de la ville et chasteau de Sedan, je m'estois de rechef enhardy de renvoyer le capitaine Widemarkre vers Vostre Majesté; et, en allant, le faire passer par le dit Sedan, tant pour persuader au dit sieur de Bouillon à se vouloir ranger à son debvoir, et vous donner les asseurances pour sa fidélité à l'advenir, que pour remonstrer à Vostre Majesté, en tant qu'elle me le voudroit permettre, les inconvéniens à quoy les extrémités sont sujettes, et par là procurer comme un médecin, et très affectionné au bien des affaires de Vostre Majesté et du public, l'obéissance et respect à luy deue, insistant et opinant tousjours pour les voyes les plus tollérables. Mais ayant le dit Widemarkre rencontré par les chemins monsieur de Montglat vostre ambassadeur, et recognu que ce qu'il portoit ne pouvoit contenter Vostre Majesté, il a prins bon conseil de s'en revenir pour me donner le tout à cognoistre. Ayant doncques jugé par la commission du dit sieur de Montglat, laquelle il a faicte et deuement et fidellement, et les soubmissions du dit sieur de Bouillon présentées par monsieur de La Noue et rejettées par Vostre Majesté, lesquelles ont esté imprimées et envoyées de tout costé, qu'il me seroit comme impossible à venir à bout de ma saine intention, je me suis résolu de couper chemin à icelle, et postposer toutes choses, soit du bien commun, soit de mon affection propre, au bon vouloir de

Vostre Majesté, qu'elle m'a donné à cognoistre par ses précédentes, en ce qu'elle me prie par deux fois de désister à m'employer plus de cest affaire. Car, tout ainsi comme je ne voudrois contrarier en rien du monde à Vostre Majesté, aussy serois je bien marry de me mesler et échauffer en une affaire, où il semble que toute espérance à en venir à bout soit perdue ; qui, en cest endroit, prie le Créateur, Sire, de donner à Vostre Majesté parfaicte et longue santé. (1)

De Vostre Majesté bien humble et très affectionné à luy faire service.

De Cassel ce 12 de mars 1606.

MAURICE L. d. H.

LXVIII.

LE ROI AU LANDGRAVE.

Préparatifs d'entrée en campagne pour le siège de Sedan. — Affaires de l'Empereur et du Sultan. — Défaite des Turcs en Asie. — Projets de l'Espagne contre les Pays-Bas. — (16 mars 1606.)

Mon cousin, je veux continuer à vous informer de toutes mes actions et intentions, pour l'affection que je vous porte et la confiance que j'ay en vous. Jà le sieur de Montglat vous

(1) On lit dans le brouillon de cette lettre, les mots suivans qui ont été rayés : « *Et heureux accomplissement de tous ses bons desirs.* »

aura rendu compte de la résolution, que l'obstination du duc de Bouillon m'a contrainct de prendre pour conserver mon authorité royale ; suivant laquelle vous sçaurez par la présente que je suis party de ma bonne ville de Paris, le xve de ce mois, pour m'aprocher de Sedan, accompagné de moyens pour me faire obéir, tels que les doibt avoir un Roy de France (1) ; mais plus encores d'une très bonne volonté d'exercer ma clémence envers le dit duc, s'il m'en donne occasion. J'espère donc me rendre en ma frontière, incontinent après la feste de Pasques, pour mettre les deux mains à la besogne, sans plus différer ni perdre le temps, me contentant d'avoir laissé couler trois ans entiers sans faire procéder contre le dit duc par justice ny autrement, pour luy donner loisir de se recognoistre et amander, et à ses alliés et amis de luy faire prendre meilleurs conseils. Je demande qu'il exécute ce à quoy il est obligé, pour le regard de la dite ville de Sedan, par les conventions de la protection à laquelle les vrais seigneurs d'icelle se sont soubmis, pourveu qu'il le face de bonne foy et effectuellement ; ainsy que j'ay voulu bailler par escript à ceux qui m'ont parlé pour luy ; ayant sceu qu'il avoit publié, et mesme faict imprimer, que j'avois rejecté les offres d'obéyssance qu'il m'avoit faict faire par le sieur de La Noue, pour tousjours abuser le monde et fortifier sa cause

(1) Voyez les *Mémoires de Sully*, Petitot, tom. VII. Ces grands préparatifs n'étaient pas dirigés seulement contre la ville de Sedan, mais aussi pour secourir, en cas de besoin, les Pays-Bas contre les Espagnols. Voyez les *Négociations de Jeannin*, Paris, 1656, in-fol., p. 11.

par ses ordinaires supositions. Je vous envoye doncques une copie de l'un et de l'autre escript, affin que vous sçachiez au vrai ce qui est advenu en ce faict depuis le partement du dit Montglat. Je ne puis croire que mon cousin l'électeur Palatin veuille préférer l'injustice de la cause du dit duc à la justice de la mienne, ny son amitié à celle d'un Roy de France, qui a tousjours affectionné sa prospérité, et qui a plus de moyen et de volonté que jamais de la favoriser ; de quoy j'aurois grand regret d'estre déceu de ceste opinion là.

J'ay receu vostre dernière, apportée par le présent messager David, laquelle j'ay trouvée sans datte (1). Je n'ay pas délibéré, pour la guerre de Sedan, de discontinuer mon secours ordinaire aux Estats du Pays Bas et en faveur des Suisses. L'armée que j'ay dressée contre le dit duc de Bouillon seroit mieulx et plus volontiers par moy employée, que contre cest opiniâstre; mais il importe tant à mon autorité, pour le présent et pour l'advenir, que je en aye la raison en une sorte ou autre, que je ne puis ny doibs me départir de ce dessein sans que j'en sois satisfaict.

Chacun tient la paix entre l'Empereur et les Hongrois pour arrestée, ainsy qu'il est porté par vos dites lettres. Mais si les Turcs n'y entrent, je ne pense pas que l'autre dure, ny mesmes s'effectue; en tout cas, il faudra que l'Empereur demeure tousjours armé contre les dits Turcs, lesquels ont naguères

(1) Cette lettre ne s'est pas retrouvée, elle était vraisemblablement écrite en chiffres, ainsi que la suivante du 15 mars 1606 (n° LXXI ci-après, p. 300), que nous donnons d'après une ancienne traduction.

perdu contre le roy de Perse, en la plaine de Tauris, trente mil hommes et cinquante pièces d'artillerie en une bataille que leur a livrée le Cigale, le xxvie du mois de novembre dernier passé (1). Ce qui rendra encores les révoltés d'Asie plus difficiles à vaincre et contenter, et peult être contraindra ce sultan, qui se monstre plus courageux que prudent, de s'accomoder avec l'Empereur, et relascher quelque chose de la dureté de ses demandes ordinaires pour la dite paix ; de quoy nous serons tost esclaircis.

[Le marquis Spinola estoit encore en Espagne le 21 du mois passé, non trop satisfaict des provisions d'argent, que l'on luy donnoit pour faire la guerre au dit Pays Bas ceste année; aussy dit on qu'elles ne seroient que de deux cent mille escus par mois, au lieu de trois cent cinquante qu'il s'estoit promis pour faire deux armées, de façon que j'espère que les dits Estats du Pays Bas n'auront tant d'affaires, qu'ils estimoyent, pourveu qu'ils soyent assistés de vostre costé, comme ils seront du mien; à quoy je vous prie de continuer à les favoriser, sans rien vous promettre pour ce regard du costé d'Angleterre, quelque cognoissance et preuves que l'on y ait de la mauvaise volonté des Espagnols]. (2)

Continuez aussy à me faire part du succès de la guerre de

(1) Cigala, natif de Gênes, commandant en chef des troupes du sultan, en Asie, fut vaincu par le Schah de Perse, et son armée fut entièrement détruite. Il mourut de chagrin pendant sa retraite vers Diarbekr (Voyez Hammer, *Hist. de l'emp. Ottom.*, tom. IV, p. 378, et les *Annales turques Dschighalesade*).

(2) Cet alinéa tout entier était originairement écrit en chiffres.

Brunswich ou de la pacification d'icelle, et à vous asseurer de la parfaite amitié que je vous porte.

Je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ait en sa saincte et digne garde.

Escript à Nanteul, le XVIIe jour de mars 1606.

HENRY.

LXIX.

VILLEROI AU LANDGRAVE.

Communication de lettres relatives aux affaires de Suède. — (17 mars 1606.) (1)

Monseigneur, le Roy m'a commandé vous envoyer des duplicata de la dernière lettre qu'il a receu du duc Charles de Suède et de la responce que Sa Majesté y a faicte, affin que vous soyez informé de l'estat de ceste négotiation, comme Sa Majesté entend que vous le soyez de toutes ses actions. Avec ceste occasion je vous ramentevray, s'il vous plaist, la puissance que vous avez sur moy, affin qu'il vous plaise me honorer de la continuation de vos commandemens, ausquels je obéiray tousjours d'entière affection.

(1) En réponse à cette communication, le Landgrave envoie à Villeroi, secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères, les articles du traité de paix, conclu à Vienne entre l'Empereur et les Hongrois le 9 février 1606, par Illeshazy (*Lettre du* 29 *mars*).

Monseigneur, je prie Dieu qu'il vous conserve en parfaicte santé.

De Nanteul, le XVII de mars 1606.

Vostre très humble serviteur.

De Neufville.

LXX.

LE LANDGRAVE AU ROI.

Regret manifesté par le Landgrave du parti que le Roi est réduit à prendre contre le duc de Bouillon. — Nouvelles de la Hongrie et des Turcs. — Démonstration faite par les Moscovites en faveur de la Pologne contre la Suède. — Accord consenti par le duc de Brunswick, qui a déposé les armes. — Naissance d'une fille du Roi et d'une fille du Landgrave. — (28 mars 1606.)

Vostre Majesté aura receu maintenant sans doubte la mienne dernière, par laquelle je l'ay advisé que vostre ambassadeur, le sieur de Montglat, a esté auprès de moy, et pourquoy je n'ay envoyé si tost vers Vostre Majesté le capitaine Widemarkre, comme j'avois délibéré.

Je suis très marry que l'affaire du duc de Bouillon se trouve en tels termes, comme Vostre Majesté me mande; j'eusse souhaité au dit duc meilleur conseil pour avoir gaigné vostre bonne grâce, que je sçay estre plus enclin à pardonner, que d'estre rigoureux. Pleust à Dieu que je sceusse apporter quelque bon remède à ceste playe; j'y employerois tout mon pouvoir,

et le ferois d'aussy bon cœur et avec autant de sincérité, qui est requise à un, qui faict profession d'estre vostre vray amy et serviteur. J'espère que nostre bon Dieu envoyera du ciel quelque bon coup pour la guérison de ce mal. Vostre Majesté m'octroyera s'il luy plaist que je songe, s'il m'est possible, à quelque moyen que icelle soit satisfaicte, et que ce feu n'en prenne plus grande force.

La paix d'Hongrie, comme Vostre Majesté juge très sagement, est fort incertaine, car les mesfiances sont en ces quartiers là si grandes, que je ne sçay comme cela se pourra réunir si tost. On me mande que les bassas du Turc, qui sont en Hongrie, disent bien d'avoir puissance de leur maistre de conclure la paix entre l'Empereur et le dit Turc, mais Vostre Majesté sçait que le Turc a tousjours demandé des choses si excessives et desraisonnables, que du costé de l'Empereur on n'y a pas peu entendre. J'ay bien opinion que la défaite, que le Turc a eu du roy de Perse, luy pourra donner suject de tourner toutes ses armes contre luy, afin d'avoir sa revenche; mais je craings que le dit Turc n'en face peu de compte, ains croy qu'il pense de se prévaloir des dissensions d'Hongrie.

Le Moscovite, dit on, prend le party des Polonois. Je trouve que c'est chose fort facile pour luy à cause du voisinage, et sera au grand dommage du duc Charles. Je ne cesse de l'admonester à entendre aux sages et bons conseils de ceux qui aiment sa prospérité, entre lesquels Vostre Majesté a le premier lieu.

La guerre de Brunsvick est à ceste heure assoupie, l'Empe-

reur en ayant interposé son authorité; et le duc, voyant l'assistance que les autres villes confédérées faisoient pour secourir la ville, et qu'elles avoient desjà leur secours tout prest, s'est retiré pour éviter des plus grands inconvéniens qu'on luy menaçoit, et a remis ce différent à desmeler par la justice. Ce que, s'il eust faict dès le commencement, comme ses voisins luy conseilloyent, il eust fort bien faict.

Je me réjouys aussy, avec Vostre Majesté et la Reine, de la fille que Dieu vous a donné (1). Il luy a pleu d'augmenter ma famille, au 14 de ce mois, d'une fille.

Au reste, je prie Dieu, Sire, qu'il conserve Vostre Majesté et les siens en sa saincte et digne garde et les comble de plusieurs félicités.

De Cassel, ce 28 de mars 1606.

MAURICE, L. d. H.

(1) Christine, seconde fille de Henri IV, née le 10 février 1606. Elle fut baptisée en même temps que l'aînée, Elisabeth. Voyez la *lettre* LXXVII. — Elisabeth fut mariée à Philippe IV, roi d'Espagne, et Christine à Victor-Amédée, prince de Piémont et duc Savoie. La troisième fille du Roi, Henriette-Marie, née en 1609, épousa Charles I, roi d'Angleterre.

LXXI.

LE ROI AU LANDGRAVE.

Résolution du Roi de faire le siège de Sedan. — Prières qu'il adresse au Landgrave de ne point s'offrir pour caution du duc de Bouillon, et d'empêcher les princes allemands d'entreprendre aucune démonstration en sa faveur. — Offre faite par le Roi de remettre entre leurs mains sa parole que le duc de Bouillon sera honorablement traité, s'il veut faire sa soumission. — (15 mars 1606.)

Mon cousin, vous aurez de présent veu le sieur de Montglat, que j'ay envoyé vers vous, qui vous aura dict les raisons, ou pour mieux dire les nécessités, qui m'ont contrainct d'engager ma personne, ma réputation, mes armes et ma couronne, au siège de la place de Sedan, pour nous délivrer tous ensemble de la mauvaise et ingrate volonté du duc de Bouillon. Et vous sçaurez par la présente que, suivant ce mien desseing, je suis arrivé en ceste ville, en bonne santé, grâces à Dieu, (en laquelle j'ay receu vostre lettre du XVIII du mois de février, apportée par le messager Petitsyeulx, qui sera encores chargé de la présente), en intention d'en partir dedans deux jours, pour poursuivre et exécuter ma délibération, qui est d'embrasser en bon [roy] monsieur le duc de Bouillon, s'il me contante et se confie en moy, comme, par debvoir et par raison, il est obligé et peult très seurement faire, et, en cas de refus, mettre peyne de l'y forcer par la voye des armes. A laquelle je prévoy néanmoins qu'il fault dès à présent que je me atasche et

détermine tout à faict; car le dit duc persiste à vouloir que je me fie du tout en luy, que je luy pardonne toutes ses faultes, et le rétablisse aux dignités, charges, biens et gratifications dont il a jouy jusques à son esloignement; et toutesfois il refuse de me fier seulement la garde de la dite place de Sedan, que je luy demande pour gaige de sa foy, de laquelle il m'a donné subject, par ses déportemens et manquemens trop réitérés, de ne pouvoir estre asseuré que par ce seul moyen. Et comme Dieu m'a jusques à présent favorisé en toutes mes entreprises, pour estre fondées sur le pied de la justice, j'espère aussy qu'il me continuera sa divine protection et assistance en celle cy, qui est aussy juste que nulle des autres.

Et d'autant que j'ay esté adverty, que l'on propose de vous rendre pleige et caution, avec d'autres princes d'Allemagne, envers moy de la fidélité et parole du dit duc, j'ay bien voulu vous prier par prévention de n'engager vostre nom en ceste action, et d'en dissuader les autres qui ont délibéré de m'en faire la proposition. Car il seroit mal séant et peu honnorable à ma dignité d'accepter pour un mien subject, officier de ma couronne et de ma maison, des plus quallifié en l'une et en l'autre, une garantie et caution étrangère, mesmement composée de mes alliés et amis; parce que, d'un costé, ce seroit signe d'impuissance de ma part, dont l'exemple seroit très pernicieux, et d'ailleurs, ce seroit m'assubjectir avec mes dits amis et alliés à des évènemens contraires à la bonne amitié et voisinance que je desire entretenir avec eux, advenant

que le dit duc, suivant sa constume, manquast cy après à ses promesses; chose que je desire de tout mon possible éviter: ce qui adviendroit si le dit duc de Bouillon pouvoit se résoudre de me fier sa place, comme il dit qu'il veult faire sa personne et sa vye, suivant les conditions de l'ancienne protection à laquelle les seigneurs d'icelle se sont obligés envers les Roys més prédécesseurs, et du bénéfice desquelles le dit duc a jouy, tant qu'il est demeuré en son devoir envers moy. Car je ne manquerois point à tout ce que je luy promettrois; davantage il ne seroit faict aucun préjudice à la souveraineté qu'il prétend, ny à tous les biens qui luy apartiennent, tant à cause de la dite seigneurie de Sedan qu'en mon royaume; de quoy d'abondant je serois encores contant, mon cousin, d'engager dès à présent ma foy et parolle à vous mesme et à tels des autres princes mes alliés et amis que besoin seroit, si vous estimiés que cela peult servir à mieux asseurer le dit duc de l'observation et accomplissement d'icelle, jaçoit que ce soit chose peu usitée d'un souverain envers son subject. Mais je suis si desireux d'éviter les accidens importans à la cause commune, qui peuvent naistre de l'obstination du dit duc, que je franchiray ce sault, si vous jugez qu'il ne doibve estre inutile; de quoy je ne m'ouvriray qu'à vous, pour la confiance que j'ay en l'affection que vous me portez, asseuré que vous en userez avec telle discrétion que j'auray tousjours occasion de m'en louer. En tous cas, je vous prie d'empescher que je sois prié, de vostre part, et des autres princes susdits mes alliés, d'accepter leur foy pour la seureté de celle du dit duc de Bouillon, affin

de n'estre contrainct de les en esconduire, comme je serois, tant pour les raisons susdites que pour estre obligé de préférer la conservation de ma réputation et de mon royaume à toute autre considération.

Et je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ayt en sa saincte et digne garde.

Escript à Rheims, le xxve jour de mars 1606.

HENRY.

LXXII.

LE ROI AU LANDGRAVE.

Soumission du duc de Bouillon. — Remise faite au Roi de la place de Sedan. — Satisfaction manifestée par le Roi de la conduite qu'a tenue le Landgrave dans toute cette affaire. — (5 avril 1606.)

Mon cousin, j'ay pris Sedan avec le maistre de la maison (1), non à force d'armes, comme je m'y estois bien pré-

(1) On se ressouvient de la lettre plaisante que Henri IV écrivit à cette occasion à la princesse d'Orange. « *Veni, vidi, vici;* trois jours durèrent mes amours et se finirent en trois jours, tant j'étois amoureux de Sedan! » (*L'Etoile*). — Voyez sur la soumission de Sedan les *Mémoires de Sully* (PETITOT, t. V et VI); et *Fontenay Mareil* (PETITOT, tom. V). — Ceux qui ont fait un reproche à Henri IV de n'avoir pas conservé Sedan, pour détruire le parti protestant en France, oubliaient que le Roi avait de grands ménagemens à garder envers les princes d'Allemagne, alliés du duc de Bouillon. V. FLASSAN et CAPEFIGUE.

paré, et croy qu'il m'eust esté facile de faire, fortiffié de la grâce de Dieu, qui n'abandonna jamais une juste cause; mais par les effects de ma bonté et clémence, esmue et acquise par les submissions et debvoirs ausquels le duc de Bouillon s'est porté, à mon arrivée à la veue de sa place, qu'il m'a demandé pardon et abolition des choses passées, m'a supplié de le reprendre avec sa place en ma bonne grâce et protection, et m'a promis et juré de m'estre à l'advenir très fidelle et obéissant subject et serviteur; pour preuve de quoy il a consenty de recevoir en son chasteau un capitaine et une garnison de ma part pour y commander.

Mon cousin, je me promets que vous serez très ayse de ce succès, puisqu'il m'est agréable, et qu'il est conforme aux sages conseils que vous m'avez donnés, desquels véritablement je n'ay jamais esté alliéné; car, dès le commencement jusques à la fin, j'ay tousjours déclaré et asseuré que j'en userois ainsy, toutes et quantes fois que le dit duc s'en rendroit digne par ses actions. Vous sçavez que c'est ce que je vous ay tousjours mandé, et qu'il ne pouvoit rechercher meilleure voye et intercession pour obtenir telle grâce de moy, que celle qui dépendoit du devoir auquel la nature et mes bienfaicts l'obligeoient. A quoy, si l'auctorité et les conseils de ses amis l'eussent disposé et faict résoudre de satisfaire plus tost, au lieu de s'employer vers moy pour m'y rendre favorable, comme le dit duc se fust plus tost mis en ce chemin, plus tost aussy eust il jouy de la consolation que je luy ay maintenant accordée; par laquelle seront convaincus de faulseté, ignorance et malice, tous

ceux qui ont osé dire et publier que je voulois destruire l'église de Sedan (1), avec la personne du dit duc, et m'emparant de sa place, le priver et despouiller des droicts d'icelle (2). Car, si ma volonté eust esté telle, Dieu m'avoit donné les moyens de l'exécuter trop plus facilement (ainsy que j'ay recogneu depuis avoir veu la place) que je ne m'estois promis, lorsque je m'estois résolu de l'entreprendre. (3)

Mon cousin, j'ay donc bien voulu vous faire part, comme à l'un de mes meilleurs amis, de ce qui s'est passé en ce faict, comme j'ay cy devant faict du progrès d'iceluy. A quoy j'adjousteray que je suis très contant de la façon de laquelle vous vous y estes conduict, tant envers le dit duc qu'en mon endroict, et mesmes de ce que vous m'en avez escript, après avoir veu le sieur de Montglat, par vostre lettre du XII du mois passé, que j'ay receue en ce lieu le III du présent. Je feray mon entrée au dit Sedan demain ou vendredy, où je demeureray trois ou quatre jours, et reprendray après le chemin de Paris; où le dit duc de Bouillon me suivra quelques jours après, très résolu, comme il proteste, d'amander le passé par une obéissance et fidélité si sincère et entière, que j'auray toute occasion d'estre contant de luy, qui est ce que je desire.

(1) Lorsque les Jésuites, voulant profiter de cette occasion, demandèrent au Roi qu'il leur fût permis d'établir à Sedan un collège, il leur répondit de s'adresser au duc de Bouillon (L'ETOILE).

(2) Le traité du 2 avril, fait à Donchery, avait déjà assuré toute protection au duc de Bouillon. DU MONT, *Corps Diplom.* tom. V, part. II, p. 64.

(3) Voyez *la lettre* LVIII, note 2.

Et prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ayt en sa saincte et digne garde.

Escript à la Cassine, le ve jour d'avril 1606.

HENRY.

LXXIII.

LE ROI AU LANDGRAVE.

Satisfaction éprouvée par le Roi de la conduite du duc de Bouillon depuis sa soumission. — Communications secrètes sur l'état des affaires en Hongrie, en Autriche et dans l'Empire, ainsi que sur les desseins du roi d'Espagne touchant les Pays-Bas. — Disposition du roi d'Angleterre à l'égard de l'Espagne. — Médiation de Henri IV entre le Pape et les Vénitiens. — (20 mai 1606.)

Mon cousin, je vous escrivis le v du mois passé la grâce que j'avois faite au duc de Bouillon, et ne vous ay pas escrit depuis, d'autant que je m'atandois de voir le capitaine Widemarkre, que vous me mandastes par vostre lettre du premier du dit mois d'avril, aportée par le messager Petitsyeux (1), que vous envoyriez vers moy; mais voyant qu'il ne comparoist rien, j'ay bien voulu, continuant à vous informer de l'estat de mes affaires, vous faire sçavoir que j'ay maintenant toute occasion de me contanter des actions et déportemens du dit duc de Bouillon, lequel ayant par son obéissance et submission regagné la

(1) Cette lettre, ainsi que plusieurs autres du Landgrave, ne se sont pas retrouvées.

part en ma bonne grâce de laquelle il estoit descheu en faisant le contraire, s'estudie à se rendre digne des effects de ma bonne volonté; chose que je sçay, qui vous sera très agréable, tant pour vostre affection à mon contantement, que pour vous estre emploié, avec tant de soin que vous avez faict, à procurer au dit duc de Bouillon la faveur qu'il reçoit à présent de moy. Dieu m'ayant donc faict la grâce, par le bon et heureux succès qu'il m'a donné de ce voyage, d'avoir affermy la tranquillité et concorde publique de mon royaume, mon principal esgard et pensement sera doresnavant d'estre utille à mes voisins, alliés et amis, et à la cause qui est commune entre moy et eulx; de quoy j'ay bien voulu vous advertir, affin d'en faire part aux princes de la Germanie de ceste condition là ♀ 46 22 12 32 15 21 38 41 20 68, 18, 50 36 33 46 50 38 50 20 52, 21 ♂ 12 16 52 49 50 62̇ ♃ 0 32 27 16 15 29 22 20 12 46 15 parce que ♀ 33̄ 15 38 36 41 31 45 40 81 17 16 42 15 21 48̇ 36 46 15 28 22 12 21 32 ϖ 21 71; 61 20 51 ϖ 74, 50 30, 14 34 73 ϖ 12 50 21 61 ϖ 51 32 19 22 24 38 45 20 32 73 80 29 69̇ 20 17 19 12 15 27 42 70 54 18, 85 62̇ 28 22 36 16 20 21 81 49̇ ♀ ♆ Hongrie, où l'on ne fait la paix ny la guerre comme il convient. Car j'ay sceu que l'accord projetté avec le Botskay est demeuré imparfaict(1) et que le premier bassa retourne encores ceste année en Hongrie, accompagné d'une

(1) Voir les circonstances de cet accord, ainsi que les affaires de Hongrie, jusqu'à la mort de Botskay, dans l'*Histoire des Hongrois* par Fessler (en allemand, tom. VII, p. 597, etc.) Voyez aussi *la lettre* LXXIV.

puissante armée, pour continuer à se prévaloir des révoltés du dit païs, comme il a faict l'année passée; ayant conseillé à son maistre de se mettre sur la deffensive du costé de Perse, pour pouvoir plus seurement proffiter des susdits advantages contre les Chrestiens.

J'entends aussy que la noblesse d'Austriche a commancé à prendre les armes pour rentrer en la jouissance de la liberté de la religion, dont elle avoit esté privée depuis le déceds de l'empereur Maximilian (1); et dist on que les archiducs de Gratz se sont naguères assemblés à Vienne avec Mathias et Maximilian, au desceu de l'Empereur, pour conférer et résoudre ensemble des moyens de redresser les affaires de l'Empire, dont j'entends que le dit Empereur est très mal satisfait (2). Mais s'il est vray que les eslecteurs ayent consenty et aprouvé une diette impérialle, ce sera un bon expédient pour pourvoir aux nécessités qui se présentent, avec plus de considération. Toutesfois, plusieurs ont opinion que le dit Empereur ne s'y trouvera en personne; quoy advenant, j'estime aussy que les dits eslecteurs s'en voudront

(1) Maximilien II, mort à Ratisbonne, le 12 octobre 1576. Il avait accordé aux protestans d'Autriche le libre exercice de leur religion.

(2) Cette convention secrète datée du 25 avril 1606, et souscrite par les frères et cousins de l'Empereur, auxquels accéda quelques mois après l'archiduc Albert, gouverneur des Pays-Bas, est très remarquable. Les archiducs après avoir déclaré l'empereur Rodolphe II incapable de gouverner les états et royaumes d'Autriche, nommèrent par cet acte l'archiduc Matthias chef de la maison. Voyez Du Mont, *Corps Diplom.*, tome II, p. 68, et surtout la lettre du *Landgrave*, LXXXIX.

excuser; et partant, que la dite diette ne produira que des plaintes, qui augmenteront les mescontentemens et nécessités de toutes parts. ⚲ ⚲ ⚲ 18, 20 58 29 52 19 52, 21 36 32 71, 25 60, 52, 21 60, 69 38 20, 14 42 74, 86 45 77, 49 20 49 16 85 80 12 45 20 48 17, 30, 12 20 16 45 28 80 22 50 74 19 12 27 33 32 70, 20 16 42 21 62 51 42 32 74, 34, 15 21 80 25, 49 86 16 4 80 24 31 15 21 ⚲ ⚲ sceu que le duc de Féria, qui estoit vice roy de Sicille, a receu commandement du roy d'Espagne de se trouver en la dite diette, tant pour promouvoir et favoriser la dite eslection, que pour y proposer la pacification des troubles des Pays Bas; et, en cas que les Estats des Provinces Unies des dits païs la refusent, engager l'Empire à leur faire la guerre avec eulx ⚲ ⚲ 70, 20 52, 21 49 22 23 65, 17 16 20 12 4 50 49 30 19 31 15 49 31 20 38 68, 15 27 32 38 21 $\overline{88}$ 68, 14 18 50 9 61 17, 36 74, 20 21 12 62 51 32 45 80 38, 12 15 20 28 82 15 21 81 74, 20 51 68 66 $\overline{70}$ 34, 20 34, 50 36 32 50 51 60, 72, 12 81 20 21 12 34, 32 73 74 74, 45 38 36 81 20 ϖ 80 12 74, 68, 21 53 20 18, 73 77, 20 81 74 47 19 12 15 27 61 20 70, 28 16 12 22 62 21 80 86 16 12 49 12 80 14 53, 20 12 81 49 17, 50 19 57 15 37 12 20 ϖ 32 34, 45 74 38 21 17 19 16 20 47 81 49 42 74 38 49 17, 17 22 12 20 ϖ 80 45 36 81 58 28 16 12 26 ⚶ 45 21 28 33 38 52 74, 80 28 22 12 20 58 49 32 74 17 74, 45 28 74, $\overline{28}$ 62 20 62 35 18, 49 36 81 71, 31 75 12 62 68 21 69 60, 62 17 38 20 27 33 52 19 68, 18, 50 46 36 74 78 58 15 38 29 80 36 62 21 27 34 28 74, 49 18, 20 57 39 69 38 21 74, 50 16 43 22 4 50 49 17, 46 51 32 28 12 52 21 81, 80 25, 20 53, 33 80 12 21 60, 85 16

68 74, 30 57 19 21 87 54 31 21 19 65 26 22 19 80 24 ♉ 42 53
49 20 74 74, 20 22 46 14 75 15 21 12 32 19 73 27 38 70, 49 47
62 28 49 51 49 85 16 24 38 51 34, 20 38 9 80 26 8, 15 50 27
38 34 45 74 49 69 17 19 42 45 59 12 47 80 18, 34, 15 21 67,
8, 5 ∴ 74, 31 40 15 16 12 20 21 19 80 24 68, 18, 20 84 21
74, 70 86 53, 59 19 52, 21 69 18, 20 62 26 17, 35 18, ☵ 21 17
80 19 49 20 ☵ 22 50 ♉ 18, 70 46 49 12 15 27 38 20 49 17, 96
45 38 20 ♃ 85 16 12 15 50 49 20 12 ♃ ∵ 74, 22 76 68, 52, 51
32 20 21 32 18, 50 77, 73 85 80 20 17 74, 49 36 32 20 ☵ 58
22 19 20 49 29 57 75 16 19 12 20 38 49 32 21 20 32 31 49 49
18, 50 35 16 15 ☵ 38 75 12 15 74 62 ♃ 20 49 20 80 15 21 12
62 73 57 14 12 38 87 32 74 57 85 12 20 49 36 38 20 21 38
59 53, 19 16 15 ☵ 38 62 20 62 26 17, 38 18, 20 16 27 ☵ 31
50 12 16 15 50 59 16 44 38, 62 74 53, 21 38 20 84 74 74, 20
70, 73 38 17 74 20 62 74 32 19 52, 74 60, 17 31 20 32 19 22
34 4, 49 17, 14 12 26 32 19 74 81 30 32 19 30, 15 82 68, 85,
15 20 ♀ 32 20 29 16 12 50 62 80 21 ☵ 62 37 74, 84 74 74, 80
28 ♆ ∵ 22 62 74 31 30 32 68, 28 31 60 22 62 27 32 19 18 26
12 62 49 17, 27 84 20 32 36 16 86 ☵ 22 15 32 ☵ 21 17, 20 32
22 74, 21 32 17 75 26 14 12 68, 28 52, 51 12 84 19 80 24
26 12 62 31 30 74, 57 26 18, 47, 20 32 75 18, 85 62 21 68, 22
53, 20 31 28 22 32 19 51 12 50 ☵ 82 32 25 27 61 68, 22 16
75 20 62 12 22 30 38 74, 78 28 12 30 15 32 50 30, 12 20 84
20 ☵ 24 68, 22 16 75 20 34, 42 15 12 38 25 34 28 22 12 50
32 21 28 49 36 38 68, 12 32 17 22 12 50 32 74 28 12 26 21
25 69, 30, 12 15 21 32 15 80 68 21 ♃ 60, 18, 20 80 20 ☵
32 22 74, 19 49 30, 26 16 15 42, 75 16 14 22 15 21 32 68,

60, 62 31 28 22 62 27 38 19 18, 50 32 22 ϖ 38 27 51 55 ♀ ♀ ю.

J'ay esté adverty que le roy d'Angleterre est à bon droit très mal satisfait du dernier refus, que le roy d'Espagne et les archiducs luy ont fait, de luy délivrer et envoyer deux de ses subjects, nommés Owen et Baldouin, qui sont en Flandres; lesquels sont chargés d'avoir sceu et favorisé ceste dernière malheureuse conspiration dressée contre sa personne et son estat. . . . que les dits archiducs les eussent auparavant fait arrester prisonniers, à l'instance et poursuite de son ambassadeur; tant les dits Espagnols ont eu crainte que les dits Anglois, lesquels ont depuis trente ans conduit toutes les menées en Angleterre et en Escosse, descouvrissent les autheurs et le fond d'icelles (1), ♄ ♀ α ♀ δ y m (m o p g ♃ 3 t ♄ ♀ ю 42 84 85 16 12 15 20 12 32 15 31 24 17 34 20 51, 68, 37 60, 27 32 20 21 38 12 52 20 21 38 16 29 ϖ 62 27 38 19 16 85 17 32 84 32 27 18 20 46 21 25 58 4, 12 14 49 20 12 74, 22 42 75 74, 62 15 32 22 21 19 31 43 12 74 81 ϖ 21 62 55, 12 16 42 15 21 68, 8, 20 27 31 24 68, 18, 20 46 21 25 58 15 16 26 34, 21 62 21 19 12 62 80 69 62 20 16 15 62 28 19 16 12 21 32 21 62 22 32 19 20 ϖ 32 50 73

(1) Owen, catholique, natif de Wallis, étant entré au service du roi d'Espagne, ne fut pas livré, parce que le roi d'Angleterre refusait de communiquer au roi d'Espagne les preuves de son crime. Baudouin, Jésuite, arrêté en 1610, par l'électeur Palatin et envoyé en Angleterre, y subit plusieurs interrogatoires, même en présence du roi, mais il fut absous faute de preuves. (Voyez LINGARD).

32 19 22 12 21 81 22 19 50 60, 74 31 17 62 20 38 19 38 21 69 53, 26 14 12 32 49 27 38 85 32 20 31 4τ 32 34, 15 74 14 22 24 31 54 80 45 21 49 15 53, 75 38 84 ∴ 84 70 69 17 14 22 20 12 32 22 19 20 16 29 ϖ 74, 20 32 21 53, 52 ϖ 38 19 21 52 74, 20 21 74, 20 ϖ 17 52 27 12 38 22 23 81 23 70 74, 25 60, 27 32 20 21 32 29 ϖ 32 51 9 32 20 29 16 12 20 27 46 85 ϖ 38 12 14 32 20 21 17 19 22 49 15 21 32 74 26 12 62 31 20 52 12 18, 12 52 20 17 61 74, 84 73 ϖ 12 71, 20 38 30 34 49 49 19 80 26 12 62 49 20 38 17, 12 73 ϖ 81 19 31 14 18, 49 57 25, 12 15 28 22 27 4 73 32 21 17 32 19 20 22 80 20 12 16 15 50 70, 15 52, 21 84 21 74, 26 75 74 68, 28 80 26 22 20 32 19 32 21 27 12 19 31 ⊕ 15 42 49 27 61 84 23 68, 14 25 12 14 78 18, 20 80 28 74, 20 ϖ 32 15 21 60, 17 53, 22 16 12 19 85 12 32 22 23 25, 31 29 69 88 55, 26 31 20 53, 12 14 25 17 74, 21 62 28 62 ∴ 62 21 69 22 15 40 38 20 ϖ 16 19 21 27 38 73 74 81 80 45 ϖ 38 π 32 17 19 12 15 27 12 47 80 18, 85 62 15 21 28 22 27 16 20 21 38 28 22 19 33 12 15 38 21 49 39 19 12 20 38 31 24 15 50 60, 27 38 73 51 38 39 π 38 27 21 74, 37 16 22 26 18, 25, 79 38 21 45 34 21 32 15 60 57 41 45 50 68, le retour à Brusselles du marquis Spinola, lequel y doibt arriver à la fin de ce mois au plus tard, pour mettre la main à l'œuvre. A quoy il sera très difficile que les dits Estats des Provinces Unies résistent 34 27 46 67 ϖ 38 42 14 87 50 52, 21 62 16 12 26 18, 50 26 61 31 22 36 46 22 27 16 22 17 47 14 22 20 68, 18, 50 84 21 74, 50 12 14 87 20 32 19 52, 21 31 21 19 31 12 15 50 84 50 20 54 49 20 32 67 32 21 74, 73 22 72 17, 49 29 32 15 50 12 22 32 qui sera une 67 12 20 32 19 31

26 18, 31 28 12 4 60, 32 22 14 23 32 21 18, 20 32 52 32 45 32 67 32 45 21 78 48 17, 68, 14 18, 50 52, 21 ϖ 49 46 17 47 45 22 20 31 27 19 34 12 15 28 74, 62 22 15 38 20 21 31 51 36 46 67 47 16 20 32 81 21 40 16 22 ϖ 32 49 45 32 54, 49 17 14 21 50 12 38 22 19 20 74 32 20 51 32 50 comme est la 74, 17 22 26 14 12 68, 49 20 60 53 qu'en un autre. C'est pourquoy 8 27 32 22 14 76 70, 20 52, 21 31 12 46 12 15 21 87 73 ∴ 37 12 68 21 32 74, 20 21 84 32 52 14 23 37 46 12 22 62 21 26 12 62 54 17 62 73 38 19 affin de 77 17 69 19 21 32 19 17, 67 31 12 45 devant que 18, 22 19 49 26 12 14 12 21 32 61 21 42 15 31 45 42 4 soyent plus grandes 84 21 74, 34, 45 21 18, 20 74, 85 38 49 20 54 20 32 19 52, 21 ϖ 19 46 47 21 31 19 37 42 29 87 22 53, 20 85 52 32 55 27 32 68, 8, vous ay ci devant escrit sur ce subject, en vous priant de 39 84 16 19 12 20 38 19 18, 22 19 20 31 29 69 20 32 21 60, 20 22 12 21 32 20 62 22 32 19 20 18, 20 17 19 12 15 27 32 20 37 70 de quoy j'entends estre réussy fort peu d'effect. Mais les affaires et entreprises par messieurs des dits Etats, tant du costé des Indes Orientalles, qu'en la coste du Portugal, vont prospérant grandement au grand préjudice de celles des dits Espagnols 9 21 81 62 16 12 20 8, 60 53, 26 21 32 68, 27 32 51 21 32 26 16 15 ϖ 32 29 46 19 51 52 68 32 25, π 37 22 74, 20 12 59 32 14 18, 49 17, 21 32 19 74, 25, 85, 15 68 et que 25, 20 17 32 22 17 18, 20 50 32 17, 20 ϖ 62 21 49 20 53 50 21 32 15 12 19 18, 29 31 12 25 49 17, 99. Je ne vous escriray rien du différent, qui est entre le Pape et les Vénitiens, sinon que 8, 85, 24 68, 18, 50 58 29 32 19 52, 21 36 32 71, 87 60, 19

52, 51 60, 20 ȯ̈2 31 28 22 ȯ̈2 21 31 30 32 19 aussy que 12 43 25 52, 21 ♉ 42 16 22 19 20 ȯ̈0 ȯ̈0 de semblables occasions. C'est pourquoy, de mon costé, je feray tout ce qu'il me sera possible pour le composer au plus tost et vous feray part de ce qui en succèdera (1), comme je desire que vous continués à me le faire de ce qui se passe en vos quartiers; en vous assurant tousjours de la continuation de ma bienveillance, et de l'estat que je fais de vostre affection au bien de mon royaume; ayant reçeu vos lettres du XXVIII mars par ce messager, lequel je vous renvoye exprès, tant pour vous faire savoir de mes nouvelles, que pour me raporter des vostres.

J'ay depuis huit jours faict une petite diète pour assurer et affermir ma santé, de laquelle je me trouve très bien; la Royne ma femme, mon fils, et mes filles sont aussy en bonne disposition, grâces à Dieu, lequel je prie, mon cousin, vous conserver, avec toute vostre famille, en sa saincte et digne protection.

Escrit à Fontainebleau, le 20e jour de may 1606.

HENRY.

(1) Voyez sur cette affaire de Venise, qui après de grandes difficultés se termina heureurement par la médiation du Roi, outre PÉRÉFIXE et FLASSAN, les *ambassades du cardinal du Perron;* les *Mémoires de Sully* (PETITOT, vol. VII); DU MONT, *Corps Diplom.*, tome V, part. II, p. 64, etc.; l'*Histoire du démêlé du pape Paul V, avec la république de Venise, par le Père Paul Servite.* Avignon, 1757-8, et les *lettres suivantes* LXXVI, LXXVII, LXXVIII et LXXIX.

LXXIV.

LE LANDGRAVE AU ROI.

Félicitation du Landgrave au Roi sur la bonne issue de l'affaire de Sedan. — Triste état de la Hongrie et du peuple en Autriche. — Persécutions exercées en Pologne pour le fait de la religion. — Affaires de l'Empire et des Pays-Bas. — Accord sur les différends entre le duc et la ville de Brunswick. — (8 juin 1606. *Lettre déchiffrée.*)

Sire, la lettre de Vostre Majesté m'a esté rendue par le messager David, par laquelle j'ay recognu abondamment la bonne grâce et affection que Vostre Majesté me continue; je m'efforceray en mon endroict de me la conserver par mes très humbles services, que je vous ay voués il y a long temps. J'avois dépêché vers Vostre Majesté le capitaine Widemarkre, non pas à autre fin que de la supplier, qu'elle voulust apporter à l'affaire de Sedan le meilleur remède, tant que l'authorité et dignité de Vostre Majesté eust peu permettre, que la tranquillité de vostre royaulme eust esté restablie. Ce que Vostre Majesté a faict avec autant d'heur et réputation, que tous ceux qui ont l'honneur d'estre vos serviteurs ont grandement occasion d'en rendre grâces à nostre bon Dieu. Aussy le dit Widemarkre estoit desjà en chemin, mais ayant entendu à Heidelbergk ces bonnes nouvelles, il s'en retourna pour m'en faire le rapport.

Vostre Majesté sçait que l'accord entre l'Empereur et Botsgay est tousjours fort doubteux (1). On a recommancé, depuis peu de temps, un autre traicté de paix avec le Turc; les ambassadeurs des deux costés se sont trouvés ensemble à une petite isle au dessus Gomozre, pour voir si la paix tant desirée ne se pourroit faire; l'Empereur y a envoyé les sieurs de Bucheimb et Mollart. Je n'ay pas encore sceu ce que s'est faict; or il est aisé à juger, que les Turcs, ayants desjà leur armée pour la pluspart preste, et tant avancée qu'elle attend à Alba Græca (2), la voudront faire à des conditions fort advantageuses pour eux, comme aussy ils ont maintenant la plus belle occasion de se prévaloir des révoltés d'Hongrie: je craings qu'ils amuseront par ces traictés là les Impériaulx. Le sieur Elias Hasy continue tousjours de raccorder les Hongrois avec Sa Majesté, et certes, s'ils demeurent en cest estat où ils sont

(1) Cet accord fut conclu par l'entremise de l'archiduc Matthias, le 23 juin, sous le titre de *Pacificatio Viennensis*. V. Du Mont, t. V, part. II, p. 69, etc., et Fessler, *Histoire des Hongrois*, t. VII. Quelques mois après, pendant la négociation de la paix avec les Turcs, Bostkay, qui était maître de la Transylvanie et de la plus grande partie de la Hongrie, mourut empoisonné, dit-on, par son chancelier Katay, mais le soupçon en tomba sur les Impériaux, quoiqu'il fût alors réconcilié avec l'Empereur. Aussi l'archiduc Matthias, délivré de ce rival et secondé par ses partisans, s'empara-t-il bientôt de la couronne de Hongrie et des autres royaumes héréditaires de l'Autriche, dont il dépouilla l'Empereur son frère (Voyez la *Chronique Polonaise de* Piaski, qui s'exprime ainsi : « Nec profuit cæsarianis ille dolus subministrati Botsgaio veneni, Transilvani enim. . . Sigismundum Rakocium sibi principem mox elegerunt). »

(2) Belgrade.

pour le présent, ils sont en danger d'estre esclaves pour tout jamais du Turc, car de luy résister est impossible; de pouvoir aussy jouir de leurs privilèges paisiblement, et vivre avec le dit Turc comme bons voisins et alliés, c'est chose la plus incertaine du monde; de manière que je veux croire que à la longue les Hongrois se pourroyent remettre à l'obéissance de Sa Majesté, moyennant que la liberté de la religion et l'observation de leurs anciens privilèges leur soient octroyées et gardées. En Austriche, le commun peuple est très mescontent de se voir ainsy gastés et rouinés par les soldats, qui les mangent.

La Pologne, si le roy n'y remédie, est en danger des mesmes troubles, car les conseils jésuistiques ont poussé les Estats ecclésiastiques à procéder de mesme façon contre la noblesse et peuple de la religion; qui sont, à ce qu'on m'escript, résolus de prendre plustost les armes et hazarder leurs vies, que de se voir privés de leur religion. Ce dit différent donne tant de commodité aux Tartares de se jeter plus aisément par la dite Pologne sur les quartiers de la Wallachie, Moldavie, Hongrie; et par conséquent auront le passage plus libre d'entrer en Allemagne.

La diète est bien accordée par les électeurs, mais non pas dénoncée aux Estats de l'Empire; on y traictera plustost des nouvelles contributions que des autres choses, et, encores que les Espagnols voudroyent mettre en avant leurs propositions, que Vostre Majesté me mande, ils n'y obtiendront guères. L'élection d'un roy des Romains, puisque l'Empereur n'y veut

condescandre encores, sera différée. D'engager aussy les dits Estats de l'Empire en une guerre contre les Estats du Pays Bas, sera, à mon advis, fort mal aisé, et que plus est, impossible; car les Princes Protestans ne le feront jamais; comme aussy les ecclésiastiques (1), à cause de plusieurs respects, ne le pourront faire. La maison d'Austriche ayant la guerre d'Hongrie sur le bras, advisera plustost d'avoir les princes et estats de la Germanie à leur dévotion que de les vouloir charger d'une autre guerre. Si aussi le débat qui est entre le Pape et les Vénétiens n'est bientost assoupy, l'Empereur ne pourra estre assisté en ses nécessités du costé de l'Italie.

Je suis très aise que Vostre Majesté continue en ses bons et louables propos d'estre tousjours soigneuse du bien de ses bons amys de la cause commune et de la liberté Germanique. Vostre Majesté s'acquerra par ce moyen une louange éternelle, comme ont faict aussy les Roys vos prédécesseurs. Moy je ne manquerai à recommander vostre soing et affection à tous ceux que je sçay qui sont desireux de la grandeur de Vostre Majesté.

J'entends que le marquis Spinola est arrivé à Brusselles non pas chargé de tant de desseins, comme le bruict en couroit; toutesfois il fera ce qu'il pourra. Les Estats du Pays Bas amassent leurs troupes du costé du Rhin auprès d'Arnheim. Ils ont mis bonnes garnisons en Bergk, Mors et au fort de Schenk, de telle sorte que ces places là sont assez pourveues pour endurer un siège.

(1) Savoir : les électeurs de Mayence, de Cologne et de Trèves.

L'Empereur a commandé un autre fois à la ville de Brunswic, comme aussy au duc, de mettre bas les armes et congédier leurs gens de guerre, ce qu'ils ont faict, n'ayants autre gendarmerie pour à cest heure, que pour garder leurs places fortes. Ils dévuideront leur différent à la cour de Sa Majesté, n'ayants rien gaigné que d'avoir despendu de l'argent.

Sire, je prie Dieu conserver Vostre Majesté, avec la Royne et vos enfans, en félicité et parfaicte santé.

De Cassel, ce 8 de juing 1606.

MAURICE, L. d. H.

LXXV.

LE ROI AU LANDGRAVE.

Arrivée du prince d'Anhalt auprès du Roi. — Conférence secrète sur le projet d'Union des Princes Allemands contre la domination espagnole. — Exhortation du Roi à tous les Princes Protestans d'entrer dans la ligue qu'il promet de soutenir de tous ses efforts. — Communication de nouvelles diverses. — (14 août 1606.)

Mon cousin, j'ay surcis vous escrire, depuis avoir receu vostre lettre du xv du mois de juin, d'autant que j'avois advis de la venue vers moi de mon cousin le prince Christian d'Anhalt (1), pour vous advertir du subjet d'icelle. Il y a desjà

(1) Ce prince, plein de bravoure, qui était étroitement lié avec Henri IV, ainsi qu'avec le Landgrave, fut depuis général de l'Union des Princes Protestans.

quelques jours qu'il est avec nous, et ay eu à plaisir de le voir, et qu'il ayt trouvé mon royaume et mes affaires en meilleur estat qu'elles n'estoyent, au premier voyage qu'il y avoit faict. Il a desiré que je le creusse n'estre venu que pour me visiter, et m'asseurer de la continuation de son affection au bien de ma couronne, et pour ses affaires particulières et des reitermaistres et capitaines de sa nation, qui m'ont cy devant servi soubs sa charge : mais, outre cela, il m'a aporté des lettres de mon cousin l'électeur Palatin et de ma cousine l'électrice sa femme, au nom desquels il m'a remercié de la grâce dernière que j'ay voulu faire au duc de Bouillon, et m'a prié de les excuser de l'instance et recherche, peult estre trop expresse et importune, qu'eux, et les autres princes leurs amys, m'avoyent faicte en faveur du dict de Bouillon. Il m'a offert la continuation de l'observance et d'amitié des dits princes ; lesquels complimens et offres m'ont esté très agréables, y ayant respondu par ma response avec toute affection et franchise convenable. Davantage j'ay voulu, pour commencer à rendre quelque preuve aux dits princes de ma bonne volonté, leur faire dire et ramentevoir par luy ce dont je les ay souvent faict exhorter et admonester, devant les brouilleries du dit duc de Bouillon, pour leur propre bien et la conservation de leur liberté et authorité, qui m'a esté et sera tousjours très recommandée, à l'imitation des Roys mes prédécesseurs, lesquels ont chéry et aimé leurs ancestres, ont eu bonne intelligence et correspondance avec eux, et les ont tenus au nombre de leurs vrais amys, alliés et bons voisins ; dont ils avoyent,

de part et d'autre, recueilly plusieurs utilités en dernier temps. (1)

Je l'ay doncques prié de leur représenter, de ma part, combien il est nécessaire que le dit électeur Palatin s'employe à unir et conjoindre ensemble les princes de la Germanie, qui doibvent avoir jalousie de la puissance et domination espagnolle, pour s'opposer aux progrès d'icelle, cependant qu'il leur reste encores quelque moyen de le faire, et n'attendre que ceste nation, qui a prise tousjours à la monarchie . . . . . surmonte les obstacles, qui seuls ont servi depuis quelques années à empêcher leur dessein; à quoy il me sembloit que les dits princes estoyent plus obligés que jamais de veiller et pourvoir, sans remise et perte du temps, pour la juste et bien fondée appréhension qu'ils doibvent avoir, d'un costé, des armes du Turc, et, de l'autre, de celles du roi d'Espagne. Car, encores que la paix se face avec les Turcs, on aura des conditions si désavantageuses et incertaines, que le péril auquel demeurera l'Allemagne sera plus grand qu'en guerre, pour les raisons que vous pouvez mieulx juger; et d'autant plus qu'il sera difficile d'obtenir pour le Botskay et ses adhérans . . . . . a faict avec les dits Turcs, pour la perpétuelle deffiance, que luy et eux auront des officiers et ministres de l'Empereur, envers lesquels chacun sçait que les conseillers de Rome et d'Espagne ont tout pouvoir.

(1) Cette lettre était dans l'origine presque tout entière écrite en chiffres; nous suivons ici la traduction authentique, et à-peu-près complète, qui se trouve dans nos archives.

D'autre part, on voit la peine que le conseil espagnol prend de prendre pied et fonder un establissement du costé du Rhin et dans la frontière d'Allemagne, pour s'y estendre, et par ceste porte poursuivre plus facilement non seulement les Estats des Païs Bas, mais aussy tous ceulx, qu'ils tiennent pour ennemis ou envieux; auxquels dangers et accidents j'estimois que l'on ne pouvoit pourvoir et remédier plus honorablement et utilement que par le moyen de la dite Union et . . . . . des intéressés en ceste cause, en laquelle j'ay dit au dit prince d'Anhalt que je seray tousjours prest d'entrer, et contribuer de bonne foy ce que l'on peult attendre de ma bonne volonté et des moyens que Dieu m'a donnés; lesquels j'estimeray bien emploiés, s'ils peuvent estre utiles à mes amys, alliés et voisins, desquels j'ay esté assisté en mes nécessités passées. Toutefois que je n'entends pas les engager à faire chose qui préjudicie à l'Empire ni à leur foy et debvoir, ny de prendre à présent les armes et quiter le repos duquel ils jouissent, ny mesmes despendre leur argent mal à propos et hors du temps: mais seulement de se préparer et mettre en estat de pouvoir éviter les malheurs qui semblent les menacer de ces deux endroicts là, et d'avoir aussy la part qui leur est deue a l'élection d'un roy des Romains, quand l'occasion se présentera et qu'il faudra y entendre. De quoy je me remets à leur jugement et meilleur advis, comme celuy qui ne prétends à ceste . . . . . en aucune sorte, et qui n'y a intérest, qu'à leur propre bien et à la conservation d'authorité et liberté des électeurs et princes de l'Empire. Mais d'autant que je sçay qu'il se passe

certaines choses entre les dits princes, que je . . . . . rejoindre ensemble, qui sont capables de retarder ou empêcher la résolution ou les effects de la dite Union ; j'ay pareillement prié le dit prince d'Anhalt de dire de ma part au dit électeur Palatin, qu'il doibt employer son crédit et son entremise, pour composer amyablement les dits différents, et principalement celuy qui regarde la succession du duc de Juillers, à laquelle il est vraisemblable que les prétendans auront la moindre part, s'ils attendent à s'accorder que la dite succession sera ouverte. Car leur débat servira de prétexte à ceux qui seront plus puissants et mieux armés et préparés qu'eux, pour usurper et s'emparer des dits païs par droict de bienséance ou de guerre, soit soubs le nom de l'Empire ou autre semblable prétexte.

J'ay sur cela offert au dit prince d'Anhalt mon entremise pour faciliter le dit accommodement, s'il cognoit que j'y puisse estre utile, adjoustant que l'on doibt considérer, pour estimer mon conseil ce qu'il mérite, que je puis mieux me passer que les dits princes de la dite Union, estant en un royaume florissant et puissant comme il est, et en estat de pouvoir . . . . . de sa seule force et contre . . . . . la puissance de ses voisins et spécialement celle d'Espagne ; ce que les dits princes ne peuvent faire s'ils ne conjoignent leurs forces et moyens par une bonne et sincère correspondance, par le moyen de laquelle aussy il est certain que le général et leurs particuliers se feront respecter comme ils doibvent estre.

Le dit prince d'Anhalt a bien pris et compris ma remonstrance et admonition, et m'a promis non seulement de la représenter fidèlement au dit électeur Palatin et à tous autres, que besoing sera, mais aussy de faire son possible à ce qu'elle soit receue de tous comme elle mérite, et qu'elle ne soit infructueuse, de quoy je veux croire qu'il s'acquitera bonnement. Il est instrument propre pour ce faire, car il a des intentions bonnes avec le jugement, expérience et créance. Et parce que je sçay combien vostre entremise et exemple peult favoriser ce bon œuvre, je vous prie, mon cousin, de contribuer à l'avancement d'iceluy ce que vous jugerez pouvoir honestement faire, et mesme me mander librement et confidemment ce que vous en semble. La souvenance que j'ay des bons records, que vous m'avez autrefois donnés, tant de bouche que par vos gens, et mesmes dernièrement par le capitaine Widemarcre, sur les affaires d'Allemagne, et de l'utilité, voire nécessité, de l'Union des dits princes, m'a autant meu de faire maintenant la dite proposition, que toute autre chose. C'est pourquoy je me promets que vous la favoriserez outre ma recommendation plus volontiers. J'en ay faict parler aussi au sieur de Bunichausen, conseiller de mon cousin le duc de Wirtenberg, qui part présentement pour retourner vers son maistre; sachant combien le dit prince peult aider et et adresser ceste partie, que j'ay . . . . . parce que je recognois qu'elle est encore plus utile et nécessaire au public que je ne puis l'exprimer.

Je ne vous escriray rien de la dernière conspiration contre

la personne du roy de la Grande Bretagne, qui a esté de rechef descouverte et esvitée, et pour laquelle un domestique de l'ambassadeur d'Espagne, résident auprès du roy, a esté chargé et constitué prisonnier contre la volonté du dit ambassadeur (1); non plus que de l'arrivée en Angleterre du roy de Dannemarc (2); et de ce que font aux Païs Bas les deux armées, d'autant que j'estime que vous estes bien informé d'ailleurs de toutes choses. Je me contenteray doncq de vous asseurer de la continuation de ma bonne volonté et de la confiance que j'ay en la vostre, et pareillement de ma bonne santé, et vous dire que j'espère faire baptizer mes enfans à Fontainebleau au commencement du mois prochain (3), et que je vous souhaite toute félicité; vous remerciant de la bonne nourriture et des faveurs que le comte de La Suze a receues de vous, comme je vous escriray plus particulièrement par celuy qui m'a présenté vostre lettre du xv de juing, vènue avec le comte, quand il s'en retournera.

A tant je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous conserve en sa saincte garde.

Escript à Paris le xive jour d'aoust 1606.

HENRY.

(1) On ne trouve point d'éclaircissement dans les histoires d'Angleterre sur cette circonstance de la conspiration des poudres.

(2) Ce Roi était beau-frère de Jacques I. Son arrivée à Londres fut célébrée par une mascarade extravagante. V. LINGARD.

(3) Cette cérémonie se faisait ordinairement très tard, en sorte que le second fils du Roi, qui naquit l'an 1607, mourut en 1611, sans avoir été baptisé. Voyez PÉRÉFIXE, p. 412.

LXXVI.

LE LANDGRAVE AU ROI.

Conduite que doivent tenir les princes Chrétiens. — Affaires de la Hongrie et de l'Empereur. — Crainte que les différends élevés entre Venise et le Pape ne tournent à l'avantage des Turcs. — (1er septembre 1606)

Sire, ce m'est une joye extrême de voir que Vostre Majesté me continue son affection, que j'ay cogneu et apprins par plusieurs preuves la faveur qu'il plaist à icelle me démonstrer. Je puis asseurer Vostre Majesté que l'intention de l'électeur Palatin, comme aussi des autres princes qui ont intercédé tousjours pour le duc de Bouillon, a esté sincère, et qu'ils n'ont tendu à autre but que de procurer le bien et repos de vostre royaume; lequel Dieu a garanty de plaies, comme il a aussy conservé vostre royale personne jusques à présent, pour le commun salut de toute la Chrétienté et de ceulx qui n'aiment la domination que autres prétendent. Je vois que en ces troubles de nostre patrie le seul remède est la bonne intelligence et union des princes, et qu'ils s'accordent et s'entendent avec iceulx qui aiment le bien public, entre lesquels, sans flatter, Vostre Majesté tient le premier lieu. Aussi ne cessè je, comme je doibs, de recommander le soing de Vostre Majesté à ceuls que je cognois estre jaloux de la mesme franchise. J'auray occasion grande de me réjouir du retour du prince d'Anhalt pour communiquer avec luy des choses que

Vostre Majesté a mises en avant, et desquelles elle faict mention en ses lettres.

Vostre Majesté aura receu sans doubte advis de l'arrivée de l'armée turquesque en Hongrie; la force que luy pourra estre opposée, non sera telle comme la nécessité requiert. Vrayment le Turc a amusé l'Empereur d'une vaine espérance de paix, comme aussy celle du Botskay est pleine de doubte et soubçons, qui ont accoustumé d'estre entre ceux qui se sont persécutés. Mon ambassadeur, que j'ay en la court de Prague, m'escript que l'Empereur est résolu de tenir encore ceste année une diète à Ratisbonne le 1er de décembre (style nouveau); le premier point qui y pourra estre traicté sera une nouvelle contribution, qui en partie est octroyée par les cercles, et qu'on parlera des moyens pour continuer la guerre. Il y en a aussy qui ont opinion que Sa Majesté Impériale condescendra à l'élection d'un roy des Romains, dont Vostre Majesté sera tousjours avisée par mes lettres.

Je ne doubte que Vostre Majesté fera selon sa prudence ce qu'elle jugera estre pour le bien de la seigneurie de Venise, qui se trouve maintenant enveloppée en la disgrâce du Pape. Si la guerre se devoit allumer aussy en Italie, le Turc gagneroit par ce moyen un grand advantage sur les Chrestiens, ce que Vostre Majesté ne permettra jamais; car Dieu a donné tels moyens à icelle qu'elle est bastante (1) pour esteindre ce feu.

(1) C'est-à-dire suffisante, capable.

Au reste, je me réjouis de tout mon cœur de la délivrance, que Dieu par sa bonté a faicte à l'endroict de vostre personne et icelle de la Royne vostre très chère compagne, comme aussy du baptesme de monsieur le Dauphin et de Mesdames.

Je prie Dieu, Sire, qu'il luy plaise conserver Vostre Majesté, avec toute sa famille, en prospérité et heureuse vie, asseurant Vostre Majesté de plus en plus de mes très humbles services, que je lui ay voués.

Escript à Marborgk, ce 1er de septembre 1606.

MAURICE, L. d. H.

LXXVII.

LE ROI AU LANDGRAVE.

Nouvelle recommandation faite par le Roi au sujet de l'Union projetée. — Nécessité de s'opposer aux progrès du marquis Spinola. — Projet du Roi d'accorder les différends entre le Pape et Venise. — Baptême des enfans de France. — (6 octobre 1606, *lettre en grande partie déchiffrée.*)

Mon cousin, vostre lettre du premier du passé, que j'ay receu le XXI du dit mois, continue à me donner de plus en plus des marques et tesmoignages de vostre affection, tant pour le bien et advancement de mes affaires que pour celuy de la cause publique; laquelle certes je recognois avoir plus besoin que jamais de l'union et bonne intelligence des princes qui ayment, comme vous, non moins le repos général de la Chrestienté, que la manutention particulière de leur liberté et

auctorité. C'est pourquoy je desire et me promets, pour l'un et pour l'autre, que, par la communication que j'espère aurés eue maintenant [avec mon cousin le prince d'Anhalt] pour cest effect, vous puissiés [avec luy adviser les moyens les plus convenables à la réputation, et conformes à la présente nécessité des affaires] (1); ce que, je m'asseure, vous sçaurez faire aussi prudemment que mérite l'importance de la chose et la singulière confiance que j'ay de la sincérité de vostre affection, crédit et pouvoir, envers ceux qui y peuvent dignement contribuer. Ce qui est nécessaire pour parvenir au but, non moins généreux que il est, de la suite et conséquence, que vous sçavez très bien considérer, et qui doibt estre d'autant plus chaudement et diligemment poursuivy, que les mauvais succès des Estats du Pays Bas se vont de jour à autre augmentant; qui les pourroient enfin réduire à prendre des résolutions honteuses et domageables à eux, et à leurs amis, s'ils ne sont bientost réveillés et encouragés par quelque plus prompt secours et par des efforts plus puissants qu'ils n'ont esté jusques à présent. Car la fortune que le marquis Spinola a rencontré ceste année, aussi bien que la précédente, assez favorable à ses desseins, luy a donné autant d'envie de les

(1) Les mots placés entre crochets étaient originairement chiffrés ainsi qu'il suit : $\overline{84}$ 32 27 39, 27 16 22 50 14 45 18, $\overline{65}$ 37 57 45 41 31 14 21 pour cest effect vous puissiés $\overline{84}$ 32 27 14 22 24 31 28 52 12 50 32 19 $\overset{\cdot\cdot}{49}$ 20 38, 24 $\overset{\cdot\cdot}{62}$ 20 18, 20 17 14 22 50 $\overset{\cdot\cdot}{31}$ ♎ 41, 26 18, 20 31 14 34 74, 17 22 21 31 4 32 21 $\overset{\cdot\cdot}{31}$ 29 16 19 34, 20 31 14 34 66, 20 $\overset{\cdot\cdot}{62}$ 21 32 42, 27 32 20 π 12 21 32 $\overset{\cdot\cdot}{49}$ 20 $\overline{68}$ 50.

poursuivre vivement, et de se préparer pour la prochaine aussi puissament, qu'il commance à recognoistre que les Estats du Païs Bas en sont estonés et affoiblis, et le vulgaire plus disposé que jamais à entendre et recevoir ce qui peult faire pour, à l'apparence, diminuer leurs maulx et en oster la cause. Au moyen de quoy si ceux qui peuvent et qui ont intérest à la conservation d'iceux n'apportent avec soin et diligence ce qui dépend de leur pouvoir et auctorité pour obvier et prévenir une cheute si importante, de laquelle les ruines s'estendroient plus loing de leurs voisins, l'on en verra et resentira plustost les effects, que l'on ne sera préparé aux remèdes. Je me reposeray donc sur vostre affection et sage conduite en ce qui sera propre pour effectuer ce que mon dit cousin le prince d'Anhalt vous aura communiqué, avec asseurance d'y contribuer aussi tousjours de ma part tout ce qui se doibt attendre d'un Prince qui aime et affectionne, par préférence à toute autre chose, l'utilité de la cause publique et la vostre en particulier. On m'a mandé que le duc de Féria, à présent vice roy en Sicilie, se doibt trouver en la prochaine diette Impériale pour favoriser sans doubte les desseins des Espagnols en l'élection d'un roy des Romains. C'est chose que vous sçavez importer grandement à la cause susdite, en laquelle, s'il est vray, il faudra penser à disposer les princes de l'Empire à recevoir seulement ce qui sera proposé pour le bien général de la Germanie.

J'employe tousjours mes offices et mon entremise pour terminer le différend qui est entre le Pape et les Vénitiens, et

n'en ay pas encore recueilly le fruict que je m'en suis promis pour leur commun bien et contantement. Je continueray, espérant que l'un et l'autre recognoistra ce qui est de leur utilité, et que je n'y suis poussé d'autre intention que du desir de conserver la paix publicque et d'empescher que les ambitieux ne profitent de leur commune division.

Le marquis Spinola s'opiniastre autant au siège de Rhinberg, comme ceux de dedans à la deffence, où il y a quantité de volontaires, et principallement des François, qui seulement piqués du desir de gloire s'y sont jectés. Le dit marquis y a perdu jusques icy grand nombre de soldats et mesme des capitaines. L'on n'a pas opinion toutesfois qu'elle puisse encores long temps tenir, n'estant point secourue, comme elle n'a esté, en façon quelconque, bien que le prince Maurice n'en soit esloigné que de deux lieues. L'on verra bientost ce qui en réussira. J'ay faict les baptesmes de mon fils le Dauphin et de mes filles, le XIV du mois passé, et desiré qu'il eust le nom Louis que j'espère luy sera heureux ; elles ont eu ceulx de leurs marraines, *Elisabeth* et *Christienne*.

Je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ayt en sa très saincte et digne garde.

Escript à Fontainebleau le VIe jour d'octobre 1606.

HENRY.

LXXVIII.

LE LANDGRAVE AU ROI.

Nécessité de souscrire l'acte d'Union. — Critique des termes trop généraux dans lesquels le projet est conçu. — Conseil secret d'une diversion qui pourrait être utile. — Vœux du Landgrave pour le Dauphin. — (28 octobre 1606.)

Sire, par la lettre qu'il a pleu à Vostre Majesté me faire cest honneur de m'escrire du VI de ce moys, j'ay recogneu un tel soing et louable affection au bien des affaires publiques, qu'elle conseille avec beaucoup de raison de les embrasser et dignement et chaudement, veu le mérite et la nécessité de la cause, que nous nous sentons tous obligés à en rendre grâces très dignes à icelle. Aussi suis je pour mon particulier résolu de m'y tellement parangonner, que Vostre Majesté et tout le monde aura occasion de se contenter de ma sincérité et affection. Et pour preuve de mon dire, ayant apprins par mon cousin le prince d'Anhalt, qui depuis peu s'est trouvé icy auprès de moy avec lettres de mon cousin l'électeur Palatin, pour me desduire tout au long le contenu de ce dont la lettre de Vostre Majesté parle, et mesme pour me mettre en main, comme il a faict, la minute et modèle sur lequel ceste présente Union doibve estre formée; après avoir recognu par icelle, que le tout ne tend en façon quelconque à changer ou innover aulcune chose en l'Empire, et encores

moings d'invertir l'union des électeurs, ou aultres spéciaulx contracts et compromis héréditaires entre nous (1), qui nonobstant ceste nouvelle paction doibvent tous demeurer inviolables; j'ay bien voulu acertainer Vostre Majesté par la présente et en peu de mots, que non seulement je me rengeray de gaye volonté à icelle Union, ains que je passeray fort promptement ce que suivant cette susdite Vostre Majesté aura particulièrement convenu avec nous aultres; ayant mandé cela mesmes à mon dit cousin pour l'en asseurer aussy. Et encores que je ne veulx doubter que Vostre Majesté n'aye jà veu icelle susdite minute, que mon dit cousin m'a apporté de Heidelberg en allemand, si n'ay je voulu laisser de luy en envoyer un double (2), pour luy dire (sans néanmoins contrôler les sages et sains conseils de ceulx qui s'en sont meslés) qu'elle me semble estre en termes trop généraulx, estant, à mon advis, de besoing et nécessaire qu'ung faict de telle conséquence soit plus éclaircy, spécifié et lié de costé et d'aultre; qui, pour conclusion, supplie Vostre Majesté de rechef de s'assurer que, pourvu que les conventions parti-

(1) C'est principalement l'alliance entre les maisons de Saxe, de Hesse et de Brandebourg, que le Landgrave désigne ici.

(2) La copie de ce premier projet de l'acte d'Union ne s'est pas retrouvée. Voyez cependant sur les points principaux de cette confédération secrète, qui a été dans la suite réalisée, Hoeberlin, Neuere deutsche Reichsgeschichte, tom. XXII, p. 537-547). — Il n'y a jusqu'ici qu'un seul auteur connu, qui désigne Henri IV comme le principal auteur de l'Union, c'est *Panheim*, l'éditeur des *Mémoires de Louise-Juliane Palatine*, p. 80. Voyez également la *lettre suivante*.

culières, lesquelles par nécessité doibvent estre arrestées au premier jour, soient de telle nature, qu'elles ne dérogent à nostre debvoir, liberté, ordonnances de l'Empire, union des électeurs, contrats et aultres compromis héréditaires d'entre nous (lesquels nous ne pouvons ny debvons enfraindre, ainsy que la susdite minute du prince d'Anhalt m'asseure), que je ne seray pas seulement très prompt à entendre pour mon particulier à ceste tant nécessaire et requise Union, ains que je serviray tousjours de trompette très vigilante à tout le monde pour s'y ranger, et principalement à ceulx que je connoistray aymer leur salut et conservation du publicq. (1)

(1) Pour pénétrer les desseins du Landgrave, touchant cet acte d'Union, nous avons consulté sa correspondance du même mois avec le prince d'Anhalt. Celui-ci, après avoir rappelé la grande estime que Henri IV faisait de la personne du Landgrave, exprime la crainte que le Roi, voyant son hésitation, n'en prenne prétexte pour se désister de la confédération; il lui expose donc diverses raisons pour lever les scrupules qui sont ici manifestés. Quant aux contrats héréditaires, il lui remet sous les yeux l'exemple de son père Guillaume, qui, jugeant que ces traités n'interdisaient que les confédérations tendantes à troubler la paix de l'Empire, s'était jadis uni avec l'électeur de Saxe et le Palatin Casimir; il ajoute que le Landgrave en entrant dans cette confédération sans le consentement de ses parens, ne risquait de perdre qu'une assistance fort douteuse. — Quant à ses différends avec le duc de Brunswick et le Landgrave de Hesse-Darmstadt, il lui promet de le réconcilier avec ces princes à l'aide de l'électeur Palatin. — Touchant la participation des Etats des Provinces-Unies des Pays-Bas (desirée par le Roi de France), il déclare, que puisque leur union n'était qu'un « *Embryon*, » il était lui-même d'avis qu'on devait se restreindre à leur fournir les secours nécessaires pour les empêcher de rentrer sous la domination espagnole (lettre datée de Dessau, le 16 octobre). — Le Landgrave lui répond (le 26 octobre), « qu'il n'avoit pas besoin des éperons à lui donnés pour entrer dans cette confédération, mais

Oultre la perte de Rheinberg, et aultres heureux succès des Espagnols, qui, à la fin, pourroient réduire les Estats à quelque résolution moings honorable, ce faict nous touche de si près que, si nous nous voulons maintenant resveiller pour le bien et conservation de nous et des aultres, il me semble estre désormais temps ou jamais.

Pour Vostre Majesté, elle faict beaucoup pour le bien et repos de la Chrestienté de s'entremettre d'une si franche volonté au faict du Pape et de la seigneurie de Venise, encores qu'avec son bon congé je sois d'opinion qu'une petite diversion soulageroit sans doubte le malade d'ailleurs, et esguilloneroit merveilleusement ce faict qui est maintenant en plume. (1)

J'ay entendu au reste avec beaucoup de joye la consommation du baptesme de monsieur le Dauphin et de Mesdames. Dieu veuille qu'il esgalle, voire surpasse, en heur et bonté, ceulx duquel il en porte le nom, et surtout de faire encores longues années de l'apprentissage pour y parvenir sous le sceptre et règne de Vostre Majesté.

A Cassel ce 28 d'octobre 1606. MAURICE L. d. H.

que, outre sa réconciliation avec le duc de Brunswick, il seroit à desirer, qu'auparavant, l'électeur de Saxe et le Landgrave de Darmstadt fussent gagnés, l'un par l'entremise de l'électeur de Brandenbourg, l'autre par celle de l'électeur Palatin. » Quant aux Pays-Bas, il ajoute: « Finalement je suis de vostre advis, qu'on ne doibt confondre ce bon commencement avec les affaires des Estats. *Tu me bene intelligis quid velim.* » Voyez les *lettres suivantes.*

(1) Le sens de cet avis du Landgrave est dévoilé par la réponse du Roi. *Lettre* LXXIX.

LXXIX.

LE ROI AU LANDGRAVE.

Utilité d'une prompte décision au sujet de l'acte d'Union. — Nouvel état des affaires publiques à cause de la paix avec les Turcs. — Situation dangereuse des Etats des Pays-Bas à l'égard de l'Espagne. — Dessein qu'ils ont formé d'envoyer une ambassade au Roi. — Motifs qui portent le Roi à s'entremettre entre le Pape et les Vénitiens. — (23 décembre 1606.)

Mon cousin, j'ay considéré la minute du project d'Union, que mon cousin le prince d'Anhalt vous a mis entre les mains, que m'avez envoyé, n'en ayant rien receu encores de sa part jusques à présent. Mais il me semble aussy bien qu'à vous, que les termes, desquels elle est composée, sont trop généraulx pour en estre l'utilité nécessaire. Toutesfois il sera difficile d'entrer en aulcune particularité, devant que d'avoir plus d'apparence de ce qu'aura apporté le dit prince d'Anhalt des visites qu'il aura faict devers les aultres princes sur le sujet qui l'y a mené. Vous ferez aussy ung œuvre digne de vostre affection, et du crédit et auctorité que vous avez parmi les princes d'Allemagne, de continuer à advancer de vostre part la résolution de la dite Union, pour les raisons publiques et particulières qui concourrent en cest affaire, n'estant à propos de laisser passer et perdre les belles occasions par tant de bonnes dipositions qui se présentent d'en profitter. Lesquelles, si elles ne sont recherchées et embrassées, ainsy que

mérite la suite et conséquence d'une affaire qui importe au bien de toute la Chrestienté, et pour maintenir l'auctorité et liberté de la cause publique (laquelle il se veoit et recognoit diminuer et affoiblir journellement, à l'heureux succès et progrès des armes d'Espagne aux Pays Bas, qui ont prins ceste année aultant d'accroissement en réputation, comme celles des aultres se sont accrochés au grand préjudice de l'estat présent de leurs affaires et de celuy de l'advenir), les remèdes en seront après autant difficiles, qu'ils seront hors de saison, et néantmoins au désadvantage (et, s'il fault dire ainsy, au blasme et reproche du peu de soing qu'on les veoit avoir d'y remédier), de tous autres qui y ont singulier interest.

Je n'ay jamais doubté de vostre bonne volonté au bien et advancement de ceste Union, de laquelle vous m'avez voulu, par vostre lettre du 28 d'octobre, de nouveau donner si ample tesmoignage; car je me suis promis cela et de vostre affection à la manutention de la dite cause publique, autant ou plus que de pas ung aultre prince, et de vostre prudence à sçavoir acortement acheminer la dite Union pour le bien auquel on aspire, qui est tant digne d'ung cœur vrayement généreux, comme l'effect en est desiré par les gens de bien.

Mais je crains que la paix que j'entends que l'Empereur a ouvertement faict avec le Turc (1), en suite de l'accord faict

(1) C'est la paix de Sitwarok, conclue le 11 novembre 1606, pour vingt années. Voir Hammer, *Histoire de l'Empire Ottoman.*

avec les Hongrois, ne retarde ou empêche la composition de la dite Union. Vous estes en lieu où vous pouvez veoir plus clair que moy, dont je seray bien ayse de sçavoir vostre advis; car vous sçavez que cela donnera toute aultre face aux affaires, et que le dit Empereur et les aultres princes auront peult estre maintenant d'aultres visées, qui pourront nuire aux desseins susdits ; comme aussy je vous prie de me mander que deviendront les forces qui souloient servir du dit costé, et où vous estimiez qu'elles seront maintenant employées, ou si vous jugez qu'elles seront dissipées ; et quel train prendront désormais, après la dite paix, les affaires d'Allemagne. Car, quand à la diète, l'on me donne advis qu'elle est remise au moys de mars prochain, en laquelle on continue à dire que le roy d'Espagne y fera trouver le duc de Féria.

Vous pouvez penser à quelles intentions les Espagnols conçoivent maintenant, par l'arrivée de la flotte d'Espagne et les autres heureux succès qu'ils ont rencontrés au dit Pays Bas (avec la dernière retraite que a faicte le prince Maurice de devant la ville de Grool, qui a fort nuy à la réputation de ses armes), de grandes espérances, et publient de grands efforts pour l'année prochaine, appuyés et fortifiés des moyens que a apportés la dite flotte ; dont les effects toutefois n'ont encores paru jusques icy en l'armée du marquis Spinola, lequel continue à mettre peine, par toutes voyes, d'apaiser et adoucir les trois mille mutinés, qui, faulte de payement, s'estoient souslevés. Mais le dit marquis espère bientost estre soulagé

par la créance que luy donnera ceste venue de la flotte. J'ay entendu aussy que les Estats du Pays Bas doibvent envoyer bientost des députés vers moy, pour me représenter l'estat présent de leurs affaires, proposer les moyens qu'ils ont de continuer pour leur défense et conservation, et s'esclaircir de ceulx que je voudray contribuer pour leurs. . . . . en Allemagne et en Angleterre pour implorer le secours des intéressés. Je doubte qu'ils soient partout esgalement receux ; je vous feray part de ce qu'ils feront par deçà, comme aussy je me promets que vous ferez de ce qu'ils auront effectué en Allemagne pour mesme fin.

Au reste, il ne fault nullement attendre que le Pape et les Vénitiens s'entredonnent de l'exercice, ayant et faisant maintenant paroistre trop d'envie de s'accomoder et composer leur différend par doulceur, chose que j'ay recognue, prédite et jugée dès le commancement. C'est pourquoy je me suis tousjours employé pour un accord, tant pour l'affection que je porte aux parties, que pour la juste jalousie, que j'ay de sçavoir que les Espagnols fissent profit de ceste division, ainsi que l'Empereur et le roy d'Espagne ont depuis faict et continuent encores à mon imitation, de sorte que j'ay maintenant meilleure espérance de l'issue de ceste poursuite et pacification, que je n'ay encores eu. Du succès de quoy vous serez adverty, comme je vous prie de continuer à faire de celuy des affaires de l'Allemagne, qui viendront en vostre cognoissance, selon la confiance que j'ay en vous et en l'affection, que je sçay que vous portez au bien de mes affaires, et le desir que je reco-

gnois que avez de contribuer de ce qui dépendra de vous, pour maintenir les choses en leur condition desiré; vous assurant tousjours de la continuation de mon amitié, pour vous en faire cognoistre et ressentir tous bons et favorables effects, aux occasions qui s'en présenteront.

Je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ait en sa saincte et digne garde.

Escript à Paris le 23 de décembre 1606.

HENRY.

LXXX.

LE LANDGRAVE AU ROI.

Réponse à la lettre précédente. — Efforts du Landgrave pour hâter la négociation de l'Union.— Situation des affaires en Hongrie. — Diète de l'Empire. — Nécessité de secourir les Provinces-Unies des Pays-Bas. — (11 janvier 1607.)

Sire, sachant combien Vostre Majesté embrasse le bien commun, tant pour les affaires publiques que particulières, qui y concourrent, j'ay, pour ce reguard, oultre l'affection de laquelle j'ay tousjours et naturellement visé à ce but, doublé mes saines intentions, pour accompagner, en ce qui sera en moy, la justice de celle que Vostre Majesté a jusques icy faict luyre avec beaucoup de louanges; et ce d'aultant plus, puisque les accidens survenus depuis quelque temps, de costé et d'aultre, nous doibvent contraindre de nous esveiller à bon escient, affin de ne courrir le blasme et reproche d'avoir (oul-

tre la perte de l'autorité et liberté de la cause publique) eu moings de soing à remédier à tels et si grands inconvénients, que l'intérest singulier, que nous y avons, requéroit. C'est pourquoy je n'ay pas voulu attendre jusques à ce que le prince d'Anhalt m'aye donné à cognoistre les particularités du tour de son voyage par les siens ; ains ay dépêché ung courrier exprès après luy pour le presser à la continuation de sa dite négotiation et de me faire entendre le fruict qu'il en espère. Mais je n'ay pas encores eu nouvelles du retour de mon homme, dont je suis contrainct, pour ne mander à Vostre Majesté choses incertaines, de laisser retourner Petitsyeulx sans aucune particularité de ces affaires. Je ne fauldray pourtant de faire des recherches de costé et d'aultre pour cela, et de tenir Vostre Majesté advertye de tout ce que j'en apprendray aussitost. Et encores que je ne puisse sçavoir au vray si tous ces remuements, lesquels sans doubte donneront tout aultre face aux affaires, pourront retarder ou empêcher la composition de ceste Union, si ne puis je veoir, pour mon particulier, pourquoy nous nous debvions endormir en si beau chemin, estant le malheur des ungs quasi le nostre, et l'accroissement et heureux succès des aultres, l'esperon qui nous doibt évertuer à contreminer, à bon escient, ceste grande bonnace de leur fortune. Mais, Sire, je dis cecy à Vostre Majesté pour moy, et en espère le mieulx de la part de mes cousins les aultres intéressés, dont elle sera advertye cy après.

Pour les trouppes de l'Hongrie, lesquelles ne sont pas encores

toutes licenciées, il ne fault pas doubter, pour le soldat commun, qu'il ne prenne le premier parti qui s'offrira avec le plus d'argent comptant, lorsqu'il le sera. Et d'aultant que les pays héréditaires de l'Empereur, ensemble les royaulmes de l'Hongrie et de Bohême, sont, par les désordres des guerres passées, mis en telle confusion, que Sa Majesté aura prou d'affaires à rabiller et raccommoder les choses; je veux croire qu'elle n'aura pas loisir pour quelque temps à songer à des grands remuements, principallement puisque les Hongrois ont refusé, contre les articles du traicté de la paix, à remettre entre les mains de l'Empereur les forteresses, jusques à ce que les Estats du dit pays d'Hongrie soient assemblés; la conclusion desquels estant doubteuse, les parties se tiendront en attendant sans doubte sur leur guarde, sans pouvoir attenter aultre chose.

Nostre diète impérialle est bien remise jusques au mois d'apvril, et laquelle, à mon advis, ne se tiendra qu'au may ensuivant. Mais je croy moins que jamais que Sa Majesté veuille ouir parler en icelle de l'élection d'ung roy des Romains, ayant en teste de se marier et allier en Savoye, comme on dit, ce que Vostre Majesté aura sans doubte sceu d'ailleurs; où l'espérance de lignée luy fera refuser toutes sortes d'ouvertures que l'on luy pourra faire pour le reguard d'un successeur en l'Empire, si bien qu'à mon advis le duc de Féria ne rapportera pas le fruict de son bien dire de ce costé là.

Pour les affaires des Provinces Unies au Pays Bas, elles sont à la vérité maintenant à déplorer, et font fort sagement représenter l'estat d'icelles tout au long et advant toute chose à

Vostre Majesté, et en tenter principalement du soulagement de ce costé là; lequel convenu, je la supplie m'en faire part; ainsi qu'elle m'a faict cest honneur de m'en donner espérance par sa lettre. Je n'ay encores veu ny ouy parler de personne de leur part en ces quartiers; s'il y en arrive quelqu'un, je le favoriseray à mon possible et en donneray semblablement advis à Vostre Majesté; qui me resjouis au reste de tout mon cœur de la grossesse de la Royne, et prie la bonté de Dieu de la vouloir tellement favoriser, que d'icy à peu de temps je puisse demander des bonnes nouvelles d'ung duc d'Orléans (1). Etc.

De Cassel, ce 11 de janvier 1607.

MAURICE, L. d. H.

LXXXI.

LE ROI AU LANDGRAVE.

Vive insistance du Roi pour hâter la conclusion de l'Union. — Assentiment donné au traité par l'électeur Palatin, le duc de Wurtemberg, et les marquis de Brandebourg. — Espoir de la prochaine accession de l'électeur de Brandebourg. — Invitation faite au Landgrave d'aider les Etats des Pays-Bas par un secours d'argent. — (28 mars 1607.)

Mon cousin, je n'ay jamais espéré ny creu de vostre affection et soin à l'advancement et propagation du bien public, que ce que j'en recognois, et m'en prométez par vostre lettre

(1) Un second fils naquit au Roi, le 16 avril 1607, et reçut en effet le titre de duc d'Orléans, mais il est mort en 1611 (Voyez la *lettre* LXXXV).

du XI du mois de janvier, ayant jà esprouvé l'un et l'autre, et sçachant quelle est vostre prudence et expérience; aussy aurez vous bonne part à la gloire, au gré et aux advantages qui résulteront de la bonne résolution qui se prendra. C'est pourquoy je vous exorte et prie, de toute mon affection, de continuer à mettre les deux mains à l'œuvre, affin qu'il soit poursuivi sans délay et interruption jusques à la perfection, et qu'il n'en advienne comme autrefois que j'ay fait semblables propositions, lesquelles sont demeurées imparfaictes, sans produire d'autres effects que honteux et dommageables à ceux qui s'en sont entremis (1); estant certain, s'il fault que la présente recherche et négociation demeure infructueuse, que la punition suivra de près la faulte, et le blasme qu'acquerront et mériteront ceux qui en seront causes, lesquels pour mon regard je sçauray bien recognoistre et remarquer pour, à l'advenir, n'attendre d'eulx ny de leur courage que des faintes et dissimulations indignes du nom et de la bonne foy germanique (2). A quoy j'ajousteray que, si j'en suis creu, nous ne laisserons pour ceux là de conclure une bonne correspondance et confédération, composée de ceux qui ont à présent volonté d'y entendre, en réservant lieu et place aux plus paresseux pour les y admettre et enroller quand ils se présenteront, et s'en

(1) Voyez ci-dessus, p. 11, l'extrait de la correspondance du Landgrave, sur les années 1596 et 1597.

(2) On voit que Henri IV était déjà informé de la répugnance qu'avaient l'électeur de Saxe et les autres princes luthériens à entrer dans la Ligue. Ces princes, en effet, commençaient dès-lors à se séparer peu-à-peu de la cause du protestantisme, pour s'attacher à la maison d'Autriche.

rendront dignes par leurs offices et actions. Car, en ce faisant, nous convierons ceux cy par nostre exemple à se résoudre, et, en tout cas, nous pourrons tousjours tirer honneur et utilité de la partie que nous aurons dressée. Au moyen de quoy, mon cousin, je vous prie de rechef d'employer vostre crédit à promouvoir et advancer ce bon œuvre.

J'ay apris du sieur de Plessen, conseiller aux conseils de mon cousin l'électeur Palatin, qu'il a envoyé vers moy, et qui partira au commencement de la sepmaine prochaine pour retourner vers luy, qu'il abonde en bonne volonté et deslibération de favoriser nostre projet. J'ay apris le semblable, de la part de mon cousin le duc de Wirtemberg, par les dernières lettres qu'il m'a escriptes le xve jour du mois passé, aportées par homme exprès, qu'il a dépesché vers moy. J'ay sceu pareillement, par l'advis que m'en a donné mon cousin le prince Christien d'Anhalt, lequel m'a esté confirmé du dit sieur de Plessen au nom de mon dit cousin l'électeur, que mes cousins, les marquis de Colmbach et d'Anspac, sont prests d'entrer en la dite confédération. Quoy estant, j'estime que nous ne debvons différer davantage à la résoudre; car, quand elle ne devroit estre remplie du commencement que des susdits, suivis de ceux qui dépendent d'eulx, véritablement elle sera très utille et produira de très bons et salutaires effects, tant pour le public que pour le particulier. Davantage, j'ay toute bonne espérance que mon cousin l'électeur de Brandebourg sera de la partie; car j'ay apris par le dit prince d'Anhalt, et les lettres que le dit électeur m'a escriptes au mois

d'octobre, qu'il est plain de bonne volonté, et a bien receu les ouvertures qui luy en ont esté faictes, ce qui m'a meu luy en faire présentement une bonne recharge, que portera le dit sieur de Plessen, en lui représentant vivement quels sont les commodités et advantages, que luy et sa maison en doibvent et peuvent recevoir avec le public. Vous m'aviés donné espérance, par vostre dite lettre du XI du dit mois de janvier, que vous me feriez sçavoir de vos nouvelles plus amplement et particulièrement, au retour des messagers que vous aviez envoyés au dit prince Christien; et puisque je n'en ay point eu, je veulx croire que vous avez eu sujet de changer d'advis, ou que vous avez voulu attendre le retour par delà du dit sieur de Plessen, lequel donc s'y rendra bientost instruict plainement de mes intentions, dont je ne doubte point que mon dit cousin l'électeur son maistre ne vous face suffisamment informer. Néantmoins, s'il vous reste à desirer quelque chose pour ce regard, soit pour estre mieux esclaircy de mes volontés, ou mieux me représenter vostre conception en faveur de cest affaire, dépeschez vers moy le capitaine Widermarkre, ou un autre de vos serviteurs qui vous sera confident, et je satisferay par luy à tout ce qui aura esté obmis par mes lettres et par autre voie.

Cependant favorisez, je vous prie, le docteur Brederode en la recherche et poursuite qu'il faict par delà pour ses maistres, au besoin extresme qu'ils en ont (1), à cause des advantages

(1) Philippe de Brederode, ambassadeur des Etats généraux des Provinces-Unies, qui sollicitait alors les secours pécuniaires des Princes Protestans.

que leurs adversaires ont acquis sur eulx ces deux dernières années, lesquels ont engendré des effects très périlieux parmi eulx. Et néantmoins je sçay qu'ils abondent encores en courage et vertu pour se maintenir et deffendre généreusement, non sans espoir de regagner ce qu'ils ont perdu, pourvu qu'ils soient assistés de ceux qui ont notable intérest à leur conservation, tel que vous sçavez que nous avons tous ensemble. Partant, tout ainsi que de mon costé je continueray à y contribuer et aporter ce qu'ils peuvent avec raison espérer et desirer de moy, je vous prie que je cognoisse aussi par effect que vous avez pareil soin d'eulx avec vos alliés et amys; car il importe grandement à la cause publicque, que nous maintenions ce corps entier en sa vigueur, pour apuyer et fortiffier d'iceluy l'union et correspondance que nous prétendons faire.

Qui sera tout ce que je vous escriray par la présente, après vous avoir de rechef assuré de la continuation de ma bonne volonté, et vous avoir souhaitté toute prospérité, priant Dieu, mon cousin, qu'il vous ayt en sa saincte garde.

Escript à Paris, le XXVIIIe jour de mars 1607.

HENRY.

LXXXII.

LE LANDGRAVE AU ROI.

Excuse invoquée par le Landgrave pour le retard apporté dans la conclusion du traité de l'Union, à cause de la trève récemment conclue dans les Pays-Bas. — (18 avril 1607.)

Sire, ayant de tout temps jugé estre de besoing et très expédient de songer à la propagation du bien public (1), je me suis tant plus franchement faict porter à l'ayder de ma part et de mes moyens, et à l'embrasser, me souvenant fort bien de tout ce que Vostre Majesté m'a mandé sur ce sujet, et que je luy ay respondu au mesme moys d'octobre dernier passé (2). Mais ayant, depuis ma lettre du XI janvier, dont la dernière de Vostre Majesté faict mention, recogneu assez à temps je ne sçay quel chancellement aux affaires du monde, lequel nous menassoit d'ung aultre cours et biais en icelles, je n'ay pas deu ny peu, à mon grand regrêt, advancer jusques icy ce que la continuation de ma sincérité et affection (dont je me veulx promettre que Vostre Majesté ne vouldra doubter en aucune façon) eust bien desiré. Et maintenant, Sire, que l'on tient la

(1) Le bien public, c'est-à-dire, la cause commune contre la domination de la maison de Habsbourg. Quelquefois cette expression est prise dans un sens plus étendu, et signifie les projets européens de Henri IV et du parti protestant.

(2) Voy. la *lettre* LXXVII.

trefve des Pays Bas estre conclue, comme monsieur le comte Guillaulme de Nassau (1) me vient confirmer depuis deux jours, et laquelle la paix semble vouloir ensuivre de près, je veoy bien qu'il sera besoing d'aultres et nouveaulx conseils. Le project et disposition desquels estant raisonnable de les attendre de Vostre Majesté, comme aussy de mon cousin l'électeur Palatin, quant il luy plaira de m'en faire participant, je m'y disposeray, et rangeray tousjours de telle sorte que Vostre Majesté et tout le monde aura occasion de s'y contenter, n'ayant point eu sujet de changer d'advis ny de conseil; et mesmes, si Vostre Majesté trouve à propos que j'en voye le capitaine Widemarcre, ou aultre des miens (2), pour entendre tant mieux ses conceptions, je le feray promptement et de bon cœur. J'attendray doncques de Vostre Majesté et de mon dit cousin l'électeur, ce dont le sieur de Plessen, (du voyage duquel je n'ay pourtant, sans savoir pourquoy, rien sceu que par la dite dernière de Vostre Majesté), aura esté instruict de ses intentions et résolutions, priant au reste Vostre Majesté de ne prendre en mau-

(1) Gouverneur de la Frise, cousin du prince Maurice d'Orange, natif de la ligne de Dillenbourg.

(2) On trouve, à cette époque, une instruction du Landgrave à un de ses inspecteurs de l'académie de Cassel, chargé de conduire des pages et écoliers à Paris. Cet inspecteur, nommé Curion, eut en même temps la mission de remettre au Roi en personne, une lettre contenant un avis secret, avec ordre de brûler la lettre, en cas qu'il ne pût aborder le Roi lui-même. Peut-être que cet avis secret était semblable à celui que jadis Guillaume le Sage donnait au Roi Henri III, quelques semaines avant qu'il fût assassiné (Voyez *de Thou*, l'an 1589, et l'*Histoire de la Hesse moderne*, I, 364).

vaise part de ce que Petitsyeulx a esté tant retenu icy. J'ay attendu le dit sieur comte de Nassau pour sçavoir la vérité du susdit changement du Pays Bas; et prie le Créateur, Sire, de donner à Vostre Majesté, en bonne et longue santé, heureux accomplissement de tous ses desirs.

De Cassel, ce 18 d'apvril 1607.

MAURICE, L. d. H.

LXXXIII.

LE LANDGRAVE AU ROI.

Communication des motifs secrets qui ont pu engager à souscrire précipitamment la trève dans les Pays-Bas. — (29 avril 1607.)

Sire, puisque les affaires du Païs Bas, selon certaines informations, qu'on m'a participé, commencent avoir toute une aultre face, à cause des trèves et paix, qu'ils y prétendent maturer, je n'ay peu ny deu entrelaisser d'en avertir Vostre Majesté de ce que j'ay descouvert; ce qui est que quelques principaulx des Estats, en leur conseil privé, se plaignent envers son excellence (1) et le comte Guillaulme, leur principal et capitaine de guerre, comme Vostre Majesté les avoit pressé, et quasi causé de s'adonner à tel accord avec les archiducs (2), à cause de la

(1) Le prince Maurice d'Orange.

(2) C'est-à-dire, l'archiduc Albert et son épouse régnante, Isabelle, sœur du roi d'Espagne. Ils firent tous leurs efforts pour engager Philippe à signer la pacification, qui fut conclue le 18 septembre (n. st.)

dernière proposition que Vostre Majesté leur avoit faict proposer par monsieur d'Archens, en laquelle ils prétendent s'avoir trouvé fort aggravés par la demande de l'exercice de la religion catholique, lequel fin à présent ils n'auroient peu permettre ouvertement (1) : chose qui leur auroit donné occasion de s'accorder plustost avec les archiducs, lesquels leur avoient promis la liberté et seule concession de la religion réformée, comme ils vérifiquoient vers leurs dits deux capitaines, leur monstrants certaines propositions faictes des archiducs Vostre Majesté me pardonnera, j'espère, la hardiesse que je luy parle si ouvertement, esmeu non par aultre cause du monde, que par ma sincérité et affection cogneues à Vostre Majesté, par lesquelles je ne désisteray à jamais d'avertir Vostre Majesté, et de lui communiquer tout ce qui deviendra en ma cognoissance, apartenant à la conservation de vostre grandeur et accomodement de vostre royaulme. Et bien que je ne tiens pas raisonnable que ceste seule occasion les auroit peu commou-

(1) On trouve l'éclaircissement de cette circonstance dans l'instruction donnée à Jeannin, le 22 avril (*Négoc. de Jeannin, Collect.* Petitot) Henri IV, voyant la république des Pays-Bas en danger, avait fait demander secrètement par Archens, député hollandais, résident près de lui, « au cas qu'il voulût déclarer la guerre au roi d'Espagne, quelle assistance les Etats s'engageroient à lui donner sur mer et sur terre, et s'ils consentiroient que l'exercice de la religion catholique fût permis dans le Pays-Bas. » Mais il reconnut bientôt combien il y avait de répugnance pour admettre ce dernier article, et son ambassadeur n'appuya que très faiblement sur ce point lorsqu'il fut mis en discussion, sur la demande des Espagnols, dans les négociations qui précédèrent la trêve de douze ans. Voir Bentivoglio, *Relatione della tregua*, et Van Kampens, *Histoire des Pays-Bas*, publiée en allemand, 1831, t. I, p. 594.

voir tellement, qu'ils hastassent un œuvre si important et le déportassent à la conclusion devant sa perfection ; néantmoins voyant la procédure, qui, de part et d'aultre, est tenue pour en acquérir la suspension d'armes, je ne me puis persuader aultre chose, que ce, que les Estats, sous prétexte susdit, ont voulu couper la belle ouverture, que lors se présentoit à Vostre Majesté, de se avoisiner mieulx ou bien impatroniser, avec bon droict et réputation, de leurs provinces, inhians(1) quasi avec un soif extrême d'une liberté mal condécente à eux, laquelle ils pourroyent avoir sous la protection et administration de Vostre Majesté plus commode et utile que jamais d'ailleurs (2). J'ay peur d'encourir l'offense de Vostre Majesté en disant plus ; dont espérant d'avoir pardon de vostre gra-

(1) *Inhiant* desireux, du latin *inhians*.

(2) Le Landgrave semble ici supposer au Roi le projet d'établir sa souveraineté sur les Pays-Bas, résolution contre laquelle Henri IV a protesté en la taxant de *fausseté et de malice*, dans son instruction donnée à Jeannin le 22 avril 1609. Si ce dessein avait en effet été conçu, ce qui pourrait bien résulter, et de la conjecture faite par le Landgrave, et du silence gardé sur ce point par le Roi dans sa réponse (*lettre* LXXXVI), il faut convenir qu'il avait été entièrement abandonné depuis la conclusion de la trève, comme cela résulte de toutes les pièces concernant la négociation de Jeannin, bien que les historiens hollandais élèvent des doutes à ce sujet (Voyez KÆMPENS, *Hist. des Pays-Bas*, t. I., p. 599) ; aussi voit-on que Henri IV dans son plan européen (*Mémoires de Sully*, PETITOT, vol. VIII, p. 236-237, et vol. IX, p. 53, PÉRÉFIXE, p. 335) a considéré cette république comme devant constituer un état indépendant, ainsi que la Suisse, à laquelle devait être jointe l'Alsace. La république des Provinces-Unies devenait membre auxiliaire de l'Empire, à la charge de rendre un simple hommage ; mais on supposait toujours alors que l'élection de l'Empereur devait être entièrement libre.

cieuse bénignité pour ceste liberté et présumtion d'escrire, je finiray la présente avec l'oblation de mes très humbles services deus à Vostre Majesté.

De Cassel, ce 29 d'avril 1607.

MAURICE, L. d. H.

LXXXIV.

LE ROI AU LANDGRAVE.

Opinion du Roi sur le retard apporté à la conclusion du traité d'Union. — Communication sur l'ouverture de la négociation dans les Pays-Bas. — Victoire navale des Hollandais. — (25 mai 1607.)

Mon cousin, j'ay de trop bons et asseurés tesmoignages de vostre soing et affection au bien et advancement de la cause publicque pour en doubter, et avoir besoing de la confirmation que me faites d'icelle par vostre lettre du XVIII du mois passé. C'est pourquoy, sur l'assurance de la persévération et conservation de vostre bonne volonté à l'advantage d'icelle, j'estime, encore que m'escrivez avoir recognu depuis quelque temps du changement et altération aux affaires générales, que ne laisserez de rechercher, embrasser et vous joindre volontiers à tout ce qui sera jugé pouvoir estre utile à la dite cause; et veulx croire que avez esté retenu de bons et légitimes respects de ne passer, jusques à présent, en ceste matière plus avant; et pareillement, que vous avez esté informé, par mes cousins l'électeur Palatin ou duc de Wirtemberg, du succès

de ce qui a esté traicté et négotié à Heidelberg en ceste dernière conférence (1). Sur quoy je seray bien ayse d'entendre par le sieur de Widemarckre ce qui sera de vostre jugement et délibération, comme aussy il me sera plus commode et facile de luy faire sçavoir, de bouche et par mes ministres, ce qui est de la mienne, tant pour ce qui regarde cest affaire en particulier, que pour les autres occurences qui se passent aujourd'hui en la Chrétienté, affin d'aviser plus seurement et utilement aux communes résolutions, qu'il sera à propos d'y prendre.

Il est certain que les archiducs et les Estats des Provinces Unyes des Pays Bas ont accordé et arresté ensemble une cessation d'armes pour le temps de huit mois; laquelle, comme vous en avez jà eu advis d'ailleurs, a esté publiée et commancée, le IV du présent, par la forme de la publication et autres actions et démonstrations. Il se recognoit le singulier desir que ont les dits archiducs d'engager les Hollandois en ung traicté de paix par le ressentiment de la douleur de ceste surcéance, espérant avec moindre despense et incommodité faire progrès par icelle à l'acheminement de leurs desseings. Au moyen de quoy, affectionnant, comme j'ay tousjours faict, le bien et conservation des dits Estats, j'ay envoyé vers eulx les sieurs

(1) Dans cette conférence, on arrêta les premières bases de l'Union, dont le traité fut signé, par les soins de l'électeur Palatin, le 4 mai 1608, à Ahausen, couvent obscur de Franconie; mais le Landgrave hésitait encore à donner son adhésion. L'un des articles principaux de cette confédération avait un caractère plutôt politique que religieux : il portait qu'aucun dissentiment, sur quelque point de la religion que ce fût, ne devait empêcher l'exécution du traité.

Jeannin et de Buzanval, pour me rapporter ce qu'ils pourront apprendre de leurs délibérations, affin de fonder les miennes avec plus de dignité et utilité pour eulx et la dite cause publique (1); et vous feray, après, part de ce qui viendra à ma cognoissance, asseuré de vostre bonne et prompte disposition à ce qui sera jugé honneste et convenable, comme vous avez faict paroistre jusques icy, au grand contentement de ceux qui y sont intéressés. Au reste, je vous envoye des advis qui me sont venus d'Espagne, par lesquels vous verrez que ceste dernière surcéance n'a point empesché ny retenu les Hollandois d'exploicter sur l'armée espagnolle avec autant de gloire et réputation, comme les aultres en ont receu de dommage et préjudice, ressentant à leur grand regret la faute notable de n'avoir compris au traicté d'icelle, la mer aussy bien que la terre. (2)

Je prie Dieu, mon cousin, vous avoir en sa sainte et digne garde.

Escript à Fontainebleau ce xxv may 1607.

HENRY.

(1) Voyez dans la *Collect.* PETITOT (*Négociations du président Jeannin*) l'instruction donnée à Jeannin et Buzenvall, et datée du 22 avril.

(2) C'est la victoire navale remportée sur la flotte espagnole auprès de Gibraltar, le 25 avril 1607, et célèbre par la mort de Hemskerk, le Nelson Hollandais.

LXXXV.

LE LANDGRAVE AU ROI.

Réponse à la lettre précédente. — Communication de diverses nouvelles. — Félicitation du Landgrave à l'occasion de la naissance du second fils du Roi. — (10 juin 1607.)

Sire, je me rallègre que Vostre Majesté a prins telle asseurance de ma bonne volonté et affection, que j'ay tousjours porté à la cause publique; et puisque Vostre Majesté desire le capitaine Widemarckre, je ne larray de l'envoyer aussy tost et court qu'il sera possible, estant délibéré de l'informer, le mieulx que je puis, de toutes choses qui sont venues en ma cognoissance, ne doubtant nullement qu'il plaira à Vostre Majesté de luy faire entendre par ses ministres ce qui en sera besoing. (1)

Vostre Majesté me fera très grand honneur de me faire participant de ce qui se passera entre vos ambassadeurs et les Estats du Pays Bas. Il me semble que les dits Estats sont

(1) Le Landgrave, en envoyant le capitaine Widemarkre vers le Roi, lui donna (le 29 juillet), l'instruction suivante : — « de conférer avec la France sur deux articles de l'Union qui n'étaient pas encore convenus, concernant la somme des subsides et la place où l'argent serait déposé ; de solliciter au nom de l'électeur de Saxe, le remboursement d'une somme prêtée jadis conjointement avec la Hesse, pour en dresser au moins une obligation particulière » ce qui fut exécuté.

assez disposés, ou à prolonger la surcéance des armes, ou à conclure une paix générale entre les archiducs et eulx, moyennant qu'ils soyent un peu plus asseurés des conditions qu'on leur offre.

En Hongrie, les trefves durent encores; toutesfois avec peu d'asseurance. Je ne sçay quand la diète impériale, qui devoit avoir son commencement le premier de ce mois à Ratisbone, se tiendra; Sa Majesté Impériale n'en a pas averty les Estats de l'Empire; il semble qu'elle sera différée encores quelque temps. L'Empereur attend à Pragues l'électeur de Saxe et son frère le duc Jean George. (1)

Au reste, ayant entendu que nostre bon Dieu a bény Vostre Majesté d'un second fils, je souhaite de tout mon cœur à icelle, à la Royne et au dit vostre fils, toute félicité, priant Dieu qu'il luy donne longue et heureuse vie. J'attends aussi en bref la mesme bénédiction. (2)

Je supplie Nostre Seigneur de vous tenir, Sire, en sa saincte et digne garde.

Escript à Cassel ce 10 de juing 1607.

MAURICE L. d. H.

(1) C'est le moment où l'électeur de Saxe, Christian II, s'attacha plus intimement à l'Autriche. Ce prince étant mort sans enfans mâles, son frère Jean-Georges lui succéda l'an 1611. Dans la guerre de trente ans, ce dernier abandonna plusieurs fois la cause du protestantisme.

(2) Ce fut le 15 août suivant, que naquit le fils puiné du Landgrave, connu sous le nom de Hermann le savant.

LXXXVI.

LE ROI AU LANDGRAVE.

Difficultés qui se présentent dans la négociation relative aux Pays-Bas. — Satisfaction éprouvée par le Roi de la disposition de l'électeur Palatin et du duc de Wurtemberg touchant l'Union. — Exécution faite par les Grisons de deux conspirateurs attachés à la faction espagnole. — (7 août 1607.)

Mon cousin, j'ay pris en bonne part les advis que vous m'avez dernièrement donnés, par vostre lettre du XXIX avril, sur le subject du traicté des archiducs avec les Sieurs des Estats des Provinces Unyes, sachant l'affection que vous portez au bien général de la Chrestienté et à l'advantage de mes affaires en particulier; dont je vous sçay aussy bon gré, que mérite la franche et sincère volonté que je vous porte, et le desir qu'ay de vous en faire cognoistre les effects à vostre utilité et contentement. J'ay, depuis la reception de vostre dernière du X juing, eu advis, par ceulx que j'ay envoyés vers les Sieurs des Estats, de la présentation, que leur a faicte l'audiancier Verreiken, de la part des archiducs, de la ratification d'Espagne sur le traicté de la cessation d'armes qui n'a pas esté receue d'eulx, ainsy qu'ils s'estoient promis de l'espérance qui leur en avoit esté donnée. Aussy recognoistrez vous facilement par le double d'icelle, qui sera avec la présente, qu'elle est conçue en

termes trop généraulx et incertains, desquels il se peult tirer diverses interprétations selon les occasions et disposition des esprits, et qui ne faict mention aucune du point de la souveraineté, qui doibt estre le fondement pour assurer les conditions de la dite négociation; de sorte que, sy sur cest article ils ne reçoivent cy après plus grand contentement, il y a apparence qu'ils ne passeront en icelle plus avant (1). Mais l'on doubte que ce soit ung artifice d'Espagne pour tirer tousjours l'affaire en longueur, et cependant leur laisser croistre le desir du repos, pour en tirer des conditions plus advantageuses. Les depputés du roy de la Grande Bretagne doibvent arriver en Hollande dans peu de jours, lequel a asseuré mon ambassadeur qu'ils auront charge de se joindre et unir sincèrement avec les miens pour le bien et utilité commune des dits Sieurs des Estats; lesquels, sy ils suivent en ce faict mes conseils et advis soit pour paix ou pour guerre, recongnoistront que je y procède avec candeur, et que j'affectionne la manutention de leur liberté et prospérité.

Le sieur de Bueninkhausen est arrivé en ce lieu depuis quelques jours avec lettres de mes cousins, l'électeur Palatin et duc de Wirtemberg, par lesquelles, et par ce qu'il m'a représenté de bouche, j'ay recongnu, loué et approuvé gran-

(1) En effet, cette condition fut, en définitive, acceptée par l'Espagne; l'acte de ratification, du 18 septembre 1607, porte que le roi d'Espagne donne la permission aux archiducs de traiter une longue trève avec les Etats, « comme tenant iceux pour pays, provinces et estats libres, » sur lesquels il ne prétendait rien. Du Mont, *Corps dipl.*, tom. V, part. II, p. 84.

dement leur prudence, le bon conseil qu'ils ont pris et le sage exemple qu'ils donnent aulx princes de la Germanie par leur nouvelle Union pour affermir la liberté de l'Empire ; de quoy j'ay receu autant de contentement que mérite l'utilité singulière qui peult revenir à l'Allemagne des semblables conjonctions de bonnes et estroites intelligences, pour l'affection que je porte au général et l'intérest que vous sçavez que j'y ay en mon particulier. Quand le dit sieur de Bueninkhausen, qui est allé en Normandie pour le service de son maistre, repassera pour s'en retourner, vous serez informé de toutes choses plus particulièrement ; vous disant cependant que les gens de bien et bonnes communes aux Grisons, ayant repris courage et recogneu le mal qui se tramoit contre leur repos et la liberté de leur pays, se sont saisies des personnes de deux principauls autheurs de la faction espagnolle, qui ont esté exécutés à mort, dont l'ung estoit bailly de l'archiduc Maximilian ; ont lacéré publiquement le dernier traicté faict à Milan ; et confirmé et protesté l'observation de mon alliance et de celle de la république de Venise ; de quoy il y a apparence que le conte de Fuentes, qui tient encores ses troupes ensemble au Milanois, se sentira grandement picqué et irrité, et peult estre se vouldra servir de ceste occasion pour envahir leurs passages et joindre à son desseing le dit archiducq. Mais il y a beaucoup d'amys et alliés intéressés en ceste cause, qui ne doibvent souffrir ceste invasion. Je juge de vostre contentement de la nayssance de mon fils, le duc d'Orléans, par la congnoissance que j'ay de vostre

affection. Je prie Dieu vous donner pour ce regard ce que vous desirez et attendez.

Je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ayt en sa sainte et digne garde.

Escript à Monceaulx le VII aoust 1607.

HENRY.

LXXXVII.

LE LANDGRAVE AU ROI.

Motifs qui engagent le Landgrave à suspendre son adhésion au traité d'Union. — Négociation dans les Pays-Bas. — Mort du duc de Wurtemberg. — Diète de l'Empire. — (20 février 1608.)

Sire, par le capitaine Widemarcre j'ay entendu tout au long le desir que Vostre Majesté a, que je me joigne avec mes cousins l'électeur Palatin et duc de Wurtenberg, pour faire le tiers en l'Union proposée, sans attendre que tous y viennent à la fois, comme estant au commencement chose impossible. A quoy je n'eusse failly d'en satisfaire promptement, n'eust esté que j'ay attendu, de jour à aultre, à veoir clair aux articles et points contenus et couchés par escript en icelle. Mais n'en ayant sceu avoir jusques icy aulcune certitude, je n'ay laissé pour cela de continuer en l'affection à m'y conformer, selon et ainsy que le dit Widemarcre a parlé à Vostre Majesté en son dernier voyage, ayant en oultre, suivant que nous avions résolu cy devant à

Heidelberg, dépêché l'ung de mes plus confidens serviteurs, le sieur de Bourg, au Pays Bas, pour, après son retour et de celui que mon dit cousin l'électeur Palatin y a envoyé, nous résoudre à ce qui sera de besoing, et, comme j'espère, au contentement de Vostre Majesté et au profict du public (1); la suppliant de ne prendre ce délay en mauvaise part, et de croire que je me gouverneray tousjours en cest endroict et tout aultre en effect, selon que je doibs, et en sorte qu'elle aura, après s'estre bien informé de ma droicture, toute occasion de se contenter; qui, après avoir apprins la mort du feu mon dit cousin le duc de Wurtemberg, n'ay failly à dépêcher aussy tost vers son fils, le jeune duc, ung gentilhomme de qualité, tant pour me condouloir avec luy que par mesme moyen l'inciter à suivre les airs de son père, espérant que nous n'aurons beaucoup de peine à l'en persuader (2). Quant à la diète, elle s'advance tout bellement; des particularités de laquelle je ne fauldray d'en avertir Vostre Majesté, aussy-

(1) L'électeur Palatin écrit à cette même époque au Landgrave, « que leurs chargés d'affaires auprès des Etats des Provinces Unies, devoient se concerter avec les ambassadeurs de France et d'Angleterre, pour garantir aux dits Etats une paix sûre et profitable; mais qu'au défaut de cela, il falloit les soutenir pour résister à la domination de la maison de Habsbourg. » Ensuite il le prie de se servir de son autorité et influence auprès du roi d'Angleterre, pour obtenir l'adhésion des églises protestantes au moyen d'un synode ou d'un colloque.

(2) Le duc Frédéric de Wurtemberg (dont la mère était une des filles du Landgrave Philippe), mourut le 29 janvier 1607. Son fils et successeur, Jean Frédéric, entra ouvertement dans l'Union.

tost qu'il y aura quelque chose de résolue (1). Qui en cest endroict prie le Créateur, Sire, de donner à Vostre Majesté toute félicité.

Escript à Cassel ce 20 febvrier 1608.

MAURICE L. d. H.

LXXXVIII.

LE ROI AU LANDGRAVE.

Réponse à la lettre précédente. — (9 avril 1608.)

Mon cousin, après une longue et ennuyeuse attente de vos lettres, pour l'affection que je vous porte, et le desir que j'ay de sçavoir de vos nouvelles, j'ay receu celle du XX febvrier, le XIX du mois passé, par laquelle vous m'avez représenté la cause qui vous a faict différer de m'escrire; de laquelle je demeure bien satisfait, m'asseurant, s'il y eut eu occasion de ce faire, vous n'eussiez failly, à vostre soing ordinaire, de me tenir adverty de ce qui seroit venu à vostre cognoissance, concernant les affaires, desquels je vous ay cy devant escript, et que vous affectionnez pareillement pour le bien et advantage de la cause publique. J'attendray doncques d'en estre informé par vous, quand vous en aurez matière, ou jugerez autrement qu'il en sera temps, prenant telle confiance de

(1) La diète impériale de Regensbourg fut dissoute peu de temps après. Elle n'eut d'autre résultat que de montrer au grand jour l'exaspération des partis et la faiblesse extrême de l'Empereur. Voyez les *lettres* LXXXIX, XC et XCI.

vostre zèle et sollicitude, par les preuves diverses qu'en avez données jusques à présent, à l'advancement de ce bon œuvre, que, je m'asseure, vous ne laisserez eschapper aucune opportunité que cognoistrez pouvoir estre utile ; de quoy je me repose sur vous avec entière asseurance. Ayant mesmes opinion que le retour de ceulx, que mon cousin l'électeur Palatin et vous avez envoyé vers les Estats des Pays Bas, vous donnera plus d'esclaircissement à ce qu'on debvra espérer pour la receue de la proposition qui a esté mise en avant, tendante à la deffense et conservation de la cause commune, et à l'advantage et contentement de ceulx qui sont intéressés en icelle; sachant aussy qu'estes soigneusement adverty par vos gens, qui sont en Hollande, de l'estat présent, auquel se retrouve la négociation entre les sieurs archiducs et les Sieurs des Estats des Provinces Unyes, je ne vous en diray autre chose sinon que l'issue en est encores bien incertaine, et que les Espagnols ont beaucoup rabbatu de l'espérance qu'ils avoient conceue de la paix. Vous avez bien faict de conforter mon cousin le duc de Wirtenberg à suivre en sa conduite l'exemple de feu son père, car il aymoit le bien et affectionnoit la manutention du général. Je veulx espérer, par la cognoissance que j'ay du fils et les asseurances qu'il m'en a données à son advènement, qu'il ne dégénèrera point de sa vertu et générosité.

Je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ayt en sa saincte et digne garde.

Escript à Fontainebleau, le IXe jour d'avril 1608.

HENRY.

LXXXIX.

LE LANDGRAVE AU ROI.

Communication de nouvelles importantes touchant les affaires de l'Empire (1). — Révolte de l'archiduc Matthias. — Motifs qu'il a eus de prendre les armes. — Dissensions dans les provinces dépendantes de l'Autriche. — Différends entre les archiducs Matthias et Ferdinand (depuis Empereurs). — (28 avril 1608.)

Sire, par la lettre qu'il a pleu à Vostre Majesté m'escrire, du 9e de ce mois, j'ay veu avec beaucoup de contentement la continuation de sa bonne volonté en mon endroict, et surtout qu'elle attendra et croira tousjours de moy le zèle et sollicitude requise aux affaires de la cause publique ; aussy me gouverneray je, avec l'ayde de Dieu, en cela et en toute aultre chose concernant le bien estre d'icelle et le particulier de Vostre Majesté, en sorte qu'elle et tout le monde connoistra, en fin de compte et en toute saison, l'intégrité de mon affection, nonobstant que l'on a tâché, et le fera peult estre encores, à l'offusquer.

Quant aux affaires qui se présentent aux pays héréditaires de l'Empereur et en ces quartiers là, Vostre Majesté aura veu par ma dernière, que j'ay de rechef envoyé par homme exprès

(1) Cette lettre et la suivante, contiennent des détails peu connus sur le soulèvement des pays héréditaires de la maison d'Autriche. Voyez Du Mont, *Corps dipl.*, tom. V, part. II, pour les traités et reversales de 1608.

à monsieur d'Arquien, jusques où l'archiduc Mathias a faict son progrès. Depuis, ayant le gouverneur de Moravie, le sieur Berkau, et, à ce que l'on dit, par commandement de l'Empereur et à la sollicitation des ecclésiastiques, résolu d'attenter contre la vie des sieurs de Lichtenstein, Kherotin et aultres (1), en l'assemblée que le pays a faict de leurs Estats à Prinn (2), et cela à cause de l'opinion que l'on a conceue, qu'ils vouldroient, non moins que l'Hongrie et l'Autriche, insister à la manutention de leurs libertés et privilèges; eulx en estants promptement advertis, ont songé à la conservation, comme ils disent, et de leur vie et de tout le pays, s'ayants incontinent rendu forts, le plus qu'ils ont peu, démis le dit gouverneur, et envoyé les noms des trois aultres seigneurs leurs compatriots à Sa Majesté pour en choisir ung à la place du premier, avec résolution, qu'au cas que sa dite Majesté n'y vouldroit entendre, qu'ils ne lairroient pour cela d'y pourvoir. Et affin que le tout se fist avec plus de seureté pour eulx, ont contracté aussytost avec le dit sieur archiduc, en la mesme sorte et teneur que la dite Hongrie et Autriche ont faict par cy devant. Et si, le dit sieur archiduc s'est mis aux champs le 14e de ce mois (vieulx style), ainsy que sa ré-

(1) Charles Czicrotin, Charles de Lichtenstein et Georges Hoditz, seigneurs de Moravie, et partisans de l'archiduc Matthias, qui engagèrent les Etats de la Moravie à entrer dans la ligue de Presbourg. Ce fut Czicrotin, qui, ayant été envoyé à Prague, conseilla à l'Empereur d'abandonner à son frère tous les pays héréditaires (l'Autriche, la Hongrie, la Bohême et la Moravie). Voyez. Fessler., *Histoire des Hongrois*, tom. VII.

(2) Brinn, capitale de la Moravie.

solution estoit, et que le baron de Staremberg, depuis son partement d'auprès de moy, et aultres m'ont donné à connoistre ; la noblesse et les forces du dit pays se trouveront maintenant en son armée. Ce feu va loing et si advant, que Sa Majesté se trouve mesme mal asseuré et de la Bohême et de la Silésie, trottants pour cette considération desjà plusieurs discours, qui reguardent à une composition d'entre Sa Majesté et son dit frère; où, entre aultres moyens, l'on met en advant, pour faire poser les armes au dit sieur archiduc, ou la survivance, ou l'entière résignation, à l'exemple de Charles le Quint, de toutes les dignités. Pour moy, n'ayant le dit sieur archiduc par son ambassadeur demandé aulcune chose de nous aultres, ains a seulement voulu faire connoistre par sa proposition l'intégrité de ses actions, et que ceste union et prinse d'armes, qui pourroit ensuivre, ne seroit que pour le service de l'Empereur, de la Chrétienté, de l'Empire et de la seureté de leurs pays héréditaires, je ne sçay qu'en discourir. Bien me feroit Vostre Majesté beaucoup de faveur, s'il luy plaisoit m'ouvrir ses saines conceptions sur ce qui se pourroit faire pour le bien général, au cas que les affaires vinsent à se vouloir terminer par une composition entre les deux frères, comme dessus ; si cela seroit à contredire ou favoriser, et par quel moyen, lorsqu'ils en vouldroient proposer quelque chose. Cela me servira à en communiquer avec les aultres, et tâcherois à y approcher, le plus qu'il seroit en ma puissance.

Tout ce malentendu vient d'ung traicté d'union, que tous

les archiducs, frères et cousins (hormis l'archiduc Albert qui néantmoings l'a depuis aggréé), ont faict en grand secret en personne à Vienne, il y a deux ans, et sans le sceu de l'Empereur; où il a esté conclu avec obligations sacramentaulx (que l'archiduchesse Marie, mère de Ferdinand, appelle en ung escript assez rude contre le dit sieur archiduc Mathias), que pas ung d'entre eulx n'auroit à se prévaloir, soit à présent, soit après la mort de l'Empereur, d'aulcune dignité concernante l'Empire, ou aultres couronnes possédées par Sa Majesté, au préjudice du dit sieur archiduc Mathias, comme l'aisné de la maison. Lequel, voyant que son cousin Ferdinand auroit emporté l'honneur de présider en ceste diète impériale, a creu que cela estoit directement contre le susdit traicté; est entré en jalousie; luy en a faict des reproches; et a pensé à sa seureté, ainsy que Vostre Majesté veoit. Et cela d'aultant plus, puisque le dit archiduc Ferdinand, partant de son pays pour gaigner Ratisbonne, se soit flatté et dit à quelques seigneurs de ses confidens, dont le bruict seroit venu jusques à luy, qu'il espéroit qu'à son retour il porteroit aultre qualité; si bien qu'ils sont venus à peu près à grosses injures, reprochant au contraire le dit sieur archiduc Ferdinand à son dit cousin d'avoir révélé le secret de ceste union, si solennellement arrestée, contre sa conscience et debvoir.

Cependant nos gens sont à Ratisbonne à s'entrereguarder sans rien faire, ne voulant pas ung rien quitter de leur conception. Je prêche, à cœur et à cri, une entrevue des Protestans comme chose plus que nécessaire sur ses entrefaictes.

Mais estant le directoire quasi le plus aux électeurs, je n'ay peu jusques icy advancer les choses si bien que j'eusse bien voulu; j'espère néantmoings qu'à la fin cela se fera (1). J'ay retenu le messager de Vostre Majesté pour quelques jours, et plus longtemps que n'ay desiré, espérant que l'on m'adviseroit, et du dit Ratisbonne et du costé de Vienne, ce qui s'y passe maintenant; mais voyant que rien ne se présentoit, je l'ay voulu renvoyer avec ce que dessus; qui prie le Créateur, Sire, de donner à Vostre Majesté, en parfaicte santé, longue et heureuse vie.

De Schmalkalden ce XXVIII d'apvril 1608.

Sire, fermant les présentes, me vient advis comme l'Archiduc, partant de Vienne, ayt prins serment de fidélité de la dite ville; et qu'estant arrivé en Bohême, il aye aussytost convoqué les Estats du royaulme, avec menasse aux contrevenants. Le temps nous apprendra s'ils ont obéy; et dont j'en donneray semblablement advis à Vostre Majesté.

MAURICE L. d. H.

(1) C'est à la dissolution de la diète de Regensbourg que se rattache la composition officielle du *Corps Evangélique*, comprenant tous les Princes et Etats Protestans, adhérens à la Confession d'Augsbourg. Ils commencèrent alors à se servir d'un conseil commun, nommé le *Conseil des Princes Correspondans.*

XC.

LE LANDGRAVE AU ROI.

Nouvelles concernant la rébellion de l'archiduc Matthias. — Progrès de la révolte. — Position embarrassante de l'Empereur. — Dissolution de la diète impériale. — (2 mai 1608.)

Sire, suivant ce que j'ay mandé à Vostre Majesté par ma précédente, l'archiduc Mathias s'est mis aux champs, au temps prescript et en bon équippage, accompagné par les seigneurs et gens de guerre de la Moravie (laquelle, contre l'expresse défense de l'Empereur, a tenu les Estats du pays pour cest effect) se trouvant maintenant à douze ou quinze lieues environ de Pragues, où l'Empereur tâche par divers moyens à luy faire poser les armes ; mais en vain. Ains a le dit sieur archiduc donné ordre, qu'au cas que l'on ne le contente de ce dont il ne s'est pas encores bonnement déclaré, qu'il ha, comme il est vray, ung bon nombre de gens de guerre Hongrois tout prest à luy en faire avoir la raison. L'Empereur ne faict mine de requérir ou emploier aulcun estat de l'Empire, en ceste nécessité, hormis l'électeur de Saxe; encores que, jusques icy, il n'en aye tiré aulcune commodité de ses ambassades. L'on verra ce qu'il gaignera par le comte de Hollach, qu'il a renvoyé vers luy depuis peu de jours.

Et faict Sa Majesté faire montures (1) par toute la Bohême et Silésie, sans avoir ung seul soldat soldoié. Mais le peuple de ce pays là se monstre fort nonchalant, et l'on a esté contrainct de faire cesser la justice au parlement de Bohême jusque à ce que ceste bourrasque soit passée ; comme aussy de licentier les Estats de la dite Bohême, puisque les membres et pays incorporés (sçavoir, la Moravie et Silésie), ne s'y sont poinct trouvés. Le dit sieur archiduc menace tous les ministres de Sa Majesté, qui sont en cause que l'archiduc Ferdinand aye esté envoyé à Ratisbonne, où le tout s'est finy sans aulcun effect ; s'estants les Protestants, après avoir veu le peu de volonté qu'on avoit de les contenter, à bon escient, résolu de lever le siège et partir. Que si j'apprens aultre chose digne de Vostre Majesté, soit de mes ambassadeurs qui sont en chemin pour s'en revenir, ou d'ailleurs, je ne fauldray de la tenir adverty promptement; qui, en cest endroict, prie le Créateur, Sire, de donner à Vostre Majesté, en parfaité santé, longue et heureuse vie.

De Schmalkalden ce 11e de may 1608.

MAURICE L. d. H.

(1) Montres, revues.

XCI.

LE LANDGRAVE AU ROI.

Réponse à une lettre précédente du Roi. — Accord entre l'Empereur et l'archiduc Matthias. — Observations du Landgrave sur le traité. — Communication de diverses nouvelles. — (3 juillet 1608.)

Sire, j'ay receu les lettres de Vostre Majesté du 16 de juin (1), et entendu par icelles le soing et la bonne affection, que Vostre Majesté porte, en ces troubles de Bohème, vers nous Princes Protestans, y adjoustant son advis, de quoy je remercie très humblement Vostre Majesté. Il est vray que, jusques à présent, cest affaire a semblé de promettre je ne sçay quelle chose estrange, et a causé à des certains princes beaucoup des incommodités, de manière que encore moy mesme je suis esté avisé, de mon cousin l'électeur de Saxe, de me vouloir tenir prest avec l'assisstance pour lui secourir à si tost qu'il en auroit besoing, selon les accords et les obligations réciproques de nos maisons, comme aussy je m'y suis offert et tenu tousjours prest à cela. Mais cependant Vostre Majesté aura auculnement entendue en quelle manière les différends entre l'Empereur et son frère l'archiduc Mathias soyent composés, ce qu'elle pourra encore plus spécialement cognoistre par les articles icy joinc-

(1) Cette lettre du Roi ne s'est pas retrouvée; mais on voit, par ce qui est dit ici, quel en devait être le contenu.

tes (1). Quant à moy, jugeant que tout ce procédoit d'un regret que l'archiduc Mathias avait receu, se voyant postposé à l'archiduc Ferdinand en la dernière diète de Ratisbonne, je suis esté jusques à cest heure d'opinion, que le roy d'Espagne auroit tousjours plus favorisé l'archiduc Ferdinand et consécutivement l'Empereur, tant pour la considération du parentage (2) que pour ce qu'il y alloit de la religion. Mais je ne doubte point, que l'intérest et l'humeur du roy d'Espagne ne soyent mieulx cognus à Vostre Majesté qu'à moy. Par ainsy, je me conforme fort volontiers à Vostre Majesté en cela qu'elle trouve expédient, comme en vérité il est ainsi, voire nécessaire aux Princes Protestans, non seulement de délibérer, mais de faire préparation à bonne heure de moyens pour s'en pouvoir servir, au temps de nécessité, à la défence et conservation de leurs libertés et privilèges, comme, pour ma part, je ne failleray poinct, selon les occurences, de prendre bon esgard à vostre avertissement.

Et combien que les susdits différends entre l'Empereur et son frère l'archiduc Mathias soyent pour la grande part assoupis, si est ce toutefois que les dissensions causées en la dernière diète, à l'occasion de la constitution de la religion entre les Protestans et les Catholiques, ardent autant que jamais

(1) Voyez le traité du 27 juin (nouveau style) conclu entre l'Empereur et son frère. Du Mont, *Corps diplomat.* tom. v, part. ii, p. 95.

(2) Le Roi Philippe III, par suite de son mariage avec Marguerite, fille de l'archiduc Charles, était beau-frère de l'archiduc Ferdinand (depuis Empereur).

auparavant. Outre cela, crains je aussy que l'accord et les partages, faictes entre l'Empereur et son frère l'archiduc Mathias touchant leurs royaulmes et provinces, n'ayent d'engendrer beaucoup des aultres troubles et inconvéniens. Les électeurs tiendront une assemblée à Fulde le 18 de ce mois mesme, pour y consulter les affaires, principalement, comme on juge, la réassumption d'une nouvelle diète impériale; pour y remédier les difficultés, à cause desquelles la dernière diète a esté dissipée; là où il sera besoing d'avoir l'œil bien ouvert, et de procéder avec grandissime prudence, consistant à cest heure, comme l'on voit, les choses en termes d'extrémité. Et pour ce, acceptant très humblement les offres de Vostre Majesté, et la remerciant de sa bonne et cordiale affection, je ne manqueray jamais de m'employer, de toutes mes forces et avec bien prompt cœur, pour les services de Vostre Majesté, en toutes occasions qui se pourroyent présenter; et les attendant, Sire, je prieray le Créateur de vous prospérer et conserver en très heureux estat et gouvernement de son royaulme.

De Marpurg, ce 3 de juillet 1608.

MAURICE, L. d. H.

XCII.

LE LANDGRAVE AU ROI.

Nouvelles relatives à l'assemblée des électeurs à Fulde. — Levée de gens de guerre faite par l'Empereur.— Crainte qu'elle soit dirigée contre l'archiduc Matthias. — Départ de La Haye des ambassadeurs qui y avaient été envoyés par le roi de Danemarck. — (5 août 1608.)

Sire, par mes précédentes, du 3 de juillet, Vostre Majesté aura entendue ce que je lui mandois touchant les affaires d'Allemagne et Bohémie, et comme, le 18 du mois passé, les électeurs devoient tenir une assemblée à Fulde, pour y consulter et délibérer sur les affaires de l'Empire. Poursuivant doncques ce fil, et l'obligation de la très humble affection que je porte à Vostre Majesté, je n'ay pas voulu faillir en mon devoir, de vous faire entendre, qu'en temps et lieu susnommés, les députés des électeurs y sont comparus, où aussy s'en sont trouvés les commissaires de l'Empereur. Mais ayant pleu à l'Eternel d'appeller feu mon cousin l'électeur de Brandenburg de cette mer troublée au port desiré de la joye éternelle (1), cela

(1) Joachim-Frédéric, électeur de Brandebourg, et administrateur de la Prusse pour le duc son cousin frappé d'imbécillité, mourut le 18 juillet 1608. Son fils, Jean-Sigismond, lui succéda ; celui-ci avait épousé la fille du duc de Prusse qui lui apporta, du chef de son père, ce duché en héritage et les deux principautés de Clèves et Juliers, du chef de sa mère, qui était fille aînée du dernier duc. Voyez la *lettre* XCIV.

a esté cause que les députés de Brandenburg premièrement, et depuis, ceux de tous les aultres électeurs, se sont retirés trèstous chacun vers sa maison, sans y avoir rien conclu ou arresté.

Les députés de la Silésie, qui estoyent à Praga, ont eu leur dépesche, mais avec peu de contentement; car sur les principaulx poincts ils n'ont rien obtenu, et les aultres sont remis à la longue pour estre vuidés à une aultre fois. On escrit de Praga que l'Empereur n'a pas encore licencié les Wallons nouvellement levés ; mais qu'au contraire il faisoit encore d'aultres levées : à quelle fin ? Le monde en juge fort diversement. Les uns craignent que, à l'instigation du Pape et du roy d'Espagne, l'Empereur pourroit bien attenter quelque chose contre l'archiduc Mathias et renverser l'accord faict avec luy, et en ceste occasion se servir des susdits soldats. Les aultres, voyant que les Bohémiens en bref ont [résolu] de tenir une assemblée générale, où ils viendroient avec la main armée, comme on crainct, pour y traicter le point de la religion, estiment qu'en tout évènement l'Empereur se veult tenir pourveu de quelque bon nombre de soldats, pour remédier aux inconvéniens qui, en tel cas, y pourroyent advenir.

Les ambassadeurs du roy de Dannemarke, comme mes gens de La Haye m'accusent, sont partys et retournés vers leur roy, non obstant la grande instance de Messieurs des Estats, pour les retenir encore quelques jours. Je ne sçay que juger de ce départ. Et n'ayant aultre chose, de quoy avertir Vostre Majesté pour cest heure par le porteur de ceste lettre, qui est

à mes services, je finiray les présentes avec l'offerte de mes très humbles services.

De Marpurg, le 5 d'aoust 1608.

MAURICE, L. d. H.

XCIII.

LE LANDGRAVE AU ROI.

Déclaration des motifs qui ont empêché le Landgrave d'entrer jusqu'alors dans l'Union conclue entre les autres Princes Protestans d'Allemagne. — Assurance donnée au Roi que, malgré son refus d'adhésion, il n'en agira pas moins comme s'il avait souscrit le traité.—Projet du Landgrave de renouveler plus étroitement encore l'alliance entre les maisons de Hesse, de Saxe, et de Brandebourg. — Nouvelle insurrection de la Hongrie. — Remontrances faites par l'électeur de Saxe à l'archiduc Matthias. — (7 novembre 1608.)

Sire, craignant que Vostre Majesté n'aye entendu, d'un aultre et sinistre bras, le délay que j'ay prins jusques icy de me joindre à l'Union, que mon cousin l'électeur Palatin et aultres de ses voisyns ont à la fin conclu et arresté, j'ay esté contrainct d'escrire à icelle ce petit mot, pour la rendre certaine de la vérité, et de luy dire, qu'ayant l'ambassadeur de mon dit cousin, le comte de Solms, insisté depuis quelques mois de me vouloir déclarer sur ce que j'aurois envye de faire en ceste négotiation, je luy ay répondu rondement que je ne faisois aulcune difficulté d'y entrer, pourveu que l'on me déclarast les particularités et fondement d'icelle. Lesquels ne les ayant pas peu apprendre, pour certaines considérations, que le dit

sieur comte disoit en avoir (qui néantmoings ne sont pas venu jusques à moy) la raison a voulu que j'aye différé jusqu'à ce que l'on me les aye faict entendre, promettant néantmoings alors à mon dit cousin, entre les mains du dit sieur comte, que si, entre cy et là, il tomboit quelque chose sur les bras de ces Messieurs Unis, que je me sentois obligé, par raison d'estat et de conformité de religion, de les assister avec la mesme portion à laquelle j'aurois peu estre taxé en y entrant. Ce que je garderay aussi loyaulment et de bonne foy.

Ayant d'ailleurs eu en bonne considération la résolution, que mes cousins les électeurs de Saxe et de Brandenbourg ont prins avec moy, de renouveller en peu de temps les anciens traictés de fraternité d'entre nous, où je me promets, avec l'ayde de Dieu, leur apporter alors telles raisons, pour parvenir à une plus généralle union, que si en cela il ne se faict une proufitable conjunction des ungs et des aultres, pour le moings, il y aura une telle entendue parmy tous, que ce mien délay servira merveilleusement, et à veue d'œil et si bien, que Vostre Majesté aura en cela, à la parfin, la bonne et généralle correspondence, qu'elle a de si long temps desirée; ou aultrement, si je fus entré, sans leur sceu, contre les dits traictés de fraternité, qui nous forclue de toute semblable et particulière négotiation, cela eut engendré nouveaulx mescontentements, lesquels nous eussent séduicts (1) du tout du but à quoy nous visons. Il plaira doncques, Sire, à Vostre Majesté de prendre en bonne part les raisons, que jusques icy m'ont dé-

(1) Détournés, *seducti*.

tenu, et de me faire l'honneur de croire, quand la nécessité le requerra, que j'y accourray avec le mesme zèle et commodité, que le bien publicq et ces Messieurs, les stipulants, pourront desirer et eulx mesmes faire. Et d'aultant, Sire, que l'on parle diversement en ces pays icy du desir qu'ils tiennent que Vostre Majesté ait à une longue trefve ou paix entière du Pays Bas, je la prie, si elle le trouve bon, de me signifier en cela ses conceptions, affin de sçavoir que respondre sur ce sujet aux ungs et aux aultres.

Quant aux nouvelles du quartier d'Hongrie, Vostre Majesté sçait sans doubte comme ceulx de la religion (1), de l'Autriche, ont desnié au roy désigné de la dite Hongrie (2) le serment de fidélité, puisque l'on leur refuse, contre la parolle donnée, l'exercice libre de la dite religion. Et ont sur cela les Hongrois semblablement refusé de le couronner, jusques à ce qu'il aye donné le contentement à leurs confédérés, déclarant franchement qu'ils ne peuvent ni veulent les abandonner, ains de vivre et mourir ensemble en une si juste cause. Les dits Hongrois ne s'y oublient non plus. Ils sont allés au devant de Sa dite Majesté avec 25,000 hommes, et, encores qu'ils ayent entendu les propositions de Sa dite Majesté, si ne veulent ils respondre en aulcune façon, que premièrement eulx et leurs confédérés n'ayent le contentement de leurs plaintes. En Autriche, l'on commence à rechercher amys et de s'armer; les Hongrois le sont desjà pour en faire, à ce qu'ils disent, ung

(1) Évangélique.

(2) L'Archiduc Matthias.

bon commencement. C'est pourquoy Sa dite Majesté désignée a donné tout ce faict à connoistre à l'électeur de Saxe, le priant d'en embrasser les remèdes à son proufict. Mais le dit sieur électeur, au lieu de le faire, luy reproche plusieurs manquements d'estat et d'aultres choses, et le prie d'en désister, selon sa parolle et debvoir, où il est engagé (1). Dont je n'ay voulu faillir d'en advertir Vostre Majesté, comme aussy que Dieu, par sa grâce, m'aye de rechef resjouy d'une petite fille; qui suis et seray à jamais, Sire, de Vostre Majesté, bien humble et très affectionné à luy faire service.

De Marpurg, ce 7 novembre 1608.

MAURICE, L. d. H.

XCIV.

LE ROI AU LANDGRAVE.

Affection du Roi pour la maison de Brandebourg. — Motif principal de son intercession en faveur de cette maison dans l'affaire du duché de Prusse. — Progrès de l'Union. — Considération sur la position et les vues politiques de l'archiduc Matthias, comme Roi désigné des pays héréditaires de la maison d'Autriche. — État des affaires dans les Pays-Bas au sujet de la trève. — Répugnance que montrent la province de Zélande et le prince Maurice d'y accéder. — (27 novembre 1608.)

Mon cousin, ce porteur m'a rendu vostre lettre du vingt-septième septembre, le vingtième du mois passé. J'apprens

(1) Cette courageuse remontrance de l'électeur de Saxe, qui ne craignit pas de blâmer ouvertement la conduite de la maison d'Autriche envers ses sujets

par icelle que mon cousin l'électeur de Brandebourg s'est acheminé, aussytost après le déceds de feu son père, en Prusse, pour pourvoir en personne aux traverses et empeschemens que les Polonois ont apporté jusques à présent à son establissement; pour lequel faciliter, je vous diray avoir esté requis, depuis quelques jours, par mon cousin l'électeur Palatin, d'employer mes offices de recommandation à l'endroit du roy et des Estats de Pologne, que j'ay très volontiers departi en suitte de ceulx que j'ay faits cy devant à mesme fin en faveur du deffunt, pour l'affection singulière que j'ay tousjours portée à la maison de Brandebourg, et le desir qu'ay qu'elle puisse recueillir de mon intercession le fruict que je luy souhaite pour son contentement, et la paysible joyssance des choses auxquelles mon dit cousin est inquiété. S'il en arrive ainsy, son esprit estant déchargé du soing de cest affaire particulier, qui à bon droict le travaille et l'empesche de tourner encores ses pensées à la considération du bien publicq, il y a apparence, comme il aura plus de loysir et de commodité d'y veiller avec attention, et qu'il a les moyens et l'authorité d'y porter ung grand poix, il y contribuera aussy la mesme volonté qui a esté utilement recongneue et louée en son devancier, pour l'advantage de la cause commune. Car j'entends qu'il est bien disposé et donne espérance de ne vouloir cedder

de la religion évangélique, et l'infraction faite à leurs privilèges assurés par des traités, produisit un tel effet en Allemagne, parmi les Princes Protestans, que le Landgrave lui envoya un ambassadeur exprès pour le féliciter.

à son père en ceste solicitude ; en laquelle je me promets que vos prières, conseils et exortations ne luy deffaudront, quand il sera besoing, pour le fortiffier, et luy faire comprendre, à ce commencement, l'utilité qui peult revenir d'une bonne union et intelligence au général de la Germanye. A quoy il trouvera d'autant plus de facilité que j'ay advis d'ailleurs, qu'icelle prend le chemin desiré par l'approbation, qu'en ont mesmes faict depuis peu quelques notables villes de l'Empire (1); desquelles l'exemple pourra inviter et attirer d'aultres à se joindre à un party sy advantageux au publicq.

L'on m'escript pareillement qu'encores que l'archiduc Mathias ayt rencontré plusieurs difficultés en son establissement aux provinces qui luy ont esté ceddées par l'Empereur, sur les diverses instances que luy ont esté faictes par les Hongrois et les Estats d'Autriche, tant pour ce qui regarde le poinct de la religion que sur aultres articles qui concernent leurs privilèges, il ne laissera enfin d'en demeurer paysible possesseur : de quoy vous pouvez estre plus promptement adverty que moy, comme estant plus proche, de façon qu'estant une fois bien asseuré aux dites provinces, il est certain qu'il aura tousjours en vertu d'icelles grand'part au party auquel il se voudra attacher. Mais j'estime qu'il sera conseillé de ne déclarer sy tost ce qui sera de ses intentions, tant pour ne donner umbrage à ses nouveaulx subjects, d'eulx mesmes assez enclins

(1) Les villes de l'Empire qui entrèrent les premières dans cette confédération furent : *Strasbourg, Ulm et Nuremberg.*

aux changemens, que pour se mieulx réserver le choix des conseils et résolutions qu'il debvra prendre.

Je ne doubte point que n'ayez eu advis, de temps à temps, par ceulx que vous tenez au traicté des Pays Bas, de la suitte et progrès d'iceluy, et pareillement de l'estat auquel il se retrouve aujourd'huy. Néantmoins, je ne laisserai de vous faire savoir que mes ministres m'escrivent bien freschement, que les provinces particulières des Sieurs des Estats estoient sur la délibération de la proposition de la trefve à longues années; de laquelle les depputés debvoient aussytost rapporter la résolution en l'assemblée généralle; dont on estoit en grand doubte, pour s'y estre montrée la province de Zélande, puissante en voix, bien contraire à la dite trefve, fomentée et fortifiée en ce conseil par le prince Maurice, qui n'a peu jusques icy gouster et bien recevoir le party d'icelle (1); de manière que l'on ne sçayt encores que juger de l'évènement pour la diversité de faction qui se retrouve parmi les dites Provinces Unyes. Laquelle touttesfois n'a faict ouverture à aulcune division, qui est le but et le desir de leurs ennemys, qui se sont possible promis de leurs longueurs et artifices cest advantage. Mais elles ont esté sy fidellement et soigneusement assistées des bons advis et records de leurs vrais amis, qu'elles ont évité cet in-

(1) Ce jugement de Henri IV sur le prince Maurice est très remarquable; il est d'ailleurs conforme à ce que portent les *Mémoires de l'Étoile*, qui rappellent que Henri IV disait du prince Maurice : « Cet homme veut toujours commander et jamais obéir, ressemblant en cela au maréchal de Biron » (Voyez sur la conduite du prince Maurice, Kampens, *Histoire des Pays-Bas*).

convénient; entre lesquels j'estime n'avoir esté des derniers, ainsy que je continueray volontiers pour leur bien, repos et seureté, sachant qu'à la deffence et manutention de leur cause d'aultres princes et estats, nos voysins et amis, ne sont peu intéressés.

Je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ayt en sa saincte et digne garde.

Escript à Paris le XXVII novembre 1608.

HENRY.

XCV.

LE LANDGRAVE AU ROI.

Réponse à la lettre précédente. — Satisfaction éprouvée par le Landgrave de la conduite tenue par le Roi à l'égard de l'électeur de Brandebourg. — Sa ferme résolution de renouveler l'alliance entre les maisons de Saxe, de Brandebourg et de Hesse.—Etat des affaires dans les pays héréditaires de la maison d'Autriche. — Nouvelles dissensions entre l'Empereur et l'archiduc Matthias. — Continuation de la résistance opposée par la province de Zélande à la conclusion de la paix. — (18 décembre 1608.)

Sire, ayant jusques icy l'électeur de Brandenbourg donné toute bonne espérance en procurant et advançant à son possible le bien publique, Vostre Majesté a faict un acte digne de luy de lui avoir départy une intercession au roy et aux Estats de Poulogne, en suite de ceux qu'elle a faict cy devant, pour tâcher avec nous aultres à le faire jouir paisiblement et à son contentement des choses, en quoy l'on luy a faict jusques icy

mille embûches; desquelles néantmoings j'espère qu'il en sera maintenant relevé, s'estant le pays de Prusse entièrement déclaré pour luy, et ayant d'ailleurs fort bonne espérance d'obtenir, en ceste présente assemblée de Poulogne, et la succession et l'administration. Outre que de soy mesmes il est porté au bien, sa confession ne permet poinct aultre chose en ces pays (1). Et quant à mes sollicitations, je me sens obligé de les y apporter, mais n'estant poinct de besoing de luy ayder de l'esperon comme dessus, je me resjouis merveilleusement à nostre assemblée, que le capitaine Widemarckre me vient rapporter estre désignée par mon cousin l'électeur de Saxe (vers lequel je l'avois envoyé) pour la fête de Pasque, ou la Penthecoste prochaine au plus tard : auquel temps nous espérons que mon dit cousin l'électeur de Brandenbourg pourra estre de retour; où je ne fauldray de remuer toute pierre, pour, avec ce renouvellement d'alliance, y faire couler tout ce que je penseray estre nécessaire au bien des affaires publiques. (2)

Combien que les Hongrois soient passés oultre avec le couronnement de leur nouveau roy (3), sans se déclarer ronde-

(1) *Profession de la religion réformée*, car la confession publique ne s'est faite qu'en 1614. Au reste, il est à remarquer que le Landgrave invoque ici, auprès du Roi, la profession de la religion réformée comme une garantie d'une participation sincère à l'Union conclue (Voyez la *lettre précédente*).

(2) Cette assemblée n'eut pas lieu, et le projet d'alliance, retardé par plusieurs accidens, entre lesquels on doit placer la mort de l'électeur de Saxe arrivée en 1611, ne fut conclu qu'en 1614.

(3) L'Archiduc Matthias.

ment pour la manutention des estats protestans d'Autriche, suivant leurs conventions et leur première résolution, si n'ont ils non plus abjuré particulièrement icelle union, ains tient on pour certain, que, nonobstant le dit couronnement, ils ne les laisseront pourtant en aulcune façon. Dont l'Empereur a prins occasion à envoyer en ces quartiers là le colonel Altheim (1), pour, par son auctorité, faire poser les armes tant au dit roy qu'aux estats protestans ses subjects; mais jusques ici en vain, n'estant le premier résolu de leur accorder leur demande qu'à certaines conditions, ni les aultres de quitter ce qu'ils ont possédé de si long temps, et que leur a esté promis leur debvoir estre confirmé de nouveau. C'est ung malentendu qui n'est pas encores fini, combien qu'à cest heure il le semble aulcunement à la confusion des dits estats, couvans les Bohémois ung feu de leur costé, lequel leur donnera sans doubte assez de commodité à se maintenir. Le dit roy faict en oultre ce qu'il peult pour se réconcilier avec l'Empereur son frère, et, par mesme moyen, de l'induire à le déclarer commissaire en ceste prochaine diète, qu'elle faict solliciter près les électeurs par le baron Erenfried de Mincwitz, (que le dit capitaine Widemarcre a desjà rencontré à Dresden); mais non pas de si bonne façon, que l'Empereur en puisse estre content; si bien que l'on ne veoit pas encores clair, qui Sa Majesté vouldra favoriser et pousser à la dignité royalle des Romains, à laquelle ériger l'on trouve qu'elle soit maintenant

(1) Adolphe de Althann, partisan des Catholiques.

disposée. Le lieu de la dite diète, si l'on ne change, est à Egre, où l'Empereur donne espérance qu'il s'y trouvera en personne.

Pour les affaires du Pays Bas, mon ambassadeur me mande, depuis deux jours, m'avoir envoyé ung homme exprès, avec tout ce qui s'y passe maintenant; mais estant iceluy, je ne sçay par quel accident, retardé, et sachant que Vostre Majesté ne manque d'advis certains de ces quartiers là, je ne m'ingèreray, pour le présent, à luy en rien escrire, si non que la Zélande, comme Vostre Majesté sçait, demeure ferme à ne vouloir agréer la paix ou longues trefves. L'on verra si, par l'ambassade que les Estats des Provinces Unies leur ont envoyé à présent, ils les pourront disposer aultrement; dont, comme de toute aultre chose, je ne fauldray donner advis à Vostre Majesté selon les occurences, etc.

D'Eschwège, ce 18 de décembre 1608.

MAURICE, L. d. H.

XCVI.

LE ROI AU LANDGRAVE.

Réponse à deux lettres précédentes du Landgrave touchant les motifs de sa conduite envers les Princes Unis, et son dessein de renouveler préalablement l'ancienne alliance avec les maisons de Saxe et de Brandebourg. — Discussion des chances que peut avoir ce projet. — Opinion du Roi sur les différends existant entre l'Empereur et l'archiduc Matthias. — État de la négociation dans les Pays-Bas. — Projet de rupture attribué aux Espagnols. — Résolution du Roi de prendre ouvertement les armes pour les Provinces Unies, si l'Espagne refuse de reconnaître leur indépendance. — (24 janvier 1609.)

Mon cousin, j'ai conceu de vostre prudence et singulière affection à l'advancement du bien public une si bonne et louable opinion, que je prendray tousjours en bonne part les conseils que vous choisirez et tout ce que vous ferez pour cest effect. Je vous ay dit moy mesmes, quand je vous ay veu, et vous ay depuis souvent escrit, et faict sçavoir par vos serviteurs, que vous avez parfois dépeschés vers moy, les raisons et considérations qui m'ont induit de vous exorter, conseiller et admonester d'ayder à contracter et former une bonne union et intelligence en la Germanie entre les princes d'icelle 47, 31 14 ϖ 12 32 25 45, 31 29 61 49 74, 55 49 17, 30, 42 20 16 15 28 84 21 19 42 27 41 38 (1) pour la manutention et con-

(1) Ces chiffres signifient, d'après une ancienne traduction : *non alliés ny confédérés de la maison d'Autriche.*

servation de vos libertés, menacées diversement. Elles ont eu pour principal but vostre propre utilité, à laquelle néanmoins j'ay espéré de participer comme vostre bon et assuré amy et allié. C'est pourquoy je me suis resjouy, quant j'ay sceu que mon cousin l'électeur Palatin, auquel j'ay souvent faict et réitéré la mesme exortation, avoit entrepris ce bon œuvre; qu'il y avoit jà donné quelque acheminement avec les autres princes qu'il y a conviés, et qui ont déclaré estre contens d'y entrer, ainsi que vous avez peu entendre. En suitte de quoy j'ay aussi redoublé envers vous les mesmes admonitions et sollicitations, sçachant combien vostre intervention pouvoit faciliter et favoriser ce dessain. Or, j'ay apris, de vostre lettre du VII du mois de novembre dernier passé, la réponse que vous avez faicte sur ce suget au comte de Solms, que mon dit cousin l'électeur Palatin avoit lors envoyé vers vous pour cest effect, et les raisons motivées d'icelle. Sur quoy je n'ay à vous dire autre chose, sinon que je veulx croire que vous en avez ainsi usé pour le mieux, recognoissant que vous pouvez estre encores plus utile au public et à vous mesmes, suivant l'ordre remarqué par vostre lettre, que sy vous embrassiés de plein sault le parti que le dit comte de Solms vous a proposé; et néanmoins que vous n'avez délaissé de donner par luy à mon dit cousin l'électeur toutes assurances de vostre affection à la deffence de la cause commune; de quoy je ne doubte poinct que mon dit cousin et les associés d'iceluy n'ayent receu consolation et contentement. Pour moy, je vous répétray que j'ay telle fiance en vous et ay tant esprouvé vostre prudence et

bonne intention que j'aprouveray tousjours vos conseils et actions en toutes choses, et mesmement en celles qui importeront au bien commun et à la liberté germanique, que j'affectionne avec vous et comme vous, tant en qualité de vôstre fidelle amy et bon voisin et allié que comme intéressé en icelle.

J'ay depuis sceu, par vostre dernière, escrite le XVIII de décembre, ce que vous a raporté de Saxe le capitaine Widemarcre, et comme vous espérez pouvoir renouveller et confirmer l'ancienne fraternité de vostre maison avec les électorales de Saxe et de Brandebourg, et d'estre par ce moyen plus capable après de bien faire au public, de quoy je ne puis que je ne me conjouisse avec vous; mais je desire que l'effect s'en ensuive : car s'il advient que vous ne renouveliez la susdite confédération, après l'avoir espérée et tentée, ceux qui ne cognoissent la sincérité de vos intentions, comme je fais, diront que vous avez recherché ceste ouverture, plus pour vous exempter d'entrer en l'union première, qui vous a esté proposée par mon dit cousin l'électeur Palatin, que pour espoir qu'ayez eu de parvenir au renouvellement de l'autre (1). Mais, mon cousin, je veux croire que vous sçaurez très bien obvier à cela par vostre sage conduicte, estimant pour mon regard que vous fraperez un coup de grande importance à la cause publique et à vos libertés, si vous pouvez une fois renouveler la susdite fraternité et confédération ancienne avec

(1) Ce soupçon se trouve détruit par la conduite ultérieure du Landgrave et son adhésion définitive au contrat d'Union.

les dits électeurs de Saxe et de Brandebourg, pour les bonnes considérations que vous m'avez répétées par vos dites lettres. Advancez doncques pour cest effect l'assemblée et conférance, dont faict mention vostre lettre dernière, et me tenez adverty de la disposition de toutes choses. Car vous me ferez très grand plaisir, comme ce me sera d'entendre que mon dit cousin l'électeur de Brandebourg ait receu contentement de sa poursuite pour Prusse; car je luy souhaitte, et à sa maison, toute félicité à l'imitation des Roys mes prédécesseurs d'heureuse mémoire.

18, 20 44 12 45 42 20 21 72 38 50 37 22 $\overline{31}$ 61 21 28 52 $\overline{35}$ (1) feront toutes sortes de debvoirs et diligences pour réconcilier l'archiduc Mathias avec l'Empereur; car leur mauvaise intelligence ne peult durer qu'elle n'affoiblisse grandement l'auctorité et puissance de leur maison, tant en Allemagne qu'en Hongrie et ailleurs, principallement si le premier continue à desnier et refuser aux Protestans d'Austriche la liberté, que l'on dit qu'il leur a promise lorsqu'ils l'ont assisté contre le dit Empereur; lequel de son costé chevira (2) aussi difficilement des Bohémiens de la mesme créance, si les autres exigent par force du dit Mathias ce qu'ils pourchassent.

Quant aux affaires des Pays Bas, nous avons tant faict que les Estats des Provinces Unies se sont enfin accordés unani-

(1) *Les ministres du Pape et du roy d'Espagne.*

(2) S'aidera.

mement d'entendre à une longue trève sur les ouvertures et conditions, que mes députés, et ceux de mon frère le roy de la Grande Bretagne, conjoinctement leur ont proposées et conseillées de nostre part. Mais il semble maintenant que les Espagnols, contre l'advis et le desir des archiducs de Flandres, ayent deslibéré faire refus d'engager le nom et la foy de leur roy en ce traicté, et spéciallement de recognoistre et déclarer les dits Estats pour gens libres, sur lesquels ils ne prétendent rien, comme vous sçavez qu'il leur a esté ofert et promis par les dits archiducs, tant en leur nom que de celuy du dit roy d'Espagne, au commencement qu'il a esté parlé de faire la dite trève. Et ce qui m'a plus estonné, est que les ministres des dits roy et archiducs ont dit avoir esté donné espérance en Espagne, de la part du dit roy de la Grande Bretagne, qu'il feroit tant envers les dits Etats des dites Provinces Unies qu'ils accepteroient une trève de vingt ans, sans faire mention de la dite liberté. Car, comme les ambassadeurs du dit roy ont, par leur conduite envers les dits Estats, donné tout occasion de croire que son intention a tousjours esté de leur procurer ce tiltre de liberté, ainsi que j'ay faict de mon costé, j'ay esté scandalisé et marry des propos qu'ont tenus les dits Espagnols de ceste mutation; laquelle aussi a esté depuis ouvertement désadvouée et condamnée par le dit roy de la Grande Bretagne et ses conseillers, de sorte que je veux croire qu'elle a esté inventée exprès et industrieusement par ceux qui veullent rompre les dits traictés et mesmes semer de la zizanie et mauvaise intelligence entre moy et le dit roy.

Mais j'espère qu'il en adviendra tout le contraire, puisque leur artifice est esventée; estant bien résolu, pour mon regard, de n'aprouver la dite trève qu'avec la cession de la susdite liberté, en la forme qui a esté convenue (1). Car ç'a esté le seul fondement sur lequel j'ay basti le conseil que j'ay donné aux dites Provinces d'entendre aux dicts traictés; et si les Espagnols rompent sur ce sujet, comme ils seront seuls autheurs de la dite rupture, et qu'elle adviendra par leur faulte, ils encourront et mériteront aussi tout le blasme et reproche des maux qui en succèderont. Cependant je desire que vous croiez, et le faciez entendre aussi à nos bons amys et alliés de par delà, que je n'abandonneray en ce cas les dites Provinces Unies en la deffense de la cause pour laquelle ils seront contraincts de rentrer en guerre, d'autant plus qu'elle sera devenue plus juste par si bon debvoir, auquel ils se seront soubsmis par mon conseil pour l'esviter et mettre la Chrétienté en repos.

Mon cousin, je prie Dieu qu'il vous ayt en sa saincte garde.

Escrit à Paris, le XXIVe jour de janvier 1609.

HENRY.

(1) Voyez le traité conclu entre l'Espagne et les Provinces-Unies, pour la trève de douze ans. *Négociations de Jeannin* et DU MONT, *Corps diplom.*, tom. V, part. II, p. 99, etc.

XCVII.

LE LANDGRAVE AU ROI.

Nouvelle exposition des motifs qui ont engagé le Landgrave à refuser d'entrer dans l'Union générale projetée, avant que les anciennes alliances de la maison de Hesse aient été renouvelées. — Rupture des négociations entre la Suède et le Danemarck. — Affaires de Hongrie, et conseil donné par le Landgrave à l'archiduc Matthias, alors roi de Hongrie. — Satisfaction éprouvée par le Landgrave de l'intervention du roi de France dans la négociation des Pays-Bas. — (24 février / 6 mars 1609.)

Sire, la lettre du $\frac{14}{24}$ du passé, que j'ay receu le $\frac{4}{14}$ de febvrier, continue à me donner de plus en plus des marques et tesmoignages de son affection, tant pour le bien et advancement de mes affaires en particulier, que pour celuy de la cause publique. Je l'en remercie très humblement et luy promets que j'employeray à tout temps mes travaulx et peines à m'en rendre plus digne, regrettant fort le peu de pouvoir que j'ay eu jusqu'icy à en faire voir les effects à Vostre Majesté et à tout le monde; et me resjouis infiniment, quand je vois ceste bonne affection s'étendre jusques à songer à ce qui est pour la conservation de nostre *Patrie d'Allemagne* (1), et pour un souhaitable repos d'icelle. Lequel n'estant appuyé que sur *sa liberté ancienne* et héréditaire, je trouve raison-

(1) Ces mots, ainsi que tous ceux qui se trouvent ci-après soulignés, étaient originairement écrits en chiffres, comme cela résulte d'une ancienne copie.

nable et très louable le paternel soin, que Vostre Majesté a pour l'establissement d'une *générale Union et bonne intelligence des Princes*, qui aiment non moins le repos général de la Chrestienté que la manutention particulière de leur susdite autorité. La dite *Union* en estant le seul lien et l'unique rempart contre tous les efforts dont elle se trouve maintenant menacée, je prie Vostre Majesté de continuer à l'avoir en recommandation, et me croire, que de mon costé je n'aye failli oncques à mon debvoir en ce qui a touché son advancement, estant asseuré que tous les intéressés, mes amis et alliés, tant de *la maison de Saxe comme de celle de Brandenburg*, m'en sauront un jour grand gré et me donneront ample tesmoignage de ceste mienne fréquente et jamais interrompue sollicitation. Bien vray est que ma conduite et menée de l'affaire est aulcunement diverse de la leur, mais tant s'en fault qu'eux mesmes (les aultres princes, dis-je, qui se sont alliés et unis depuis peu, comme Vostre Majesté sçait, ensemble) ayent trouvé mauvais ce mien délay, de ne m'estre voulu mesler de leurs conventions et abssujettir aux conditions, non pas toutesfois assez à mon souhait descouvertes et espluchées, qu'au contraire *mon cousin l'électeur Palatin* mesmes advoue maintenant et trouve fort raisonnable, voire nécessaire, le renouvellement de la fraternité et plus estroicte alliance, que nul aultre, *de nos dites trois maisons*, pour la grandeur et réputation d'icelles, et demeure fort content de la suffisance de mes raisons et excuses ; joinct que la dite maison *de Saxe* s'eust peu formalizer sur les aultres

conventions nouvelles ; chacun, auquel le présent *Estat d'Allemagne* est cognu, comme à Vostre Majesté, s'advisant bien combien il importe de ne fournir subject à des nouveaulx différends, mais au contraire de mettre les deux mains à l'œuvre pour l'extirpation et l'abolissement des anciens et quasiment surannés. Voylà pourquoy, Sire, je viens de rechef supplier Vostre Majesté de mettre en considération la syncérité de mes intentions, puisqu'il est chose asseurée que, sans manier l'affaire de façon que je fais, je donnerois subject à la cassation et totale ruine de la dite *générale Union*, au lieu de procurer son tant desiré progrès et advancement ; m'estant mesme expliqué, lorsque *le comte de Solms* fut chez moy et embrassant encores ceste résolution, qu'en tout cas, renouvelée ou non renouvelée *la dite fraternité*, je me tiendrois ferme, en me joignant avec ceulx là, qui auront pour but le bien public et la liberté allemande. Mais, pour venir à bout d'une négociation de telle importance, il se présente un monde de difficultés, auxquelles il fault obvier quelquesfois, outre les remèdes ordinaires, avec le bénéfice du temps; lequel en peu de jours, Dieu aydant, nous sera si favorable que de nous faire voir l'acheminement de nostre entreveue et receuillir les fruicts de ceste amiable conférence. Je ne faudray d'en tenir advertie Vostre Majesté et m'accomoder en tout et partout aux conseils et bons advis d'icelle. L'absence *de mon cousin l'électeur de Brandenburg* nous occasionne beaucoup de délay, veu que, sans son intervention, nous ne pouvons rien entreprendre que puisse réussir à quelque notable ef-

fect (1). Mon ambassadeur, que j'ay envoyé en faveur *du dit mon cousin de Brandenburg en Pologne*, me mande, que l'assemblée des Estats du dit Royaume s'est rejéttée à six semaines après le premier terme, qui estoit ce 16 de janvier, de sorte que, sans s'estre informé des conceptions et suffrages des Estats, malaysément pourrait on juger de l'affaire de Prusse.

Les Roys de Suède et Danemark s'avoyent assigné la ville de Wismar (située sur le bord de la mer Baltique) à y faire venir leurs gens pour terminer leurs différends au mois d'octobre passé. Mais les uns, à sçavoir ceux de Danemark, arrivés à poinct et jour nommé, se sont opiniatrés jusques à s'en aller sans laisser charge à personne, voyants que les aultres demeurassent trop ; lesquels néantmoins, n'ayants pas eu le vent à commandement, aynsi que les aultres pouvoyent dis-

(1) Le Landgrave dans une réponse adressée à l'électeur Palatin, le 1er juin de cette année, lui mande, que l'ambassadeur de Henri IV, Jacques de Bongars, lui ayant apporté les actes de la conférence préalable, tenue à Heidelberg, concernant la succession de Juliers, il l'avait déterminé de hâter son voyage vers l'électeur de Brandebourg, afin que celui-ci vînt en personne pour s'arranger à l'amiable avec le palatin de Neubourg, selon le traité conclu à Dortmund. — Qu'ensuite lesdits deux princes intéressés devaient rechercher la médiation des Rois de France, d'Angleterre et de Danemark, ainsi que des autres Princes Unis et des Etats des Pays-Bas. — Quant à la direction de cette affaire, nommément la désignation du jour et du lieu d'une diète, le Landgrave invite le Palatin à s'en référer en cette occasion au Roi de France, à moins qu'il ne jugeât absolument nécessaire de laisser l'initiative dans une affaire de l'Empire aux électeurs et princes d'Allemagne. — Enfin, il lui communique son dessein de visiter en personne l'électeur de Saxe, pour l'empêcher de se jeter dans les bras de l'Empereur, en poursuivant son procès auprès de la Cour Impériale.

poser de leur chemin par terre, sont arrivés, en peu de jours après, en bon équippage de 400 hommes, tant pour la seureté des passages que pour le maniement de la négociation. Il ne se parle plus d'eux; possible que le printemps nous en fournira des nouvelles, ces païs septentrionaulx estants au cœur d'hyver mal accessibles.

Hier partist de chez moy le sieur de Reiffenberg, colonel lieutenant en la forteresse de Javrin, estant envoyé en ambassade du roy d'Hongrie, lequel tasche de toutes façons à justifier ses prétentions sur les estats remués en Autriche. Je luy donnay ceste response pour dépesche: «qu'il feroit bon et beau de voir la Chrestienté en repos porter les armes contre le commun ennemy, sans que, soubs prétexte de la religion, à la persuasion de ceux qui y ont peu à perdre, on mist en hazard tout son estat et tous les voisins intéressés du repos d'iceluy (1). » Ces trompettes d'Italie nous sonnent je ne sçay quel fatal air du malheur, et y a apparence qu'en Bohême la mesme tergiversation de l'Empereur causera quelque altération, au grand désadvantage de ses affaires.

(1) Après que Matthias eut assuré, le 19 mars 1609, aux Protestans de l'Autriche le libre exercice de leur religion, l'Empereur accorda le même droit aux Protestans de la Bohême par le privilège donné le 11 juillet. Du Mont, *Corps diplom.*, tom. V, part. II, p. 115. Mais à son avénement au trône, comme Empereur, Matthias déçut les espérances du parti protestant, qui seul avait contribué à son élévation. Le ressentiment de cette ingratitude ayant partout exaspéré les esprits, l'insurrection de Bohême ne tarda pas à suivre l'infraction du privilège impérial. La cruauté dont usa envers les insurgés Ferdinand II, successeur de Matthias, produisit la grande guerre d'Allemagne qui éclata tout-à-coup avec la plus grande violence.

Quant aux mauvaises intelligences entre le dit Empereur et son frère roy d'Hongrie, je m'en rapporte à Vostre Majesté, laquelle y peut voir plus clair que nul aultre, soit pour la dextérité de son naturel, soit pour l'incomparable expérience aux affaires d'estat; laquelle se voit aussy à l'endroict des Estats aux Pays Bas, lesquels, outre les aultres obligations, en auront encores une infinie, si, par la sérieuse entremise de Vostre Majesté, ils recouvrent la tant débatue liberté, comme le seul et unique fondement de leur estat, sur lequel ils auront à bâtir, en après, tout le reste de leurs raisonnables dessains. Quant aux trefves, c'est à ceste heure qu'il fault se tenir sur ses gardes, afin que les piperies accoustumées de leur ennemy ne couvent quelque plus grand mal, que a faict ceste de si longtemps continuée guerre. Vostre Majesté y sçait mettre ordre, si l'homme au monde le peult, et je me promets qu'elle y tiendra la main et qu'elle ostera les moyens à l'ennemy de troubler, d'ores en avant, le repos de la Chrestienté.

En cest endroict je prie le Créateur, Sire, de donner à Vostre Majesté longue vie avec l'heureux accomplissement de tous ses desirs.

Escrit à Cassel ce $\frac{\text{24 février}}{\text{6 mars}}$ l'an 1609.

MAURICE L. d. H.

Ici se termine ce que nous avons pu recouvrer de la correspondance de Henri IV avec le Landgrave.

La lettre du Roi, en date du 24 janvier 1609, est la dernière que renferment nos archives. Il est cependant certain que peu de temps avant sa mort, arrivée l'année suivante, Henri IV écrivait encore au Landgrave sur les affaires d'Allemagne avec la même effusion de cœur; comme cela résulte des pièces que nous joignons ici pour combler, autant qu'il est possible, cette fâcheuse lacune.

Nous remarquerons, à l'occasion de la dernière lettre du Landgrave, en date du 6 mars 1609, qui termine notre correspondance, qu'après avoir vainement engagé l'électeur de Saxe à entrer dans l'Union des Princes Protestans d'Allemagne, il donna lui-même, vers la fin de cette année, son adhésion au traité, qu'il fit également souscrire par l'électeur de Brandebourg, afin d'assurer à ce prince l'appui des autres Princes protestans dans sa réclamation relative aux successions de Juliers et de Clèves. Voyez, dans le *Recueil* de Du Mont, tom. V, part. II, p. 103, le traité de Dortmund conclu par l'entremise du Landgrave, le 31 mai 1609.

SUPPLÉMENT

CONTENANT

LA CORRESPONDANCE DU LANDGRAVE

AVEC

DIVERS SEIGNEURS FRANÇAIS

AVANT ET APRÈS LA MORT DE HENRI IV (1610).

On sait toute l'importance des événemens qui ont signalé l'année 1610, pendant laquelle le Roi fut assassiné au moment même où il se disposait à mettre à exécution les vastes projets qu'il avait conçus sur l'Allemagne. Nous ne pouvons, à cet égard, que renvoyer aux *Mémoires de Sully* (PETITOT, vol. VIII et IX), et à ce que nous avons dit, dans notre introduction, sur les pièces qui vont suivre. Il nous suffira de faire remarquer ici sommairement que depuis l'ouverture de la succession litigieuse de Juliers et Clèves (25 mars 1609), une activité extraordinaire et des préparatifs immenses annonçaient une grande entreprise de la part du Roi et de ses alliés. Le Landgrave s'était entremis pour accommoder les différends entre l'électeur de Brandebourg et le Palatin duc de Neubourg, qu'il détermina à conclure, le 31 mai 1609, la transaction de Dortmund; par laquelle ils convinrent, au grand contentement de Henri IV, de s'arranger à l'amiable et de n'employer leurs forces que contre ceux qui voudraient usurper leurs droits. Cependant l'Empereur ayant ordonné le séquestre et fait marcher l'archiduc Léopold pour s'emparer de Juliers, le roi de France, pensa qu'il était temps d'agir en faveur des Princes Protestans et de la république des Pays-Bas, qui se trouvaient menacés par le voisinage des Autrichiens, et ne voulant pas laisser échapper une occasion si belle d'exécuter ses grands desseins, il commença à développer les forces qu'il avait sagement tenues en réserve. Il se disposait à partir pour l'Allemagne, lorsqu'il fut assassiné, le 4—14 du mois de mai l'an 1610. Juliers fut cependant délivré par le prince d'Orange, le 1er septembre, mais là se borna le succès: bientôt les querelles intestines se renouvelèrent, et l'irritation des partis allant toujours croissant, prépara, dans le court espace de huit années, cette grande guerre de destruction que Henri IV voulait empêcher (Voyez ANCILLON, tom. II et III).

I.

MONSIEUR DE FLAVIGNY (RÉSIDENT A METZ) AU LANDGRAVE.

Concernant la correspondance du Landgrave avec le Roi. — (6 *avril* 1610.)

Monseigneur, Vostre Altesse aura icy response au pacquet pour Sa Majesté, qu'il pleut à Vostre Altesse commettre à ce messager Petitsyeux, à son dernier voyage; et à la lettre pour Sadite Majesté, que Vostre Altesse avoit enclose dans le pacquet de monseigneur le Landgraff votre fils (1); lesquelles j'envoyai séparément, le jour de leur réception qui fut le 22 du passé, par la voye de la poste, ayant receu postérieurement la dernière, et la response cy jointe, hyer tout au soir, par la voye de la poste. Je ne l'ay retenu que deux heures de ce matin, que j'ay fait advertir monseigneur le Landgraff Otto, vostre fils, de ceste commodité par ledit Petitsyeux mesmes, afin qu'il heût loisir d'escrire à Vostre Altesse (2); ne pouvant autre chose présentement pour le service de Vostre Altesse, de laquelle, Monseigneur, je seray toute ma vie, très humble et très obéissant serviteur.

A Metz, ce 6 d'avril 1610, à huict heures du matin.

FLAVIGNY.

II.

MONSIEUR DE VILLEROI AU LANDGRAVE.

Communication d'une lettre du Roi. — (9 *mai* 1610.)

Monseigneur, le Roi vous escrit ses intentions sur les occasions qui se présentent de vous faire part de ses deslibérations, comme

(1) Le fils aîné du Landgrave, nommé Otton, se rendant auprès du Roi prit sa route par Metz et par Sedan; il était sans doute chargé d'instructions et de conventions secrètes, qui devaient être de la plus haute importance. Il est probable que cette mission se rapportait à celle du prince d'Anhalt, qui, vers le commencement de l'année 1610, avait visité deux fois Henri IV (*Mémoires de l'Etoile*). C'est bien certainement le même Otton qui est désigné dans les Mémoires de Sully (*Coll.* PETITOT, t. VIII, p. 277) sous le nom de Landgrave de Hesse, envoyé avec le prince d'Anhalt au nom de quelques électeurs et Princes Unis, pour apporter au Roi la copie des obligations constitutionnelles d'un *Empereur*, selon la capitulation et les concessions de Charles Quint. Le prince Otton se trouva en effet le $\frac{9}{19}$ mars à Sedan, lorsque les premières nouvelles de la mort du Roi y arrivèrent (Voyez ci-après la lettre n° IV).

(2) Il est bien à regretter que la correspondance entre le Landgrave et son fils, qui se rapporte à cette époque, ne se soit pas retrouvée.

des advis que Sa Majesté a de ce qui se passe. Et je vous assureray de la continuation de mon service très humble, en vous suppliant de me départir vos commandemens, aux quels ce me sera tousjours honneur d'obéir. Je prie Dieu, Monseigneur, qu'il vous conserve en bonne santé.

De Paris, ce 9 de mai 1610. Vostre très humble serviteur.

DE NEUFVILLE.

III.

JEAN DE THUMERY DE BOISSISE (1), AMBASSADEUR DU ROI AUPRÈS DES PRINCES CONFÉDÉRÉS, AU LANDGRAVE.

Sur la charge à lui donnée par le Roi, et l'état de l'affaire de Juliers. — (8 *mai* 1610.)

Monseigneur, j'ay receu, le 28 du mois passé, vostre lettre du 19 du mesme mois, et veu par icelle la bonne et louable résolution, que vous avez prise pour la défense du repos et liberté de vostre patrie; dont vous avés ci devant rendu preuve si certaine et utile au public, que vostre nom, dedans et dehors d'Allemagne, en est très recommandable (2). Il est à regrêter que M. l'électeur de Saxe défère si peu à vostre sage conseil (3); ce qui admoneste les autres Princes de s'unir d'autant plus estroictement, afin que, par ferme concorde, le mal qui se présente puisse estre déchassé. Je suis

(1) C'est le même ambassadeur qui, après avoir assisté à l'assemblée des députés de l'Union à Hall, en Souabe, y conclut au nom du Roi, le 11 février 1610, le traité entre la France et cette confédération, pour conserver la succession de Juliers et Clèves aux plus proches héritiers. V. DUMONT, p. 135. FLASSAN, p. 273; et comp. DE RAUMER, *Lettres historiques* (Briefe aus Paris), où on trouve quelques lettres qui éclaircissent cette négociation.

(2) Thumery, dans le discours qu'il prononça dans l'assemblée de Hall, déclara « que le Roi avoit appris avec une vive satisfaction la transaction faite par l'avis et le conseil du landgrave de Hesse entre les héritiers de la maison de Juliers. » DUMONT, p. 103. FLASSAN. p. 274.

(3) La négociation entamée par le Landgrave à cet effet n'ayant pas réussi, le Roi écrivait à Thumery (Boissise), son ambassadeur, le 12 février, qu'il faudrait ou gagner ou diviser la maison de Saxe (RAUMER), ce qui décèle le projet mentionné dans les *Mémoires de Sully* (PETITOT, vol. VIII, p. 228, 229), de favoriser et de soutenir la branche aînée des ducs de Saxe, laquelle, dépouillée sous Charles Quint, de la dignité électorale, au profit de la branche cadette, conserva, même pendant la guerre de trente ans, une haine implacable contre l'Electeur de Saxe.

venu en ce lieu, par le commandement du Roy mon maistre, pour assister et favoriser la cause commune de tout mon pouvoir, en quoi j'estimerai mon soin et diligence bien emploiés. Monsieur le prince Christian d'Anhalt y est arrivé depuis trois jours, ayant en son chemin défaict bon nombre des gens de l'archiduc Léopolde, ainsi que vous aurés entendu (1). Le commencement promet beaucoup, et la prudence du chef ne permettra que l'espérance en soit vaine. Le secours de Sa Majesté sera sur la frontière au 20 du présent, et ne tardera guère que l'armée ne se mette en campagne (2). A quoi Vostre Altesse joignant ses bons advis, l'issue n'en peut estre qu'heureuse. Ce que Dieu par sa bonté veuille octroïer, et vous conserver, Monseigneur, longuement en bonne santé.

Vostre très humble et très affectionné serviteur.

De Dusseldorf, ce 8 mai 1610.

J. DE THUMERY.

IV.

LE DUC DE BOUILLON AU LANDGRAVE.

Sur la mort du Roi.—(17 *mai* 1610.)

Monsieur, vous sçaurez le piteux spectacle advenu au feu Roy Henry quatriesme de France, qui est bien le plus détestable qu'on se pourroit imaginer. Ceste nouvelle ne nous a encores rien produit de nouveau pour estre trop fresche; quand j'en auray apris quelque chose, je vous en donneray advis. Monsieur votre fils s'est trouvé ici au mesme temps que j'en ay receu la nouvelle. Je lui ay offert le logement, et tout ce qui est céans à son commandement, pour le desir que j'ay de le servir et luy rendre tout le contentement que je pourray; comme, en vostre particulier, je desirerois faire partout les services qu'il vous plaira requérir de moy;

(1) L'archiduc Léopold, frère de Ferdinand, évêque de Passau et de Strasbourg, avait reçu de l'Empereur Rodolphe le commandement d'une armée pour effectuer le séquestre des pays de Juliers et Clèves. L'Empereur avait le dessein de lui procurer ce riche héritage (PIASECKI, auteur polonais, et VITTORIO SIRI, *Memorie recondite*).

(2) Le Roi devait prendre lui-même le commandement de l'armée française; pour délivrer les pays en litige. Ce fut le maréchal de La Chatre qui eut la conduite de cette expédition.

qui, en ceste vérité, après vous avoir bien humblement baisé les mains, je demeureray à jamais, Monsieur, vostre plus obéissant cousin à vous faire affectionné service.

A Sedan, ce 17 may (1) 1610.

HENRI DE LA TOUR, DUC DE BUILLON.

V.

LE LANDGRAVE AU DUC DE BOUILLON.

Sur la mort du Roi. — (*Brouillon sans date.*)

Monsieur et cousin, j'ay receu la vostre le 14 de ce mois, par laquelle vous m'avez fait sçavoir le très abominable assassinat commis en la personne du feu Roi Très Chrestien, mon très honoré cousin et seigneur. J'avois esté desjà adverti d'ailleurs de la perte de ce grand et bon Prince! Vous jugerez de la perte que le bien public et principalement l'estat de France a fait en sa personne, laquelle du repos et tranquillité d'iceux estoit si jalouse, qu'il n'espargna rien, ni mesmes son propre corps, d'opposer à ceux qui taschoient les troubler; ce qu'il estoit résolu, comme vous savez, de monstrer encores cette fois, en secourant ses bons amis et alliés contre ceux qui les taschoient chasser de la possession des païs de Juilliers, si justement prise. Vous me ferez grand plaisir de m'advertir de ce qui se passe maintenant en France, et quoy il sera de cette armée que le feu Roi avoit sur le pied. J'espère que la Royne, avec le Roy son fils, et tous les autres Princes, ducs et officiers de la couronne, ne laisseront pas de continuer la bonne affection que le feu Roy avoit tousjours porté à ses bons amis et alliés, m'asseurant que vous ne manquerez pas d'y contribuer de la vostre et exhorter les autres à faire le mesme. Mon très cher fils m'escrit le bon traitement et logement, que vous luy avez faict à Sedan; dont je vous en remercie fort amiablement, vous asseurant que je ne desire rien tant que vous pouvoir rendre la pareille, et vous tesmoigner que je suis, monsieur et cousin, vostre, etc.

MAURICE. L. d. H.

(1) Cette date est du nouveau style, tandis que la lettre suivante du Landgrave est datée d'après le vieux style, encore conservé chez les Princes Protestans de l'Allemagne. C'est ce qui explique comment il accuse réception, le 14, d'une lettre datée du 17 (V. *la lettre suivante*).

VI.

LE LANDGRAVE AU DUC DE BOUILLON.

Sur le même sujet. — Nécessité d'une entière union entre les seigneurs de France et les membres de la religion réformée en Allemagne. — (15/25 *juin* 1610.)

Monsieur mon cousin, en vous remerciant de la courtoisie dont il vous a pleu obliger moy et mon fils aisné Otto, je vous ay voulu, quant et quant, donner à cognoistre le grand regret que j'ay eu pour la mort du feu Roy. Mais voyant tout restabli par la bonne disposition et conduite des bons et loyaulx serviteurs de la couronne; lesquels, sans contredire, se sont rangés soubs l'obéissance de leur vray Roy et la Royne sa mère, je trouve beaucoup de soulagement, joinct que, selon toutes apparences, ceulx de la religion demeureront maintenus et défendus selon que dès longtemps leur a esté accordé. C'est à mon avis le fondement de vostre repos, puisque les forces d'un si grand royaulme, unies et jointes (moyennant que le bon Dieu le veuille), sont bastantes à faire teste à tout attacquant. Vous y ferez vostre debvoir pour la manutention de la dite concorde, et assisterez de vos bons advis et services au dit jeune Roy et à Madame sa mère sans mes remonstrances; c'est pourquoy je ne m'estendray davantage, mais prieray Dieu, etc.

Cassel ce 15/25 de juing 1610.

MAURICE, L. d. H.

VII.

MONSIEUR DE FLAVIGNY AU LANDGRAVE.

État des affaires en France. — Réconciliation du duc de Sully avec le comte de Soissons (1). — Union des Protestans. — (27 *mai* 1610.)

Monseigneur, je supplie très humblement Vostre Altesse de vouloir excuser ma hardiesse, parmi ce prodigieux et si inopiné malheur advenu à toute la Chrestienté par la mort de notre Roy d'heureuse mémoire, de vous oser escrire ce qui peut estre venu à ma

(1) Voy. les *Mémoires de Sully* (coll. de PETITOT, vol. VIII).

cognoissance de l'estat auquel est nostre France. L'affection, que je porte au service de Vostre Altesse, me porte si avant, afin qu'elle prenne quelque soullagement de la concorde et union qu'on nous asseure se rencontrer parmy les plus grands du royaulme, jusques à effacer leurs querelles particulières pour maintenir et conserver toutes choses en ballance et au calme que Sa Majesté les avoit laissées. Monseigneur le comte de Soissons, premier Prince du sang, a commencé, s'estant réconcilié avec M. de Sully, avec lequel il avoit heu dispute, l'ayant embrassé et caressé en présence de la Royne, déclarée Régente; à laquelle il avoit présenté sa charge des finances pour luy remettre entre mains, afin d'assoupir toutes les jalousies qu'on a heu contre luy. Sa Majesté a refusé de la recevoir, et, après luy avoir donné beaucoup de louanges d'avoir bien fait, l'a prié de continuer. Pour tesmoigner aussy à ceux de la religion, qu'elle leur voulloit faire pareille traictement que Sa Majesté deffuncte, elle fit publier l'édict de janvier dans Paris et par toutes les villes de France, le 18 de ce mois; et, louant monsieur le maréchal Lesdiguières, en présence de beaucoup des Princes et Seigneurs, dit qu'elle prioit Dieu que tous ceux qui avoient des villes frontières en leur garde fussent aussi zélés au service de Sa Majesté, à présent régnante, que luy, lequel elle sçavoit ne debvoir jamais favoriser l'Espaignol à cause de sa profession. Monsieur le chancelier a fait entendre hautement que rien ne se changeroit des vollontés et intentions de Sa Majesté deffuncte (1). Bref, nous espérons que Dieu suppléra aux deffauts du sexe et de l'aage de Leurs Majestés, et parfera son œuvre en l'infirmité (2).

Monseigneur, je demeureray, toute ma vie, très humble et très affectionné serviteur de Vostre Altesse.

A Metz, ce 27 may 1610.

FLAVIGNY.

(1) Il faut remarquer ici que, nonobstant cette déclaration, le chancelier de Silleri, conjointement avec son fils Brulart de Puisieux, soutint quelque temps un système politique contraire aux vues de Henri IV; savoir : le rapprochement avec l'Espagne. Il fut renvoyé des affaires, avec son fils, en 1624. FLASSAN, p. 299, 355-357.

(2) Cette espérance ne tarda pas à s'évanouir : la Reine Régente, Marie de Médicis, s'abandonna à ses favoris, et l'ambition causa bientôt entre les seigneurs français des dissensions qui empêchèrent le conseil d'état de suivre l'exécution des projets de Henri IV.

VIII.

LE LANDGRAVE AU CHANCELIER DE FRANCE.

Vœux du Landgrave pour la tranquillité et la prospérité de la France. — (15/25 *juin* 1610.)

Monsieur, je vous viens soulager, estant en estat d'estre soulagé moy mesmes. La perte du feu Roy, mon très honoré cousin, est irréparable, et l'estonnement qu'en ont touts gens de bien, indicible. J'en participe fort en mon particulier, et me mets au rang de ceux qui ont affectionné uniquement le dit feu Roy en son vivant, et qui continue en ceste affection en l'endroict des vrays héritiers de sa couronne. J'espère que, par l'administration de la Royne mère du Roy, comme d'une Princesse sage et vertueuse et Régente en France, pendant le bas aage du jeune Roy son fils, tout sera restabli; et que, principalement par l'assistance de ses bons serviteurs, il sera obvié aux grands inconvénients dont toute la couronne s'est trouvée menacée. Vous y pouvez beaucoup, Monsieur, estant en charge comme estes, et je suis ayse quand je vois la concorde des grands en France et les esprits unis pour la manutention de la liberté d'icelle. Quant à moy, je souhaite à continuer ma loyale affection au jeune Roy, comme j'ai faict à feu son père, pour le bien de sa personne et de son royaulme, me trouvant tant obligé au dit feu Roy, pour la cordiale amitié dont il luy a pleu m'honorer en son vivant. Pour m'en resentir deuement, j'employerai volontiers tout ce que j'ay de pouvoir et moyen, aussi me sera ce beaucoup de plaisir, si j'aurois occasion à vous temoigner, en vostre particulier, la bonne affection dont je vous honore; demeurant, monsieur, votre bien affectionné, etc.

A Cassel, ce 15/25 de juing 1610.

MAURICE. L. d. H.

IX.

LE LANDGRAVE A MONSIEUR DE VILLEROI.

Même sujet. — Satisfaction éprouvée par le Landgrave de voir la concorde rétablie entre les seigneurs de France. — (15/25 *juin* 1610.)

Monsieur, ce n'est pas maintenant l'heure de se plaindre du très détestable parricide commis en la personne sacrée du Roy, puis-

que ceste douleur surpasse toutes paroles. Mais il est nécessaire à pourvoir aux affaires du royaulme et de son estat, et de promptement donner ordre à ce qui concerne le service du Roy régnant et le bien de son establissement. Le bon Dieu n'a pas voulu de tout abandonner la France, ayant envoyé à ceste couronne un bon nombre de fidèles serviteurs; lesquels, ne portants moins d'affection à la dite couronne qu'à la personne du Roy leur maitre et de ses légitimes héritiers, se sont mis en debvoir, pour divertir la ruine de leur patrie et obvier aux maulx, lesquels luy estoient, sans leur sage conduicte, infailliblement menacés. Monsieur, vous avez l'honneur d'en avoir esté des premiers, qui ont détourné ce coup, et n'ayant pas eu moyen de le parer au Roy, vous l'avez aidé à parer accortement à sa couronne. La douleur de ceste très dangereuse mort m'eust esté insupportable; mais, voyant le bon ordre par lequel on a pourveu aux affaires du royaulme, je vois que l'ayde de Dieu commance lorsque celle des hommes est désespérée. Je vous ay voulu mander cecy, pour tesmoigner combien que j'ay participé à la douleur, laquelle estant commune à touts bons serviteurs et alliés du Roy, m'a touché fort en mon particulier pour beaucoup de regards et raisons; et combien je me resjouis, quand je vois ce jeune Roy en son lict de justice establi et respecté deuement de tous ses subjects, et Madame sa mère Régente en France, pour avoir l'administration des affaires du royaulme, pendant le bas aage du dit seigneur son fils, avec toute puissance et authorité. Je ne faudray pas à leur continuer l'affection que j'ay porté au feu Roy, et m'évertueray à vous en faire voir les preuves à toutes occasions; et priant Dieu pour leur prospérité et pour vostre santé, je demeure, Monsieur, vostre bien affectionné amy.

Escrit à Cassel, ce 15/25 de juin 1610.

MAURICE. L. d. H.

X.

LE LANDGRAVE AU DUC DE SULLY. (1)

Même sujet. — (15/25 *juin* 1610.)

Monsieur mon cousin, ceste cy servira pour continuer la correspondance dont il vous a pleu m'honorer au vivant du Roy, la

(1) C'est la seule pièce de correspondance, entre le Landgrave et Sully, que nous ayons pu retrouver (Voyez la *lettre suivante*). Il est à croire, toutefois, que,

mort duquel je regrette plus que chose du monde. Je n'en parle plus, puisque ce subject surpasse toutes paroles; bien oseray je dire que ceste mort inopinée m'a causé tant d'altération qu'à grande peine je m'eusse sçeu recueillir, sans que les bonnes nouvelles de la concorde de tous les grands de France, touchant la conservation de son repos, me fussent venues. Quant à ceux de la religion, j'espère et je me promets tant de la bonté et sagesse de Madame la Royne, qu'ils seront sous sa bonne protection et que les affaires demeureront en estat comme le feu Roy les a laissées. Vous y pourrez beaucoup de vostre costé et y ferez vostre debvoir sans mes remonstrances. Quant à moy, je ne laisseray jamais à continuer la sincère affection que j'ay portée au dit feu Roy, de la porter aussi au légitime héritier de sa couronne et à ses alliés et bons serviteurs; souhaitant avec passion qu'il se puisse présenter quelque occasion où je la puisse tesmoigner, comme aussi à vous, combien véritablement je suis, monsieur mon cousin, vostre très humble et entier ami.

Escrit à Cassel, ce 15/25 juin 1610.

MAURICE. L. d. H.

XI.

LE COMTE DE LA SUZE, ANCIEN ÉLÈVE DE L'ACADÉMIE DE CASSEL, AU LANDGRAVE DE HESSE. (1)

Protestation de dévoûment. — (1er *juillet* 1610.)

Monseigneur, espérant que Vostre Altesse ne trouvera mauvais que je prenne la hardiesse de me ramantevoir en l'honneur de ses bonnes grâces, j'ay bien ozé mettre la main à la plume pour ce subject là, et aussy pour l'asseurer toujours de mon très humble servisse; lequel j'espère, avec l'aide de Dieu, luy tesmoygner à toutes sortes d'occasions. Mais, n'en pouvant trouver pour cest heure de plus propre, je me suis résolu de faire le voyage de Ju-

malgré la conformité de religion et les grandes qualités du ministre de Henri IV, cette correspondance ne fut ni très suivie ni très intime; on doit peut-être en chercher la cause dans les relations du Landgrave avec le duc de Bouillon, chef prétendu des huguenots, dont l'esprit remuant et jaloux excitait la juste défiance de Sully.

(1) Voyez la *lettre* LXXV.

liers (1), où je sçay que Vostre Altesse a intérest. Et en attendant quelque meilleure occasion, je supplie très humblement Vostre Altesse d'estre asseurée que je suis et serai toute ma vie, Monseigneur, son très humble et très obéissant serviteur.

De Paris, ce 1er juillet 1610.

LA SUZE.

XII.

MONSIEUR DE SCHONBERG, HENRI (COMTE DE NANTHEUIL ET DURETAL, MARQUIS D'ESPINAR) (2), AU LANDGRAVE.

État des affaires de France. — (3 *juillet* 1610.)

Monseigneur, la cognoissance que M. Curion (3) emporte de nos affaires m'empêche d'en instruire Vostre Altesse par celle cy, qui ne me servira donc que pour vous renouveller les veux de ma très humble obéissance; de laquelle Vostre Altesse fera, s'il luy plait, si certain estat, qu'elle croira n'avoir point au monde un plus fidel ny plus passioné serviteur que moy. J'ay dit à M. Curion tout ce que je sçais de plus important pour le représenter à Vostre Altesse; elle recognoitra par là l'estat de la France, et comme,

(1) Vraisemblablement sous les ordres du maréchal de la Chatre, qui, commandant en chef l'armée française, s'avançait vers les frontières d'Allemagne. V. la *lettre* XIII ci-après.

(2) Il y eut en France plusieurs membres de la famille allemande de Schonberg (Schomberg) qui servirent avec distinction sous le règne de Henri IV. Théodoric, colonel, qui mourut glorieusement à la bataille d'Ivry (PÉRÉFIXE, p. 126-128), Gaspar, maréchal-de-camp, général des troupes allemandes et ambassadeur auprès des princes de l'Empire, homme de mérite, très estimé de Henri IV; et son fils Henri, comte de Nantheuil, colonel depuis l'an 1599 et gouverneur de la province de la Marche, auquel le Roi confia, en 1604, sous la charge du Landgrave de Hesse et conformément à sa recommandation, comme colonel-général des troupes allemandes, le même régiment de cavalerie allemande que feu son père avait commandé (*lettre* du Roi au Landgrave, du 14 juin 1603). La mort du Roi empêcha l'ambassade qui lui était destinée vers quelques électeurs et princes de l'Empire. Depuis, maréchal-de-camp général des troupes allemandes (1616), membre de la régence sous Louis XIII (1622), maréchal de France (1625) et vainqueur de la Rochelle (1628), il fut chargé, sous le cardinal de Richelieu, d'arrêter le duc d'Orléans et son complice prétendu le duc de Montmorency, dont le supplice l'affecta tellement, qu'il en mourut de chagrin en 1632.

(3) Voyez la *lettre* LXXXII.

jusques icy (1), les François ont esté plus sages que l'on ne l'eust peu imaginer. Dieu, par sa grâce, nous continuera ce bonheur, et aydera aux gens de bien à destruire le premier qui voudra tenter d'altérer ce repos. M. Curion m'a parlé de quelque affaire particulière de Vostre Altesse, sur laquelle je luy ay donné mon advis, après l'avoir prins de plus sages que moy (2); et, en toutes sortes d'occasions, feray cognoistre à Vostre Altesse que je ne me rends point indigne de l'honneur de vos bonnes grâces, ny du nom, Monseigneur, de vostre très humble et très obéissant serviteur.

De Paris, ce 3 juillet 1610.

HENRY DE SCHONBERG.

XIII.

MONSIEUR DE FLAVIGNY AU LANDGRAVE.

Communication de nouvelles sur la marche de l'armée française vers le pays de Juliers et sur les affaires de la cour. — (7 *juillet* 1610.)

Monseigneur, je prends la hardiesse d'escrire ce mot à Vostre Altesse, soubs l'espérance qu'il ne luy sera pas désaggréable. C'est seulement pour informer Vostre Altesse de ce qui se passe en nos quartiers, sçavoir l'approchement de M. le maréchal de La Chastre, qui est le chef du secours de la France. M. le duc de Rohan (3) marche aussi en qualité de colloncl général des Suisses; M. de Montigny, lieutenant pour Sa Majesté dans nostre ville, comme maréchal de camp; et le sieur de Coeurch, maréchal de camp, qui a soing des logements et quartiers de l'armée, composée d'environ sept mille hommes de pied d'infanterie françoise, mille ou douze cents chevaux, et trois mille Suisses, qui traignent avec eux quelques dix ou douze pièces d'artillerie, et force bagage, le nombre des chevaux de service et de voitture estant de plus de trois mille chevaux. Ils advancent fort, et est mon dit sieur mareschal de La Chastre à une journée de nostre ville, sçavoir à Yverdun. Rien

(1) *Jusques icy*. Voyez la *lettre* VIII, et les *lettres* XIII et XIV.

(2) Cette affaire particulière concernait sans doute le remboursement de la somme d'argent prêtée autrefois à Henri IV. Nous avons déjà remarqué ailleurs que le Landgrave chargea M. Deschamps, son agent à Paris, de suivre cette affaire, mais il ne fit que l'embrouiller et fut même soupçonné de malversation.

(3) Beau-fils du duc de Sully et calviniste.

ne les peut plus retarder, ayant le commandement de Leurs Majestés de marcher, et argent pour trois mois pour fournir aux monstres de l'armée et autres nécessités. Nous avons aussi advis certain, que le secours de Hollande est prest; lequel, joinct avec le nostre, fera une belle et hardie armée, à laquelle je prie Dieu de tout mon cœur voulloir bailler sa bénédiction et faveur. — Les affaires de la cour sont aucunement tranquilles, nonobstant qu'on y recognoisse assez de brouillons; on y attend le prince de Condé que j'eusse laissé en Espaigne sans le rappeller, puisqu'il y avoit une fois choisy son asyle et abandonné sa patrie. Le peu de compte qu'on fait de luy en a esté la cause. Ceux qui escrivent de Dusseldorff tout fraichement m'ont donné advis, que l'archiduc Albert se comporte en bon voisin, laissant le fardeau sur les espaulles de Spinola. Le sacre du Roy est remis au 25 de ce mois; qu'est tout ce que je puis dire à Vostre Altesse présentement, à laquelle je prendray la hardiesse de baiser très humblement les mains, etc.

A Metz, ce 7 de juillet 1610.

FLAVIGNY.

XIV.

MONSIEUR DE FLAVIGNY AU LANDGRAVE.

Discorde et troubles à la cour et à Paris. — (9 *août* 1610.)

Monseigneur, je croy que Vostre Altesse aura jà esté advertie comme les affaires de la cour ont esté en si mauvais termes, l'espace de trois sepmaines, que, si un maladvisé lacquais, ou quelque autre de pareille estoffe, heut tué ou blessé quelq'un de party contraire, que cela heût tellement débandé le peuple de Paris, échauffé de tant de port d'armes et partis divers, que tout se fût remply de meurtre et de sang; M. le prince de Condé allant armé avec les siens, à cheval, la nuict, jusques au nombre de deux cents chevaux; M. le comte de Soissons, de mesme; M. d'Espernon, M. de Guyse, M. de Bouillon, le prince de Conty et autres. En un mot, on tient que l'esmotion estoit plus grande qu'aux barricades de Paris, parce qu'au temps des barricades, le peuple estoit désarmé, et maintenant portant les armes par commandement de la Royne, le feu et le danger en seroit beaucoup plus grand s'il s'allumoit, ce que Dieu par sa grâce veuille divertir. Maintenant les affaires semblent addoucies, et plus remises, et se sont le prince

de Conty et comte de Soissons embrassés devant le Roy et la Royne, en signe de réconciliation, pour leurs difficultés qu'ils avoient heu pour le gouvernement de Normandie. Mais, à la vérité, je ne me puis persuader le tout estre tellement accordé et pacifié qu'il n'y reste quelque mauvais desseins, qu'on fera esclorre selon l'occasion. Il y a mesme un soldat des gardes de la compagnie, le sieur de Bonouvrier, qui autrefois a esté en cette garnison, qui est appréhendé, chez lequel s'est trouvé un grand cousteau tranchant des deux costés et d'une forme de lardoire de fer, longue de cinq quars de pieds, qu'il a convenu avoir préparé pour tuer la Royne. Le fait de M. d'Arquien (1) est composé, à ce qu'on nous asseure, en sorte que la Royne lui fera donner dix huict mille escus pour une fois et deux milles de pension ordinaire; M. d'Espernon, comme gouverneur en chef, demeurant en la liberté de mettre pour lieutenant en la citadelle celui qu'il voudra. J'ay opinion que Leurs Majestés vous heussent plustot fait response, Monseigneur, n'eussent esté ces grands troubles et périls, èsquels ils se sont veus. Leur pacquet me fut hyer rendu tout au soir.

Je vous baise très humblement les mains.

A Metz, ce 9 d'aoust 1610.

FLAVIGNY.

XV.

LE MARÉCHAL DE LA CHATRE AU LANDGRAVE.

Lettre de remercîment. — (27 *août* 1610.)

Monseigneur, il y a quelque temps que je vous écrivis pour vous remercier, comme je feray encores par ceste cy, de la faveur et bon traictement, qu'il vous a pleu tesmoigner et départir (en ma personne et à toutte cette armée, au passage (2) qu'elle a faict par vos pays) à Leurs Majestés, dont je n'ay oublié à leur donner advis, et croy que de ceste heure elles vous en auront remercyé. Et moi, trouvant l'occasion du capitaine Thierry, qui estoit demeuré en ceste armée pour y recouvrer les chevaux et chariots de vos subjets, que les soldats avoient amenés (en quoy, comme il vous cer-

(1) Lieutenant du Roi imposé autrefois au duc d'Epernon, gouverneur de Metz (en 1603).

(2) Savoir aux frontières du comté de Catzenellenbogen vers le Rhin.

tiffiera, je l'ay favorisé aultant que j'ay peu, en sorte qu'il s'en est peu ou poinct perdu), je vous feray ceste lettre pour vous renouveller les assurances de l'entière et parfaite affection que j'ay de vous faire très humble service, et de demeurer, Monseigneur, vostre très humble serviteur.

Au camp devant Juilliers le 27 aoust 1610.

LA CHASTRE.

XVI.

LE MARÉCHAL DE LA CHATRE AU LANDGRAVE.

Capitulation de Juliers. (1) — (3 *septembre* 1610.)

Monseigneur, ce gentilhomme, présent porteur qu'avez envoyé vers moy, a desiré s'en retourner vers vous pour tenir Son Altesse advertie de ce qui s'est passé en ce siège, où il a tousjours esté près de moy. Il vous en saura donc représenter les particularités. Je l'ay bien voulu en vostre faveur charger de la capitulation qui a esté faicte avec les assiégés (2), me remettant à luy du surplus; pour vous baiser pour fin très humblement les mains, et prie Dieu vous donner, Monseigneur, en parfaite santé longue et heureuse vie.

Du camp de Juillers le 3 septembre 1610.

LA CHASTRE.

XVII.

LE DUC DE BOUILLON AU LANDGRAVE. (3)

Annonce de son voyage pour assister à la conférence d'Umstadt. — (30 *novembre* 1610.)

Monsieur, je viens de recevoir la vostre du XVI de ce mois, par où il vous plaist me convier à une chose que j'ay fort desirée, avec

(1) Nous remarquons ici qu'après la prise de la ville de Juliers, due principalement à l'adresse et à la valeur du prince Maurice d'Orange, qui y laissa une garnison hollandaise, les Français se retirèrent, abandonnant cette affaire aux princes intéressés et à la république des Pays-Bas.

(2) La garnison était composée de troupes Autrichiennes et Espagnoles sous le commandement de l'archiduc Léopold. Voyez les articles de la capitulation en date du 1er septembre 1610. DUMONT, p. 153.

(3) L'électeur palatin Frédéric IV était mort, le 9 septembre 1610, laissant un fils mineur qui lui succéda sous le nom de Frédéric V. La tutelle de ce jeune

tant de singuliers témoignages de votre affection vers ceste illustre maison électorale et le bien commun des affaires publiques. Je me rendray, Dieu aydant, jeudy, de bonne heure, à Umstadt pour, de vive voix, recevoir vos bons et sages conseils, et apporter ce qui sera en moy pour vous continuer la bonne opinion qu'il vous plaist avoir de mon affection aux affaires publicques. Mon retour en France sera mieux receu de Leurs Majestés et les utilités de ceste mienne commission, qu'elles ne l'eussent esté, si je n'eusse receu cet honneur de vous voir et vous asseurer de mon desir à vous rendre service; vous baisant bien humblement les mains, priant Dieu, Monsieur, qu'il vous ayt en sa saincte garde.

Vostre bien humble à vous faire servisse.

De Heidelberg ce dernier jour de novembre 1610.

HENRY DE LA TOUR DUC DE BUILLON.

prince et l'administration des pays électoraux furent revendiquées à-la-fois par Jean II, duc des Deux-Ponts, beau-fils du feu électeur, et par un autre de ses aïeuls Philippe-Louis, duc de Neubourg. Le duc de Bouillon, beau-frère de Frédéric IV, avait un grand intérêt à ce que ce différend s'arrangeât à l'amiable. Aussi, ayant obtenu le consentement de la France, accepta-t-il avec empressement l'invitation, qui lui fut faite par le Landgrave, d'assister à la première conférence tenue dans ce but à Umstadt; ville commune entre la maison Palatine et celle de Hesse, et située dans le voisinage de Darmstadt. Cette querelle, qui paralysa les premiers élans de la confédération conclue sous les auspices de Henri IV, fut enfin provisoirement terminée à la satisfaction générale, et selon les désirs du duc de Bouillon, en faveur du duc des Deux-Ponts son proche parent. Mais depuis, l'influence du duc de Bouillon sur l'électeur Frédéric V, son neveu, eut un funeste résultat; car il fut l'un des premiers, malgré l'avis contraire du Landgrave, à lui conseiller d'accepter la couronne de Bohême, résolution qui fut si pernicieuse à la maison Palatine, aux affaires de l'Union et à toute l'Allemagne (Voyez les *Mémoires du duc de Bouillon*. PETITOT, vol. XXXV; *Préface de l'Editeur*).

EXEMPLES

DE PASSAGES DÉCHIFFRÉS.

(SELON UNE ANCIENNE NOTICE).

De nostre patrie d'Allemagne.

49 46, 54, 21 19 12 32 28 $\overline{70}$

Sa liberté ancienne.

85, 43 42 35 38 49 51 61 34 45 36 65 38 45 π 61

Générale union et bonne intelligence des Princes.

91 61 22 15 42 52, 38 51 26 46 45 π 61 15, ϟ 14 ϖ 42 30 32 45 36 (81 49 50 17 19 42 45 59 61 50

Union.

22 45 42 52,

De la maison de Saxe comme de celle de Brandenburg.

49 17, 85 57 65 20 52, 49 89, 36 46 85 3+ 32 49 27 61 43 ϖϖ 61 49 45

Mon cousin l'électeur Palatin.

39, 36 46 52 50 42 45 $\overline{43}$

De nos dictes trois maisons.

49̈ 44, 25 46̈ 36 ϟ 50 21 19 46 12 73 85 31 12 20 46 45 73

De Saxe.

49̈ 89,

Estat d'Allemagne.

59̈ 37 70

Générale union.

91̈ 32 22 15 42 52,

Le comte de Solms.

18, $\overline{26}$ 49̈ 50 46 43 44 73.

Ladicte fraternité.

43 46̈ 36 51 61 29 19 57 51 38 72 68 42 ϟ

De mon cousin l'électeur de Brandenburg.

49 39, 36 46 (86 73 15, $\overline{45}$

Dudict mon cousin de Brandenburg en Pologne.

37 52 46̈ 36 51 39, 59 69 75 73 15 49̈ $\overline{45}$ 62̈ 17 16 14 69 40 45 61

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

Dédicace. page. v
Certificat constatant l'authenticité des pièces. vij
Introduction. ix
Observations sur le manuscrit. xxix

I. Le roi au landgrave (15 *octobre* 1592). Condoléance du roi sur la mort de Guillaume-le-Sage, père du Landgrave. 3
II. Le roi au landgrave (20 *juin* 1593). Intrigues du roi d'Espagne en France, et motifs qui contraignent le roi de rappeler son ambassadeur d'Allemagne. 4
III. Extraits de la correspondance du landgrave concernant l'abjuration du Roi (*juillet* 1593). 6
IV. Extrait de la correspondance du landgrave sur le projet d'une confédération proposée par le Roi. — Négociations de Guillaume Ancel et du comte de Lincoln (1596-1597). 11
Lettre de créance du S. Ancel, en date du 16 août 1596. *Ibid.*
V. Pièces concernant la négociation de Bongars après la paix de Vervins (*mai* 1598). 18
Lettre de créance donnée par le Roi à Jacques de Bongars du 3 février 1599. 19
A. a. Déclaration faite par Bongars, de la part du Roi au Landgrave Maurice, datée d'Offenbach, le 14 mars 1599, n. st. (original latin). *Ibid.*
A. b. Traduction. 26
B. a. Réponse du Landgrave du 7 avril 1599 (original latin). 33
B. b. Traduction. 40
C. Deux lettres de Bongars au Landgrave, au sujet de sa négociation. — Etat des affaires dans les Pays-Bas.—Projet formé par quelques princes allemands d'attaquer les troupes espagnoles sur le Rhin. 48
Ire lettre du 8 avril 1599, n. st. *Ibid.*
IIe lettre du 19 avril 1599. n. st. 50
VI. Le roi au landgrave (10 *mars* 1601). Recommandation pour le S. Maurice Taurer. 52

VII. Pièces concernant le voyage du Landgrave à Paris, et ses entretiens avec le Roi (1602). 53

A. Extraits du Journal du Landgrave pendant son voyage en France et son séjour dans les environs de Paris en 1602 (traduction de l'allemand). *Ib.*

B. Entretiens du Landgrave avec le roi de France, et Villeroi son ministre secrétaire d'état au département des affaires étrangères (1602). 67

VIII. Le roi au landgrave (22 *novembre* 1602). Assurance d'amitié. — Rencontre de l'administrateur de Strasbourg avec des douaniers. — Découverte des menées faites par les Espagnols à la suite de la conspiration de Biron. — Complicité du duc de Bouillon. — Communication confidentielle à cet égard, et résolution du Roi. — Affaires de l'Europe, particulièrement du roi d'Espagne. — *Post-scriptum* sur l'accouchement de la Reine. 80

IX. Le landgrave au roi (5 *décembre* 1602). Recommandation du Landgrave en faveur du duc de Bouillon. — Communication de diverses nouvelles concernant l'Empereur, la Hongrie, la Suède et la Pologne. 87

X. Le roi au landgrave (7 *décembre* 1602). Intrigues du duc de Bouillon. — État de l'affaire de l'Évêché de Strasbourg. — Découverte de la conspiration du prince de Joinville et d'autres seigneurs avec les Espagnols. — Indisposition du Roi. 89

XI. Le roi au landgrave (1er *janvier* 1603). Nouvelles intrigues du duc de Bouillon. — Ferme résolution du Roi concernant le duc et ses autres sujets de la religion réformée. 95

XII. Le roi au landgrave (12 *janvier* 1603). Entreprise du duc de Savoie contre la ville de Genève. — Affaire de Strasbourg. — Diète de l'Empire. — Médiation du Roi en faveur de l'électeur de Brandebourg concernant le duché de Prusse. — Affaire du duc de Bouillon. 97

XIII. Le roi au landgrave (26 *janvier* 1603). Annonce du voyage que le Roi veut faire à Metz. 101

XIV. Le landgrave au roi (10 *février* 1603). Réponse aux lettres précédentes. 102

XV. Le roi au landgrave (17 *mars* 1603). Approbation par le Roi, des motifs qui avaient empêché le Landgrave de se rendre à Metz. — L'Union des princes protestans. — Résolution du Roi de payer les princes protestans. — Affaire du duc de Bouillon. — Intervention de l'électeur palatin. — Délai accordé au duc. — Affaires de Strasbourg et de Genève. — Désir des Polonais de voir intervenir le Roi dans leurs différends avec la Suède. 105

XVI. Le landgrave au roi (23 *mars* 1603). Réponse aux lettres précédentes. — Communication de nouvelles diverses. 111

XVII. Le roi au landgrave (4 *avril* 1603). Affaire de Strasbourg. — Convention arrêtée par la médiation du Roi. 114

XVIII. Le landgrave au roi (12 *avril* 1603). Réponse au sujet de l'affaire de Strasbourg. — Communication de diverses nouvelles. 115

XIX. Le landgrave au roi (21 *mai* 1603). Noces du Landgrave. — Mort du

marquis d'Anspach et du duc Ulrich de Mecklenbourg. — Affaires de la diète. — Nouvelles d'Angleterre, d'Écosse et de Suède. 117

XX. Le roi au landgrave (20 *mai* 1603). Félicitation du Roi sur le mariage du Landgrave. — Projet de remboursement. — Intention du Roi à l'égard du duc de Bouillon. — Fâcheux état de l'affaire de l'Évêché de Strasbourg. — Menaces du duc de Savoie contre la ville de Genève, déclaration du Roi en faveur de cette ville. — Ambassade envoyée par Henri IV pour féliciter le roi d'Angleterre. — État du siège d'Ostende. — Disposition des Turcs à faire la paix avec l'Empereur. — Affaires de Suède. — État de la santé du Roi. 120

XXI. Le roi au landgrave (26 *juin* 1603). Mort du marquis d'Anspach. — Inquiétudes du Roi sur l'état de l'affaire de Strasbourg et sur la conduite du duc de Bouillon. — Froid accueil fait à l'ambassadeur des Pays-Bas par le roi d'Angleterre. — Affaire de la ville de Genève et du duc de Savoie. — Armement du roi d'Espagne. — Dessein arrêté par l'Empereur de faire la guerre aux Turcs. — Désir du Roi d'obtenir la réponse qu'il attend du duc de Suède. 126

XXII. Le landgrave au roi (5 *juillet* 1603). Félicitation sur le rétablissement de la santé du Roi. — Réponse à la lettre précédente au sujet de l'évêché de Strasbourg. — Nouvelles concernant le roi d'Angleterre, la ville de Genève, l'Empereur et le duc de Suède. 130

XXIII. Le roi au landgrave (18 *juillet* 1603). Exposition détaillée des motifs qui ont dû engager le Roi à se conduire ainsi qu'il l'a fait envers le duc de Bouillon, nonobstant l'intervention de l'électeur palatin. — Assurances d'amitié reçues de la part du roi d'Angleterre. 133

XXIV. Le landgrave au roi (24 *juillet* 1603). Réponse concernant le duc de Bouillon et le roi d'Angleterre. — Etat des affaires dans la Hongrie et la Hollande. 137

XXV. Le roi au landgrave (27 *septembre* 1603). Communications réciproques par un envoyé du Landgrave. — Protestations d'amitié et de reconnaissance faites par le Roi envers les princes protestans. 139

XXVI. Le landgrave au roi (5 *novembre* 1603). Réponse aux lettres précédentes. — Refus du Landgrave de se charger, sur la demande du duc Charles, de l'arbitrage entre les couronnes de Suède et de Danemark. — Affaires générales de Prusse, de Hongrie et d'Allemagne. 140

XXVII. Le roi au landgrave (6 *novembre* 1603). Doutes du Roi sur les projets de quelques princes allemands en faveur du duc de Bouillon. — Aveux confidentiels. — Négociation secrète du roi d'Espagne concernant les archiducs et les Pays-Bas. — (*Lettre déchiffrée.*) 142

XXVIII. Le landgrave au roi (21 *novembre* 1603). Réponse aux demandes faites par le Roi dans la lettre précédente. 146

XXIX. Le roi au landgrave (28 *décembre* 1603). Explications données par le Roi au sujet du rétablissement des Jésuites. — Motif principal de cette mesure. — Sincérité des promesses faites à ceux de la religion réformée. — Négociation secrète du connétable de Castille. — Confiance de

Henri IV dans le roi d'Angleterre. — Attente d'une réponse du duc de Suède. — Etat de la santé du Roi. — (*Lettre déchiffrée.*) 148

XXX. Le landgrave au roi (31 *décembre* 1603). Réponse à la lettre précédente. — Nouvelles du roi d'Angleterre, de l'Empereur, de la guerre de Hongrie, du duc de Suède, de la diète de Pologne et du roi de Danemark. 153

XXXI. Le landgrave au roi (9 *janvier* 1604). Réponse aux assurances du Roi concernant les jésuites et les protestans. — Nouvelles de l'Empereur. — Négociations du roi d'Espagne. — Mort de l'archevêque de Mayence. 156

XXXII. Le landgrave au roi (9 *février* 1604). Négociations en Hongrie. — Le duc Charles de Suède élu roi. — Réflexions sur cet événement. 159

XXXIII. Le roi au landgrave (14 *février* 1604). Assurance réitérée par le Roi de sa ferme résolution de protéger ceux de ses sujets, qui professent la religion réformée, mais aussi de réprimer les factieux. — Bruits sur les desseins des Espagnols et de l'Empereur contre la France et les Pays-Bas. — Négociation du connétable de Castille. — Désir du Roi qu'une nouvelle démarche soit faite auprès du duc Charles, pour savoir s'il accepte la médiation de la France entre la Suède et la Pologne. — (*Lettre déchiffrée.*) 161

XXXIV. Le landgrave au roi (25 *février* 1604). Réponse à la lettre précédente. — Communication de diverses nouvelles. — (*Lettre dechiffrée*). 165

XXXV. Le landgrave au roi (23 *mars* 1604). Condoléance du Landgrave sur la mort de la duchesse de Lorraine, sœur du Roi. 167

XXXVI. Le roi au landgrave (3 *avril* 1604). Etat des affaires du sultan Achmet et de l'Empereur qui continuent la guerre de Hongrie. — Négociations du roi d'Espagne avec le roi d'Angleterre. — Siège d'Ostende. — Le duc de Bouillon, favorisé par l'électeur palatin. — Nouvelles de l'archevêque de Mayence récemment élu et de Charles duc de Suède. 168

XXXVII. Le landgrave au roi (17 *avril* 1604). Réponse à la lettre précédente. — Nouvelles de guerre de Hongrie. — Préparatifs du Sultan. — Appui accordé par l'électeur palatin au duc de Bouillon. — Surprise de Paderborn. — Ignorance du Landgrave sur l'état des affaires du duc Charles de Suède. 176

XXXVIII. Le landgrave au roi (16 *mai* 1604). Affaires de Paderborn, des Pays-Bas et de la guerre de Hongrie. 180

XXXIX. Le roi au landgrave (28 *mai* 1604). Retard apporté au voyage projeté par le Roi en Provence et en Nivernais. — Négociation des Espagnols avec l'Angleterre. — Guerre dans les Pays-Bas. — Affaires du Sultan. — Intercession de l'électeur palatin en faveur du duc de Bouillon. — Recommandation du Roi en faveur du comte d'Ostfrise. — Motifs qui ont contraint le Roi de rompre le commerce avec l'Espagne. 181

XL. Le landgrave au roi (7 *juin* 1604). Réponse à la lettre précédente. — Réflexions sur le traité de l'Angleterre avec l'Espagne. — Affaires des

Pays-Bas, de Hongrie, de Paderborn, du comté d'Ostfrise et d'Espagne. 186

XLI. Le landgrave au roi (10 *juillet* 1604). Bruits sur une levée de troupes en Allemagne, attribuée au Roi. — Plaintes des villes maritimes d'Allemagne contre les impôts levés par les Espagnols. — Communication de diverses nouvelles. — Intercession du Landgrave en faveur du duc de Bouillon. — (*Lettre déchiffrée.*) 190

XLII. Le roi au landgrave (10 *août* 1604). Réponse aux lettres précédentes du Landgrave. — Affaires de l'Évêque de Paderborn et du comte d'Ostfrise. — Opinion du Roi sur la paix de l'Angleterre avec l'Espagne. — Impossibilité où se trouve Henri IV, de faire droit à l'intercession du Landgrave en faveur du duc de Bouillon. 192

XLIII. Le roi au landgrave (22 *août* 1604). Réponse à l'une des lettres précédentes du Landgrave.—Déclaration du Roi qu'il n'a ordonné aucune levée de troupes en Allemagne. — Médiation du Roi d'Angleterre pour rétablir le commerce entre la France et l'Espagne. — Affaires des Pays-Bas. — Nouvelles des sièges de l'Écluse et d'Ostende.— Guerre de l'Empereur contre les Turcs. — Le Roi s'excuse de nouveau sur ce qu'il ne peut déférer à l'intercession du Landgrave en faveur du duc de Bouillon. 195

XLIV. Le landgrave au roi (4 *septembre* 1604). Réponse à la lettre précédente. — Communication de nouvelles diverses. — Heureux résultat produit par la prise de l'Écluse. — Nouvelles de la guerre contre les Turcs. 199

XLV. Le landgrave au roi (29 *septembre* 1604). Affaires des Pays-Bas. — Guerre en Hongrie. — Bruit d'une entreprise sur Grenoble. — Débat entre le duc de Brunswick et la ville de Brunswick. 202

XLVI. Le roi au landgrave (3 *novembre* 1604). Affaires des Pays-Bas. — Nouvelles entreprises et conspirations des Espagnols et du duc de Savoie contre le Roi. — Succession prochaine du duc de Clèves et de Juliers, et précaution que doivent prendre ceux qui sont appelés à la recueillir. 204

XLVII. Le landgrave au roi (15 *novembre* 1604). Mort du Landgrave de la Hesse-Marbourg. — Affaires de Hongrie, de Transylvanie et d'Allemagne. — Situation des Pays-Bas après la paix entre l'Angleterre et l'Espagne. — Mort du duc de la Trémouille. — Nécessité pour la maison de Brandebourg d'être assistée de ses alliés dans l'affaire du duché de Prusse. 206

XLVIII. Le roi au landgrave (27 *décembre* 1604). Conseil donné par le Roi au Landgrave de terminer amiablement le partage de la succession de Hesse-Marbourg. — Il insiste pour que l'on s'accorde également sur la succession de Clèves et de Juliers avant qu'elle vienne à s'ouvrir. — Son projet de différer d'envoyer une ambassade aux princes d'Allemagne. — Affaires de Hongrie. — Députation envoyée en France par le roi d'Angleterre. — Conjuration du sieur d'Entragues, de madame de Verneuil et du comte d'Auvergne. — Protestation du Roi qu'il n'a point voulu atten-

ter contre la ville de Sedan ou la personne du duc de Bouillon, comme celui-ci en faisait faussement courir le bruit. 209

XLIX. Le landgrave au roi (21 *janvier* 1605). Différends du Landgrave avec ses cousins et son dessein de les terminer à l'amiable. — Naissance de Philippe son fils. — Parrains qui lui sont donnés. — Nouvelles des Pays-Bas. — Prétentions de différens princes à la succession de Clèves et Juliers. — Situation périlleuse des affaires en Hongrie et dans les états de l'Empereur. — Approbation du parti qu'a pris le Roi de différer l'envoi d'un ambassadeur vers les princes d'Allemagne. 215

L. Le roi au landgrave (26 *février* 1605). Réponse aux lettres précédentes. — Considérations diverses sur les mêmes sujets politiques. — Confidences du Roi sur la conspiration du sieur d'Entragues, de madame de Verneuil et du comte d'Auvergne, et sur la part qu'y a prise l'Espagne. — Plaintes nouvelles contre le duc de Bouillon. 219

LI. Le landgrave au roi (13 *mars* 1605). Révoltes en Hongrie. — Affaires de l'Empereur. — Préparatifs de l'Espagne et de l'archiduc contre les Pays-Bas. — Décision rendue par les états de la Hesse sur les différends du Landgrave avec ses cousins. 223

LII. Le landgrave au roi (1er *avril* 1605). Nouvelle démarche faite par le Landgrave auprès du Roi en faveur du duc de Bouillon. 226

LIII. Le roi au landgrave (28 *avril* 1605). Exposé fait par le Roi, des motifs qui ne lui permettent pas de se rendre aux sollicitations des princes et des villes d'Allemagne en faveur du duc de Bouillon. — Dangers que court la Chrétienté par suite de l'alliance formée entre les révoltés de Hongrie et les Turcs. — Préparatifs de guerre que font les Espagnols dans les Pays-Bas sous la direction du marquis Spinola. — Ambassades envoyées en Flandre par le roi d'Angleterre pour la confirmation de la paix. 227

LIV. Le roi au landgrave (15 *mars* 1605). Bruits répandus en France sur l'Union que le Landgrave entreprend de former en Allemagne, et dont le duc de Bouillon prétend s'attribuer toute la gloire. — Nouvelles plaintes contre les menées du duc de Bouillon, tant en Allemagne qu'en France. — Explication sur la conduite du sieur de Montluet dans l'affaire de Sedan. — Indignation du Roi au sujet des calomnies répandues à cette occasion, et nouvelle assurance qu'il donne de sa bonne volonté envers les Protestans. — Gracieux accueil fait de la part du roi d'Espagne à l'ambassadeur d'Angleterre. — Etat des affaires en Turquie. — Occasion favorable donnée à l'Empereur de conclure une paix avantageuse. — (*Lettre déchiffrée*). 236

LV. Le landgrave au roi (21 *juillet* 1605). Réponse relative aux affaires du duc de Bouillon et à la négociation du sieur de Montluet. — Marche des Espagnols sur le Rhin. — Guerres des Turcs et de l'Empereur. — Désordres commis par les troupes de l'Empire en Hongrie et dans les pays voisins. 242

LVI. Le roi au landgrave (12 *octobre* 1605). Crainte du Roi que sa cor-

respondance avec le Landgrave ne soit interceptée. — Nouveaux détails sur les faits qui se rattachent à la conspiration du duc de Bouillon. — Nécessité où s'est trouvé le Roi de faire respecter son autorité. — Remise faite par le duc de ses places fortes. — Générosité avec laquelle le Roi s'est conduit à son égard, encore bien qu'il n'ait jamais trouvé en lui qu'ingratitude. — Protestation du Roi contre les efforts que fait le duc en Allemagne pour lui attirer la guerre. — Bruits répandus en France sur le projet de l'élection prochaine d'un roi des Romains. — Sollicitation faite auprès du Roi pour obtenir sa médiation entre le roi de Pologne et le duc de Suède. 246

LVII. Le landgrave au roi (28 *octobre* 1605). Réponse aux lettres précédentes du Roi. — Nouvelles instances du Landgrave en faveur du duc de Bouillon. — Mauvais état des affaires en Hongrie. — Nouvelles de Suède, de Pologne et de Prusse. — Entreprise du duc de Brunswick contre la ville de Brunswick. 253

LVIII. Le roi au landgrave (8 *novembre* 1605) Invitation faite au Landgrave, de rompre toute négociation avec le duc de Bouillon. — Désir du Roi de voir terminer les différends entre le roi de Pologne et le duc de Suède. — Heureux effets du voyage fait par le Roi en Limousin. 257

LIX. Le landgrave au roi (25 *novembre* 1605). Réponse à la lettre précédente. — Entreprise du duc de Brunswick. 260

LX. Le roi au landgrave (7 *décembre* 1605). Plaintes contre le duc de Bouillon. — Nouvelles de l'Empereur et de la Hongrie. — Crainte que l'Empereur ne fasse une paix honteuse avec les Turcs. — Situation des affaires du duc de Suède. — Conséquences fâcheuses que peut avoir la conduite du duc de Brunswick. — Découverte d'une conspiration à Londres. — Nécessité de secourir les états confédérés des Pays-Bas. — Conspiration de Mérargues en France et perfidie des ambassadeurs d'Espagne. 262

LXI. Le roi au landgrave (22 *décembre* 1605). Nouvelles conspirations et nouveaux attentats dirigés contre l'autorité et la personne du Roi. 268

LXII. Le landgrave au roi (23 *décembre* 1605). Abandon fait par le Landgrave de toute sollicitation pour le duc de Bouillon. — Affaires de l'Empereur en Hongrie. — Pratiques de l'électeur de Cologne. — Assistance donnée au duc de Brunswick par le roi de Danemark contre la ville de Brunswick. — Nécessité de secourir les Pays-Bas. — Félicitation sur la découverte de la conspiration ourdie par les Espagnols. — Nécessité d'une justice plus rigoureuse. 272

LXIII. Le landgrave au roi (18 *janvier* 1606). Insistance du Landgrave sur la nécessité où se trouve le Roi, d'user envers les conspirateurs d'une justice plus rigoureuse. — Secours donnés par les princes protestans aux états des Pays-Bas. — Affaires de l'Empire, de la Hongrie et du duc de Brunswick. — Recommandation nouvelle pour le duc de Bouillon. — Projet d'une confédération générale. 277

LXIV. Le roi au landgrave (31 *janvier* 1606). Proposition faite par le duc

de Bouillon de se soumettre. — Conditions sous lesquelles le Roi peut le recevoir en grâce. — Affaires de l'Empereur, de la Hongrie et des Turcs. — La médiation de Henri IV est refusée par le duc de Suède. — Continuation du siège de la ville de Brunswick. 282

LXV. Le landgrave au roi (18 *février* 1606). Réponse à la lettre précédente. — Négociation concernant le duc de Bouillon. — Tentatives faites par le Landgrave pour accorder la Suède et la Pologne. — Etat des négociations pour la ville de Brunswick. 287

LXVI. Le roi au landgrave (22 *février* 1606). Lettre de créance pour le sieur de Montglat, chargé de faire connaître au Landgrave la résolution prise par le Roi concernant le duc de Bouillon. 289

LXVII. Le landgrave au roi (12 *mars* 1606). Déclaration faite par le Landgrave qu'il se désiste entièrement désormais de toute entremise en faveur du duc de Bouillon. 290

LXVIII. Le roi au landgrave (16 *mars* 1606). Préparatifs d'entrée en campagne pour le siège de Sedan. — Affaires de l'Empereur et du Sultan. — Défaite des Turcs en Asie. — Projets de l'Espagne contre les Pays-Bas. 292

LXIX. Villeroi au landgrave (17 *mars* 1606). Communication de lettres relatives aux affaires de Suède. 296

LXX. Le landgrave au roi (28 *mars* 1606). Regret manifesté par le Landgrave, du parti que le Roi est réduit à prendre contre le duc de Bouillon. — Nouvelles de la Hongrie et des Turcs. — Démonstration faite par les Moscowites en faveur de la Pologne contre la Suède. — Accord consenti par le duc de Brunswick qui a déposé les armes. — Naissance d'une fille du Roi et d'une fille du Landgrave. 297

LXXI. Le roi au landgrave (25 *mars* 1606). Résolution du Roi de faire le siège de Sedan. — Prières qu'il adresse au Landgrave de ne point s'offrir pour caution du duc de Bouillon, et d'empêcher les princes allemands d'entreprendre aucune démonstration en sa faveur. — Offre faite par le Roi de remettre entre leurs mains, sa parole que le duc de Bouillon sera honorablement traité s'il veut faire sa soumission. 300

LXXII. Le roi au landgrave (5 *avril* 1606). Soumission du duc de Bouillon. — Remise faite au Roi de la place de Sedan. — Satisfaction manifestée par le Roi de la conduite qu'a tenue le Landgrave dans toute cette affaire. 303

LXXIII. Le roi au landgrave (20 *mai* 1606). — Satisfaction éprouvée par le Roi de la conduite du duc de Bouillon depuis sa soumission. — Communications secrètes sur l'état des affaires en Hongrie, en Autriche et dans l'Empire, ainsi que sur les desseins du roi d'Espagne touchant les Pays-Bas. — Disposition du roi d'Angleterre à l'égard de l'Espagne. — Médiation de Henri IV entre le Pape et les Vénitiens. 306

LXXIV. Le landgrave au roi (8 *juin* 1606). Félicitation du Landgrave au Roi sur la bonne issue de l'affaire de Sedan. — Triste état de la Hongrie et du peuple en Autriche. — Persécutions exercées en Pologne pour le fait de la religion. — Affaires de l'Empire et des Pays-Bas. — Accords sur

les différends entre le duc et la ville de Brunswick. — (*Lettre déchiffrée.*) 315

LXXV. Le roi au landgrave (14 *août* 1606). Arrivée du prince d'Anhalt auprès du Roi. — Conférence secrète sur le projet d'Union des princes allemands contre la domination espagnole. — Exhortation du Roi à tous les princes protestans d'entrer dans la ligue qu'il promet de soutenir de tous ses efforts. — Communication de nouvelles diverses. 319

LXXVI. Le landgrave au roi (1er *septembre* 1606). Conduite que doivent tenir les princes chrétiens. — Affaires de la Hongrie et de l'Empereur. — Craintes que les différends élevés entre Venise et le Pape ne tournent à l'avantage des Turcs. 326

LXXVII. Le roi au landgrave (6 *octobre* 1606). Nouvelle recommandation faite par le Roi au sujet de l'Union projetée. — Nécessité de s'opposer aux progrès du marquis Spinola. — Projet du Roi d'accorder les différends entre le Pape et Venise. — Baptême des enfans de France. — (*Lettre en grande partie déchiffrée.*) 328

LXXVIII. Le landgrave au roi (28 *octobre* 1606). Nécessité de souscrire l'acte d'Union. — Critique des termes trop généraux dans lesquels le projet est conçu. — Conseil secret d'une diversion qui pourrait être utile. — Vœux du Landgrave pour le dauphin. 332

LXXIX. Le roi au landgrave (23 *décembre* 1606). Utilité d'une prompte décision au sujet de l'acte d'Union. — Nouvel état des affaires publiques à cause de la paix avec les Turcs. — Situation dangereuse des états des Pays-Bas à l'égard de l'Espagne. — Dessein qu'ils ont formé d'envoyer une ambassade au Roi. — Motifs qui portent le Roi à s'entremettre entre le Pape et les Vénitiens. 336

LXXX. Le landgrave au roi (11 *janvier* 1607). Réponse à la lettre précédente. — Efforts du Landgrave pour hâter la négociation de l'Union. — Situation des affaires en Hongrie. — Diète de l'Empire. — Nécessité de secourir les Provinces-Unies des Pays-Bas. 340

LXXXI. Le roi au landgrave (28 *mars* 1607). Vive insistance du Roi pour hâter la conclusion de l'Union. — Assentiment donné au traité par l'électeur Palatin, le duc de Wurtemberg, et le marquis de Brandebourg. — Espoir de la prochaine accession de l'électeur de Brandebourg. — Invitation faite au Landgrave d'aider les Etats des Pays-Bas par un secours d'argent. 343

LXXXII. Le landgrave au roi (18 *avril* 1607). Excuse invoquée par le Landgrave pour le retard apporté dans la conclusion du traité de l'Union, à cause de la trève récemment conclue dans les Pays-Bas. 348

LXXXIII. Le landgrave au roi (29 *avril* 1607). Communication des motifs secrets qui ont pu engager à souscrire précipitamment la trève dans les Pays-Bas. 350

LXXXIV. Le roi au landgrave (25 *mai* 1607). Opinion du Roi sur le retard apporté à la conclusion du traité de l'Union. — Communication sur l'ou-

verture de la négociation dans les Pays-Bas. — Victoire navale des Hollandais. 353

LXXXV. Le landgrave au roi (10 *juin* 1607). Réponse à la lettre précédente. — Communication de diverses nouvelles. — Félicitation du Landgrave à l'occasion de la naissance du second fils du Roi. 356

LXXXVI. Le roi au landgrave (7 *août* 1607). Difficultés qui se présentent dans la négociation relative aux Pays-Bas. — Satisfaction éprouvée par le Roi de la disposition de l'électeur Palatin et du duc de Wurtemberg touchant l'Union. — Exécution faite par les Grisons de deux conspirateurs attachés à la faction espagnole. 358

LXXXVII. Le landgrave au roi (20 *février* 1608). Motifs qui engagent le Landgrave à suspendre son adhésion au traité d'Union. — Négociation dans les Pays-Bas. — Mort du duc de Wurtemberg. — Diète de l'Empire. 361

LXXXVIII. Le roi au landgrave (9 *avril* 1608). Réponse à la lettre précédente. 363

LXXXIX. Le landgrave au roi (28 *avril* 1608). Communication de nouvelles importantes touchant les affaires de l'Empire. — Révolte de l'archiduc Matthias. — Motifs qu'il a eus de prendre les armes. — Dissensions dans les provinces dépendantes de l'Autriche. — Différends entre les archiducs Matthias et Ferdinand (depuis Empereurs). 365

XC. Le landgrave au roi (2 *mai* 1608). Nouvelles concernant la rébellion de l'archiduc Matthias. — Progrès de la révolte. — Position embarrassante de l'Empereur. — Dissolution de la diète impériale. 370

XCI. Le landgrave au roi (3 *juillet* 1608). Réponse à une lettre précédente du Roi. — Accord entre l'Empereur et l'archiduc Matthias. — Observations du Landgrave sur le traité. — Communication de diverses nouvelles. 372

XCII. Le landgrave au roi (5 *août* 1608). Nouvelles relatives à l'assemblée des électeurs à Fulde. — Levée de gens de guerre faite par l'Empereur. Crainte qu'elle soit dirigée contre l'archiduc Matthias. — Départ de La Haye des ambassadeurs qui y avaient été envoyés par le roi de Danemark. 375

XCIII. Le landgrave au roi (7 *novembre* 1608). Déclaration des motifs qui ont empêché le Landgrave d'entrer jusqu'alors dans l'Union conclue entre les autres Princes Protestans d'Allemagne. — Assurance donnée au Roi que, malgré son refus d'adhésion, il n'en agira pas moins comme s'il avait souscrit le traité. — Projet du Landgrave de renouveler plus étroitement encore l'alliance entre les maisons de Hesse, de Saxe et de Brandebourg. — Nouvelle insurrection de la Hongrie. — Remontrances faites par l'électeur de Saxe à l'archiduc Matthias. 377

XCIV. Le roi au landgrave (27 *novembre* 1608). Affection du Roi pour la maison de Brandebourg. — Motif principal de son intercession en faveur de cette maison dans l'affaire du duché de Prusse. — Progrès de l'Union. — Considération sur la position et les vues politiques de l'archiduc Matthias, comme Roi désigné des pays héréditaires de la maison d'Autriche.

— Etat des affaires dans les Pays-Bas, au sujet de la trève. — Répugnance que montrent la province de Zélande et le prince Maurice d'y accéder. 380

XCV. Le landgrave au roi (18 *décembre* 1608). Réponse à la lettre précédente. — Satisfaction éprouvée par le Landgrave de la conduite tenue par le Roi à l'égard de l'électeur de Brandebourg. — Sa ferme résolution de renouveler l'alliance entre les maisons de Saxe, de Brandebourg et de Hesse. — Etat des affaires dans les pays héréditaires de la maison d'Autriche. — Nouvelles dissensions entre l'Empereur et l'archiduc Matthias. — Continuation de la résistance opposée par la province de Zélande à la conclusion de la paix. 384

XCVI. Le roi au landgrave (24 *janvier* 1609). Réponse à deux lettres précédentes du Landgrave touchant les motifs de sa conduite envers les Princes Unis, et son dessein de renouveler préalablement l'ancienne alliance avec les maisons de Saxe et de Brandebourg. — Discussion des chances que peut avoir ce projet. — Opinion du Roi sur les différends existans entre l'Empereur et l'archiduc Matthias. — Etat de la négociation dans les Pays-Bas. — Projet de rupture attribué aux Espagnols. — Résolution du Roi de prendre ouvertement les armes pour les Provinces-Unies, si l'Espagne refuse de reconnaître leur indépendance. 388

XCVII. Le landgrave au roi (24 *février* / 6 *mars* 1609). Nouvelle exposition des motifs qui ont engagé le Landgrave à refuser d'entrer dans l'Union générale projetée, avant que les anciennes alliances de la maison de Hesse aient été renouvelées. — Rupture des négociations entre la Suède et le Danemark. — Affaires de Hongrie, et conseil donné par le Landgrave à l'archiduc Matthias, alors roi de Hongrie. — Satisfaction éprouvée par le Landgrave de l'intervention du roi de France dans la négociation des Pays-Bas. 394

SUPPLÉMENT contenant la correspondance du Landgrave avec divers seigneurs français avant et après la mort de Henri IV (1610). 401

I. Monsieur de Flavigny au landgrave (6 *avril* 1610). Concernant la correspondance du Landgrave avec le Roi. 404

II. Monsieur de Villeroi au landgrave (9 *mai* 1610). Communication d'une lettre du Roi. *Ibid.*

III. Jean de Thumery de Boissise, ambassadeur du roi auprès des princes confédérés, au landgrave (8 *mai* 1610). Sur la charge à lui donnée par le Roi et l'état de l'affaire de Juliers. 405

IV. Le duc de Bouillon au landgrave (17 *mai* 1610). Sur la mort du Roi. 406

V Le landgrave au duc de Bouillon (*sans date*). Sur la mort du Roi. 407

VI. Le landgrave au duc de Bouillon (15/25 *juin* 1610). Sur le même sujet. — Nécessité d'une entière union entre les seigneurs de France et les membres de la religion réformée en Allemagne. 408

VII. Monsieur de Flavigny au landgrave (27 *mai* 1610). Etat des affaires en France. — Réconciliation du duc de Sully avec le comte de Soissons. — Union des Protestans. *Ibid.*

VIII. Le landgrave au chancelier de France (15/25 *juin* 1610). Vœux du Landgrave pour la tranquillité et la prospérité de la France. 410

IX. Le landgrave a monsieur de Villeroi (15/25 *juin* 1610). Même sujet. — Satisfaction éprouvée par le Landgrave de voir la concorde rétablie entre les seigneurs de France. *Ibid.*

X. Le landgrave au duc de Sully (15/25 *juin* 1610). Même sujet. 411

XI. Le comte de la Suze, ancien élève de l'académie de Cassel, au landgrave de Hesse (1er *juillet* 1610). Protestation de dévoûment. 412

XII. Monsieur de Schonberg, Henri, comte de Nantheuil et Durtal, marquis d'Espinar, au landgrave (3 *juillet* 1610). Etat des affaires de France. 413

XIII. Monsieur de Flavigny au landgrave (7 *juillet* 1610). Communication de nouvelles sur la marche de l'armée française vers le pays de Juliers et sur les affaires de la cour. 414

XIV. Monsieur de Flavigny au landgrave (9 *août* 1610). Discorde et troubles à la cour et à Paris. 415

XV. Le maréchal de la Chatre au landgrave (27 *août* 1610). Lettre de remercîment. 416

XVI. Le maréchal de la Chatre au landgrave (3 *septembre* 1610). Capitulation de Juliers. 417

XVII. Le duc de Bouillon au landgrave (30 *novembre* 1610). Annonce de son voyage pour assister à la conférence d'Umstadt. *Ibid.*

Exemples de passages déchiffrés, selon une ancienne notice. 419

FIN.